



ACTUALISATION A03 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

ÉLÉMENTS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2014



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Sommaire

Eléments financiers au 30 juin 2014 de Crédit Agricole S.A.....	3
Résultats du deuxième trimestre 2014 et du premier semestre 2014	3
Rapport financier semestriel	69
Autres informations récentes sur l'évolution récente	228
Actes constitutifs et statuts	228
Conséquences de la Loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013.....	253
Composition du Conseil d'administration	254
Informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole S.A.	255
Publication des indicateurs G-SIB sur le périmètre du groupe Crédit Agricole	257
Evolution des notations	258
Personne responsable du document de référence et de ses actualisations.....	259
Contrôleurs légaux des comptes	260
Table de concordance.....	261

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 août 2014 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014 sous le numéro D.14-0183. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

ELEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2014 DE CREDIT AGRICOLE S.A.

RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2014 ET DU PREMIER SEMESTRE 2014

➤ Communiqué de presse sur les résultats du 2^e trimestre 2014

Montrouge, le 5 août 2014

Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2014

Des résultats T2-14 hors exceptionnels solides :

Groupe Crédit Agricole : 1 694 m€ - Crédit Agricole S.A. : 1 003 m€

- nouveau renforcement du ratio CET1

- bonne activité commerciale

- poursuite de la baisse du coût du risque

Des résultats impactés par la situation du BES

Groupe Crédit Agricole*

Ratio CET1 Bâle 3 non phasé au 30 juin 2014 : 12,3% (11,7 % fin mars 14)

RNPG T2-14 : 705 millions d'euros (vs 1 385 m€ au T2-13)

RNPG S1-14 : 2 125 millions d'euros (vs 2 410 m€ au S1-13)

* Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100%.

Crédit Agricole S.A.

Ratio CET1 Bâle 3 non phasé au 30 juin 2014 : 9,9% (9,0% fin mars 14)

RNPG T2-14 normalisé : 1 003 millions d'euros

Impact des éléments spécifiques** : -278 millions d'euros

Impact BES : -708 millions d'euros

RNPG T2-14 : 17 millions d'euros

RNPG S1-14: 885 millions d'euros (vs 1 167 m€ au S1-13)

PNB des pôles métiers : +2,1% /T2-13

Stabilité des frais généraux

Baisse du coût du risque : -19,6% /T2-13

** CVA, DVA, FVA, spread émetteur, CPM

Groupe Crédit Agricole

Le résultat net part du groupe du groupe Crédit Agricole atteint 705 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Sur le semestre, il s'élève à 2 125 millions d'euros, en baisse de 11,8% par rapport au premier semestre 2013.

Des montants significatifs d'éléments spécifiques ont affecté le résultat ce trimestre. Le résultat normalisé, hors ces éléments, s'élève à 1 694 millions d'euros. Ce bon résultat provient d'une activité commerciale bien orientée dans les différents pôles-métiers malgré un environnement économique toujours atone et d'une poursuite de la réduction du coût du risque. Ainsi, le produit net bancaire progresse de 2,4% et le coût du risque baisse de 23,1% par rapport au deuxième trimestre 2013.

La situation de la banque portugaise BES a conduit Crédit Agricole à ramener la valeur de sa participation à zéro dans cette banque, mesure complétant la prise en compte des pertes du trimestre annoncées le 30 juillet ; l'impact en résultat de ces deux facteurs est -708 millions d'euros. Ainsi, après prise en compte des éléments comptables spécifiques (spread émetteur,...) pour un total de -281 millions d'euros, le RNPG s'élève à 705 millions d'euros contre 1 385 millions d'euros au deuxième trimestre 2013.

Après une année 2013 marquée par une croissance forte des revenus et des résultats, qui constituent de ce fait une base de référence élevée, les Caisses régionales ont poursuivi le développement de leurs activités dans un marché toujours peu porteur, la morosité économique s'ajoutant au contexte réglementaire défavorable.

Leurs encours de collecte atteignent 594 milliards d'euros à fin juin 2014 (+3,0% en un an), dont 346 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 2,8% sur un an ; les encours de collecte hors bilan sont en hausse de 3,5%, bénéficiant de la hausse des encours d'assurance-vie à +4,6%.

Leurs encours de crédit, à 399 milliards d'euros au 30 juin 2014, progressent de 1,0% sur un an, bénéficiant de la hausse de 2,6% des encours de crédit à l'habitat

Le résultat net des Caisses régionales atteint 892 millions d'euros sur le deuxième trimestre (-5,3% par rapport au trimestre correspondant de 2013) et 1 809 millions d'euros sur le premier semestre (-1,7%).

Pour Jean-Marie Sander, Président de Crédit Agricole S.A., « avec près de 489 milliards d'euros de crédits distribués par les Caisses régionales et LCL, le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie. Il joue un rôle primordial pour le retour de la croissance en France. »

Pour Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A., « les résultats du second trimestre confirment les tendances des trois premiers mois de l'année. Malgré la situation du BES et ses effets sur nos comptes trimestriels, le Groupe avance conformément à la trajectoire fixée lors de l'annonce de notre plan à moyen terme en mars dernier en s'appuyant sur ses forces et sa solidité financière, tout en poursuivant ses efforts de réduction des charges. »

Au cours du deuxième trimestre 2014, la structure financière du Groupe s'est renforcée de manière significative.

Les réserves de liquidité couvrent largement (176%) l'endettement court terme brut et le ratio LCR du Groupe dépasse 110%.

Le programme 2014 d'émissions senior sur le marché, d'un montant global de 10 milliards d'euros, est intégralement réalisé à fin juin.

En termes de solvabilité, le ratio *Common Equity Tier 1 full* Bâle 3 non phasé du Groupe atteint 12,3% à fin juin 2014, en hausse de 60 points de base par rapport à fin mars 2014. Cette forte progression repose sur le modèle économique du Groupe (accumulation de résultats et réinvestissement des dividendes), l'accroissement des plus-values latentes enregistrées en fonds propres et la poursuite des plans d'actions engagés depuis trois ans (cession d'activités, baisse des emplois pondérés).

Le ratio conglomérat (calculé sur fonds propres globaux phasés) s'établit à 185% au 30 juin 2014.

Le ratio de levier phasé du groupe Crédit Agricole s'élève à 4,1 % à fin juin 2014, selon les modalités de la CRD4, et à 4,8% selon le texte du Comité de Bâle.

Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Jean-Marie Sander le 4 août 2014, a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2014.

Le résultat net part du Groupe normalisé de Crédit Agricole S.A. au deuxième trimestre 2014 s'élève à 1 003 millions d'euros. Il est impacté à hauteur de -708 millions d'euros par la situation de la banque portugaise BES, dont la valeur nette comptable a été ramenée à zéro dans les livres de Crédit Agricole S.A.. En outre, les impacts comptables récurrents (dont la première application du *Funding Valuation Adjustment* – FVA) s'élèvent ce trimestre à -278 millions d'euros. Le résultat normalisé de 1 003 millions d'euros est ramené à 17 millions d'euros compte tenu de ces éléments.

Trois principaux facteurs expliquent le niveau élevé du résultat normalisé de Crédit Agricole S.A. : une bonne activité commerciale, en particulier dans la gestion de l'épargne et de l'assurance ainsi qu'en banque de financement et d'investissement, la maîtrise des charges et la poursuite de la baisse du coût du risque.

Les métiers de la banque de proximité maintiennent, dans un environnement peu porteur, un bon niveau d'activité avec une collecte bilan progressant de 2,3% par rapport au niveau atteint fin juin 2013 et un encours de crédit en hausse de 0,9% sur la même période.

Les actifs gérés par l'ensemble des métiers de la gestion de l'épargne et de l'assurance progressent de près de 92 milliards d'euros sur un an. Sur le seul premier semestre 2014, la hausse est de 54,6 milliards d'euros dont une collecte nette de 15,6 milliards d'euros.

La banque de financement et d'investissement enregistre une hausse de ses revenus de +8,8%¹ trimestre sur trimestre, bénéficiant en particulier d'une activité « *credit & rates* » dynamique et de la participation à des opérations significatives de fusions et acquisitions.

Les programmes de réduction des coûts se traduisent par des résultats tangibles : ainsi le programme MUST, dont l'objectif est d'atteindre 650 millions d'euros à fin 2016, a permis de réaliser, depuis son lancement en 2012, des économies cumulées de 415 millions d'euros, dont 64 millions d'euros sur le premier semestre 2014.

Ce trimestre confirme la poursuite de la baisse du coût du risque rapporté aux encours (52 points de base, soit 7 points de base de moins en un an). Cette tendance se retrouve notamment dans la banque de proximité en France, où le coût du risque sur encours ressort à 22 et 23 points de base respectivement dans les Caisses régionales et chez LCL, contre 29 points de base au deuxième trimestre 2013. Dans la banque de proximité à l'international, il s'établit à 131 points de base sur encours. Dans le domaine du crédit à la consommation, le coût du risque poursuit sa baisse, en particulier dans la filiale italienne Agos Ducato. Dans la banque de financement, le coût du risque reste à un niveau très modéré depuis de nombreux trimestres.

Sur le premier semestre 2014, le résultat net part du Groupe s'élève à 885 millions d'euros, en baisse de 24,0% sur le résultat du premier semestre 2013.

La solidité financière de Crédit Agricole S.A. s'est encore renforcée avec un ratio CET1 non phasé de 9,9% à fin juin 2014 contre 9,0% à fin mars 2014. Le ratio conglomérat (calculé sur fonds propres globaux phasés) s'élève à 242% au 30 juin 2014.

¹ Retraité du DVA courant, du FVA Day One, de l'évolution de la méthodologie CVA/DVA et des couvertures de prêts

Responsabilité sociale et environnementale

Le Crédit Agricole dispose de nombreux atouts lui permettant de prendre part de façon soutenue et dynamique au financement de la transition énergétique sur l'ensemble des territoires.

Avec plus de 2 milliards d'euros de financements des énergies renouvelables et plus de 2 100 MW installés au 31 décembre 2013, ce sont environ 30% du parc photovoltaïque français, 25% du parc éolien et 70% des installations de méthanisation que le Crédit Agricole a financés. Également leader du marché des *Green Bonds* et de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), le Crédit Agricole a profité de sa participation à la Conférence Bancaire et Financière sur la Transition Énergétique le 23 juin dernier pour formuler des propositions sur ces sujets, dont un dispositif réglementaire et fiscal encourageant les *Green Bonds* et une redéfinition des règles de l'Eco Prêt à Taux Zéro pour relancer sa distribution par les banques.

Les enjeux et défis posés par la transition énergétique ont ainsi trouvé un écho renouvelé au sein du Crédit Agricole depuis la mise en place, en 2010, du domaine d'Excellence « Économie de l'Énergie et de l'Environnement ». Cela illustre la volonté du Groupe d'intensifier son engagement et d'innover au service du financement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable et de la protection de la biodiversité.

Agenda financier

6 novembre 2014	Publication des résultats du troisième trimestre 2014
18 février 2015	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2014
6 mai 2015	Publication des résultats du premier trimestre 2015
20 mai 2015	Assemblée Générale
4 août 2015	Publication des résultats du deuxième trimestre et de l'année 2015
5 novembre 2015	Publication des résultats du troisième trimestre 2015

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2*	S1-14	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	3 934	(6,1%)	7 946	+1,2%
Charges d'exploitation	(2 772)	+ 0,3%	(5 486)	(0,5%)
Résultat brut d'exploitation	1 162	(18,5%)	2 460	+5,3%
Coût du risque	(534)	(19,6%)	(1 124)	(19,9%)
Résultat d'exploitation	628	(100,0%)	1 336	(24,0%)
Sociétés mises en équivalence	(387)	ns	89	(86,1%)
Gains/pertes sur autres actifs	3	x2,6	8	(40,0%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	ns
Résultat avant impôt	244	(76,4%)	1 433	(9,6%)
Impôt	(132)	(45,7%)	(354)	+ 38,4%
Gains/pertes nettes sur activités arrêtées	7	ns	6	(57,4%)
Résultat net de l'exercice	119	(84,9%)	1 085	(19,2%)
Participations ne donnant pas le contrôle	102	+10,6%	200	+12,1%
Résultat net part du Groupe	17	(97,5%)	885	(24,0%)

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan

Le **produit net bancaire** atteint 3 934 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 et 7 946 millions d'euros au premier semestre 2014. Il intègre des éléments spécifiques représentant globalement pour le deuxième trimestre 2014 -431 millions d'euros, à comparer à -32 millions d'euros au deuxième trimestre 2013. Ces éléments sont composés du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB et celui lié aux contrats d'assurances en UC dans le pôle Activités hors métiers ainsi que du DVA running, du FVA Day 1 (première application au deuxième trimestre 2014) et des couvertures de prêts en Banque de financement et d'investissement. Hors ces éléments spécifiques, le produit net bancaire progresse de 4,9% par rapport au deuxième trimestre 2013.

Les charges d'exploitation, à 2 772 millions d'euros, sont stables par rapport au deuxième trimestre 2013 (+ 0,3%) compte tenu des premières dépenses comptabilisées sur le projet de transformation de LCL (+ 6 millions d'euros). Les économies réalisées au deuxième trimestre 2014 dans le cadre du programme MUST s'élèvent à 28 millions d'euros, portant celles-ci à 415 millions d'euros depuis le lancement du programme en 2012, sur un objectif 2016 de 650 millions d'euros. Au total, le coefficient d'exploitation s'établit à 70,5% au deuxième trimestre 2014.

Le coût du risque reste désormais modéré : à 534 millions d'euros, il est en baisse de 19,6% par rapport au deuxième trimestre 2013, bénéficiant notamment de la réduction enregistrée chez Agos Ducato. Le provisionnement dans cette filiale de crédit à la consommation s'établit à 149 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, à comparer à 224 millions au deuxième trimestre 2013 et 163 millions d'euros au premier

trimestre 2014. Le coût du risque baisse également dans l'ensemble des filiales à l'exception de Cariparma où il s'établit à 103 millions d'euros, proche de la moyenne des trimestres précédents.

Rapporté aux encours, le coût du risque s'établit à 52 points de base, en données annualisées, à comparer à 59 points de base au deuxième trimestre 2013 et 60 points de base au premier trimestre 2014. Dans la banque de proximité, l'évolution est conforme aux attentes chez LCL (23 points de base contre 29 points de base au deuxième trimestre 2013) ; chez Cariparma, il reste élevé, progressant de 4,4% au deuxième trimestre 2014 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans la banque de financement et d'investissement, le coût du risque reste faible. Le coût du risque sur encours de la banque de financement s'élève à 16 points de base.

L'encours des créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle et hors opérations internes au Crédit Agricole et créances rattachées) atteint 15,9 milliards d'euros et représente 4,0% des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, stable par rapport au deuxième trimestre 2013¹. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 54,1%, à comparer à 57,6% au 30 juin 2013². Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 71,1% au deuxième trimestre 2014.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à -387 millions d'euros et intègre ce trimestre une contribution négative du BES à hauteur de -708 millions d'euros (-502 millions d'euros au titre de la quote-part de résultat mise en équivalence et pour -206 millions d'euros pour dépréciation du solde de la participation). La contribution des Caisses régionales s'élève à 235 millions d'euros dont 232 millions d'euros de résultat net mis en équivalence, en baisse limitée de 1,2% sur un an. La variation de quote-part dans les réserves s'établit quant à elle à 3 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 à comparer à 21 millions d'euros au deuxième trimestre 2013 en raison de la calendarisation différente entre 2013 et 2014 des assemblées générales des Caisses régionales, moins nombreuses au deuxième trimestre 2014 qu'au deuxième trimestre 2013. Au total, la contribution des Caisses régionales s'établit donc à 235 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, en baisse de 8,0% par rapport au deuxième trimestre 2013.

Le **résultat avant impôt** s'élève ainsi à 244 millions d'euros, contre 1 032 millions d'euros au deuxième trimestre 2013.

Au total, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. affiche pour le deuxième trimestre 2014 un profit de 17 millions d'euros, pénalisé par la prise en compte de la contribution négative du BES à hauteur de 708 millions d'euros. Après retraitement du *spread* émetteur, du DVA courant, de la première application du FVA et des couvertures de prêts ainsi que l'impact du BES, le résultat ressort à 1 003 millions d'euros, à comparer à un résultat retraité de 682 millions d'euros au deuxième trimestre 2013².

¹ Pro forma des reclassements en IFRS5 : Crelan, Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques de CACF, CAL Hellas et CA Immobilier au 30/6/2013 ; Crelan et CAL Hellas au 31/12/2013

² Hors spreads émetteur, DVA running et couverture de prêts

LA SOLVABILITE

Au 30 juin 2014, le ratio CET1 non phasé s'établit à 9,9%, à comparer à 9,0% au 31 mars 2014, en amélioration de 90 points de base sur la période. Cette augmentation résulte à la fois de la hausse du capital CET1 de 1,7 milliard d'euros et de la diminution de 7,7 milliards des emplois pondérés qui s'établissent ainsi à 291,3 milliards d'euros à fin juin.

La progression du capital CET1 est liée notamment à la forte variation des plus-values latentes de +0,6 milliard d'euros (soit +20 points de base) du fait de la persistance de taux bas, à l'impact du résultat hors BES (+26 points de base), et au paiement en actions du dividende 2013 retenu par plus de 85% des actionnaires (+9 points de base pour la part hors Groupe) alors que la baisse des emplois pondérés résulte essentiellement de la cession d'entités prévues dans le Plan Moyen Terme (sortie du périmètre de Newedge, BNI Madagascar et CA Bulgarie) qui génère une économie de 5,8 milliards d'emplois pondérés. Le BES n'a pas d'impact sur les ratios de Crédit Agricole S.A., la moindre déduction des fonds propres de la valeur de la participation compensant son impact en résultat.

Par ailleurs une émission d'AT1 de 1,6 milliard d'euros a été réalisée en avril 2014.

LA LIQUIDITE

Les réserves de liquidité après décote couvrent 176% de l'endettement court terme brut contre 160% au deuxième trimestre 2013. Elles s'élèvent à 232 milliards d'euros au 30 juin 2014. Le ratio LCR du Groupe est supérieur à 110% à la même date.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis 21,5 milliards d'euros de dette senior dans le marché et les réseaux au cours du premier semestre 2014. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé 10 milliards d'euros au cours du premier semestre 2014, dont 5,5 milliards d'euros sur le deuxième trimestre, atteignant ainsi 100% de son plan annuel. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a réalisé en janvier et en avril 2014 deux émissions d'*Additional Tier 1*, l'une pour 1,75 milliard de dollars US, et l'autre pour 1 milliard d'euros et 0,5 milliard de livres sterling.

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

1. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

1.1. - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Résultat net mis en équivalence (à environ 25%)	232	(1,2%)	461	+2,7%
Variation de quote-part dans les réserves	3	(83,4%)	152	+1,7%
Quote-part de résultats des mises en équivalence	235	(8,0%)	613	+2,4%

Les Caisses régionales poursuivent le développement de leurs activités dans un marché toujours peu porteur, la morosité économique s'ajoutant au contexte réglementaire défavorable.

Les encours de collecte atteignent 594 milliards d'euros à fin juin 2014 (+3,1% en un an), dont 346 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 2,8% sur un an. Par rapport à fin juin 2013, la croissance de la collecte bilan est tirée par les livrets (+4,2%) et les dépôts à vue (+4,1%), les encours d'épargne logement progressant pour leur part de 3,6% ; seuls les comptes et dépôts à terme enregistrent une baisse sur cette période, -1,5%. Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une hausse de 3,5% entre juin 2013 et juin 2014, bénéficiant de la hausse des encours d'assurance-vie, +4,6%, et des titres, +3,7%.

Les encours de crédit s'élèvent à 399 milliards d'euros au 30 juin 2014, en progression de 1,0% sur un an. Ils reflètent des évolutions contrastées selon les marchés. Les encours de crédit à l'habitat progressent de 2,6% par rapport à juin 2013, tandis que le crédit à la consommation et les prêts aux petites et moyennes entreprises et professionnels sont en recul de respectivement 4,8% et 1,7%.

Le ratio crédit/collecte¹ s'établit à 116% à fin juin 2014, stable par rapport à celui de fin décembre 2013.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupes) s'établit à 3,4 milliards d'euros pour le deuxième trimestre 2014. Il enregistre une baisse de 3,1% par rapport au niveau élevé du deuxième trimestre 2013 qui bénéficiait de l'impact positif des rachats et remboursements anticipés de prêts, s'ajoutant à la baisse du coût de la collecte clientèle et des coûts de refinancement ; les commissions progressaient en outre dans tous les compartiments. Par comparaison, le deuxième trimestre 2014 est affecté par la permanence des taux bas et l'aplatissement de la courbe des taux qui pèsent sur la marge d'intermédiation. De plus, les commissions sont affectées par le contexte réglementaire défavorable : elles

¹ Méthodologie révisée à compter de mars 2014 : décembre 2013 pro forma, intégrant les refinancements (BEI, CDC) et les UC obligataires en ressources clientèle ; crédits clientèle nettes des provisions individuelles

diminuent de 4,3% au deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre 2013, baisse provenant essentiellement des commissions sur gestion de comptes et moyens de paiements qui reculent de 12,7%. Après un bon premier trimestre 2014, les commissions d'assurance sont en retrait au deuxième trimestre, pour progresser légèrement sur l'ensemble du semestre (+0,6% par rapport au premier semestre 2013).

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 2,1% par rapport au deuxième trimestre 2013.

Au deuxième trimestre 2014, le coût du risque sur encours est en baisse sensible, à 22 points de base contre 29 points de base en juin 2013 et 31 points de base au premier trimestre 2014 ; il s'établit à -199 millions d'euros pour la période, soit - 32,1% par rapport au deuxième trimestre 2013. L'encours total de provisions constituées au 30 juin 2014 représente 106,1% des créances dépréciées, contre 105,9% à fin juin 2013. Le taux de créances dépréciées est stable à 2,5% des encours bruts.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 321 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, à comparer à 1 377 millions d'euros au deuxième trimestre 2013.

La variation de quote-part dans les réserves ressort à 3 millions au deuxième trimestre 2014, après 149 millions au premier trimestre 2014, à comparer à 21 millions au deuxième trimestre 2013. Pour le semestre dans son ensemble, elle progresse ainsi de 1,7% par rapport au premier semestre 2013. En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 235 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 contre 256 millions au deuxième trimestre 2013, et 613 millions pour le premier semestre 2014, en hausse de 2,4% par rapport au premier semestre 2013.

1.2. - LCL

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	935	(2,6%)	1 891	(2,2%)
Charges d'exploitation	(640)	+1,3%	(1 259)	+1,1%
Résultat brut d'exploitation	295	(10,0%)	632	(8,4%)
Coût du risque	(55)	(19,7%)	(125)	(20,6%)
Résultat d'exploitation	240	(7,5%)	507	(4,7%)
Gains/pertes sur autres actifs	-	ns	-	ns
Résultat avant impôt	240	(7,5%)	507	(5,7%)
Impôt	(87)	(3,5%)	(184)	(1,7%)
Résultat net de l'exercice	153	(9,7%)	323	(7,9%)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	(8,4%)	16	(7,5%)
Résultat net part du Groupe	145	(9,7%)	307	(7,9%)

LCL continue de soutenir l'économie en accompagnant les particuliers dans le financement de leurs projets. Le deuxième trimestre 2014 continue à s'inscrire dans les tendances des trimestres précédents, associant la hausse de la collecte à un développement maîtrisé des crédits.

Les encours de crédit progressent ainsi de 0,9% sur un an et s'élèvent à 89,8 milliards d'euros au 30 juin 2014. Cette croissance est soutenue par les crédits à l'habitat qui, à 57,0 milliards d'euros, progressent de 3,0% sur un an.

Soutenues par une activité commerciale dynamique, les ressources clientèle atteignent 165,1 milliards d'euros, en hausse de 2,7% sur un an. Ainsi, les encours de collecte hors bilan augmentent de 3,6% sur un an, notamment grâce à la collecte sur l'assurance-vie (+5,4% sur la période). Les encours de bilan, pour leur part, sont en hausse de 1,8% sur un an, tirés par la progression des dépôts à vue (+8,3%).

Le ratio crédit/collecte s'établit à 110% à fin juin 2014, un niveau stable par rapport au 31 mars 2014.

Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 935 millions d'euros, en baisse de 2,6% par rapport au deuxième trimestre 2013. Ceci s'explique par la baisse de la marge d'intérêts de 4,1% sur un an, en raison notamment du contexte de taux bas et de l'impact des rachats et remboursements anticipés qui avaient connu un pic aux deuxième et troisième trimestres 2013. En revanche, les commissions restent stables, malgré l'effet notamment des nouvelles dispositions de la Loi bancaire. La progression des commissions sur gestion mobilière (+4,1% par rapport au deuxième trimestre 2013) et sur assurances (+3,2% sur la même période) compense ainsi le recul sur la gestion de compte et les moyens de paiement.

Les frais généraux restent maîtrisés. Ils affichent une hausse de 0,4% par rapport au deuxième trimestre 2013, avant les dépenses liées au Plan Moyen Terme. Ces dernières, liées au projet d'entreprise, s'élèvent à 6 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 après 5 millions d'euros au premier trimestre. Le coefficient d'exploitation est en hausse de 2,7 points par rapport au deuxième trimestre 2013, et s'établit à 68,5% sur le deuxième trimestre 2014.

Le coût du risque est en baisse de 19,7% par rapport au deuxième trimestre 2013. Il témoigne d'une poursuite de l'amélioration du risque sur tous les marchés. Le taux de créances dépréciées sur encours ressort à 2,4%, stable par rapport à juin 2013. Le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) atteint 74,0% contre 74,5% au 30 juin 2013. Le coût du risque sur encours s'élève à 23 points de base sur le deuxième trimestre 2014, contre 29 points de base au deuxième trimestre 2013.

Au total, le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit à 145 millions d'euros, en baisse de 9,7% par rapport au deuxième trimestre 2013. Il s'élève à 307 millions d'euros pour les six premiers mois de l'année.

2. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL

Le pôle enregistre un **résultat net part du Groupe** de -602 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 contre un profit de 25 millions d'euros au deuxième trimestre 2013. Il intègre les conséquences de la situation du BES, qui génèrent notamment un impact de -708 millions d'euros en quote-part de sociétés mises en équivalence (-502 millions d'euros de quote-part de résultat du BES et -206 millions de dépréciation du solde de la valeur de la

participation dans le BES). Au premier semestre 2014, le résultat net part du Groupe s'élève à -584 millions d'euros contre un profit de 53 millions d'euros au premier semestre 2013.

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	668	+9,4%	1 360	+13,0%
Charges d'exploitation	(362)	(3,6%)	(730)	(3,9%)
Résultat brut d'exploitation	306	+30,1%	630	+41,9%
Coût du risque	(142)	+19,1%	(400)	+26,9%
Résultat d'exploitation	164	+41,5%	230	+78,6%
Sociétés mises en équivalence	(707)	X16,2	(719)	X17,2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	ns	(2)	ns
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	ns
Résultat avant impôts	(545)	ns	(491)	ns
Impôt	(47)	+74,7%	(70)	x2,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	14	x7,6	14	+36,2%
Résultat net de l'exercice	(578)	ns	(547)	ns
Participations ne donnant pas le contrôle	24	(2,4%)	37	+36,3%
Résultat net part du Groupe	(602)	ns	(584)	ns

Contribution de Cariparma aux résultats de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14 ¹	Variation S1 ¹ /S1 ²
Produit net bancaire	416	+5,8%	809	+3,7%
Charges d'exploitation	(232)	(4,5%)	(461)	(5,2%)
Coût du risque	(103)	+4,4%	(210)	+3,4%
Résultat net	57	+33,4%	90	+12,4%
Résultat net part du Groupe	41	+34,3%	65	+9,8%

En Italie, Cariparma poursuit la transformation de son réseau et affiche des résultats en progression par rapport au trimestre précédent. L'encours des crédits s'établit à 33,3 milliards d'euros au 30 juin 2014, en hausse de

¹ Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes consolidés locaux au 31/12/2013, après la clôture des comptes de Crédit Agricole S.A., soit +80m€ en PNB, dont +92m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109m€ de coût du risque ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements

² Après reclassement au T4-12 du complément de provision demandé par la Banque d'Italie, passé en AHM au T4-12 et dans la contribution de Cariparma au T1-13 (39 m€)

0,7% par rapport au 30 juin 2013 dont +4,7% sur les crédits à l'habitat. L'encours global de collecte bilan atteint quant à lui 35,7 milliards d'euros. Ainsi, Cariparma présente un ratio crédits (nets des provisions individuelles) rapporté à la collecte de 89%. Par ailleurs, la collecte hors bilan de Cariparma s'élève à 54,1 milliards d'euros à fin juin 2014 contre 50,2 milliards d'euros à fin juin 2013. Comme au trimestre précédent, l'assurance-vie et les OPCVM restent très dynamiques. Leur encours a progressé de 15,3% par rapport à fin juin 2013.

Le produit net bancaire progresse de 5,8% entre le deuxième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014 grâce notamment à l'amélioration de la marge sous l'effet de la baisse du coût moyen de la collecte et du placement de l'excédent de liquidité auprès des autres entités italiennes du groupe. La hausse des commissions soutenues par la production en hors bilan impacte également favorablement le produit net bancaire.

Les charges d'exploitation diminuent de 4,5% entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2013 en lien avec la baisse des effectifs de 2,3% sur un an et aux efforts continus d'optimisation des coûts. Le coefficient d'exploitation s'établit à 55,7% au deuxième trimestre 2014.

Le coût du risque s'établit sur le trimestre à 103 millions d'euros, en hausse de 4,4% par rapport au deuxième trimestre 2013. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 11,9%, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) de 44,9%.

Au total, le résultat net part du groupe de Cariparma s'établit à 41 millions d'euros sur le trimestre à comparer à 31 millions d'euros au deuxième trimestre 2013.

Les autres entités du Groupe à l'international présentent globalement un excédent de collecte par rapport aux crédits distribués au 30 juin 2014, avec 10,5 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 9,8 milliards d'euros. Les résultats du deuxième trimestre des principales filiales à l'étranger s'élèvent à 15 millions d'euros pour la filiale polonaise, 9 millions d'euros pour le Crédit du Maroc, 8 millions d'euros pour Crédit Agricole Egypt et 7 millions d'euros pour la filiale ukrainienne.

3. PÔLE GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2014, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 198,9 milliards d'euros, en hausse de 54,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette progression des encours résulte d'une activité commerciale soutenue et bénéficie également d'un effet marché positif sur la période. Hors l'effet marché et change de +39,0 milliards d'euros, cette hausse ressort à 15,6 milliards d'euros, dont 12,6 milliards d'euros sur la gestion d'actifs et 3,6 milliards d'euros sur l'assurance épargne/retraite.

Le résultat net part du Groupe du pôle s'élève, ce trimestre, à 384 millions d'euros, en baisse de 6,6% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Pour le semestre, il atteint 761 millions, réalisé à 91% par la gestion d'actifs et l'activité assurances épargne/retraite.

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 298	+1,7%	2 554	+0,1%
Charges d'exploitation	(649)	+3,3%	(1 271)	+2,8%
Résultat brut d'exploitation	649	+0,1%	1 283	(2,4%)
Coût du risque	(40)	x14,7	(45)	x13,5
Résultat d'exploitation	609	(5,6%)	1 238	(5,6%)
Sociétés mises en équivalence	4	(26,7%)	8	(26,7%)
Gains/pertes sur autres actifs	6	ns	6	ns
Résultat avant impôt	619	(4,8%)	1 252	(5,3%)
Impôt	(202)	+1,9%	(422)	(1,0%)
Résultat net de l'exercice	417	(7,8%)	830	(7,3%)
Participations ne donnant pas le contrôle	33	(19,1%)	69	(15,4%)
Résultat net part du Groupe	384	(6,6%)	761	(6,5%)

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à fin juin 2014 à 821,4 milliards d'euros (+5,7% par rapport à fin décembre 2013). Sur le semestre, la collecte nette s'élève à 12,6 milliards d'euros. Elle a porté pour 17,7 milliards d'euros sur des actifs longs, à la fois en gestion active et en gestion passive, et a été tirée par l'ensemble des segments de clientèle, notamment les institutionnels (+6,9 milliards), les distributeurs tiers (+4,3 milliards d'euros), et les réseaux internationaux (+1,9 milliard d'euros). Sur les réseaux France, la décollecte a été quasi enrayée et s'établit, hors monétaire, à -0,3 milliard d'euros. L'effet marché et change s'élève, quant à lui, à 31,7 milliards d'euros sur la même période. Toujours sur le semestre, la collecte a été réalisée à hauteur de 8,1 milliards d'euros à l'international, avec une contribution positive sur toutes les zones géographiques.

Les résultats reflètent cette bonne dynamique ainsi que l'évolution favorable des marchés financiers depuis le début de l'année. Amundi affiche ainsi un résultat brut d'exploitation en hausse de 4,6% sur le premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013 et une progression de 12,1% sur le deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Cette bonne performance traduit la croissance d'un produit net bancaire dopé par le niveau élevé des commissions de surperformance sur le deuxième trimestre, alors que les charges restent maîtrisées, avec un coefficient d'exploitation maintenu sur le semestre à 54,8%. Les charges présentent, hors les dépenses engendrées par les nouvelles entités¹, une augmentation de 2,3% sur le deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente et de 1,2% sur le premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013. Au total, après un impact défavorable lié à l'augmentation du taux d'imposition en France à 38%, le résultat net part du Groupe d'Amundi s'établit à 92 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, et 167 millions d'euros pour le premier semestre, bénéficiant de l'augmentation de la quote-part de détention à 80%.

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, **CACEIS** poursuit la trajectoire croissante des encours conservés, avec une progression de 7,8% sur un an pour atteindre 2 352 milliards d'euros à fin juin 2014. Par ailleurs, CACEIS a annoncé le renouvellement pour 5 ans du mandat auprès de CNP Assurances, portant sur un montant d'actifs de 280 milliards d'euros. Les encours administrés sont également en progression à 1 332 milliards d'euros, affichant sur la même période une hausse de 5,4%.

Les résultats du métier sont en recul par rapport au deuxième trimestre 2013 sous l'effet du repli de la marge d'intérêt (hausse de la part des titres HQLA, faiblement rémunérés et baisse des *spreads*). Le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit ainsi à 19 millions d'euros, en baisse de 47,9% par rapport au deuxième trimestre 2013. Pour le semestre, il s'établit à 38 millions d'euros.

L'activité **Banque privée** dans le Groupe voit ses encours gérés progresser de 2,5% par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à 135,5 milliards d'euros au 30 juin 2014 bénéficiant notamment d'un effet marché positif permettant de plus que compenser la décollecte de 0,6 milliard d'euros enregistrée au premier semestre 2014 .

Sur le périmètre France, les encours, à 63,2 milliards d'euros, sont en augmentation de 2,3% par rapport au 31 décembre 2013. A l'international, la hausse est de 2,6% pour atteindre 72,3 milliards d'euros.

Affecté par des provisions à caractère juridique, le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2014 s'établit à 5 millions d'euros, en baisse de 86,2% par rapport au deuxième trimestre 2013. Il s'élève à 28 millions d'euros pour le premier semestre 2014.

Le pôle **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 7,1 milliards d'euros au 30 juin 2014, en progression de 18,4% par rapport au deuxième trimestre 2013.

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	544	+5,4%	1 104	+4,4%
Charges d'exploitation	(156)	+7,3%	(303)	+5,3%

¹ Etats-Unis (Smith Breeden), Pologne, Pays-Bas

Résultat brut d'exploitation	388	+4,7%	801	+4,0%
Coût du risque	-	ns	-	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	ns	-	ns
Impôt	(119)	+8,1%	(271)	+6,5%
Résultat net de l'exercice	269	+3,1%	530	+2,8%
Résultat net part du Groupe	268	+3,0%	528	+2,7%

En Epargne / retraite, le Groupe a réalisé d'excellentes performances avec un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros au deuxième trimestre 2014. En France, la croissance du chiffre d'affaires atteint 14,0% entre le deuxième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014 et 3,5% entre le premier semestre 2013 et le premier semestre 2014 ; sur cette même période, le marché affiche un repli de 1,0% (source FFSA). A l'international, la hausse du chiffre d'affaires s'élève à 51,5% entre le deuxième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014, dont une progression en Italie particulièrement forte (+ 60,7%) et nettement supérieure au marché (+25,0% à fin mai selon l'IAMA).

Les encours gérés s'accroissent de 5,6% sur un an et atteignent 242,0 milliards d'euros à fin juin 2014, dont 196,5 milliards d'euros pour les contrats en euros (+ 4,4% sur un an) et 45,5 milliards d'euros pour les contrats en unités de compte (+ 11,1% sur un an), qui représentent 18,8 % du total, soit +0,9 point sur un an.

Pour la ligne métier Prévoyance / santé / emprunteur, le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014 s'élève à 864 millions d'euros, en progression de 4,5% par rapport au deuxième trimestre 2013. Entre le deuxième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014, le chiffre d'affaires de la Prévoyance / Santé augmente de 6,5% et celui de l'assurance Emprunteur de 2,6% grâce aux bonnes performances sur le crédit habitat.

Depuis le début de l'année, la collecte nette en épargne retraite et prévoyance s'élève à 4,3 milliards d'euros, dont 2,6 milliards d'euros en France.

L'assurance dommages maintient une dynamique commerciale très soutenue et affiche un chiffre d'affaires de 543 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2014. En France, où le Groupe réalise l'essentiel de son activité, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,6% par rapport au deuxième trimestre 2013. Le ratio combiné¹ (net de réassurance) en France reste bien maîtrisé, à 95,9% en dépit des événements climatiques de ce premier semestre 2014.

A 268 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, le résultat net part du Groupe du pôle Assurances progresse de 3,0% par rapport au deuxième trimestre 2013 malgré la taxe systémique² et la hausse de 1,9 point du taux d'impôt sur les sociétés à 38%.

¹ Ratio (Sinistralité + frais généraux) / Cotisations. Concerne Pacifica.

² Taxe systémique sur l'exigence minimum en fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A. au titre de sa détention de CAA, de 6 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 au titre du premier semestre 2014

4. PÔLE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	678	(6,9%)	1 364	(6,3%)
Charges d'exploitation	(329)	(5,1%)	(664)	(4,4%)
Résultat brut d'exploitation	349	(8,5%)	700	(8,0%)
Coût du risque	(261)	(29,6%)	(543)	(30,3%)
Résultat d'exploitation	88	x8,5	157	ns
Sociétés mises en équivalence	37	+8,9%	68	+10,0%
Résultat avant impôt	125	x2,8	225	x5,1
Impôt	(22)	(6,8%)	(48)	+68,2%
Rés. net des activités arrêtées	(15)	ns	(9)	ns
Résultat net de l'exercice	88	x3,2	168	x6,2
Participations ne donnant pas le contrôle	7	ns	10	ns
Résultat net part du Groupe	81	+72,2%	158	x2,4

Le pôle Services financiers spécialisés confirme la progression de ses résultats au deuxième trimestre 2014 avec un résultat net part du Groupe de 81 millions d'euros contre 49 millions un an plus tôt. Dans un contexte réglementaire toujours contraint, les encours se stabilisent par rapport au trimestre précédent tant sur le crédit à la consommation que sur le crédit-bail tandis que le chiffre d'affaires factoré progresse significativement.

En ligne avec la baisse des encours, le produit net bancaire du pôle enregistre une baisse de 6,9% par rapport au deuxième trimestre 2014 à 678 millions d'euros. Les charges sont en recul de 5,1% sur douze mois, traduisant les mesures d'optimisation des frais de recouvrement chez CACF tandis que chez CAL&F elles se stabilisent à +0,3% au deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Enfin, le coût du risque poursuit sa baisse, tant chez CACF qu'au sein de CAL&F.

Le métier **Crédit à la consommation** connaît ce trimestre une stabilisation de ses encours gérés qui s'établissent à 69 milliards d'euros grâce à une reprise de la production (+7,0% au deuxième trimestre 2014 par rapport au trimestre précédent) et en dépit de la sortie effective de 400 millions d'encours relatifs à des entités nordiques cédées au trimestre précédent. La répartition géographique de ces encours est quasi inchangée par rapport au premier trimestre 2014 avec 38% des encours localisés en France, 34% en Italie et 28% dans les autres pays. Après application de IFRS11 aux *joint-ventures* automobiles et le reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre, les encours se répartissent en 54,0 milliards d'euros d'encours pour compte propre, 12,3 milliards d'euros d'encours Crédit Agricole et 2,7 milliards d'euros d'encours gérés pour compte de tiers.

Dans le même temps, CACF a poursuivi l'un des objectifs fixé dans le plan stratégique et a renforcé son taux d'autofinancement qui progresse de 4,7 points par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à 57,7%. Ces bons résultats s'appuient sur le succès confirmé de la collecte en Allemagne par CACF (passeport européen) pour un montant supérieur à 500 millions d'euros au premier semestre 2014 tandis que FGAC et Agos Ducato ont poursuivi au deuxième trimestre 2014 leur programme de titrisations et d'émissions EMTN pour un montant de 2 milliards d'euros.

Le produit net bancaire de CACF s'élève à 537 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, en baisse de 9,7 % par rapport au deuxième trimestre 2013 et de - 2,5% par rapport au premier trimestre 2014, en lien avec la baisse des encours sur un an et le coût relatif au renforcement des excédents de liquidité dans la perspective de la mise en œuvre des ratios de liquidité Bâle 3. Les charges d'exploitation reculent de 6,6% sur la même période traduisant les plans d'efficacité opérationnelle et les mesures d'optimisation des frais de recouvrement chez CACF. Le coût du risque du crédit à la consommation s'établit à 249 millions d'euros, en baisse de 26,9% par rapport au deuxième trimestre 2013, baisse liée essentiellement à Agos Ducato mais également aux autres entités du groupe CACF notamment en France (-14,7%). Il représente 256 points de base sur encours et baisse de 37¹ points de base par rapport au trimestre précédent. Le coût du risque d'Agos Ducato s'établit quant à lui à 149 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, en baisse de 33,2% par rapport au deuxième trimestre 2013. Il représente désormais 93 points de base sur les 256 points de base de coût du risque sur encours totaux du crédit à la consommation. Le taux de créances dépréciées d'Agos Ducato s'élève à 12,6 % à comparer à 11,9% au trimestre précédent avec un taux de couverture sur créances dépréciées (y compris provisions collectives) toujours très élevé à 99,8%. Cette poursuite de l'amélioration du risque chez Agos Ducato permet à la filiale de maintenir sa capacité bénéficiaire.

Au total, le résultat net part du Groupe de CACF ressort à 57 millions d'euros, en hausse de 76,4% sur un an.

Les métiers du **crédit-bail et de l'affacturage** voient évoluer de façon différenciée leur encours en fonction des activités et des zones géographiques. La tendance baissière se poursuit sur le crédit-bail, se traduisant par une baisse de 2,4% des encours totaux sur un an à 15,8 milliards d'euros. Inversement, les encours augmentent de 4,3% sur la même période en crédit-bail à l'international (4,0 milliards d'euros) et le chiffre d'affaires factoré augmente de 7,0% à 15,9 milliards d'euros à fin juin, comprenant une hausse de 7,6% sur la France (10,4 milliards d'euros).

Le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 141 millions d'euros, en progression de 5,9% au deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre 2013 grâce à une activité en hausse sur l'affacturage et aux effets induits du désengagement en cours d'une filiale de crédit-bail. Les charges sont stables sur la même période tandis que le coût du risque baisse de 60,0% en un an. Enfin, CAL&F enregistre ce trimestre une perte de 15 millions d'euros en résultat net des activités arrêtées consécutive au désengagement en cours de la filiale de crédit-bail en Grèce, déjà gérée en run-off. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève ce trimestre à 24 millions d'euros en hausse de 62,0% au deuxième trimestre 2014 par rapport au deuxième trimestre 2013. Hors le résultat négatif sur la filiale de crédit-bail en Grèce, il s'élèverait à 39 millions d'euros.

¹ Retraité de l'application de IFRS11 aux joint-ventures automobiles et reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre

5. PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au deuxième trimestre 2014, le résultat net part du Groupe de la **Banque de financement et d'investissement** ressort à 261 millions d'euros. Après retraitement des couvertures de prêts (-14 millions d'euros en produit net bancaire), de l'effet du DVA courant (-24 millions d'euros en produit net bancaire) et de la première application du FVA (-153 millions d'euros en produit net bancaire y compris évolution de méthodologie sur CVA/DVA), le résultat net part du Groupe s'élève à 384 millions d'euros ce trimestre.

La contribution de la banque de financement à ce résultat net part du Groupe retraité s'élève à 303 millions d'euros (contre 191 millions d'euros au deuxième trimestre 2013) et celle de la banque de marché et d'investissements à 154 millions d'euros (contre 95 millions d'euros au deuxième trimestre 2013).

Les activités en cours d'arrêt ont un impact de -73 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2014, à comparer à une perte de 3 millions au deuxième trimestre 2013.

Le trimestre a été marqué par la finalisation de la cession de Newedge. Le 6 mai 2014, Crédit Agricole CIB a en effet cédé à la Société Générale sa participation de 50% dans Newedge Group. Cette opération n'a pas généré d'impact significatif sur le compte de résultat en 2014.

Total Banque de financement et d'investissement (y compris activités en cours d'arrêt)

(en millions d'euros)	T2-14	T2-14*	T2-13	T2-13*	Variation T2*/T2*
Produit net bancaire	928	1 119	994	1 030	+8,8%
<i>Dont Banque de financement</i>	634	648	509	519	+25,1%
<i>Dont Banque de marché</i>	346	523	436	462	+13,1%
<i>Dont Activités en cours d'arrêt</i>	(52)	(52)	49	49	ns
Charges d'exploitation	(565)	(565)	(567)	(567)	(0,4%)
Résultat brut d'exploitation	363	554	427	463	+20,1%
Coût du risque	(49)	(49)	(105)	(105)	(52,3%)
Résultat d'exploitation	314	505	322	358	+41,3%
Sociétés mises en équivalence	46	46	39	39	+15,8%
Gains/pertes sur autres actifs	(1)	(1)	2	2	ns
Résultat avant impôt	359	550	363	399	+37,5%
Impôt	(99)	(165)	(98)	(111)	+50,5%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	8	8	(9)	0	ns
Résultat net	268	393	256	288	+35,6%
Participations ne donnant pas le contrôle	7	9	5	5	+61,7%
Résultat net part du Groupe	261	384	251	283	+35,0%

* Retraité des couvertures de prêts, FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA (T2-14) et DVA courant

NB : pour les données 2013, UBAF présentée selon la nouvelle application de IFRS 11

Les revenus de la **banque de financement** s'élèvent à 648 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, hors impact des couvertures de prêts. Ils intègrent ce trimestre le dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour +81 millions d'euros. Ces bonnes performances sont atteintes grâce à une production soutenue associée à une consommation de liquidité plus efficace. En banque commerciale, les revenus atteignent 342 millions d'euros, y compris impact du dénouement du dossier précité, avec un bon niveau tant de la marge d'intérêt que des commissions. En financements structurés, la bonne tenue des revenus sur la période, à 306 millions d'euros, permet d'afficher une croissance de +1,3%, tirée par l'*Asset Finance*. Le produit net bancaire annualisé rapporté à la consommation de liquidité atteint le niveau record de 2,80% au deuxième trimestre 2014, contre 2,36% au premier trimestre 2014 et 2,40% au deuxième trimestre 2013.

Crédit Agricole CIB maintient ses positions concurrentielles sur les activités de syndication en France (première place¹). Il se positionne également en deuxième position en Europe de l'Ouest et sur la zone EMEA¹ et passe du troisième au deuxième rang¹ en syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA. Crédit Agricole CIB conserve par ailleurs son rang de leader mondial sur le financement aéronautique². Finalement, CACIB passe de la quatrième à la deuxième place en tant que teneur de livres dans les financements à effet de levier européens sur la zone EMEA¹.

Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** s'élèvent à 523 millions au deuxième trimestre 2014, hors impacts DVA courant, FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA, en progression de 13,1% par rapport au deuxième trimestre 2013, qui incluait les revenus des courtiers pour 17 millions d'euros.

A 443 millions d'euros ce trimestre hors impacts DVA courant, FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA, les revenus des activités de *Fixed Income* progressent par rapport aux trimestres précédents (notamment +13,3% par rapport au deuxième trimestre 2013), portés par le dynamisme de la trésorerie (effet de base favorable) et des activités *Credit & Rates*. Crédit Agricole CIB maintient son premier rang en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP³. Par ailleurs, CACIB se situe à la troisième place mondiale sur les émissions obligataires supranationales et sur les émissions obligataires des agences en euros¹.

La banque d'investissement affiche de très bonnes performances ce trimestre (+12,7% par rapport au deuxième trimestre 2013) grâce à des opérations significatives notamment pour les activités de fusions-acquisitions. Les revenus s'élèvent à 80 millions d'euros. CACIB progresse ainsi de la huitième à la troisième place pour les opérations de fusions-acquisitions achevées avec une participation française¹ et passe de la sixième à la première position en tant que teneur de livres sur l'offre de convertibles en France¹.

La VaR reste à un niveau très faible de 4 millions d'euros au 30 juin 2014 (6 millions d'euros en moyenne sur le deuxième trimestre 2014).

Par ailleurs, le produit net bancaire du deuxième trimestre 2014 de la **Banque de financement et d'investissement** inclut un impact de -167 millions d'euros lié à la première application du *funding valuation adjustment* (FVA, ou prise en compte du coût de refinancement dans la valorisation des dérivés non collatéralisés). Il inclut également deux éléments spécifiques se compensant largement, à savoir d'une part une dépréciation pour -62 millions d'euros sur des portefeuilles de créances immobilières européennes acquises sur le marché secondaire (localisés dans les activités en cours d'arrêt), et d'autre part le dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour +81 millions d'euros.

¹ Source : Thomson Financial

² Source : Air Finance Database

³ Source : CPWare

Les charges de la **Banque de financement et d'investissement** enregistrent une baisse de 0,4% entre le deuxième trimestre 2013¹ et le deuxième trimestre 2014.

Au deuxième trimestre 2014, le coût du risque se traduit par une dotation nette de 49 millions d'euros, en baisse par rapport au deuxième trimestre 2013 (105 millions d'euros).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 46 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, intégrant principalement la contribution de Al Bank Saudi Al Fransi (BSF).

Au final, le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2014 de la **Banque de financement et d'investissement** s'élève à 261 millions d'euros.

6. ACTIVITES HORS METIERS

(en millions d'euros)	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(573)	+52,3%	(1 136)	(9,4%)
Charges d'exploitation	(227)	+5,1%	(439)	+1,7%
Résultat brut d'exploitation	(800)	+35,1%	(1 575)	(6,6%)
Coût du risque	13	x8,3	94	+41,7%
Résultat d'exploitation	(787)	+33,3%	(1 481)	(8,6%)
Sociétés mises en équivalence	(2)	(94,3%)	33	ns
Gains/pertes sur autres actifs	-	(77,8%)	5	ns
Résultat avant impôts	(789)	+28,1%	(1 443)	(14,6%)
Impôts	325	+67,2%	583	(0,3%)
Résultat net	(464)	+10,0%	(860)	(22,2%)
Participations ne donnant pas le contrôle	23	(29,0%)	56	(32,4%)
Résultat net part du Groupe	(487)	+7,2%	(916)	(22,9%)

Au deuxième trimestre 2014, le produit net bancaire du pôle s'établit à -573 millions d'euros, contre -376 millions d'euros au deuxième trimestre 2013. Il intègre notamment ce trimestre le coût des volets 1 et 2 du Switch pour -186 millions d'euros (-112 millions d'euros au deuxième trimestre 2013 y compris la rémunération de l'avance d'actionnaires et des T3CJ), des impacts favorables relatifs à la gestion active du portefeuille et le dénouement de positions ALM et la variation de la juste valeur des obligations échangeables en actions d'Eurazeo pour 23 millions d'euros (-41 millions d'euros au premier trimestre 2014). Le *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB et celui lié aux contrats d'assurances en UC ont un impact de -239 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 à comparer à un produit de 68 millions d'euros un an auparavant.

¹ Le deuxième trimestre 2013 intégrait les charges du courtage (CLSA New York et Tokyo) pour 21 millions d'euros, entités reclassées en IFRS 5 au troisième trimestre 2013

Les charges d'exploitation augmentent de 5,1% par rapport au deuxième trimestre 2013, sous l'effet de charges centrales additionnelles dues notamment aux exercices réglementaires en cours (AQR, stress tests).

Le coût du risque bénéficie ce trimestre d'une reprise de 30 millions d'euros sur un dossier.

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à -487 millions d'euros au deuxième trimestre 2014 (et à -332 millions d'euros hors impacts des *spreads* émetteur).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

L'encours de crédit clientèle du Groupe s'établit à 703 milliards d'euros au 30 juin 2014. Les Caisses régionales, LCL et les entités de la Banque de proximité à l'international ont augmenté leur collecte bilan de 2,3% par rapport au 30 juin 2013 pour atteindre 479 milliards d'euros. En termes de ressources, les dettes envers la clientèle au bilan représentent 610 milliards d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	T2-14	Variation T2/T2	S1-14	Variation S1/S1
Produit net bancaire	7 593	(3,5%)	15 346	+0,9%
Charges d'exploitation	(4 812)	+1,1%	(9 503)	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	2 781	(10,4%)	5 843	+1,8%
Coût du risque	(740)	(23,1%)	(1 647)	(22,0%)
Résultat d'exploitation	2 041	(4,8%)	4 196	+15,7%
Sociétés mises en équivalence	(624)	ns	(527)	ns
Résultat net sur autres actifs	3	+29,8%	3	(83,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	(1)	ns
Résultat avant impôts	1 420	(34,2%)	3 671	(1,0%)
Impôts	(637)	(9,2%)	(1 383)	+18,6%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	(2)	ns	5	ns
Résultat net	781	(46,9%)	2 293	(10,9%)
Résultat net part du Groupe	705	(49,1%)	2 125	(11,8%)

Au deuxième trimestre 2014, le groupe Crédit Agricole réalise un **produit net bancaire** de 7 593 millions d'euros, en baisse de 3,5% par rapport au deuxième trimestre 2013. Retraité des éléments non liés à l'activité (*spreads* émetteur, DVA, couvertures de prêts FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA), le produit net bancaire s'inscrit en hausse de 2,4%. Cette évolution traduit pour l'essentiel la bonne tenue de l'activité dans les métiers cœur à savoir la banque de proximité et les métiers de l'épargne, ainsi que les bonnes performances en Banque de financement et d'investissement.

Les **charges d'exploitation** présentent une hausse de 1,1% par rapport au deuxième trimestre 2013.

Le **coût du risque** est en recul de 23,1% par rapport au deuxième trimestre de l'année 2013. Il s'établit à 37 points de base sur encours au deuxième trimestre 2014 à comparer à 45 points de base au deuxième trimestre 2013. Ce recul est particulièrement marqué en Banque de proximité en France ainsi que pour les Services financiers spécialisés.

Le résultat des **sociétés mises en équivalence** s'établit à - 624 millions d'euros sur le trimestre, intégrant -708 millions d'euros au titre de la quote-part du groupe dans le résultat du BES.

Au total, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 705 millions d'euros contre 1 385 millions d'euros au deuxième trimestre 2013. Hors impact du BES, *spreads* émetteur, DVA, couvertures de prêts FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA, le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit à 1 694 millions d'euros contre 1 373 millions d'euros au deuxième trimestre 2013. La hausse provient notamment de l'amélioration des résultats

de la Banque de proximité à l'international, hors BES, et des résultats de la Banque de financement et d'investissement.

L'information financière de Crédit Agricole S.A. pour le deuxième trimestre 2014 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée. L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires dans l'espace "Information financière" et est publiée par Crédit Agricole S.A. en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RELATIONS INVESTISSEURS + 33 1.43.23.04.31			
Denis Kleiber	+ 33 1.43.23.26.78	Laurence Gascon	+ 33 1.57.72.38.63
Nathalie Auzenat	+ 33 1.57.72.37.81	Fabienne Heureux	+ 33 1.43.23.06.38
Sébastien Chavane	+ 33 1.57.72.23.46	Marie-Agnès Huguenin	+ 33 1.43.23.15.99
Aleth Degrand	+ 33 1.43.23.23.81	Aurélie Marboeuf	+ 33 1.57.72.38.05

Avertissement

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Les chiffres présentés ont été établis conformément à IAS 34 "information financière intermédiaire".

Les procédures d'examens limités sur les comptes intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10). Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

➤ **Supports visuels de présentation des résultats**



**Résultats du 2^e trimestre
et du 1^{er} semestre 2014**

5 août 2014

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

AVERTISSEMENT

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Les chiffres présentés ont été établis conformément à IAS 34 "information financière intermédiaire". Les procédures d'examen limités sur les comptes intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Nota :

Le périmètre **Groupe Crédit Agricole** comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre considéré par le régulateur français et européen pour apprécier la liquidité et la solvabilité du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment ~25% des Caisses régionales et les filiales métier (Banque de proximité en France et à l'international, Gestion de l'épargne et Assurances, Services financiers spécialisés, ainsi que Banque de financement et d'investissement).

SOMMAIRE

- 1 2^e trimestre 2014 - Messages clés
- 2 Résultats des pôles métiers
- 3 Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales
- 4 Annexes

3

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



MESSAGES CLÉS T2-14

Bon niveau d'activité et nouveau renforcement du capital

Résultats T2-14	Groupe Crédit Agricole : + 1 694 m€ normalisé et + 705 m€ publiable
<i>Résultat net part du Groupe</i>	Crédit Agricole S.A. : + 1 003 m€ normalisé et + 17 m€ publiable

- **Bonne activité commerciale**
- **Caisses régionales (à 100%)** : contribution au RNPG Groupe Crédit Agricole de 892 m€ au T2-14
- **Progression équilibrée T2/T2 du PNB des métiers de Crédit Agricole S.A.**
 - Banque de proximité (LCL et réseaux internationaux) : +2,1% soutenue par le dynamisme de Cariparma
 - Gestion de l'épargne et Assurances : +1,7%
 - Métiers de financement : +2,3%* bénéficiant des performances de la BFI
- **Poursuite de la baisse du coût du risque : -19,6% T2/T2**, notamment en Banque de proximité et chez Agos Ducato
- **Impact de la situation du BES : valeur de la participation ramenée à zéro**
 - Quote-part de résultat en MEQ : - 502 m€
 - Dépréciation du solde de la participation : impact net en résultat -206 m€
 - Sans impact sur les ratios de solvabilité de Crédit Agricole S.A
- ➔ **Nouveau renforcement du CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. : +90 pb T2/T1, à 9,9%**
 - Amélioration organique
 - Effet favorable des taux sur le stock de plus-values latentes

* Hors DVA running, FVA Day One

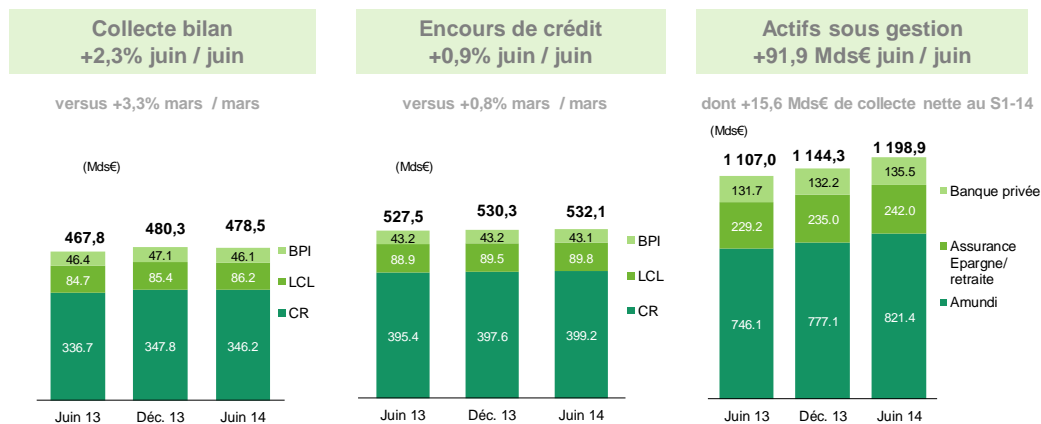
4

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS DU T2-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Bon niveau d'activité commerciale



5

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS DU T2-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat Crédit Agricole S.A.

En m€	T2-14	T2-13*	Δ T2/T2*	Δ T2**/T2*et **
Produit net bancaire	3 934	4 192	(6,1%)	+4,9%
Charges d'exploitation	(2 772)	(2 765)	+0,3%	+0,3%
Résultat brut d'exploitation	1 162	1 427	(18,5%)	+14,2%
Coût du risque	(534)	(663)	(19,6%)	(19,7%)
Sociétés mises en équivalence	(387)	267	ns	+19,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	1	x2,6	ns
Résultat avant impôt	244	1 032	(76,4%)	+38,4%
Impôts	(132)	(242)	(45,7%)	+21,0%
Rés. net des activités arrêtées ou en cours de cession	7	(1)	ns	ns
Résultat net	119	789	(84,9%)	+43,1%
Résultat net part du Groupe	17	698	ns	+47,0%
Coefficient d'exploitation	70,5%	66,0%	+4,5 pts	(3,0 pts)

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan
** Retraité des éléments spécifiques du trimestre (détaillés p.37)

6

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS DU S1-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat Crédit Agricole S.A.

En m€	S1-14	S1-13*	Δ S1/S1*	Δ S1**/S1* ^{net**}
Produit net bancaire	7 946	7 849	+1,2%	+2,9%
Charges d'exploitation	(5 486)	(5 513)	(0,5%)	(0,5%)
Résultat brut d'exploitation	2 460	2 336	+5,3%	+10,0%
Coût du risque	(1 124)	(1 402)	(19,9%)	(19,9%)
Sociétés mises en équivalence	89	637	(86,1%)	+20,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	14	(40,0%)	(42,9%)
Résultat avant impôt	1 433	1 585	(9,6%)	+36,0%
Impôts	(354)	(255)	+38,4%	+36,3%
Rés. net des activités arrêtées ou en cours de cession	6	15	(57,4%)	(75,0%)
Résultat net	1 085	1 345	(19,2%)	+34,2%
Résultat net part du Groupe	885	1 167	(24,0%)	+38,5%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>69,0%</i>	<i>70,2%</i>	<i>(1,2 pt)</i>	<i>(2,2 pts)</i>

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan
 ** Retraité des éléments spécifiques du semestre (détaillés p.37)

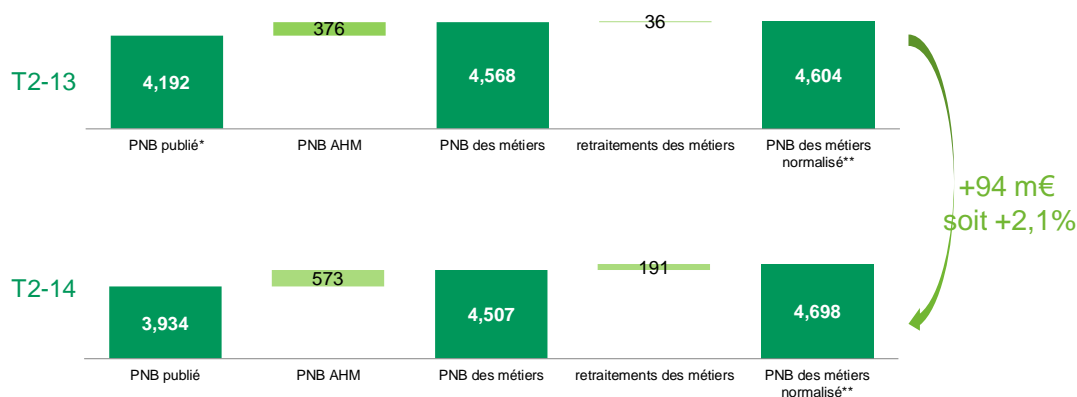
7

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS DU T2-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Evolution du PNB des métiers T2/T2

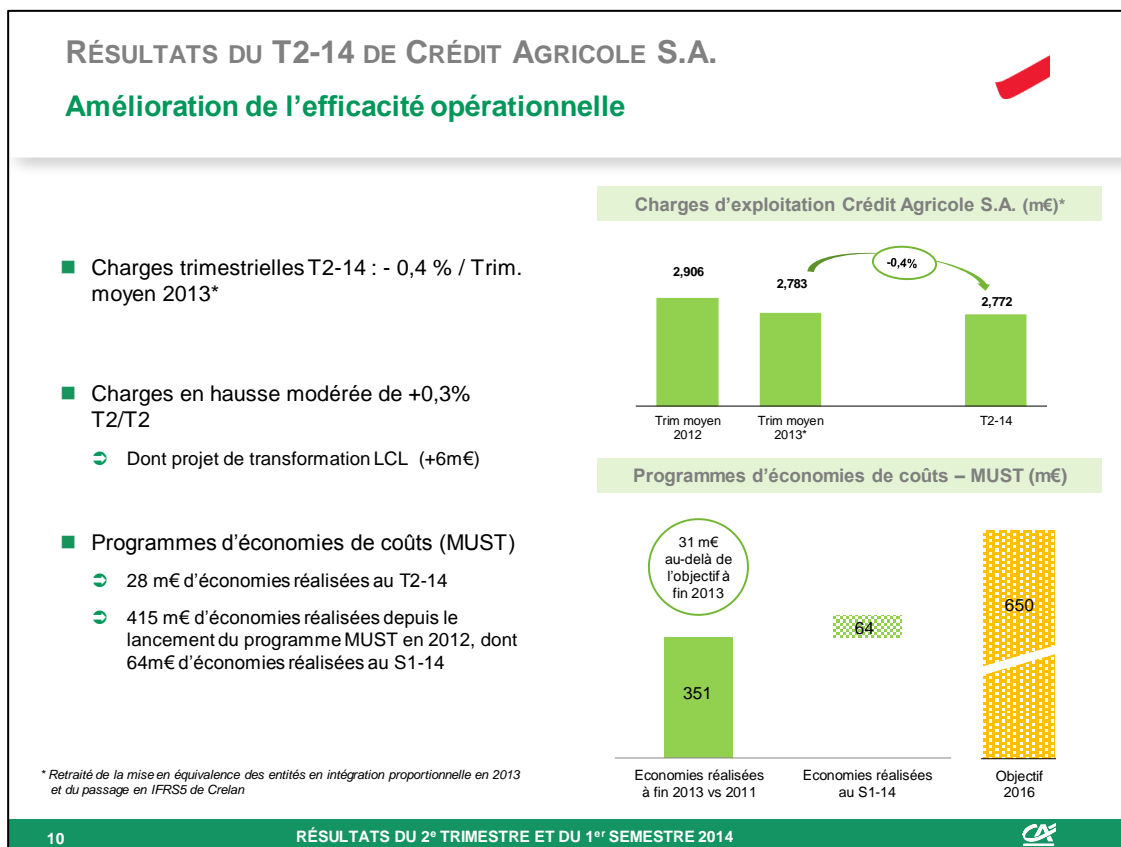
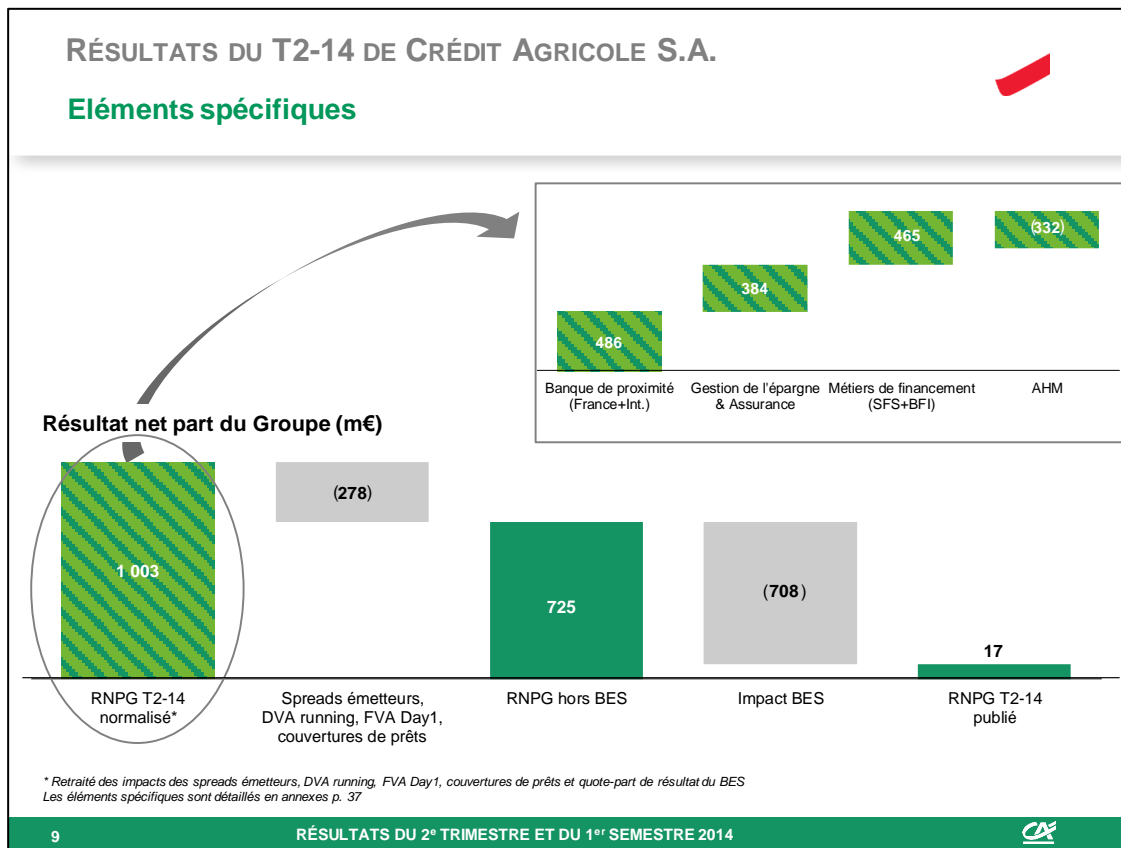


* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan
 ** Les éléments spécifiques sont détaillés en annexes p. 37

8

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014





RÉSULTATS DU T2-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Réduction du coût du risque (1/2)

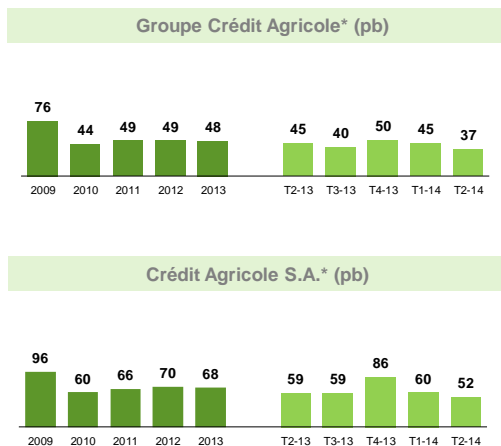
■ Groupe Crédit Agricole

- Coût du risque sur encours : 37 pb au T2-14, -8 pb en un an
- -8 pb T2/T1

■ Crédit Agricole S.A.

- Coût du risque sur encours : 52 pb au T2-14, -7 pb en un an
- Taux de couverture des créances dépréciées : 71,1% à fin juin 2014, **calculé sur la base d'encours non nettés des garanties et sûretés disponibles**

Coût du risque / encours (en pb annualisés)

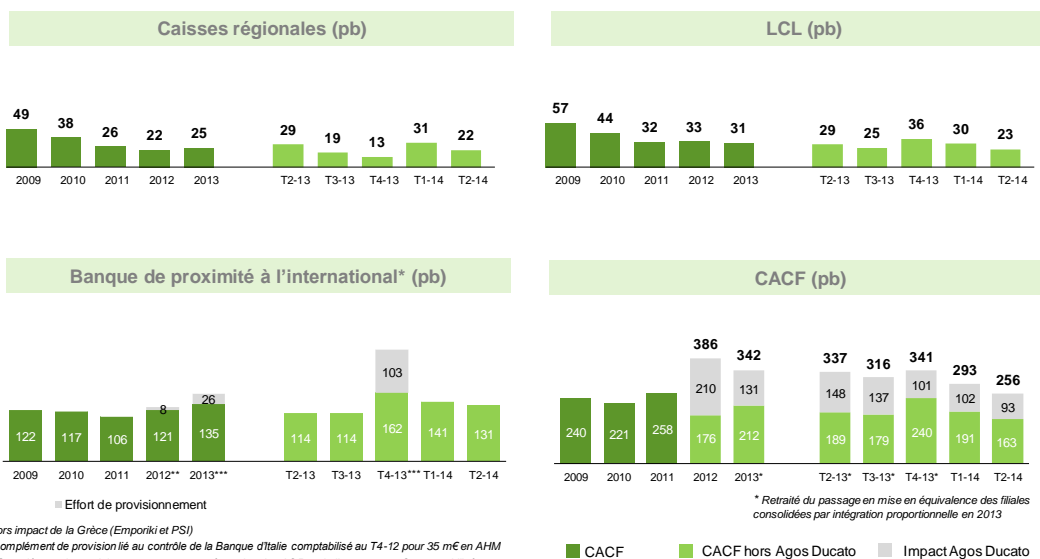


* Hors impact de la Grèce (Emporiki et PSI)

RÉSULTATS DU T2-14 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Réduction du coût du risque (2/2)

Coût du risque / encours (en pb annualisés)



* Hors impact de la Grèce (Emporiki et PSI)

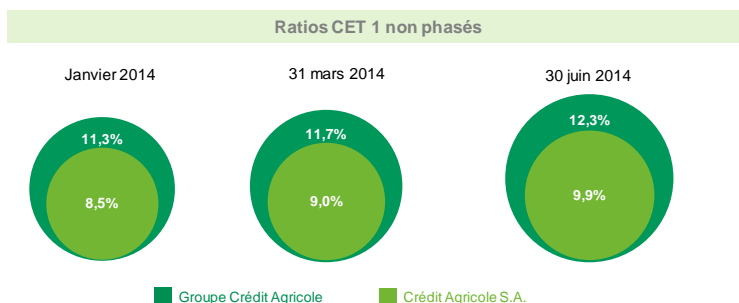
** Complément de provision lié au contrôle de la Banque d'Italie comptabilisé au T4-12 pour 35 m€ en AHM

*** Complément de provisions notamment en préparation des AQR en Italie pour 109m€, comptabilisé au T4-13 en AHM pour 90m€

STRUCTURE FINANCIÈRE

Ratios de solvabilité

- Progression des ratios CET1 non phasés au T2-14: +60 pb pour GCA et +90 pb pour Crédit Agricole S.A.
 - Variation des plus-values latentes
 - Mise en œuvre des plans d'actions (notamment Newedge et cessions effectives de deux entités en BPI)
 - Amélioration organique (résultats et versement du dividende en actions)
 - Impact du BES limité à -10 pb sur le ratio de GCA et nul sur le ratio de Crédit Agricole S.A. en raison des mécanismes de franchise

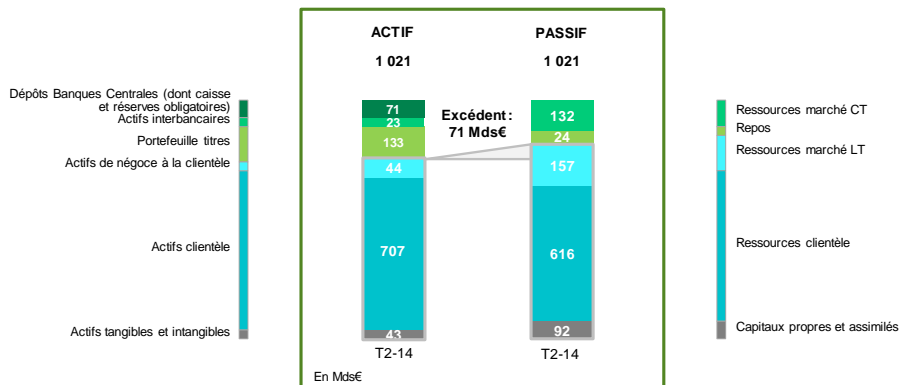


- Ratio de levier (phasé) Groupe Crédit Agricole : 4,1% (CRD4), 4,8% (Comité de Bâle) au 30/06/2014

LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : excédent de ressources stables

- Excédent de liquidité stable à 71 Mds€ à fin juin 2014



SOMMAIRE

- 1 2^e trimestre 2014 - Messages clés
- 2 Résultats des pôles métiers
- 3 Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales
- 4 Annexes

15

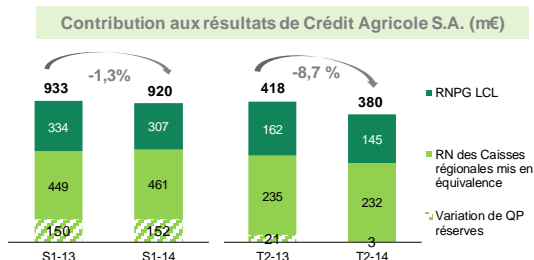
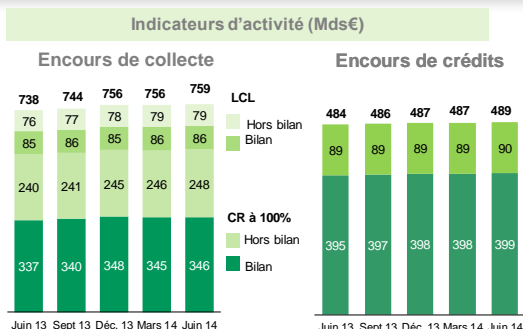
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

Caisses régionales et LCL

- Encours de collecte : +3,0% juin/juin
 - Collecte bilan : +2,6% juin/juin
 - dont +3,1% sur les livrets
 - 397 Mds€ d'encours après centralisation
 - Collecte hors bilan : +3,5% juin/juin portée par l'assurance-vie (encours +4,8%)
- Encours de crédits : +1,0% juin/juin
- Ratio crédits/collecte : 115%, stable par rapport à fin décembre 2013*
- RNPG de la Banque de proximité en France : 920 m€ au S1-14, -1,3% S1/S1
 - Baisse T2/T2, due pour moitié à la baisse de la variation de la quote-part des réserves des Caisses régionales
 - Calendarisation différente entre 2013 et 2014 des assemblées générales des Caisses régionales, moins nombreuses au T2-14 qu'au T2-13
 - Variation de la quote-part des réserves stable S1/S1



* Méthodologie révisée pour les Caisses régionales à compter de mars 2014 ; Déc. 13 pro forma (cf p. 17)

16

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en France - Caisses régionales

■ Activité commerciale

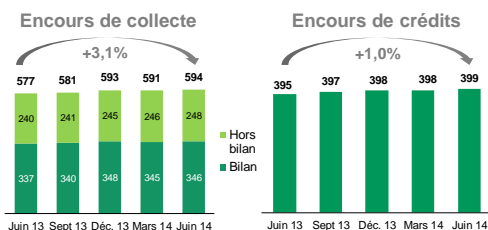
- Collecte hors bilan: +3,5% juin/juin, dont assurance-vie: +4,6% (+0,6% juin/mars)
- Collecte bilan : +2,8% juin/juin, dont livrets: +4,2% (stables juin/mars)
- Encours de crédits : +1,0% juin/juin, dont +2,6% sur l'habitat (+0,6% juin/mars)
- Ratio Crédits/Collecte*: 116%, stable par rapport à déc-13*

■ Résultat d'exploitation : +2,0 % S1/S1, et -4,1% T2/T2

- PNB : -3,1 % T2/T2, par rapport à une base T2-13 élevée
 - Au T2-13, impact positif notamment des rachats et remboursements anticipés de prêts, de la baisse des coûts de la collecte et du refinancement, et hausse des commissions dans tous les compartiments
 - Au T2-14, marge d'intermédiation pénalisée par l'évolution des taux (permanence des taux bas et aplatissement de la courbe); poids du contexte réglementaire défavorable sur les commissions, notamment sur la gestion de comptes
- Charges : +2,1% T2/T2
- Coût du risque : -32,1% T2/T2
 - Taux de créances dépréciées : 2,5% (identique au 30 juin 2013)
 - Taux de couverture (y compris provisions collectives) : 106,1% vs 105,9% au 30/06/13

* Méthodologie révisée à compter de mars 2014 : Déc. 13 pro forma: intégration des refinancements (BEI, CDC) et des UC obligataires en ressources clientèle et crédits clientèle nettes des provisions individuelles

Indicateurs d'activité (Mds€)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 447	(3,1%)	6 998	(1,2%)
Charges d'exploitation	(1 927)	+2,1%	(3 804)	+1,4%
Coût du risque	(199)	(32,1%)	(507)	(27,3%)
Résultat d'exploitation (100%)	1 321	(4,1%)	2 687	+2,0%
Coefficient d'exploitation	55,9%	+2,8 pts	54,4%	+1,4 pt
Résultat net mis en équivalence	232	(1,2%)	461	+2,7%
Var. quote-part dans les réserves	3	(83,4%)	152	+1,7%
Quote-part de résultats MEQ (-25%)	235	(8,0%)	613	+2,4%

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en France - LCL

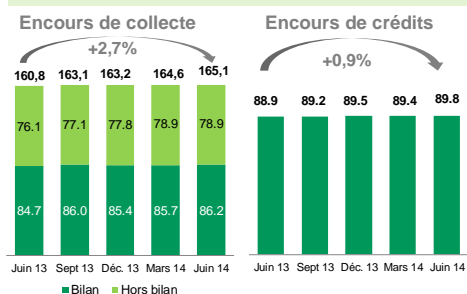
■ Activité commerciale

- Hausse de la collecte hors bilan: +3,6% juin/juin, notamment l'assurance-vie +5,4% juin/juin
- Collecte bilan : +1,8% juin/juin tirée par les DAV : +8,3% juin/juin
- Progression des encours de crédits : +0,9% juin/juin, soutenue par la croissance des encours sur l'habitat : +3,0% juin/juin
- Ratio Crédits/Collecte : 110%, stable / mars 14

■ Résultat

- Produit net bancaire: -2,6% T2/T2
 - Baisse de la marge d'intérêts, en raison notamment du contexte de taux bas et de l'impact des rachats et remboursements anticipés qui avaient connu un pic aux T2 et T3 2013
- Charges : +0,4% T2/T2 avant dépenses liées au PMT
 - Premières dépenses liées au projet d'entreprise (6 m€ au T2-14 après 5m€ au T1-14)
- Coût du risque : -19,7% T2/T2
 - Poursuite de l'amélioration du risque sur tous les marchés
 - Taux de créances dépréciées stable à 2,4%, taux de couverture de 74,0% (y compris provisions collectives)

Indicateurs d'activité (Mds€)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	935	(2,6%)	1 891	(2,2%)
Charges d'exploitation	(640)	+1,3%	(1 259)	+1,1%
Coût du risque	(55)	(19,7%)	(125)	(20,6%)
Impôt	(87)	(3,5%)	(184)	(1,7%)
Résultat net part du Groupe	145	(9,7%)	307	(7,9%)
Coefficient d'exploitation	68,5%	+2,7 pts	66,6%	+2,2 pts

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

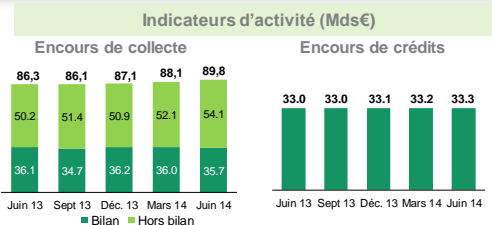
Banque de proximité à l'international - Cariparma

■ Activité commerciale

- Dynamisme des activités d'assurance-vie et OPCVM : encours +2,8 Md€ T2/T2, soit +15,3%
- Collecte bilan : -0,8 % juin/mars
- Encours de crédits : +0,7% sur un an et +4,7% sur les crédits à l'habitat
- Ratio crédits*/collecte : 89%
- Poursuite de la transformation du réseau

■ RNPG : 41 m€ au T2-14

- PNB : +5,8% T2/T2
 - En continue amélioration depuis T1 2013
 - Marge en amélioration sous l'effet de la baisse du coût moyen de la collecte et du placement de l'excédent de liquidité auprès des autres entités italiennes du groupe
 - Commissions soutenues par la production en hors bilan
- Charges : -4,5% T2/T2, en lien avec la baisse des effectifs (-2,3% sur un an) et aux efforts continus d'optimisation des coûts
- Résultat brut d'exploitation (+22,3 % T2/T2) et coefficient d'exploitation de 55,7%, bénéficiant d'un effet ciseau favorable
- Coût du risque : +4,4% T2/T2
 - Taux de créances dépréciées : 11,9%, couvertes à hauteur de 44,9% (y compris provisions collectives)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14*	Δ S1'/S1**
Produit net bancaire	416	+5,8%	809	+3,7%
Charges d'exploitation	(232)	(4,5%)	(461)	(5,2%)
Résultat Brut d'exploitation	184	+22,3%	348	+18,5%
Coût du risque	(103)	+4,4%	(210)	+3,4%
Résultat net	57	+33,4%	90	+12,4%
Résultat net part du Groupe	41	+34,3%	65	+9,8%
Coefficient d'exploitation*	55,7%	(5,9 pts)	57,0%	(5,4 pts)

* Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes consolidés locaux du 31/12/2013, après la clôture des comptes de Crédit Agricole S.A. : +80m€ en PNB, dont +92m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109m€ de coût du risque et de la fiscalité afférente à ces retraitements

** Après reclassement au T4-12 du complément de provision demandé par la Banque d'Italie, passé en AHM au T4-12 et dans la contribution de Cariparma au T1-13 (39 m€)

*** Selon le périmètre local

Résultat net du Groupe Cariparma* : 92 m€ au S1-14

* Crédits clientèle nets des provisions individuelles



LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité à l'international - hors Cariparma

■ Activité commerciale: excédent de collecte bilan de 0,6 Md€ à fin juin 2014

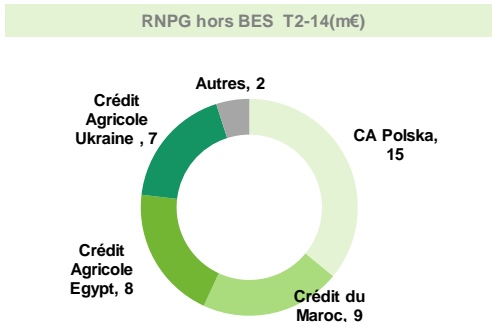
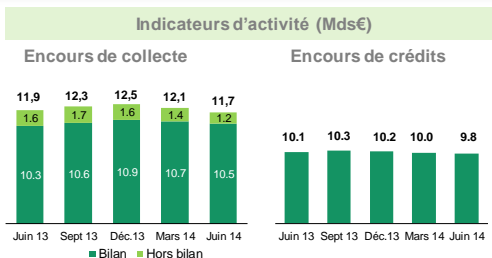
■ Cession effective de CA Bulgarie et de la BNI Madagascar : +14m€ en RNPG

■ RNPG des principales filiales

- 15 m€ pour CA Polska
- 9 m€ sur le Crédit du Maroc
- 8 m€ sur Crédit Agricole Egypt
- 7 m€ pour Crédit Agricole Ukraine

■ BES : impact net -708 m€ en MEQ

- Prise en compte du résultat semestriel de la société de -3,57Mds€ : -502 m€
- Dépréciation du solde de la participation : -206 m€ en RNPG

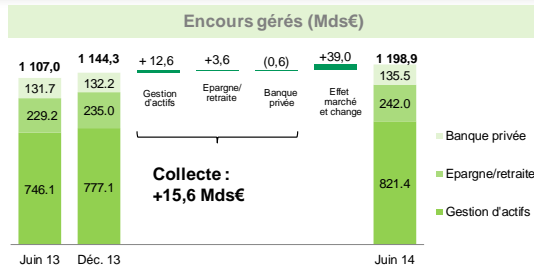


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances

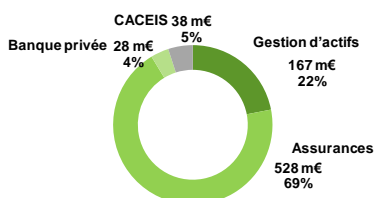
- Encours global : +54,6 Mds€ au premier semestre 2014, avec une collecte nette positive de 12,6 Mds€ pour Amundi et de 3,6 Mds€ pour l'assurance Épargne / retraite

- Amundi : dynamisme de la collecte sur quasiment tous les segments et portant essentiellement sur des actifs longs
- Epargne/retraite: activité toujours dynamique, encours +5,6% sur un an
- Banque privée : encours en progression de 2,5% sur le premier semestre bénéficiant d'un effet marché positif
- CACEIS : progression des encours conservés de 7,8% juin/juin et renouvellement pour 5 ans du mandat CNP assurances (280 Mds€)
Bonne performance commerciale en administration de fonds



Services financiers aux institutionnels (CACEIS) Mds€	Jun 13	Déc. 13	Jun 14	Δ Juin/ Juin
Encours conservés	2 182	2 254	2 352	+7,8%
Encours administrés	1 264	1 309	1 332	+5,4%

Contribution du pôle au RNPG de Crédit Agricole S.A. S1-14 (m€)



21

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014

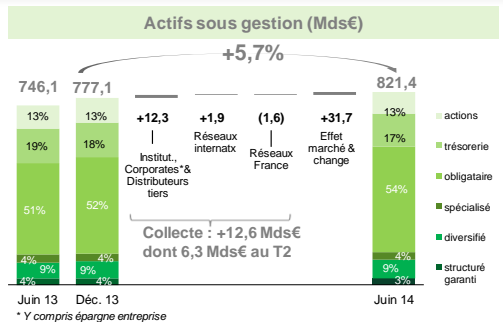


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion d'actifs - Amundi

- Progression des encours sur le S1-14 : +5,7%

- Collecte de +17,7 Mds€ sur actifs longs, à la fois en gestion active et en gestion passive
- Collecte tirée par l'ensemble des segments de clientèle
 - Institutionnels : +6,9 Mds€
 - Distributeurs tiers : +4,3 Mds€
 - Réseaux internationaux : +1,9 Md€
 - Décollecte quasi enrayée sur les réseaux France : - 0,3 Md€ hors monétaire
- Collecte de 8,1 Mds€ à l'international avec une contribution positive de toutes les zones géographiques



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	388	+8,6%	739	+4,5%
Charges d'exploitation	(207)	+5,7%	(405)	+4,3%
Résultat brut d'exploitation	181	+12,1%	334	+4,6%
Résultat net	117	+6,1%	220	+0,8%
Résultat net part du Groupe	92	+13,5%	167	+4,2%
Coefficient d'exploitation	53,3%	-1,5pt	54,8%	-0,1pt

- Des résultats en hausse : RBE +4,6% S1/S1 et +12,1% T2/T2

- PNB : +4,5% S1/S1 et niveau élevé des commissions de surperformance au T2-14
- Charges maîtrisées : +2,3% T2/T2 et +1,2% S1/S1 hors nouvelles entités*
- Coefficient d'exploitation maintenu à 54,8% sur le semestre
- RNPG : +4,2% S1/S1 et +13,5% T2/T2 avec deux effets contraires
 - Augmentation de la quote-part de détention à 80%** pour le Groupe Crédit Agricole au T2-14 suite au rachat de 5% à la Société Générale
 - Augmentation du taux d'imposition en France à 38%

* Etats-Unis (Smith Breeder), Pologne, Pays-Bas
** Y compris 1,4% SACAM

22

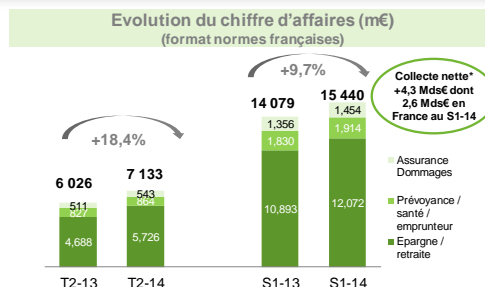
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Assurances

- Epargne / retraite : hausse du chiffre d'affaires nettement supérieure à celle du marché
 - France : +14,0% T2/T2 et +3,5% S1/S1 (contre -1,0% pour le marché S1/S1 – source FFSA) soutenue par une forte croissance des réseaux bancaires et des réseaux de distribution alternatifs
 - International : +51,5% T2/T2 dont d'excellentes performances en Italie (+60,7% pour CA Vita contre +25,0% pour le marché à fin mai – source IAMA)
 - Encours : +5,6% sur un an à 242 Mds€ fin juin 2014 dont 18,8% d'UC (+0,9 point sur un an)
- Prévoyance / santé / emprunteur : chiffre d'affaires +4,5% T2/T2
 - Prévoyance / santé : +6,5% T2/T2
 - Emprunteur : +2,6% T2/T2 grâce aux bonnes performances sur le crédit habitat
- Assurance Dommages : dynamique commerciale toujours soutenue
 - Chiffre d'affaires +5,6% en France T2/T2
 - Ratio combiné** maîtrisé de 95,9% en France en dépit des événements climatiques du semestre
- RNPG : 268 m€ au T2-14 (+3,0% T2/T2)
 - Charges d'exploitation : +3,0% T2/T2 hors taxe systémique***
 - Hausse de 1,9 point du taux d'IS



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	544	+5,4%	1 104	+4,4%
Charges d'exploitation	(156)	+7,3%	(303)	+5,3%
Résultat avant impôt	388	+4,6%	801	+4,0%
Résultat net part du Groupe	268	+3,0%	528	+2,7%
Coefficient d'exploitation	28,7%	+0,5 pt	27,5%	+0,3 pt

* Epargne retraite et prévoyance
 ** Ratio (Sinistralité + frais généraux) / Cotisations, net de réassurance – périmètre Pacifica
 *** Taxe systémique sur l'exigence minimum en fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A. au titre de sa détention de CAA (6 m€ au T2-14 au titre du S1-14)

23

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014

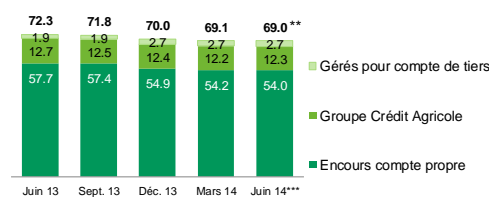


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Services financiers spécialisés

- Crédit à la consommation
 - Stabilisation des encours gérés à 69 Mds€
 - Grâce à une production en hausse de 7,0% T2/T1
 - Y compris sortie effective de 0,4 Md€ des encours d'entités nordiques cédées
 - Renforcement du taux d'autofinancement à 57,7% (+4,7 pts/2013)
 - Succès confirmé de la collecte en Allemagne par CACF (passport européen) : supérieure à 500 m€ au S1-14
 - T2-14 : 2 Mds€ de titrisations et émissions EMTN réalisées par FGAC et Agos Ducato
- CAL&F : poursuite de la tendance baissière des encours en crédit-bail France et progression de 4,3% juin/juin à l'international ; progression de 7,0% du CA factoré T2/T2
- RNPG : 81 m€ + 72,2% T2/T2
 - PNB : pour CACF, -9,7% en lien avec la baisse des encours juin/juin et le renforcement des excédents de liquidité dans la perspective de Bâle 3 ; pour CAL&F, +5,9% (hausse de l'activité affacturage et effet du désengagement en cours d'une filiale de crédit-bail)
 - Charges : pour CACF, poursuite de la baisse traduisant les plans d'efficacité opérationnelle et les mesures d'optimisation des frais de recouvrement (-6,6%) ; pour CAL&F, stabilité (+0,3%)
 - Coût du risque : baisse de 26,9% T2/T2 chez CACF dont -14,7% en France et fort recul de 60,0% chez CAL&F notamment à l'international
 - Coût du risque Agos Ducato : 149 m€ au T2-14 (-33,2% T2/T2). Taux de créances dépréciées : 12,6% (11,9% au T1-14) et taux de couverture de 99,8% y compris provisions collectives
 - Désengagement en cours de la filiale de crédit-bail en Grèce déjà gérée en run-off : -15m€ en résultat sur activités arrêtées

Encours bruts Crédit consommation* – CACF (Mds€)



* Retraité de l'application de IFRS11 aux joint-ventures automobiles et reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre

** 38% en France, 34% en Italie et 28% autres pays

*** Sortie des encours gérés d'entités nordiques cédées (0,4 Md€)

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.* (m€)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	678	(6,9%)	1 364	(6,3%)
Charges d'exploitation	(329)	(5,1%)	(664)	(4,4%)
Coût du risque	(261)	(29,6%)	(543)	(30,3%)
Impôt	(22)	(6,8%)	(48)	+68,2%
Résultat sur activités arrêtées	(15)	ns	(9)	ns
Résultat net part du Groupe	81	+72,2%	158	x2,4
Coefficient d'exploitation	48,5%	+0,9 pt	48,7%	+1,0 pt

* 2013 retraité du passage en IFRS5 d'entités nordiques CACF

24

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



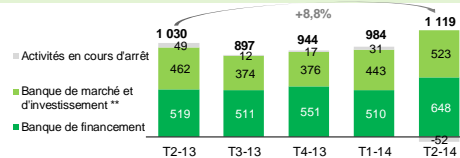
LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement et d'investissement - Revenus

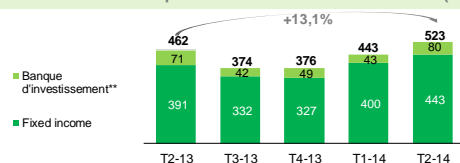
Progression des revenus de la BFI : + 8,8% T2/T2

- Banque de marché et d'investissement : +13,1%* T2/T2
 - *Fixed Income* (+13,3%) : revenus en hausse portés par le dynamisme de la trésorerie (effet de base favorable) et des activités *Credit & Rates*
 - Très bonnes performances de la Banque d'investissement (+12,7%) grâce à des opérations significatives notamment pour les activités de fusions-acquisitions
 - Risques de marché à un niveau bas
 - VaR au 30/06/14: 4 m€; VaR moyenne à 6 m€ sur le trimestre
- Banque de financement : +25,1% T2/T2 bénéficiant d'une production soutenue associée à une consommation de liquidité en hausse et du dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour 81m€
 - Banque commerciale : croissance des revenus avec un bon niveau tant de la marge d'intérêt que des commissions
 - Financements structurés : bonne tenue des revenus sur la période (+1,3%), tirés par l'*Asset Finance*

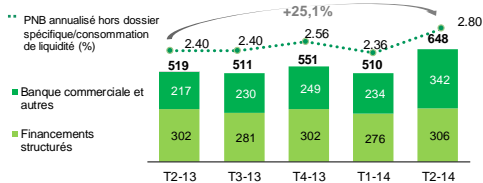
Revenus de la Banque de financement et d'investissement* (m€)



Revenus de la Banque de marché et d'investissement* (m€)



Banque de financement
Revenus* (m€) et consommation de liquidité



NB: Données 2013 retraitées afin de refléter l'application de IFRS 11 à IUBAF et la réallocation analytique de certaines activités de Banque commerciale vers Financements structurés

* Retraité des couvertures de prêts, impacts DVA courant, impacts FVA Day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA (T2-14), affinement des paramètres CVA (T4-13)

** Yc les revenus du courtage (CLSA New York et Tokyo) reclassés en IFRS 5 au T3-13 : 17 m€ au T2-13.

25

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014

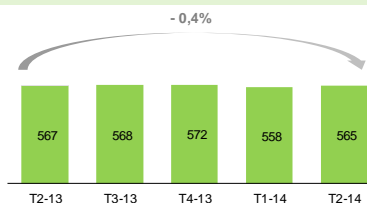


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement et d'investissement - Résultats

- PNB: 928 m€ au T2-14, incluant
 - un impact de -167 m€ lié à la première application du *funding valuation adjustment* (FVA, ou prise en compte du coût de refinancement dans la valorisation des dérivés non collatéralisés)
 - deux éléments spécifiques se compensant largement
 - une dépréciation pour -62 m€ sur des portefeuilles de créances immobilières européennes acquises sur le marché secondaire (activités en cours d'arrêt)
 - le dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour +81m€
- Charges d'exploitation maîtrisées: -0,4 % T2/T2
- Coût du risque: dotation nette de 49 m€ contre 105 m€ au T2-13
- Mise en équivalence : évolution favorable des résultats de la BSF au T2-14
- Cession de Newedge finalisée
 - 6 mai 2014: cession par Crédit Agricole CIB à Société Générale de sa participation de 50% dans Newedge Group
 - Pas d'impact significatif sur le compte de résultat en 2014

Charges de la BFI** (m€)



Contribution de la BFI aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	928	(6,5%)	1 913	(2,3%)
- dont DVA courant	(24)	ns	(38)	ns
- dont FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA	(153)	ns	(153)	ns
- dont couvertures de prêts	(14)	ns	1	ns
Produit net bancaire retraité*	1 119	+8,8%	2 103	+6,1%
Charges d'exploitation	(565)	(0,4%)	(1 123)	(2,0%)
Coût du risque	(49)	(52,3%)	(105)	(50,9%)
Sociétés mises en équivalence	46	+15,5%	86	+16,6%
Résultat net part du Groupe	261	+3,6%	546	+11,9%
Résultat net part du Groupe retraité*	384	+35,0%	668	+31,5%

NB: Données 2013 retraitées afin de refléter l'application de IFRS 11 à IUBAF

* Retraité des couvertures de prêts, impacts DVA courant, impact FVA Day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA (T2-14), et impacts CVA/DVA Day 1 (T1-13)

** Y compris les charges du courtage (CLSA New York et Tokyo) reclassés en IFRS 5 au T3-13 : 21 m€ au T2-13.

26

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

Compte de résultat

- PNB : -573 m€ au T2-14
 - Coûts de financement
 - Coût des volets 1 et 2 du Switch : -186 m€ (-112 m€ au T2-13*)
 - Gestion financière
 - Gestion active du portefeuille
 - Dénouement favorable de positions ALM
 - Variation de la juste valeur des obligations échangeables en actions d'Eurazeo : +23 m€ au T2-14 (-41 m€ au T1-14)
 - Spreads émetteurs : -239 m€ (+68 m€ au T2-13)
- Charges : +5,1% T2/T2
 - Charges centrales additionnelles dues notamment aux exercices réglementaires en cours (AQR, stress tests)
- Coût du risque
 - Reprise de 30 m€ sur un dossier au T2-14
- RNPG : -487 m€ au T2-14

En m€	T2-14	Δ T2/T2*	S1-14	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	(573)	+52,3%	(1 136)	(9,4%)
dont coûts de financement	(643)	+20,2%	(1 263)	+18,5%
dont Switch*	(186)	+66,1%	(373)	+56,4%
dont gestion financière	173	ns	178	ns
dont spreads émetteurs	(239)	ns	(286)	(2,6%)
dont autres	136	+18,7%	235	+9,4%
Charges d'exploitation	(227)	+5,1%	(439)	+1,7%
Résultat brut d'exploitation	(800)	+35,1%	(1 575)	(6,6%)
Coût du risque	13	x8,3	94	+41,7%
Résultat d'exploitation	(787)	+33,3%	(1 481)	(8,6%)
Sociétés mises en équivalence	(2)	(94,3%)	33	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(77,8%)	5	ns
Résultat avant impôts	(789)	+28,1%	(1 443)	(14,6%)
Impôts	325	+67,2%	583	(0,3%)
Résultat net part du Groupe	(487)	+7,2%	(916)	(22,9%)
RNPG hors spreads émetteurs	(332)	(33,6%)	(731)	(27,1%)

* Y compris rémunération de l'avance d'actionnaires et des T3CJ au T2-13

27

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014

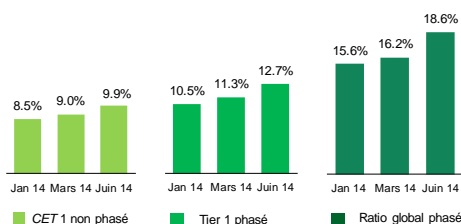


CRÉDIT AGRICOLE S.A. : STRUCTURE FINANCIÈRE

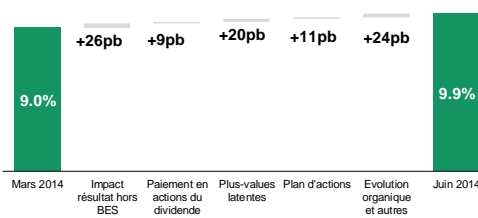
Ratios de solvabilité

- Ratio CET1 non phasé: 9,9% au 30/06/2014
 - Progression du capital CET1 : +1,7 Md€ au T2
 - Baisse des emplois pondérés : -7,7 Mds€ au T2
- Progression du ratio CET1 non phasé de 90 pb au T2-14
 - Impact résultat hors BES: +26 pb
 - Pas d'impact du BES, la moindre déduction des fonds propres de la valeur de la participation compensant l'impact en résultat
 - Forte variation des plus-values latentes : +0,6 Md€ soit + 20 pb du fait de la persistance de taux bas
 - Plan d'actions : + 11 pb
 - Cessions d'entités (sortie du périmètre de Newedge, BNI Madagascar et CA Bulgarie) générant notamment une économie de 5,8 Mds € d'emplois pondérés
 - Plan d'actions 2014 réalisé, en avance sur les objectifs du PMT
 - Paiement en actions du dividende 2013 retenu par plus de 85% des actionnaires : + 0,3 Md€ pour la part hors Groupe soit +9 pb
- AT1 : + 1,6 Md€, émission réalisée en avril 2014

Ratios de solvabilité (Bâle 3)



Evolution du CET 1 non phasé – mars à juin 14



28

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



SOMMAIRE

- 1 2^e trimestre 2014 - Messages clés
- 2 Résultats des pôles métiers
- 3 Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales
- 4 Annexes

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Contribution à 100% des Caisses régionales au résultat du Groupe (Pôle BPF)

En m€	T2-14	Δ T2/T2	S1-14	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 599	(3,2%)	7 318	(1,8%)
Charges d'exploitation	(2 011)	+1,5%	(3 980)	+1,0%
Résultat brut d'exploitation	1 588	(8,7%)	3 338	(4,9%)
Coût du risque	(202)	(32,0%)	(516)	(26,7%)
Sociétés mises en équivalence	-	ns	-	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	ns	-	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	(1)	ns
Résultat avant impôt	1 386	(2,5%)	2 821	+1,2%
Impôts	(494)	+2,9%	(1 012)	+7,0%
Résultat net	892	(5,3%)	1 809	(1,7%)
Résultat net part du Groupe	892	(5,3%)	1 809	(1,7%)
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>55,9%</i>	<i>+2,6 pts</i>	<i>54,4%</i>	<i>+1,5 pt</i>

GROUPES CRÉDIT AGRICOLE

Compte de résultat T2-14 et S1-14

En m€	T2-14	Δ T2/T2*	S1-14	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	7 593	(3,5%)	15 346	+0,9%
Charges d'exploitation	(4 812)	+1,1%	(9 503)	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	2 781	(10,4%)	5 843	+1,8%
Coût du risque	(740)	(23,1%)	(1 647)	(22,0%)
Sociétés mises en équivalence	(624)	ns	(527)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	+29,8%	3	(83,5%)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	(1)	(97,7%)
Résultat avant impôt	1 420	(34,2%)	3 671	(1,0%)
Impôts	(637)	(9,2%)	(1 383)	+18,6%
Rés. net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	ns	5	(86,7%)
Résultat net	781	(46,9%)	2 293	(10,9%)
Résultat net part du Groupe	705	(49,1%)	2 125	(11,8%)
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>63,4%</i>	<i>+2,9 pts</i>	<i>61,9%</i>	<i>(0,3 pt)</i>

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan

31

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



GROUPES CRÉDIT AGRICOLE : STRUCTURE FINANCIÈRE

Ratios de solvabilité

■ Ratio CET1 non phasé: 12,3% au 30/06/2014

- ➔ Progression du capital CET1 : +1,2 Md€ au T2
- ➔ Baisse des emplois pondérés : -15,9 Mds€ au T2

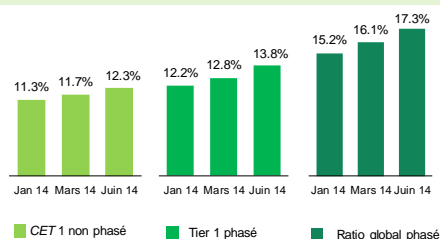
■ Progression de 60 pb au T2-14

- ➔ Impact du résultat hors BES et paiement du dividende en actions 2013 : +32 pb
- ➔ Impact du BES : -10 pb
- ➔ Variation des plus-values latentes : +0,5 Md€ soit +10 pb
- ➔ Plan d'actions : + 12 pb
 - Crelan: impact de +3 pb, lié à la perte de 0,7Md€ d'intérêts minoritaires et de 7 Mds€ d'emplois pondérés
 - Newedge/Amundi, CA Bulgarie, BNI Madagascar: notamment -5,8 Mds€ d'emplois pondérés
- ➔ Moindre déduction liée au traitement par transparence des OPCVM : +0,3 Md€ soit +7 pb

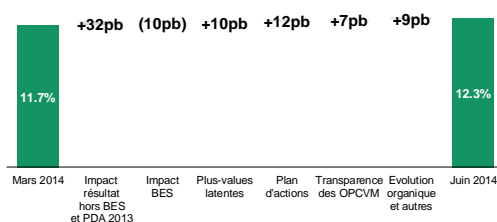
■ Ratio de levier en progression

- ➔ 4,8% à fin juin 2014 selon le texte du Comité de Bâle du 12 janvier 2014 (4,4% fin mars 2014)
- ➔ 4,1% à fin juin 2014 selon CRD4 (3,8% fin mars 2014)

Ratios de solvabilité Bâle 3



Evolution du CET 1 non phasé – mars à juin 14



32

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



SOMMAIRE

- 1 2^e trimestre 2014 - Messages clés
- 2 Résultats des pôles métiers
- 3 Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole et des Caisses régionales
- 4 Annexes

SOMMAIRE DES ANNEXES

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat détaillé par pôle - trimestriel	35
Éléments spécifiques - trimestre	37
Répartition du capital	38
Données par action	39

Données complémentaires sur les pôles de Crédit Agricole S.A.

Caisses régionales : Encours de collecte et de crédit	40
Caisses régionales : Données du compte de résultat	41
LCL : Encours de collecte et de crédit	42
LCL : Détail du produit net bancaire	43
BPI : Indicateurs d'activité et produit net bancaire par entité	44
Gestion de l'épargne et Assurances : encours gérés	45
Gestion de l'épargne et Assurances : encours assurance-vie	46
Services financiers spécialisés : Indicateurs d'activité	47
BFI : Analyse des résultats – trimestriel	48
BFI : Analyse des résultats – semestriel	49
BFI : Classements et récompenses	50
BFI : Mandats significatifs	51
Expositions sensibles selon les recommandations du FSB	52

Evolution du risque

Évolution des encours de risque de crédit	57
Risques par zone géographique et par secteur d'activité	58
Exposition aux risques de marché	59
Mise à jour des expositions souveraines – Groupe CA	60
Expositions Assurances aux dettes souveraines périphériques	61
Emplois pondérés Bâle 3 non phasé par métier	62
Fonds propres alloués par métier	63

Structure financière

Fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole	64
Fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A.	65
Liquidité : Ressources de marché du groupe Crédit Agricole	66
Liquidité : Bilan cash du groupe Crédit Agricole	67
Liquidité : Réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole	68
Liquidité : Un financement diversifié du groupe Crédit Agricole	69

Bilan consolidé

Capitaux propres et dettes subordonnées	70
Bilan consolidé : Crédit Agricole S.A.	71
Bilan consolidé : Groupe Crédit Agricole	72

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé* du T2-14

En m€	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de proximité à l'international		Gestion de l'épargne et Assurances		Services financiers spécialisés		Banque de financement et d'investissement		Activités hors métiers		Groupe	
	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14	T2-13	T2-14
Produit net bancaire	-	-	960	935	611	668	1 276	1 298	727	678	994	928	(376)	(573)	4 192	3 934
Charges d'exploitation	-	-	(632)	(640)	(375)	(362)	(628)	(649)	(346)	(329)	(567)	(565)	(217)	(227)	(2 765)	(2 772)
Résultat brut d'exploitation	-	-	328	295	236	306	648	649	381	349	427	363	(593)	(800)	1 427	1 162
Coût du risque	-	-	(69)	(55)	(119)	(142)	(2)	(40)	(369)	(261)	(105)	(49)	1	13	(663)	(534)
Sociétés mises en équivalence	256	235	-	-	(43)	(707)	4	4	34	37	39	46	(23)	(2)	267	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	1	-	-	(2)	-	6	-	-	2	(1)	(2)	-	1	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	256	235	260	240	74	(545)	650	619	46	125	363	359	(617)	(789)	1 032	244
Impôts	-	-	(90)	(87)	(26)	(47)	(199)	(202)	(24)	(22)	(98)	(99)	195	325	(242)	(132)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	1	14	-	-	7	(15)	(9)	8	-	-	(1)	7
Résultat net	256	235	170	153	49	(578)	451	417	29	88	256	268	(422)	(464)	789	119
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	8	8	24	24	41	33	(20)	7	5	7	33	23	91	102
Résultat net part du Groupe	256	235	162	145	25	(602)	410	384	49	81	251	261	(455)	(487)	698	17
Fonds propres normatifs alloués (avant Switch), en Md€**		5,4		3,3		3,1		10,0		4,9		10,3				

* Résultats 2013 retraités de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan

** Fonds propres normatifs fin de période, avant Switch : sur base 9% des emplois pondérés Bâle 3 non phasé - Pour les assurances, prise en compte de 80% de la marge de solvabilité

35

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé* du S1-14

En m€	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de proximité à l'international		Gestion de l'épargne et Assurances		Services financiers spécialisés		Banque de financement et d'investissement		Activités hors métiers		Groupe	
	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14	S1-13	S1-14
Produit net bancaire	-	-	1 935	1 891	1 204	1 360	2 551	2 554	1 454	1 364	1 959	1 913	(1 254)	(1 136)	7 849	7 946
Charges d'exploitation	-	-	(1 245)	(1 259)	(759)	(730)	(1 237)	(1 271)	(694)	(664)	(1 146)	(1 123)	(432)	(439)	(5 513)	(5 486)
Résultat brut d'exploitation	-	-	690	632	445	630	1 314	1 283	760	700	813	790	(1 686)	(1 575)	2 336	2 460
Coût du risque	-	-	(158)	(125)	(315)	(400)	(3)	(45)	(777)	(543)	(215)	(105)	66	94	(1 402)	(1 124)
Sociétés mises en équivalence	599	613	-	-	(42)	(719)	10	8	62	68	73	86	(65)	33	637	89
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	6	-	9	(2)	-	6	-	-	3	(1)	(4)	5	14	8
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	599	613	538	507	97	(491)	1321	1 252	45	225	674	770	(1 689)	(1 443)	1 585	1 433
Impôts	-	-	(187)	(184)	(27)	(70)	(427)	(422)	(28)	(48)	(171)	(213)	585	583	(255)	(354)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	10	14	-	-	12	(9)	(7)	1	-	-	15	6
Résultat net	599	613	351	323	80	(547)	894	830	29	168	496	558	(1 104)	(860)	1 345	1 085
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	17	16	27	37	81	69	(40)	10	9	12	84	56	178	200
Résultat net part du Groupe	599	613	334	307	53	(584)	813	761	69	158	487	546	(1 188)	(916)	1 167	885
Fonds propres normatifs alloués (avant Switch), en Md€**		5,4		3,3		3,1		10,0		4,9		10,3				

* Résultats 2013 retraités de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 de Crelan

** Fonds propres normatifs fin de période, avant Switch : sur base 9% des emplois pondérés Bâle 3 non phasé - Pour les assurances, prise en compte de 80% de la marge de solvabilité

36

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Éléments spécifiques du T2-13 et du T2-14

En m€	T2-13		S1-13	
	Impact en PNB	Impact en RNPG	Impact en PNB	Impact en RNPG
Spreads émetteurs (AHM)	68	46	(293)	(186)
DVA <i>running</i> (BFI)	(26)	(17)	(39)	(20)
Couverture de prêts (BFI)	(10)	(6)	15	10

En m€	T2-14		S1-14	
	Impact en PNB	Impact en RNPG	Impact en PNB	Impact en RNPG
Spreads émetteurs (AHM)	(239)	(155)	(286)	(186)
DVA <i>running</i> , FVA <i>Day one</i> et évolution de la méthodologie CVA/DVA (BFI)	(177)	(114)	(191)	(123)
Couverture de prêts (BFI)	(14)	(9)	1	1
Impact BES (BPI)	-	(708)	-	(708)

37

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Répartition du capital

Répartition du capital	Juin 13	Décembre 13	Juin 14
SAS Rue La Boétie	1 405 263 364	1 405 263 364	1 454 590 012
Titres d'auto-contrôle*	7 017 615	6 022 703	6 147 747
Employés (FCPE, PEE)	111 247 810	107 424 604	108 456 028
Public	974 491 748	982 879 326	1 007 171 987
Nombre d'actions (fin de période)	2 498 020 537	2 501 589 997	2 576 365 774

* Actions détenues directement au bilan de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme de rachat en couverture des engagements vis-à-vis des salariés et au sein du contrat de liquidité

38

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Données par action

Résultat net par action	Décembre 2013*	Jun 2014
Nombre moyen d'actions (retenu pour la détermination du résultat net par action)	2 485 108 178	2 533 581 233
Résultat net part du Groupe (m€)	2 505	885
Intérêts bruts d'impôt sur AT1 (m€)	-	(83)
Résultat net part du Groupe attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	2 505	802
Résultat net par action	1,01€	0,32€

Actif net par action	Décembre 2013*	Jun 2014
Nombre d'actions (fin de période)	2 501 589 997	2 576 365 774
Actif net comptable (m€)	42 294	46 966
- AT1 (m€)	-	(2 807)
Actif net comptable attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	42 294	44 159
- Écarts d'acquisition & incorporels	(14 896)	(14 894)
Actif net tangible attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	27 398	29 265
Actif net par action	16,9€	17,1€
Actif net tangible par action	11,0€	11,4€

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRSS de Crelan

39

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Encours de collecte et de crédit

Encours de collecte (Mds€)*	Jun 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Jun 13	Sept.13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin
Titres	41,3	43,4	45,0	44,2	43,6	44,2	44,5	45,4	45,3	+3,7%
OPCVM	36,7	37,0	35,6	35,9	35,2	34,9	34,2	33,3	34,6	(1,7%)
Assurance-vie	155,5	156,4	160,0	160,9	160,9	162,1	166,1	167,3	168,3	+4,6%
Collecte Hors bilan	233,5	236,8	240,6	241,0	239,7	241,2	244,8	246,0	248,2	+3,5%
Dépôts à vue	81,7	82,9	83,0	81,2	83,4	85,5	89,5	85,6	86,8	+4,1%
Épargne logement	75,9	75,5	75,9	75,5	75,4	75,8	77,3	77,7	78,0	+3,6%
Livrets	95,0	97,4	103,0	106,0	107,4	108,5	109,6	111,4	111,9	+4,2%
Comptes et dépôts à terme	68,3	70,6	71,8	71,6	70,5	70,0	71,4	70,5	69,5	(1,5%)
Collecte Bilan	320,9	326,4	333,7	334,3	336,7	339,8	347,8	345,2	346,2	+2,8%
TOTAL	554,4	563,2	574,3	575,3	576,4	581,0	592,6	591,2	594,4	+3,1%

* Livrets, dont	Jun 12	Sept. 12	Déc. 12	Mars 13	Jun 13	Sept.13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin
Livret A	26,0	27,2	30,6	32,6	33,4	33,4	34,2	34,8	35,1	+4,8%
LEP	13,2	13,2	12,9	13,0	12,9	12,9	12,1	12,2	12,2	(5,8%)
LDD	21,4	21,4	28,5	29,7	30,0	30,1	30,4	30,7	30,7	+2,0%

Encours de crédit (Mds€)	Jun 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Jun 13	Sept.13	Déc.13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin
Habitat	217,1	217,7	218,9	219,4	220,9	222,9	224,4	225,1	226,5	+2,6%
Consommation	16,4	16,0	15,9	15,5	15,4	15,1	15,0	14,6	14,7	(4,8%)
Entreprises et professionnels	83,9	83,8	84,1	82,2	81,2	81,1	80,2	80,2	79,7	(1,7%)
Agriculture	34,6	34,8	34,0	34,5	35,4	36,1	35,4	35,9	36,7	+3,5%
Collectivités locales	42,3	42,6	43,1	42,5	42,5	41,9	42,6	41,7	41,6	(2,2%)
TOTAL	394,3	394,9	396,0	394,1	395,4	397,1	397,6	397,5	399,2	+1,0%

* Encours hors placements de la clientèle financière

40

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Données du compte de résultat

Contribution des Caisses régionales aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Résultat net mis en équivalence	164	211	72	214	235	232	225	229	232	(1,2%)	+2,7%
Variation de quote-part dans les réserves	9	(1)	(3)	129	21	3	5	149	3	(83,4%)	+1,7%
QUOTE-PART DE RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	173	210	69	343	256	235	230	378	235	(7,9%)	+2,4%

Commissions clientèle par trimestre

En m€	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Services et autres opérations bancaires	217	174	152	186	150	173	164	174	171	+13,6%	+2,7%
Valeurs mobilières	78	77	80	81	69	75	89	89	78	+12,1%	+10,5%
Assurances	522	514	680	613	547	527	632	635	532	(2,6%)	+0,6%
Gestion de comptes et moyens de paiement	484	511	519	508	562	518	510	487	491	(12,7%)	(8,6%)
TOTAL	1 301	1 276	1 431	1 388	1 328	1 293	1 395	1 385	1 272	(4,3%)	(2,2%)

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Encours de collecte et de crédit

Encours de collecte (Mds€)	Juin 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Juin 13	Sept.13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Δ Juin/Juin
Titres	7,8	8,3	8,5	8,6	8,6	9,0	9,0	9,3	9,2	+7,3%
OPCVM	17,2	17,4	17,1	16,3	15,1	15,0	15,4	15,2	14,5	(4,4%)
Assurance-vie	48,9	50,2	51,1	52,2	52,4	53,1	53,4	54,4	55,2	+5,4%
Collecte Hors bilan	73,9	75,9	76,7	77,1	76,1	77,1	77,8	78,9	78,9	+3,6%
Dépôts à vue	25,6	26,2	26,2	25,3	26,0	27,1	28,0	27,3	28,2	+8,3%
Epargne logement	8,4	8,4	8,2	8,2	8,2	8,2	8,0	8,1	8,1	(0,9%)
Obligations	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	(1,1%)
Livrets*	29,1	29,8	30,2	31,7	33,6	33,8	32,7	33,5	33,5	(0,3%)
CAT, PEP	12,4	13,4	13,2	14,4	14,6	14,6	14,4	14,5	14,2	(3,0%)
Collecte Bilan	77,6	80,0	80,0	81,9	84,7	86,0	85,4	85,7	86,2	+1,8%
TOTAL	151,5	155,9	156,7	159,0	160,8	163,1	163,2	164,6	165,1	+2,7%

* Livrets, dont	Juin 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Juin 13	Sept.13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Δ Juin/Juin
Livret A	4,8	5,2	5,8	6,4	6,7	6,8	6,9	7,2	7,3	+9,5%
LEP	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	(4,2%)
LDD	5,4	5,4	6,3	7,0	7,2	7,3	7,3	7,6	7,7	+6,0%

Encours de crédit (Mds€)	Juin 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Juin 13	Sept.13	Déc.13	Mars 14	Juin 14	Δ Juin/Juin
Entreprises et professionnels	26,7	26,9	27,1	27,0	27,0	26,6	26,4	26,3	26,3	(2,7%)
Consommation	6,9	6,7	7,0	6,7	6,6	6,6	6,7	6,5	6,5	(1,5%)
Habitat	54,2	54,6	55,1	55,3	55,3	56,0	56,4	56,6	57,0	+3,0%
TOTAL	87,8	88,2	89,2	89,0	88,9	89,2	89,5	89,4	89,8	+0,9%

* Y compris épargne liquide entreprise

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Détail du produit net bancaire

Produit net bancaire

En m€	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Marge d'intérêt	618	590	555	596	578	576	562	587	554	(4,1%)	(2,9%)
Commissions	383	369	364	379	382	365	373	369	381	(0,2%)	(1,4%)
- Gestion mobilière	43	45	43	43	43	43	50	43	45	+4,1%	+3,0%
- Assurance	132	129	134	134	134	128	131	139	138	+3,2%	+3,1%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	208	195	187	202	205	194	192	187	198	(3,4%)	(5,7%)
TOTAL	1 001	959	919	975	960	941	935	956	935	(2,6%)	(2,2%)

* Les commissions sur engagement liées à la mise en place d'un crédit ont été reclassées en marge d'intérêt

BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

Indicateurs d'activité et produit net bancaire par entité

Cariparma (m€)	Déc.12	Mars 13	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Δ Juin/Juin
Dont Crédits aux particuliers	13 714	13 689	13 752	13 829	14 010	14 066	14 259	+3,7%
Dont crédits immobiliers	12 762	12 770	12 848	12 941	13 163	13 155	13 351	+4,7%
Dont Crédits aux professionnels et PME	14 220	13 685	13 503	13 343	13 180	13 039	12 934	(4,2%)
Dont Crédits aux grandes entreprises	3 872	3 740	4 032	3 955	3 834	3 935	3 896	(3,4%)
Total encours de crédits	33 370	32 836	33 044	33 013	33 058	33 166	33 269	+0,7%
Total encours de collecte bilan	35 621	35 772	36 110	34 715	36 196	35 951	35 652	(1,3%)
Total encours de collecte hors bilan	51 302	50 804	50 188	51 382	50 884	52 162	54 149	+7,9%
Emplois pondérés (en Mds€)	28,6	28,5	28,2	28,0	21,3*	21,0	20,4	ns

* Baisse liée au passage en notations internes avancées du portefeuille de crédits de la banque de détail pour Cariparma et Friuladria

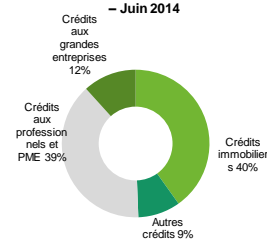
Autres entités BPI** (m€)	Déc.12	Mars 13	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Δ Juin/Juin
Dont Crédits aux particuliers	5 049	4 984	4 973	5 123	5 130	5 195	5 221	+5,0%
Dont crédits immobiliers	2 028	2 048	2 049	2 107	2 152	2 293	2 300	+12,3%
Dont Crédits aux professionnels et PME	1 262	1 252	1 282	1 276	1 238	1 147	1 129	(11,9%)
Dont Crédits aux grandes entreprises	3 561	3 643	3 892	3 888	3 814	3 649	3 470	(10,8%)
Total encours de crédits	9 872	9 879	10 147	10 287	10 182	9 991	9 822	(3,2%)
Total encours de collecte bilan	10 095	10 444	10 305	10 629	10 900	10 727	10 457	+1,5%
Total encours de collecte hors bilan	1 140	1 422	1 551	1 656	1 555	1 398	1 225	(21,0%)
Emplois pondérés (en Mds€)	12,1	13,4	13,4	13,6	13,5	16,2	13,7	ns

** 2012 retraité de la cession d'Emporiki

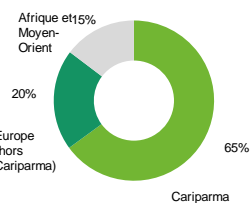
Produit net bancaire*** (m€)	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	Δ T2/T2
Cariparma	404	387	393	395	413	473	416	+5,8%
Autres entités BPI***	205	206	218	209	215	219	252	+15,8%
Produit net bancaire	609	593	611	604	628	692	668	+9,4%

*** 2012 retraité de la cession d'Emporiki, 2012 et 2013 retraités de CA Bulgarie et du passage en IFRS 5 de Crelan

Répartition des encours de Cariparma - Juin 2014



PNB T2-14 par zone géographique



GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Indicateurs d'activité - Evolution des encours gérés

Encours gérés du Pôle

En Mds€	Jun 12	Sept. 12	Déc. 12	Mars 13	Jun 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin	Δ Juin/ Déc
Gestion d'actifs – Amundi*	703,7	722,2	739,6	758,5	746,1	759,0	777,1	796,5	821,4	+10,1%	+5,7%
Epargne/retraite	218,4	221,8	224,8	228,2	229,2	232,4	235,0	238,6	242,0	+5,6%	+3,0%
Banque privée	128,1	130,4	132,2	135,0	131,7	133,0	132,2	133,0	135,5	+2,9%	+2,5%
Encours gérés - Total	1 050,2	1 074,4	1 096,6	1 121,7	1 107,0	1 124,4	1 144,3	1 168,1	1 198,9	+8,3%	+4,8%
Encours gérés hors double comptes	845,2	860,7	877,6	896,8	884,0	897,7	915,0	933,1	956,5	+8,2%	+4,5%

* données incluant à 100% les joint-ventures en Asie et, à partir du 30/09/13, Smith Breeden

Encours gérés en Banque privée

En Mds€	Jun 12	Sept. 12	Déc. 12	Mars 13	Jun 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin	Δ Juin/ Déc
LCL Banque privée	35,1	35,8	38,3	38,5	38,4	39,0	38,9	39,3	39,6	+3,1%	+1,8%
CA Private Banking	93,0	94,6	93,9	96,5	93,3	94,0	93,3	93,7	95,9	+2,8%	+2,7%
France	22,1	22,4	22,1	22,4	22,4	22,7	22,9	23,3	23,6	+5,5%	+3,0%
International	70,9	72,2	71,8	74,1	70,9	71,3	70,4	70,4	72,3	+1,9%	+2,6%
Total	128,1	130,4	132,2	135,0	131,7	133,0	132,2	133,0	135,5	+2,9%	+2,5%

45

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



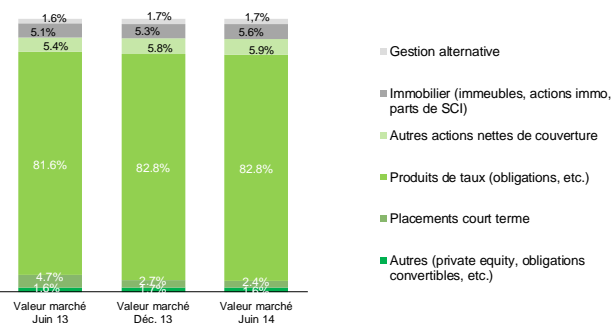
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Indicateurs d'activité – Epargne / retraite

Encours gérés en Epargne / retraite

En Mds€	Jun 12	Sept. 12	Déc. 12	Mars 13	Jun 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/Juin
en UC	39,2	41,2	41,6	42,0	40,9	42,3	43,2	44,2	45,5	+11,1%
en euros	179,2	180,6	183,2	186,2	188,3	190,1	191,8	194,4	196,5	+4,4%
Total	218,4	221,8	224,8	228,2	229,2	232,4	235,0	238,6	242,0	+5,6%

Ventilation des placements (hors unités de comptes)



46

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Indicateurs d'activité

CACF* (Mds€)

	Jun 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Jun 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/ Jun	Δ Juin / Mars
Encours compte propre	60,8	59,2	58,3	58,2	57,7	57,4	54,9	54,2	54,0	(6,5%)	(0,5%)
Encours groupe Crédit Agricole	13,2	13,1	13,0	12,8	12,7	12,5	12,4	12,2	12,3	(3,3%)	+0,5%
Encours gérés pour compte de tiers	2,1	1,9	1,9	2,0	1,9	1,9	2,7	2,7	2,7	+45,1%	+1,5%
Total Encours gérés	76,1	74,2	73,2	73,0	72,3	71,8	70,0	69,1	69,0	(4,6%)	(0,2%)
<i>Dont Agos Ducato</i>	<i>20,8</i>	<i>20,1</i>	<i>19,3</i>	<i>19,1</i>	<i>18,9</i>	<i>18,7</i>	<i>17,1</i>	<i>17,0</i>	<i>17,0</i>	<i>(10,1%)</i>	<i>(0,3%)</i>

* Retraité de l'application de IFRS11 aux joint-ventures automobiles, et reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre

CAL&F (Mds€)

	Jun 12	Sept. 12	Déc.12	Mars 13	Jun 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Jun 14	Δ Juin/ Jun	Δ Juin / Mars
Encours gérés en crédit-bail*	17,5	16,9	16,6	16,4	16,2	16,0	15,9	15,9	15,8	(2,4%)	(0,7%)
<i>dont France*</i>	<i>13,5</i>	<i>12,9</i>	<i>12,7</i>	<i>12,5</i>	<i>12,3</i>	<i>12,1</i>	<i>12,0</i>	<i>11,9</i>	<i>11,8</i>	<i>(4,5%)</i>	<i>(1,1%)</i>
Chiffre d'affaires factoré	14,5	13,1	14,6	13,7	14,8	14,0	15,5	14,6	15,9	+7,0%	+9,1%
<i>dont France</i>	<i>9,7</i>	<i>8,6</i>	<i>9,9</i>	<i>8,8</i>	<i>9,7</i>	<i>9,1</i>	<i>10,3</i>	<i>9,3</i>	<i>10,4</i>	<i>+7,6%</i>	<i>+4,6%</i>

* Retraité jusqu'en 2012 (changement de méthodologie sur les syndications)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Analyse des résultats du T2-14

En m€	T2-14 Publié	Impact des couvertures de prêts	Impact DVA courante	Impact FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA	T2-14 Retraité	Dont banque de financement	Dont banque de marché et d'invest.	Dont activités en cours d'arrêt
Produit net bancaire	928	(14)	(24)	(153)	1 119	648	523	(52)
Charges d'exploitation	(565)	-	-	-	(565)	(229)	(310)	(26)
Résultat brut d'exploitation	363	(14)	(24)	(153)	554	419	213	(78)
Coût du risque	(49)	-	-	-	(49)	(43)	(3)	(3)
Résultat d'exploitation	314	(14)	(24)	(153)	505	376	210	(81)
Sociétés mises en équivalence	46	-	-	-	46	46	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	-	-	(1)	(1)	0	0
Impôts	(99)	5	8	53	(165)	(111)	(61)	7
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	8	-	-	-	8	0	8	0
Résultat net	268	(9)	(16)	(100)	393	310	157	(74)
Participations ne donnant pas le contrôle	7	-	-	(2)	9	7	3	(1)
Résultat net part du Groupe	261	(9)	(16)	(98)	384	303	154	(73)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Analyse des résultats du S1-14

En m€	S1-14 Publié	Impact des couvertures de prêts	Impact DVA courante	Impact FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA	S1-14 Retraité	Dont banque de financement	Dont banque de marché et d'invest.	Dont activités en cours d'arrêt
Produit net bancaire	1 913	1	(38)	(153)	2 103	1 158	966	(21)
Charges d'exploitation	(1 123)	-	-	-	(1 123)	(447)	(618)	(58)
Résultat brut d'exploitation	790	1	(38)	(153)	980	711	348	(79)
Coût du risque	(105)	-	-	-	(105)	(103)	(2)	-
Résultat d'exploitation	685	1	(38)	(153)	875	608	346	(79)
Sociétés mises en équivalence	86	-	-	-	86	86	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	-	-	(1)	(1)	-	-
Impôts	(213)	-	13	53	(279)	(180)	(105)	6
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	1	-	-	-	1	-	1	-
Résultat net	558	1	(25)	(100)	682	513	242	(73)
Participations ne donnant pas le contrôle	12	-	-	(2)	14	11	4	(1)
Résultat net part du Groupe	546	1	(25)	(98)	668	502	238	(72)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Classements

Positions commerciales de CACIB de premier plan et compétences reconnues dans ses métiers d'expertise

■ Banque de financement - Banque commerciale

- CACIB est leader sur les activités de syndication en Europe : 1^{ère} position en France et 2^e position sur la zone EMEA et en Europe de l'Ouest. CACIB passe de la 3^e à la 2^e position sur la syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA¹
- CACIB passe de la 4^e à la 2^e place en tant que teneur de livres dans les financements à effet de levier européens sur la zone EMEA¹
- CACIB maintient son 1^{er} rang mondial sur le financement aéronautique²

■ Banque de marché et d'investissement - Origination et Titrisation

- CACIB passe de la 6^e à la 1^{ère} position en tant que teneur de livres sur l'offre de convertibles en France¹ et conserve sa première place en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP³
- CACIB progresse de la 8^e à la 3^e place pour les opérations de fusions-acquisitions achevées avec une participation française¹
- CACIB se situe à la 3^e place mondiale sur les émissions obligataires supranationales et sur les émissions obligataires des agences en euros¹



1 Source : Thomson Financial
2 Source : Air Finance Database
3 Source : CPWare

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Mandats significatifs

■ Banque de marché et d'investissement

JUNE 2014



ELIOR
EUR 845m
IPO
Global Coordinator
Bookrunner

FRANCE - MAY 2014



VIVENDI GROUPE
EUR 4 138 000 000
Sale of 53% of Maroc Telecom
Co-financial adviser

JUNE 2014



FORD MOTOR CREDIT CO LLC
USD 250,000,000
Floating Rate Notes due 2017
USD 1,250,000,000
1.724% Senior Notes due 2017
Active Joint Bookrunner

JUNE 2014



KINGDOM OF SPAIN
SPAIN
EUR 9,000,000,000
2.75% Senior Unsecured Notes Due 2024
Joint Bookrunner

FRANCE - MAY 2014



GROUPE GDF SUEZ
EUR 2 500 000 000
Inaugural Green Bond
Sole adviser
Global co-ordinator

■ Métiers de financement

UNITED KINGDOM - APRIL 2014



HITACHI
Inspire the Next
John laing
EUR 2 640 000 000
Intercity Express Program/IEP the largest UK PPP in 2014
Mandated Lead Arranger
Hedging Bank

JUNE 2014



BONGRAIN
FRANCE
EUR 700,000,000
Revolving Credit Facilities
MLA, Bookrunner & Doc Agent

MAY 2014



ARDIAN
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES
VINCI PARKS
FRANCE
EUR 1,220,000,000
Refinancing
MLA, Bookrunner, M&A, Debt & Ratings Advisor, Facility Agent

APRIL 2014



NUMERICABLE / SFR
FRANCE
EUR 1,900,000,000
USD 2,600,000,000
Senior Term Loan Facilities
EUR 7,900,000,000
Secured Notes
Sector: Cable
Joint Bookrunner & MLA

MAY 2014



Sydney Airport
SYDNEY AIRPORT FINANCE COMPANY PTY LTD
AUSTRALIA
AUD 1,208,500,000
Revolving Credit Facilities
MLA

51
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sensibles selon les recommandations du FSB

■ Expositions sur ABS Immobiliers

RMBS	US		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/13	30/06/14	31/12/13	30/06/14	31/12/13	30/06/14
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	27	27	56	55	49	45
Décote	(21)	(20)	(5)	(3)	(5)	(5)
Exposition nette en m€	6	7	51	52	44	40
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	37	36	35	33	5	5
Décote	(33)	(33)	(5)	(5)	-	-
Exposition nette en m€	4	3	30	28	5	5
% subprime sous-jacents sur exposition nette	100%	100%				
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	0%	9%				
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	100%	91%				
Ventilation par notation sur exposition brute totale						
AAA						
AA						
A			100%	3%	97%	97%
BBB					3%	3%
BB						
B						
CCC						
CC						
C	14%	14%				
Non noté	86%	86%				
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Exposition nette en m€ CMBS						
	31/12/13		30/06/14			
Comptabilisés en prêts et créances						
CMBS US	10		11			
CMBS Grande-Bretagne	22		20			
CMBS Autres						
Comptabilisés en actifs évalués à la juste valeur						
CMBS US						
CMBS Grande-Bretagne	2		2			
CMBS Autres						

■ Stock de provisions collectives au 30/06/14 sur RMBS et CMBS en prêts et créances : 25 m€
 ■ Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :
 - 30 juin 14: nominal = 65 m€ ; juste valeur = 48 m€
 - 31 décembre 13 : nominal = 59 m€ ; juste valeur = 51 m€

52
RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014


BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sensibles selon les recommandations du FSB

■ CDO super senior à sous-jacents résidentiels US non couverts

➤ Décomposition par tranche de CDO super senior

En m€	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 107	589
Décote	1 097	569
Provision collective	-	20
Valeur nette	10	0
<i>Valeur nette au 31/12/13</i>	<i>10</i>	<i>0</i>
Taux de décote*	99%	100%
Sous-jacent		
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits avant 2006	23%	0%
% des actifs <i>subprime</i> sous-jacents produits en 2006 et 2007	36%	0%
% des actifs Alt A sous-jacents	3%	0%
% des actifs Jumbo sous-jacents	0%	0%

* Après prise en compte des tranches décotées à 100%

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sensibles selon les recommandations du FSB

■ CDO super senior à sous-jacents résidentiels US

➤ Méthodologie au 30/06/14:

CDO super senior évalués à la juste valeur

- Les décotes sont obtenues à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO
- Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- Les taux de pertes sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Taux de perte <i>subprime</i> produits en :			
Date de clôture	2005	2006	2007
31/12/12	50%	60%	60%
31/12/13	50%	60%	60%
30/06/14	50%	60%	60%

- Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité sur ce marché.

CDO super senior évalués au coût amorti

- Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sensibles selon les recommandations du FSB

■ Autres expositions

⇒ CLO non couverts

En m€	Brut	Décote	Net
CLO évalués à la juste valeur	194	1	193
CLO en prêts et créances*	752	18	734

* Inclut une provision collective de 11 m€

⇒ CDO Mezzanines non couverts

En m€	Brut	Décote	Net
CDO mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	298	298	0
CDO mezzanines non couverts en prêts et créances*	52	52	0

* Tranches de CDOs mezzanines issues de la liquidation de CDOs anciennement comptabilisés en prêts et créances

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

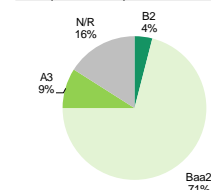
Expositions sensibles selon les recommandations du FSB

■ Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 30/06/14

⇒ Auprès de monolines

En m€	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de monolines
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	56	1 000	266	221	1 543
Montant notionnel brut des éléments couverts	56	1 000	266	221	1 543
Juste valeur des éléments couverts	40	1 000	256	178	1 475
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	16	0	10	43	68
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)	-	(9)	(33)	(43)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	15	0	1	10	25

Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines



Notation la plus basse émise par S&P ou Moody's au 30 juin 2014 :
Baa2 et A3 : Assured Guaranty
B2 : MBIA
N/R : CIFG

⇒ Auprès de CDPC

- Au 30/06/14, l'exposition nette auprès de CDPC est de 4 m€ (sur des CDO corporate) après prise en compte d'une décote de 1 m€. L'exposition nette au 31/12/13 était de 10 m€.

EVOLUTION DU RISQUE

Evolution des encours de risque de crédit

Crédit Agricole S.A.			
En m€	Jun 13*	Déc.13*	Jun 14
Encours bruts de créances clientèle et établissements de crédit	415 397	390 625	399 227
dont créances dépréciées	16 543	15 201	15 863
Dépréciations constituées (y compris dépréciations collectives)	12 425	10 898	11 274
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	4,0%	3,9%	4,0%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors dépréciations collectives)	57,6%	53,3%	54,1%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris dépréciations collectives)	75,1%	71,7%	71,1%

* Retraité des reclassements en IFRS5 : Crelan, Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques de CACF, CAL Hellas et CA Immobilier au 30/06/2013 ; Crelan et CAL Hellas au 31/12/2013

Encours de créances en principal, hors opérations de location financement avec la clientèle, hors opérations internes au Crédit Agricole et créances rattachées

Caisses régionales (données sociales cumulées – normes françaises)			
En m€	Jun 13	Déc.13	Jun 14
Encours bruts de créances clientèle	393 189	395 426	397 064
dont créances dépréciées	9 818	9 713	9 924
Dépréciations constituées (y compris dépréciations collectives)	10 397	10 380	10 527
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,5%	2,5%	2,5%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors dépréciations collectives)	66,2%	66,9%	66,4%
Dépréciations constituées / créances dépréciées	105,9%	106,9%	106,1%

57

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : répartition des risques

Par zone géographique	Jun 14	Déc. 13
France (hors banque de détail)	33%	35%
France (banque de détail)	16%	16%
Europe de l'Ouest hors Italie	13%	14%
Italie	11%	11%
Amérique du Nord	11%	10%
Asie et Océanie hors Japon	5%	5%
Afrique et Moyen-Orient	3%	3%
Europe de l'Est	3%	3%
Japon	3%	2%
Amérique centrale et du Sud	2%	1%
Total	100%	100%

Par secteur d'activité	Jun 14	Déc. 13
Clientèle de banque de détail	28%	29%
Services non marchands / secteur public / collectivités	18%	18%
Banques	8%	8%
Energie	8%	8%
Autres activités financières non bancaires	5%	5%
Divers	3%	3%
Maritime	3%	3%
Immobilier	3%	3%
Automobile	3%	3%
Distribution / Biens de consommation	2%	3%
Industrie lourde	3%	2%
BTP	2%	2%
Aéronautique / aérospatial	2%	2%
Agroalimentaire	2%	2%
Autres transports	2%	2%
Assurance	2%	1%
Autres industries	1%	1%
Telecom	1%	1%
Santé / pharmacie	1%	1%
Tourisme / hôtels / restauration	1%	1%
Informatique / technologie	1%	1%
Media / édition	1%	1%
Total	100%	100%

58

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : exposition aux risques de marché

- La VaR (99% - 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe
- Var (99% - 1 jour) au 30 juin 14 : 7 m€ pour groupe Crédit Agricole S.A.

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

En m€	VAR (99% - 1 jour) 1 ^{er} janvier au 30 juin 14			30 juin 14	31 déc. 13
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	6	7	7	6	7
Crédit	2	6	4	3	6
Change	1	4	2	2	2
Actions	1	1	1	1	1
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	7	11	9	7	9

EVOLUTION DU RISQUE

Mise à jour des expositions souveraines publiées à l'occasion des stress tests de l'EBA - groupe Crédit Agricole

- Expositions du groupe bancaire sur une base consolidée au 30 juin 2014

En m€	Expositions nettes* 30/06/14			Expositions nettes* 31/12/13		
	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille de négociation	Total	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille de négociation	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-
Irlande	4	-	4	94	-	94
Portugal	2	53	55	1	-	1
Italie	5 573	-	5 573	5 114	-	5 114
Espagne	99	-	99	115	-	115
Total	5 678	53	5 731	5 324	-	5 324

* L'exposition nette correspond à la valeur des titres au bilan, brut de couverture

EVOLUTION DU RISQUE

Expositions des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole aux dettes souveraines périphériques

- L'exposition brute correspond à la valeur au bilan IFRS. Exposition avant mécanisme de partage entre assurés et assureur

En m€	Expositions brutes 30/06/14	Expositions brutes 31/12/13
Irlande	610	576
Portugal	81	954
Italie	5 608	4 920
Espagne	718	592
Grèce	-	-
Total	7 017	7 042

EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : emplois pondérés Bâle 3 non phasé par métier

- Les emplois pondérés Bâle 3 non phasé intègrent, pour chacun des métiers :
 - le risque de crédit, de marché et opérationnel
 - La pondération à 250 % des IDA sur différences temporaires et des participations financières supérieures à 10%
 - Imputation sur AHM de la part de ces emplois pondérés en excédent de franchise

En Mds€	Mars 14*	Juin 14	
Banque de proximité en France	42,3	43,5	
- Caisses régionales**	5,5	6,6	
- LCL	36,8	36,9	
Banque de proximité à l'international	37,4	34,1	
Gestion de l'épargne et Assurances	23,3	25,7	
- Amundi, Caceis, Banque privée	19,8	20,8	
- Assurances***	3,5	4,9	
Services financiers spécialisés	54,4	54,2	
Banque de financement et d'investissement	120,7	114,4	
- Banque de financement	68,5	72,7	
- Banque de marchés et d'investissement	43,8	35,0	
- Activités en cours d'arrêt	8,4	6,7	
Activités hors métiers	21,0	19,4	
Total	299,1	291,3	
	dont risque de crédit	264,7	259,1
	dont risque de marché	10,7	9,4
	dont risque opérationnel	23,7	22,8

* Révision de la méthode d'allocation des IDA par métier

** Mise en œuvre des garanties Switch au 23/12/2011 transférant aux Caisses régionales 53 Mds€ d'emplois pondérés au titre de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales

*** Mise en œuvre des garanties Switch au 02/01/2014 transférant aux Caisses régionales 34 Mds€ d'emplois pondérés au titre de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances

EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : allocation prudentielle des fonds propres

■ Exigence prudentielle pour Crédit Agricole S.A.

- 9% des emplois pondérés des métiers
 - y compris les IDA sur différences temporaires et les participations financières > 10% pondérés à 250% (mécanisme de la franchise)
- Prise en compte des garanties Switch sur la participation dans les Caisses régionales et sur Crédit Agricole Assurances

En Mds€	31 mars 2014	30 juin 2014
Banque de proximité en France	3,8	3,9
- Caisses régionales	0,5	0,6
- LCL	3,3	3,3
Banque de proximité à l'international	3,4	3,1
Gestion de l'épargne et Assurances	2,1	2,3
- Amundi, Caceis, Banque privée	1,8	1,9
- Assurances	0,3	0,4
Services financiers spécialisés	4,9	4,9
Banque de financement et d'investissement	10,9	10,3
- Banque de financement	6,2	6,6
- Banque de marchés et d'investissement	3,9	3,1
- Activités en cours d'arrêt	0,8	0,6
Activités hors métiers	1,9	1,7
TOTAL	27,0	26,2

STRUCTURE FINANCIÈRE

Groupe Crédit Agricole

	CET1 - Bâle 3 non phasé (En Mds €)	30/06/2014
	Capitaux propres part du Groupe	77,6 ¹
+	Participations ne donnant pas le contrôle (après écrêtage) ²	1,0
-	Goodwill et incorporels	(15,9)
-	Participations financières >10% ou MEQ ²	(3,9)
-	IDA liés à des déficits reportables	(0,1)
-	IDA liés à des différences temporaires ²	(1,9)
-	Expected Loss ³	(0,3)
+	Utilisation de la franchise ²	5,8
-	Traitement par transparence des OPCVM	(0,7)
=	Common Equity Tier 1 (CET1)	61,6
/	EP	501,1
	Ratio CET1 non phasé	12,3%
	Ratio CET1 phasé	12,1%
	Ratio conglomérat⁴ sur fonds propres globaux phasés	185%

1. Intègre -0,7 Md€ au titre de la Prudent Valuation

2. Eléments donnant lieu à un phasage de 20% par an pour le calcul du ratio du CET1 phasé

3. La fraction de l'expected loss comptabilisée en Tier 2 s'élève à +1,4 Md€

4. Fonds propres globaux phasés du conglomérat financier / (exigences de fonds propres de la banque + exigences de fonds propres de l'assurance). Établi selon la compréhension par Crédit Agricole S.A. de l'acte délégué de janvier 2014 de la Commission européenne.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Crédit Agricole S.A.

CET1 - Bâle 3 non phasé (En Mds €)		30/06/2014
	Capitaux propres part du Groupe	42,7 ¹
+	Participations ne donnant pas le contrôle (après écrêtement ²)	1,7
-	Goodwill et incorporels	(15,1)
-	Participations financières >10% ou MEQ ²	(3,0)
-	IDA liés à des déficits reportables	(0,1)
-	IDA liés à des différences temporaires ²	(0,5)
-	Expected Loss ³	(0,4)
+	Utilisation de la franchise ²	3,5
-	Traitement par transparence des OPCVM	(0,1)
=	Common Equity Tier 1 (CET1)	28,7
/	EP	291,3
	Ratio CET1 non phasé	9,9%
	Ratio CET1 phasé	9,8%
	Ratio conglomérat⁴ sur fonds propres globaux phasés	242%

1. Intègre -0,7 Md€ au titre de la Prudent Valuation

2. Eléments donnant lieu à un phasage de 20% par an pour le calcul du ratio du CET1 phasé

3. La fraction de l'expected loss comptabilisée en Tier 2 s'élève à +0,7 Md€

4. Fonds propres globaux phasés du conglomérat financier / (exigences de fonds propres de la banque +exigences de fonds propres de l'assurance). Établi selon la compréhension par Crédit Agricole S.A. de l'acte délégué de janvier 2014 de la Commission européenne.

65

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : ressources de marché

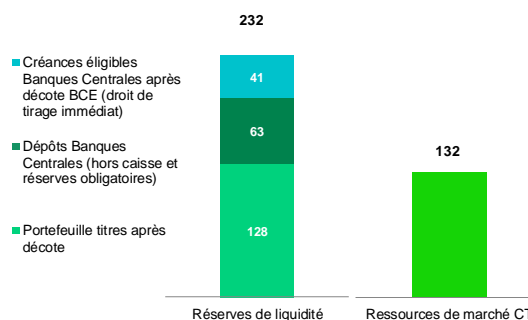
- 21,5 Mds€ de dette senior émise dans le marché et les réseaux par les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole au 30 juin 2014

➔ Dont 10,0 Mds€ émis dans le marché par Crédit Agricole S.A.

- Plan marché senior Crédit Agricole S.A. en 2014 : 10 Mds€ réalisé à 100% au 30 juin 2014

- 1,75 Md US\$, 1Md€ et 0,5Md€ d'Additional Tier 1 émis dans le marché par Crédit Agricole S.A. en janvier et avril 2014

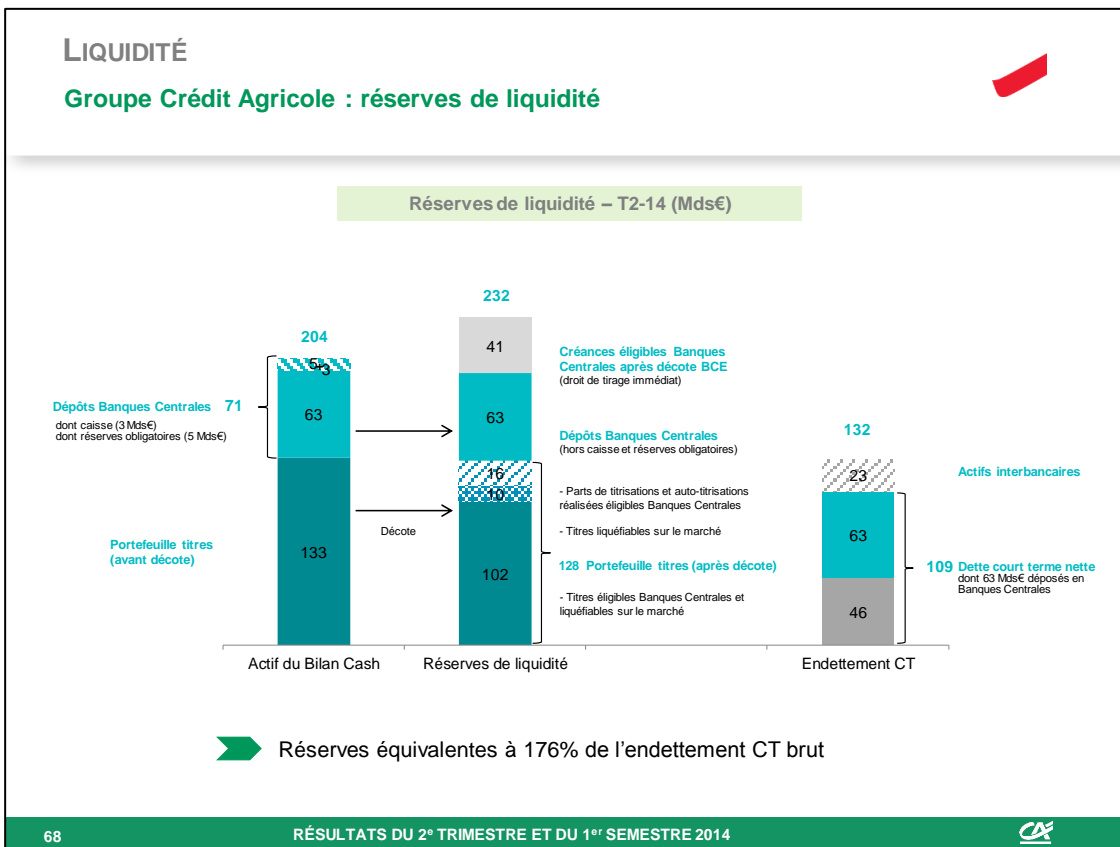
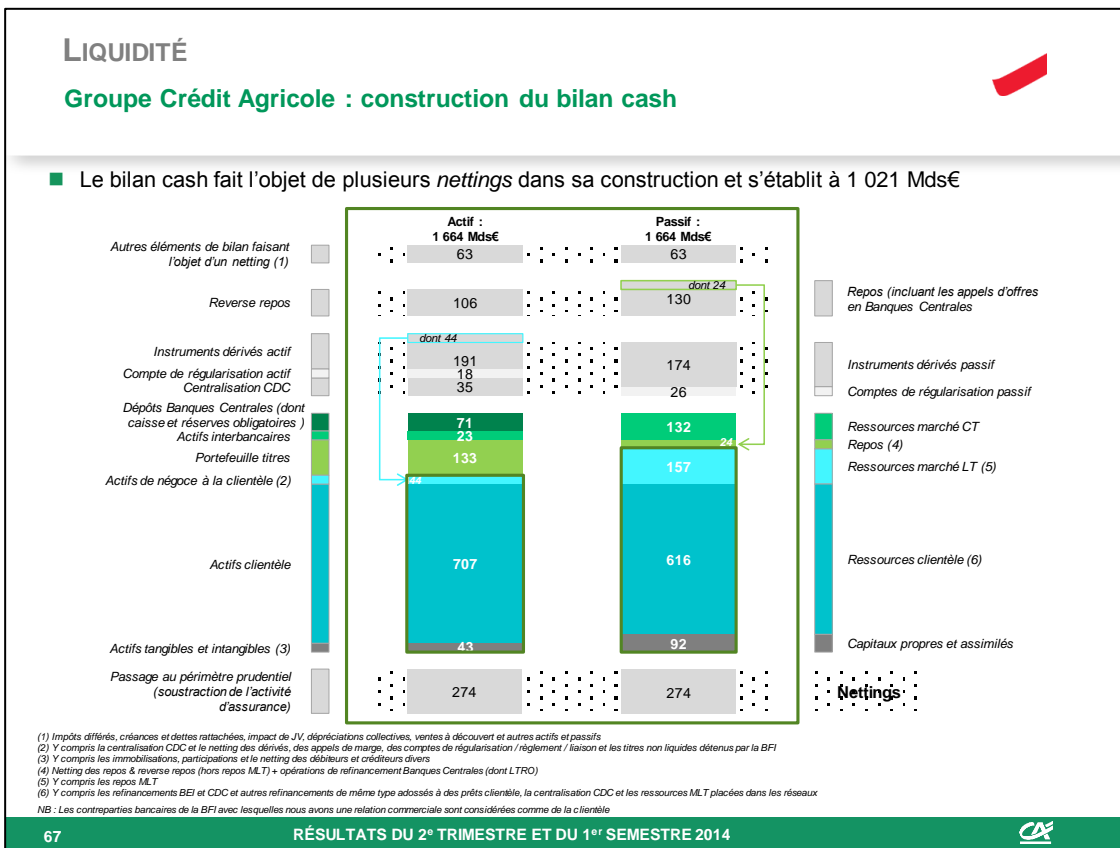
Réserves de liquidité au T2-14 (Mds€)



66

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



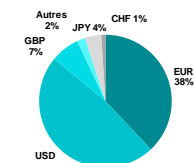


LIQUIDITÉ

Groupement Crédit Agricole : un financement diversifié

Encours de dette CT* – groupe Crédit Agricole Ventilation par devise – 30/06/14

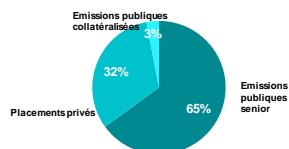
➔ Proportion de la dette CT brute en USD : 48%



* Durée maximale de 369 jours

Levées MLT* senior de marché 2014 – Crédit Agricole S.A. Ventilation levées senior par segment** : 10,0 Mds€ – 30/06/14

➔ Durée moyenne : 6,2 ans
➔ Spread moyen vs mid-swap : 74,7 pb



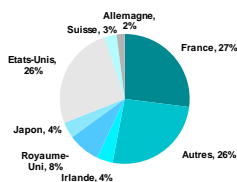
* Programme senior MLT 2014 : 10 Mds€

** Hors refinancements BEI, CDC et autres refinancements de même type

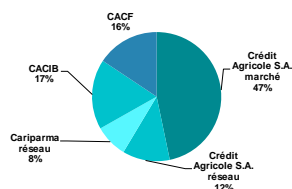
NB: En plus de ces émissions senior, Crédit Agricole S.A. a réalisé des émissions d'Additional Tier 1 pour environ 2,9 Mds€ équivalent.

Encours de dette CT – groupe Crédit Agricole Ventilation par pays – 30/06/14

➔ Proportion de la dette CT brute en provenance des Etats-Unis : 26%



Levées MLT senior 2014 – groupe Crédit Agricole Ventilation par principaux émetteurs : 21,5 Mds€ – 30/06/14



69

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



STRUCTURE FINANCIÈRE

Crédit Agricole S.A. : Capitaux propres et dettes subordonnées

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 décembre 2013*	42 294	5 595	47 889	28 353
Augmentation de capital	744	-	744	
Dividendes versés en 2014	(879)	(249)	(1 128)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	124	-	124	
Émissions de titres super subordonnés <i>Additional Tier 1</i> à durée indéterminée net des frais d'émission	2 872	-	2 872	
Rémunération des titres super subordonnés <i>Additional Tier 1</i> à durée indéterminée	(65)	-	(65)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	(160)	(588)	(748)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 158	36	1 194	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	(2)	-	(2)	
Résultat de la période	885	200	1 085	
Autres	(5)	(14)	(19)	
Au 30 juin 2014	46 966	4 980	51 946	25 758

* Comptes 2013 retraités des effets des changements de méthode comptable liés aux normes IFRS 10 et 11, et du passage en IFRS5 de Crelan

70

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BILAN CONSOLIDE AU 30/06/14 ET 31/12/13

Crédit Agricole S.A.

En Mds€			En Mds€		
Actif	30/06/2014	31/12/13*	Passif	30/06/2014	31/12/13*
Caisse, banques centrales	68,5	68,1	Banques centrales	3,0	2,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	369,8	391,9	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	299,9	330,9
Actifs financiers disponibles à la vente	269,2	261,2	Dettes envers les établissements de crédit	158,5	152,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	377,0	369,3	Dettes envers la clientèle	465,2	477,3
Prêts et créances sur la clientèle	309,0	303,8	Dettes représentées par un titre	177,7	160,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14,9	14,7	Comptes de régularisation et passifs divers	60,1	57,6
Comptes de régularisation et actifs divers	66,2	65,4	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,4	1,1
Actifs non courants destinés à être cédés	0,7	1,8	Provisions techniques des contrats d'assurance	271,2	255,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20,4	20,6	Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	30,1	32,8
Valeurs immobilisées	9,1	9,0	Capitaux propres part du Groupe	47,0	42,3
Ecart d'acquisition	13,3	13,3	Participations ne donnant pas le contrôle	5,0	5,6
Total actif	1 518,1	1 519,1	Total passif	1 518,1	1 519,1

* Comptes 2013 retraités des effets des changements de méthode comptable liés aux normes IFRS 10 et 11, et du passage en IFRS5 de Crelan

71

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



BILAN CONSOLIDE AU 30/06/14 ET 31/12/13

Groupe Crédit Agricole

En Mds€			En Mds€		
Actif	30/06/2014	31/12/13*	Passif	30/06/2014	31/12/13*
Caisse, banques centrales	71,2	71,6	Banques centrales	3,2	3,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	369,8	391,2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	300,6	330,7
Actifs financiers disponibles à la vente	292,0	284,5	Dettes envers les établissements de crédit	100,7	100,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	91,6	93,9	Dettes envers la clientèle	610,3	640,7
Prêts et créances sur la clientèle	703,0	711,2	Dettes représentées par un titre	190,6	176,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28,7	25,4	Comptes de régularisation et passifs divers	67,9	65,6
Comptes de régularisation et actifs divers	75,7	78,4	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,4	0,9
Actifs non courant destinés à être cédés	0,9	1,3	Provisions techniques des contrats d'assurance	272,0	256,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3,9	4,5	Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	31,7	33,0
Valeurs immobilisées	12,5	12,4	Capitaux propres part du Groupe	82,0	76,3
Ecart d'acquisition	14,0	14,1	Participations ne donnant pas le contrôle	3,9	5,4
Total actif	1 663,3	1 688,5	Total passif	1 663,3	1 688,5

* Comptes 2013 retraités des effets des changements de méthode comptable liés aux normes IFRS 10 et 11, et du passage en IFRS5 de Crelan

72

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2014



► **Séries trimestrielles des résultats par métier**

Les séries 2012 et 2013 ont été retraitées du passage en IFRS5 d'Emporiki, Cheuvreux, CLSA, Newedge, CA Bulgarie, d'entités nordiques de CACF. Les séries 2013 présentent les entités UBAF, Menafinance, FORSO Sweden, FORSO Norway, FORSO Denmark, FORSO Finland et FGA Capital selon la nouvelle application d'IFRS11 et l'entité Crelan reclassée en IFRS5.

Groupe Crédit Agricole S.A.

En m €	T1-12*	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	5,089	4,301	3,240	3,324	3,657	4,192	3,862	3,962	4,012	3,934
Charges d'exploitation	(2,879)	(2,880)	(2,849)	(3,016)	(2,748)	(2,765)	(2,762)	(2,857)	(2,714)	(2,772)
Résultat brut d'exploitation	2,210	1,421	391	308	909	1,427	1,100	1,105	1,298	1,162
Coût du risque	(932)	(781)	(960)	(1,030)	(739)	(665)	(632)	(857)	(590)	(534)
Sociétés mises en équivalence	415	225	19	(156)	370	267	305	236	476	(387)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	30	42	110	13	1	(2)	85	5	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	(572)	(2,455)	0	0	0			
Résultat avant impôts	1,688	895	(1,080)	(3,223)	553	1,030	771	569	1,189	244
Impôts	(460)	(397)	252	214	(13)	(242)	(120)	277	(222)	(132)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(904)	(379)	(1,958)	(1,079)	16	(1)	172	(131)	(1)	7
Résultat net	324	119	(2,786)	(4,088)	556	787	823	715	966	119
Participations ne donnant pas le contrôle	13	63	65	(183)	87	91	95	103	98	102
Résultat net part du Groupe	311	56	(2,851)	(3,905)	469	696	728	612	868	17

*2012 intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes

Banque de proximité en France – Caisses régionales

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire										
Charges d'exploitation										
Résultat brut d'exploitation										
Coût du risque										
Sociétés mises en équivalence	372	173	210	69	343	256	235	230	378	235
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	372	173	210	69	343	256	235	230	378	235
Impôts										
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	372	173	210	69	343	256	235	230	378	235
Participations ne donnant pas le contrôle										
Résultat net part du Groupe	372	173	210	69	343	256	235	230	378	235

Banque de proximité en France - LCL

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	1,012	1,001	959	919	975	960	941	935	956	935
Charges d'exploitation	(616)	(630)	(637)	(639)	(613)	(632)	(624)	(645)	(619)	(640)
Résultat brut d'exploitation	396	371	322	280	362	328	317	290	337	295
Coût du risque	(78)	(66)	(90)	(77)	(89)	(69)	(60)	(86)	(70)	(55)
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	1	(1)	2	5	1	(1)			
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	317	306	231	205	278	260	256	204	267	240
Impôts	(102)	(107)	(77)	(75)	(97)	(90)	(89)	(92)	(97)	(87)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	215	199	154	130	181	170	167	112	170	153
Participations ne donnant pas le contrôle	11	9	8	7	9	8	9	5	8	8
Résultat net part du Groupe	204	190	146	123	172	162	158	107	162	145

Banque de proximité à l'international

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13*	T2-13*	T3-13*	T4-13*	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	591	648	615	609	593	611	604	628	692	668
Charges d'exploitation	(389)	(444)	(387)	(476)	(384)	(375)	(367)	(391)	(368)	(362)
Résultat brut d'exploitation	202	204	228	133	209	236	237	237	324	306
Coût du risque	(116)	(127)	(114)	(158)	(196)	(119)	(120)	(169)	(258)	(142)
Sociétés mises en équivalence	24	28	(188)	(257)	1	(43)	(30)	(28)	(12)	(707)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(2)	(2)	(1)	9					(2)
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(1,066)						
Résultat avant impôts	112	103	(76)	(1,349)	23	74	87	40	54	(545)
Impôts	(42)	13	(43)	22	(1)	(26)	(52)	(12)	(23)	(47)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	(906)	(366)	(1,766)	(713)	9	1	2	(36)		14
Résultat net	(836)	(250)	(1,885)	(2,040)	31	49	37	(8)	31	(578)
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	7	14	(145)	3	24	20	14	13	24
Résultat net part du Groupe	(829)	(257)	(1,899)	(1,895)	28	25	17	(22)	18	(602)

*2013 retraités du passage en IFRS5 de Crelan

Cariparma

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	400	429	401	404	387	393	395	413	473	416
Charges d'exploitation	(251)	(309)	(240)	(324)	(244)	(243)	(225)	(245)	(230)	(232)
Résultat brut d'exploitation	149	120	161	80	143	150	170	168	243	184
Coût du risque	(73)	(89)	(87)	(124)	(144)	(98)	(92)	(129)	(216)	(103)
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(997)						
Résultat avant impôts	76	31	74	(1,041)	(1)	52	78	39	27	81
Impôts	(33)	26	(35)	31	10	(9)	(43)	(11)	(15)	(25)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	43	57	39	(1,010)	9	43	35	28	12	57
Participations ne donnant pas le contrôle	12	16	12	(149)	2	12	10	8	4	16
Résultat net part du Groupe	31	41	27	(862)	7	31	25	20	8	41

Emporiki

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire										
Charges d'exploitation										
Résultat brut d'exploitation										
Coût du risque										
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts										
Impôts										
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(905)	(368)	(1,765)	(711)	-	-	-	-	-	-
Résultat net	(905)	(368)	(1,765)	(711)	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	(20)	(16)	(6)	(5)	-	-	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	(885)	(352)	(1,759)	(706)	-	-	-	-	-	-

Autres entités de la BPI

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13*	T2-13*	T3-13*	T4-13*	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	191	219	214	205	206	218	209	215	219	252
Charges d'exploitation	(138)	(135)	(147)	(152)	(140)	(132)	(142)	(146)	(138)	(130)
Résultat brut d'exploitation	53	84	67	53	66	86	67	69	81	122
Coût du risque	(43)	(38)	(27)	(34)	(53)	(21)	(28)	(40)	(42)	(39)
Sociétés mises en équivalence	24	28	(188)	(257)	1	(43)	(30)	(28)	(12)	(707)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	(2)	(2)	(1)	9				0	(2)
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(69)					0	0
Résultat avant impôts	36	72	(150)	(308)	24	22	9	1	27	(626)
Impôts	(9)	(13)	(8)	(9)	(11)	(17)	(9)	(1)	(8)	(22)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	2	(1)	(2)	9	1	2	(36)	0	14
Résultat net	26	61	(159)	(319)	22	6	2	(36)	19	(635)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	7	8	9	1	12	10	6	9	8
Résultat net part du Groupe	25	54	(167)	(327)	21	(6)	(8)	(42)	10	(643)

* 2013 retraités du passage en IFRS5 de Crelan

Services financiers spécialisés

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13*	T2-13*	T3-13*	T4-13*	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	902	864	801	797	727	727	737	711	686	678
Charges d'exploitation	(404)	(378)	(389)	(405)	(348)	(346)	(357)	(371)	(335)	(329)
Résultat brut d'exploitation	498	486	412	392	379	381	380	340	351	349
Coût du risque	(619)	(438)	(420)	(605)	(408)	(371)	(333)	(347)	(282)	(261)
Sociétés mises en équivalence	5	5	4	5	28	34	29	32	31	37
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(572)	(923)						
Résultat avant impôts	(116)	53	(576)	(1,131)	(1)	44	76	25	100	125
Impôts	(1)	(32)	(23)	(37)	(4)	(24)	(30)	31	(26)	(22)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	6	8	6	5	7	6	(94)	6	(15)
Résultat net	(112)	27	(591)	(1,162)	0	27	52	(38)	80	88
Participations ne donnant pas le contrôle	(84)	(29)	(27)	(85)	(20)	(20)	(11)	8	3	7
Résultat net part du Groupe	(28)	56	(564)	(1,077)	20	47	63	(46)	77	81

* Application d'IFRS 11 aux entités Menafinance, FORSO Sweden, FORSO Norway, FORSO Denmark, FORSO Finland et FGA Capital en 2013

Crédit à la consommation

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13*	T2-13*	T3-13*	T4-13*	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	760	729	682	655	594	594	607	572	554	537
Charges d'exploitation	(324)	(299)	(311)	(324)	(273)	(271)	(280)	(291)	(260)	(253)
Résultat brut d'exploitation	436	430	371	331	321	323	327	281	294	284
Coût du risque	(587)	(407)	(395)	(562)	(376)	(340)	(311)	(324)	(264)	(249)
Sociétés mises en équivalence	5	5	4	5	28	34	29	32	31	37
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition			(572)	(923)						
Résultat avant impôts	(146)	28	(592)	(1,149)	(27)	17	45	(11)	61	72
Impôts	17	(21)	(15)	15	11	(12)	(13)	49	(12)	(7)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	6	8	6	5	7	6	(94)	6	
Résultat net	(124)	13	(599)	(1,128)	(11)	12	38	(56)	55	65
Participations ne donnant pas le contrôle	(84)	(28)	(27)	(81)	(20)	(20)	(10)	7	2	7
Résultat net part du Groupe	(40)	41	(572)	(1,046)	9	32	48	(63)	53	58

* Application d'IFRS 11 aux entités Menafinance, FORSO Sweden, FORSO Norway, FORSO Denmark, FORSO Finland et FGA Capital en 2013

Crédit-bail et affacturage

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	142	135	119	142	133	133	130	139	132	141
Charges d'exploitation	(80)	(78)	(78)	(81)	(75)	(75)	(77)	(80)	(75)	(76)
Résultat brut d'exploitation	62	57	41	61	58	58	53	59	57	65
Coût du risque	(32)	(32)	(24)	(43)	(32)	(31)	(22)	(23)	(18)	(12)
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	30	25	17	18	26	27	31	36	39	53
Impôts	(18)	(10)	(9)	(52)	(15)	(12)	(17)	(18)	(14)	(15)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										(15)
Résultat net	12	15	8	(35)	11	15	14	18	25	23
Participations ne donnant pas le contrôle				(4)			(1)	1	1	0
Résultat net part du Groupe	12	15	8	(31)	11	15	15	17	24	23

Gestion de l'épargne et Assurances (Gestion d'actifs, assurances, banque privée et services financiers aux institutionnels)

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	1,387	1,215	1,254	1,304	1,275	1,276	1,230	1,349	1,256	1,298
Charges d'exploitation	(588)	(606)	(590)	(617)	(609)	(628)	(610)	(647)	(622)	(649)
Résultat brut d'exploitation	799	609	664	687	666	648	620	702	634	649
Coût du risque	(51)	(4)	3	(3)	(1)	(2)	3	(27)	(5)	(40)
Sociétés mises en équivalence	2	3	3	2	6	4	1	5	4	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs		28						2		6
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	750	636	670	686	671	650	624	682	633	619
Impôts	(241)	(187)	(223)	(197)	(228)	(199)	(204)	(270)	(220)	(202)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	509	449	447	489	443	451	420	412	413	417
Participations ne donnant pas le contrôle	54	36	41	43	40	41	37	45	36	33
Résultat net part du Groupe	455	413	406	446	403	410	383	367	377	384

Gestion d'actifs : Amundi

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	420	330	346	360	350	358	347	383	351	388
Charges d'exploitation	(187)	(195)	(186)	(199)	(192)	(196)	(195)	(202)	(197)	(207)
Résultat brut d'exploitation	233	135	160	161	158	162	152	181	154	181
Coût du risque		1	2		1			(9)	(2)	
Sociétés mises en équivalence	2	3	3	2	6	4	1	5	4	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	235	139	165	164	165	166	153	177	156	184
Impôts	(77)	(44)	(54)	(48)	(57)	(55)	(53)	(52)	(53)	(67)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	158	95	111	115	108	111	100	125	103	117
Participations ne donnant pas le contrôle	42	25	30	31	29	30	27	33	28	25
Résultat net part du Groupe	116	70	81	84	79	81	73	92	75	92

Services financiers aux institutionnels

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-12	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	215	220	215	200	200	215	196	194	175	186
Charges d'exploitation	(141)	(149)	(139)	(147)	(142)	(146)	(139)	(151)	(143)	(148)
Résultat brut d'exploitation	74	71	76	53	58	69	57	43	32	38
Coût du risque							1			
Sociétés mises en équivalence										1
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	74	71	76	53	58	69	58	43	32	39
Impôts	(25)	(26)	(25)	(22)	(18)	(26)	(18)	10	(10)	(16)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	49	45	51	31	40	43	40	53	22	23
Participations ne donnant pas le contrôle	7	7	8	5	6	7	7	9	3	4
Résultat net part du Groupe	42	38	43	26	34	36	33	44	19	19

Crédit Agricole Private Banking

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	176	170	173	193	184	186	168	171	170	180
Charges d'exploitation	(132)	(133)	(133)	(118)	(133)	(140)	(135)	(148)	(135)	(138)
Résultat brut d'exploitation	44	37	40	75	51	46	33	23	35	42
Coût du risque	1	(5)		(3)	(2)	(2)	2	(18)	(3)	(40)
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs								2		6
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	45	32	40	71	49	44	35	7	32	8
Impôts	(8)	(6)	(7)	(13)	(9)	(8)	(7)	(1)	(5)	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	37	26	33	58	40	36	28	6	27	8
Participations ne donnant pas le contrôle	3	3	3	6	4	3	2	2	4	3
Résultat net part du Groupe	34	23	30	52	36	33	26	4	23	5

Assurances

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	575	494	520	551	541	517	519	601	560	544
Charges d'exploitation	(127)	(129)	(132)	(153)	(142)	(146)	(141)	(146)	(147)	(156)
Résultat brut d'exploitation	448	365	388	398	399	371	378	455	413	388
Coût du risque	(52)		1							
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs		28								
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	396	393	389	398	399	371	378	455	413	388
Impôts	(130)	(112)	(137)	(113)	(144)	(110)	(126)	(227)	(152)	(119)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	266	281	252	285	255	261	252	228	261	269
Participations ne donnant pas le contrôle	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Résultat net part du Groupe	264	281	252	284	254	260	251	227	260	268

Banque de financement et d'investissement (y compris activités en cours d'arrêt)

En m €	T1-12*	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13**	T2-13**	T3-13**	T4-13**	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	832	947	1,051	895	965	994	850	760	985	928
Charges d'exploitation	(657)	(607)	(624)	(625)	(579)	(567)	(568)	(572)	(558)	(565)
Résultat brut d'exploitation	175	340	427	270	386	427	282	188	427	363
Coût du risque	(78)	(128)	(78)	(181)	(110)	(105)	(127)	(154)	(56)	(49)
Sociétés mises en équivalence	40	40	36	49	34	39	35	19	40	46
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	1	1	26	1	2	(1)	(3)		(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	(466)	0	0				
Résultat avant impôts	137	253	386	(302)	311	363	189	50	411	359
Impôts	14	(96)	(86)	(3)	(73)	(98)	(80)	(27)	(114)	(99)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	(18)	(202)	(372)	2	(9)	164	(1)	(7)	8
Résultat net	149	139	98	(677)	240	256	273	22	290	268
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(4)	5	(4)	4	5	7		5	7
Résultat net part du Groupe	156	143	93	(673)	236	251	266	22	285	261

* 2012 retraité du passage du spread émetteur de BFI en AHM; ** 2013 retraité de UBAF au titre de l'application de IFRS 11

Banque de financement

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13*	T2-13*	T3-13*	T4-13*	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	535	559	499	499	496	509	511	515	525	634
Charges d'exploitation	(231)	(233)	(230)	(253)	(228)	(213)	(223)	(217)	(218)	(229)
Résultat brut d'exploitation	304	326	269	246	268	296	288	298	307	405
Coût du risque	(27)	(84)	(63)	(119)	(89)	(82)	(33)	(164)	(60)	(43)
Sociétés mises en équivalence	40	40	36	48	34	39	35	19	40	46
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1	0	25	0	3	(1)	(3)		(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	317	283	242	200	213	256	289	150	287	407
Impôts	(82)	(91)	(95)	(10)	(50)	(67)	(90)	(57)	(74)	(106)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										0
Résultat net	235	192	147	190	163	189	199	93	213	301
Participations ne donnant pas le contrôle	5	4	3	3	3	4	4	2	4	7
Résultat net part du Groupe	230	188	144	187	160	185	195	91	209	294

*2013 retraité de UBAF au titre de l'application de IFRS 11

Banque de marché et d'investissement

En m €	T1-12*	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	640	341	476	376	415	436	327	228	429	346
Charges d'exploitation	(345)	(298)	(315)	(314)	(308)	(311)	(306)	(307)	(308)	(310)
Résultat brut d'exploitation	295	43	161	62	107	125	21	(79)	121	36
Coût du risque	0	(1)	(5)	10	(3)	(12)	(90)	(6)	1	(3)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	1	0	0				0
Gains ou pertes nets sur autres actifs					1	(1)				0
Variation de valeur des écarts d'acquisition				(466)						0
Résultat avant impôts	295	42	156	(393)	105	112	(69)	(85)	122	33
Impôts	(74)	(27)	17	(49)	(26)	(32)	(1)	28	(39)	0
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(2)	(18)	(202)	(372)	2	(9)	164	(1)	(7)	8
Résultat net	219	(3)	(29)	(814)	81	71	94	(58)	76	41
Participations ne donnant pas le contrôle	6	1	2	(7)	3	2	2	(2)	1	1
Résultat net part du Groupe	213	(4)	(31)	(807)	78	69	92	(56)	75	40

* 2012 retraité du passage du spread émetteur de BFI en AHM

Activités en cours d'arrêt

En m €	T1-12	T2-12	T3-12	T4-12	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	(343)	47	76	20	54	49	12	17	31	(52)
Charges d'exploitation	(81)	(76)	(79)	(58)	(43)	(43)	(39)	(48)	(32)	(26)
Résultat brut d'exploitation	(424)	(29)	(3)	(38)	11	6	(27)	(31)	(1)	(78)
Coût du risque	(51)	(43)	(10)	(72)	(18)	(11)	(4)	16	3	(3)
Sociétés mises en équivalence										0
Gains ou pertes nets sur autres actifs			1	1						0
Variation de valeur des écarts d'acquisition										0
Résultat avant impôts	(475)	(72)	(12)	(109)	(7)	(5)	(31)	(15)	2	(81)
Impôts	170	22	(8)	56	3	1	11	2	(1)	7
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	(305)	(50)	(20)	(53)	(4)	(4)	(20)	(13)	1	(74)
Participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(9)	0	0	(2)	(1)	1			(1)
Résultat net part du Groupe	(287)	(41)	(20)	(53)	(2)	(3)	(21)	(13)	1	(73)

Activités hors métiers

En m €	T1-12*	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	365	(374)	(1,440)	(1,200)	(878)	(376)	(500)	(421)	(563)	(573)
Charges d'exploitation	(225)	(215)	(222)	(254)	(215)	(217)	(236)	(231)	(212)	(227)
Résultat brut d'exploitation	140	(589)	(1,662)	(1,454)	(1,093)	(593)	(736)	(652)	(775)	(800)
Coût du risque	10	(18)	(261)	(6)	65	1	5	(74)	81	13
Sociétés mises en équivalence	(28)	(24)	(46)	(24)	(42)	(23)	35	(22)	35	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	2	44	83	(2)	(2)	0	86	5	
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	116	(629)	(1,925)	(1,401)	(1,072)	(617)	(696)	(662)	(654)	(789)
Impôts	(88)	12	704	504	390	195	335	647	258	325
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	(1)	(1)	2							
Résultat net	27	(618)	(1,219)	(897)	(682)	(422)	(361)	(15)	(396)	(464)
Participations ne donnant pas le contrôle	46	44	24	1	51	33	33	31	33	23
Résultat net part du Groupe	(19)	(662)	(1,243)	(898)	(733)	(455)	(394)	(46)	(429)	(487)

* 2012 retraité du passage du spread émetteur de BFI en AHM, d'une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes

Les séries 2012 et 2013 ont été retraitées du passage en IFRS5 d'Emporiki, Cheuvreux, CLSA, Newedge, CA Bulgarie, d'entités nordiques de CACF. Les séries 2013 présentent les entités UBAF, Menafinance, FORSO Sweden, FORSO Norway, FORSO Denmark, FORSO Finland et FGA Capital selon la nouvelle application d'IFRS11 et l'entité Crelan

Groupe Crédit Agricole

En m €	T1-12*	T2-12*	T3-12*	T4-12*	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14
Produit net bancaire	8,757	7,946	6,850	7,129	7,341	7,866	7,456	7,749	7,753	7,593
Charges d'exploitation	(4,897)	(4,928)	(4,956)	(5,226)	(4,709)	(4,759)	(4,761)	(4,965)	(4,691)	(4,812)
Résultat brut d'exploitation	3,860	3,018	1,894	1,903	2,632	3,107	2,695	2,784	3,062	2,781
Coût du risque	(1,272)	(1,011)	(1,126)	(1,200)	(1,149)	(963)	(824)	(986)	(907)	(740)
Sociétés mises en équivalence	63	74	(170)	(200)	51	35	91	16	97	(624)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	34	49	115	13	3		77		3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(6)	(572)	(2,525)		(22)			(1)	
Résultat avant impôts	2,647	2,109	75	(1,907)	1,547	2,160	1,962	1,891	2,251	1,420
Impôts	(867)	(867)	(253)	(290)	(464)	(702)	(623)	(370)	(746)	(637)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(903)	(378)	(1,960)	(1,079)	21	12	182	(116)	7	(2)
Résultat net	877	864	(2,138)	(3,276)	1,104	1,470	1,521	1,405	1,512	781
Participations ne donnant pas le contrôle	14	56	68	(85)	79	85	88	112	92	76
Résultat net part du Groupe	863	808	(2,206)	(3,191)	1,025	1,385	1,433	1,293	1,420	705

*2012 intégrant une modification de la valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1. Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2014	69
2. Comptes consolidés intermédiaires résumés du 30 juin 2014	111
3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	226

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2014

Renseignements sur le capital et les actionnaires.....	70
Evolution de la répartition du capital	70
Evolution récente du capital.....	70
Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.	71
Environnement économique et financier	71
Changements de principes et méthodes comptables	71
Evolution du périmètre de consolidation	71
Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	72
Résultats par pôle d'activité.....	74
Transactions avec les parties liées.....	87
Tendances récentes et perspectives	87
Perspectives pour le second semestre 2014.....	87
Facteurs de risques	88
Actualisation du pilier 3 du groupe Crédit Agricole S.A.	95

Renseignements sur le capital et les actionnaires

Evolution de la répartition du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours de la dernière année :

Actionnaires	Situation au 30/06/2014			Situation au 31/12/2013	Situation au 30/06/2013
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	1 454 590 012	56,59	56,46	56,18	56,25
Actions en autodétention ⁽²⁾	6 147 747	0,00	0,24	0,24	0,28
Salariés (FCPE, PEE)	108 456 028	4,22	4,21	4,29	4,46
Public (investisseurs institutionnels et actionnaires individuels)	1 007 171 987	39,19	39,09	39,29	39,01
TOTAL	2 576 365 774	100	100	100	100

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.
(2) Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Evolution récente du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros) Nombre d'actions	
Capital au 31/12/2008	6 679 027 488	2 226 342 496
22/06/2009		
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 279 712 323	+ 93 237 441
Capital au 31/12/2009	6 958 739 811	2 319 579 937
21/06/2010		
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2010)	+ 199 239 846	+ 66 413 282
29/07/2010		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 47 001 216	+ 15 667 072
Capital au 31/12/2010	7 204 980 873	2 401 660 291
20/06/2011		
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 288 935 580	+ 96 311 860
05/10/2011		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 145 158	+ 48 386
Capital au 31/12/2012	7 494 061 611	2 498 020 537
12/11/2013		
Attribution gratuite réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 10 708 380	+ 3 569 460
Capital au 31/12/2013	7 504 769 991	2 501 589 997
24/06/2014		
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 21/05/2014)	+ 224 327 331	+ 74 775 777
Capital au 30/06/2014	7 729 097 322	2 576 365 774

Depuis le 24 juin 2014, date du paiement du dividende au titre de l'année 2013 en actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 729 097 322 euros, soit 2 576 365 774 actions au nominal de 3 euros.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Environnement économique et financier

Bilan au premier semestre 2014

Le premier trimestre a été décevant. Quelques économies (Allemagne, Royaume-Uni, Japon) ont progressé plus que prévu, d'autres (Italie, et surtout États-Unis) beaucoup moins. La croissance française, quasiment nulle (+ 0,05 % par rapport au quatrième trimestre 2013), s'est elle aussi établie en-deçà des attentes des marchés. Les indicateurs disponibles pour le second trimestre sont eux aussi contrastés, avec un ralentissement de la croissance de la production industrielle en Europe (et même une contraction en France), alors que les États-Unis semblent rebondir.

Les médiocres chiffres de mai sont en partie dus aux nombreux "ponts" de ce mois, dont l'effet n'est pas redressé dans les chiffres "corrigés des variations saisonnières". L'activité de juin devrait donc être en rebond assez net. Toutefois, ces hésitations ont conduit à parler de "pause dans la récession" plutôt que de franche "sortie", acquise en théorie après deux trimestres consécutifs de croissance positive. Le cycle vertueux, dans lequel une reprise de la demande finale domestique ou extérieure entraînerait un redémarrage de l'investissement qui viendrait lui-même renforcer la demande, n'est pas encore enclenché.

Les Banques centrales restent donc vigilantes. La FED poursuit sa politique de réduction des injections de liquidité dans l'économie, mais sa présidente Janet Yellen n'a de cesse de rappeler les cicatrices laissées par la crise, en particulier sur le marché du travail, avec un chômage de longue durée encore élevé. Elle cherche donc à éviter tout choc sur les taux d'intérêt qui pourrait affecter une reprise hésitante. La Banque Centrale Européenne a, en juin, sorti l'artillerie lourde, avec des mesures sans précédent : taux de facilité de dépôt maintenant négatif à -0,10%, et programme de refinancement à long terme du secteur bancaire (les "TLTROs"). En proposant des financements attractifs aux banques prêteuses nettes ou (en Europe du Sud) qui ralentissent le rythme de contraction de leur bilan, la BCE en attend une relance des crédits à l'économie et, à moyen terme, une remontée modérée de l'inflation.

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014.

Evolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2.1.I et 11 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014.

Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	S1 2014	S1 2013*	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	7 946	7 849	+ 1,2%
Charges d'exploitation	(5 486)	(5 513)	(0,5%)
Résultat brut d'exploitation	2 460	2 336	+ 5,3%
Coût du risque	(1 124)	(1 404)	(19,9%)
Résultat d'exploitation	1 336	932	(24,0%)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	89	637	(86,1%)
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	8	14	(40,0%)
Résultat avant impôt	1 433	1 583	(9,6%)
Impôt sur les bénéfices	(354)	(255)	+ 38,4%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	6	15	(57,4%)
RESULTAT NET	1 085	1 343	(19,2%)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	885	1 165	(24,0%)
Résultat de base par action (en euros)**	0,32	0,47	

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 des entités cédées.

**Le calcul intègre la prime d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires super subordonnées Additional Tier 1 réalisées au 1er semestre 2014 pour un montant de - 83 millions d'euros

Le **produit net bancaire** atteint 7 946 millions d'euros au premier semestre 2014, en hausse de 1,2% par rapport au premier semestre 2013. Il intègre des éléments spécifiques représentant globalement pour le premier semestre 2014 -476 millions d'euros, à comparer à -317 millions d'euros au premier semestre 2013. Ces éléments sont composés du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB et celui lié aux contrats d'assurances en UC dans le pôle Activités hors métiers ainsi que du DVA running, du FVA Day 1 (première application au deuxième trimestre 2014) et des couvertures de prêts en Banque de financement et d'investissement.

Les charges d'exploitation, à 5 486 millions d'euros, sont en baisse par rapport au premier semestre 2013. Les économies réalisées au premier semestre 2014 dans le cadre du programme MUST s'élèvent à 64 millions d'euros, portant celles-ci à 415 millions d'euros depuis le lancement du programme en 2012, sur un objectif 2016 de 650 millions d'euros. Au total, le coefficient d'exploitation s'établit à 69,0% au premier semestre 2014.

Le coût du risque, à 1 124 millions d'euros, est en baisse de 19,9% par rapport au premier semestre 2013, bénéficiant notamment de la réduction enregistrée dans le crédit à la consommation, en particulier chez Agos Ducato. Le provisionnement dans cette filiale de crédit à la consommation s'établit à 312 millions d'euros au premier semestre 2014, à comparer à 456 millions au premier semestre 2013. Le coût du risque baisse dans la plupart des filiales.

Rapporté aux encours, le coût du risque s'établit à 55 points de base, en données annualisées, à comparer à 63 points de base au premier semestre 2013. Dans la banque de proximité, l'évolution est conforme aux attentes chez LCL (26 points de base contre 33 points de base au premier semestre 2013) ; chez Cariparma il reste élevé, progressant de 3,4% au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre de l'année précédente. Dans la banque de financement et d'investissement, le coût du risque reste faible. Le coût du risque sur encours de la banque de financement s'élève à 19 points de base.

L'encours des créances dépréciées (hors opérations de location financement avec la clientèle et hors opérations internes au Crédit Agricole et créances rattachées) atteint 15,9 milliards d'euros et représente 4,0% des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, stable par rapport à fin juin 2013¹. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 54,1%, à comparer à 57,6% au 30 juin 2013². Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 71,1% au 30 juin 2014.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 89 millions d'euros et intègre notamment ce semestre une contribution négative du BES pour -525 millions d'euros au titre de la quote-part de résultat mis en équivalence et pour -206 millions d'euros au titre de la dépréciation du solde de la participation. La contribution des Caisses régionales atteint 613 millions d'euros, en hausse de 2,4% par rapport au premier semestre 2013.

Le **résultat avant impôt** s'élève ainsi à 1 433 millions d'euros, contre 1 585 millions d'euros au premier semestre 2013.

Au total, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. affiche pour le premier semestre 2014 un profit de 885 millions d'euros, pénalisé par la prise en compte de la contribution négative du BES à hauteur de 664 millions d'euros. Après retraitement du *spread* émetteur, du DVA courant, de la première application du FVA et des couvertures de prêts ainsi que de la quote-part de résultat du BES, et de la réévaluation des titres de la banque d'Italie, le résultat ressort à 1 856 millions d'euros, à comparer à un résultat retraité de 1 361 millions d'euros au premier semestre 2013².

Liquidité

Les réserves de liquidité après décote couvrent 176% de l'endettement court terme brut contre 168% au 31 décembre 2013. Elles s'élèvent à 232 milliards d'euros au 30 juin 2014.

Le ratio LCR du Groupe est supérieur à 110% à la même date.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis 21,5 milliards d'euros de dette senior dans le marché et les réseaux au cours du premier semestre 2014. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé 10 milliards d'euros au cours du premier semestre 2014, dont 5,5 milliards d'euros sur le deuxième trimestre, atteignant ainsi 100% de son plan annuel. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a réalisé en janvier et en avril 2014 trois émissions d'Additional Tier 1, une pour 1,75 milliard de dollars US, une autre pour 1 milliard d'euros et la dernière pour 0,5 milliard de livres sterling.

¹ Pro forma des reclassements en IFRS5 : Crelan, Newedge, CA Bulgarie et entités nordiques de CACF, CAL Hellas et CA Immobilier au 30/06/2013 ; Crelan et CAL Hellas au 31/12/2013

² Hors spreads émetteur, DVA running et couverture de prêts

Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité:

- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion de l'épargne et assurances (GEP) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 - note n° 5 « Informations sectorielles » - (cf. pages 392 et 393 du document de référence déposé le 21 mars 2014 sous le n° D.14-0183 et dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2014 - note n° 4 « Informations sectorielles ». L'organisation et les activités sont décrites en pages 24 à 36 du document de référence de Crédit Agricole S.A.)

Activité et résultats par pôle d'activité

Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013*
Banque de proximité en France - Caisses régionales	613	599
Banque de proximité en France – LCL	307	334
Banque de proximité à l'international	(584)	53
Gestion de l'épargne et assurances	761	813
Services financiers spécialisés	158	67
Banque de financement et d'investissement	546	487
Activités hors métiers	(916)	(1 188)
TOTAL	885	1 165

* Retraité de la mise en équivalence des entités en intégration proportionnelle en 2013 et du passage en IFRS5 des entités cédées.

1- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Produit net bancaire	6 998	7 086	(1,2%)
Charges d'exploitation	(3 804)	(3 753)	+1,4%
Résultat brut d'exploitation	3 194	3 333	(4,1%)
Coût du risque	(507)	(697)	(27, 3%)
Résultat d'exploitation	2 687	2 636	+2,0%

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Résultat net mis en équivalence	461	449	+2,7%
Variation de la quote-part dans les réserves	152	150	+1,7%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	613	599	+2,4%

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupes

Après une année 2013 marquée par une croissance forte des revenus et des résultats, qui constituent de ce fait une base de référence élevée, les Caisses régionales poursuivent le développement de leurs activités dans un marché toujours peu porteur, la morosité économique s'ajoutant au contexte réglementaire défavorable.

Les encours de collecte atteignent 594 milliards d'euros à fin juin 2014 (+3,1% en un an), dont 346 milliards d'euros pour la collecte bilan qui progresse de 2,8% sur un an. Par rapport à fin juin 2013, la croissance de la collecte bilan est tirée par les livrets (+4,2%) et les dépôts à vue (+4,1%), les encours d'épargne logement progressant pour leur part de 3,6% ; seuls les comptes et dépôts à terme enregistrent une baisse sur cette période (-1,5%). Les encours de collecte hors bilan affichent, quant à eux, une hausse de 3,5% entre juin 2013 et juin 2014, bénéficiant de la hausse des encours d'assurance-vie, +4,6%, et des titres, +3,7%.

Les encours de crédit s'élèvent à 399 milliards d'euros au 30 juin 2014, en progression de 1,0% sur un an. Ils reflètent des évolutions contrastées selon les marchés. Les encours de crédit à l'habitat progressent de 2,6% par rapport à juin 2013, tandis que le crédit à la consommation et les prêts aux petites et moyennes entreprises et professionnels sont en recul de respectivement 4,8% et 1,7%.

Le ratio crédit/collecte¹ s'établit à 116% à fin juin 2014, stable par rapport à celui de fin décembre 2013.

Le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupes) s'établit à 6 998 millions d'euros pour le premier semestre 2014. Il enregistre une baisse de 1,2% par rapport au niveau élevé du premier semestre 2013 qui bénéficiait de l'impact positif des rachats et remboursements anticipés de prêts, s'ajoutant à la baisse du coût de la collecte clientèle et des coûts de refinancement ; les commissions progressaient en outre dans tous les compartiments. Par comparaison, le premier semestre 2014 est affecté par la permanence des

¹ Méthodologie révisée à compter de mars 2014 ; décembre 2013 pro forma, intégrant les refinancements (BEI, CDC) et les UC obligataires en ressources clientèle ; crédits clientèle nettés des provisions individuelles

taux bas et l'aplatissement de la courbe des taux qui pèsent sur la marge d'intermédiation. De plus, les commissions sont affectées par le contexte réglementaire défavorable : elles diminuent de 2,2% au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013, baisse provenant essentiellement des commissions sur gestion de comptes et moyens de paiements qui reculent de 8,6%. Les commissions d'assurance progressent légèrement sur l'ensemble du semestre, +0,6% par rapport au premier semestre 2013.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 1,4% par rapport au premier semestre 2013. Le coefficient d'exploitation ressort à 54,4% pour l'ensemble du semestre.

Au premier semestre 2014, le coût du risque sur encours est en baisse sensible, à 27 points de base sur encours contre 35 points de base sur encours au premier semestre 2013, et s'établit à -507 millions d'euros pour la période. L'encours total de provisions constituées au 30 juin 2014 représente 106,1% des créances dépréciées, contre 105,9% à fin juin 2013. Le taux de créances dépréciées est stable à 2,5% des encours bruts.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 687 millions d'euros au premier semestre 2014, à comparer à 2 636 millions d'euros au premier semestre 2013, en hausse de 2,0%.

La variation de quote-part dans les réserves ressort à 152 millions au premier semestre 2014, en hausse de 1,7% par rapport au premier semestre 2013. En conséquence, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 613 millions d'euros au premier semestre 2014, en hausse de 2,4% par rapport au premier semestre 2013.

2- Banque de proximité en France – LCL

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 891	1 935	(2,2%)
Charges d'exploitation	(1 259)	(1 245)	+1,1%
Résultat brut d'exploitation	632	690	(8,4%)
Coût du risque	(125)	(158)	(20,6%)
Gains / pertes sur autres actifs	-	6	(94,9%)
Résultat avant impôt	507	538	(5,7%)
Impôts sur les bénéfices	(184)	(187)	(1,7%)
RESULTAT NET	323	351	(7,9%)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	307	334	(7,9%)

LCL continue de soutenir l'économie en accompagnant les particuliers dans le financement de leurs projets. Le premier semestre 2014 s'inscrit dans le prolongement des tendances qui ont marqué l'année 2013, associant la hausse de la collecte à un développement maîtrisé des crédits.

Les encours de crédit progressent ainsi de 0,9% sur un an et s'élèvent à 89,8 milliards d'euros au 30 juin 2014. Cette croissance est soutenue par les crédits à l'habitat qui, à 57,0 milliards d'euros, progressent de 3,0% sur un an.

Soutenues par une activité commerciale dynamique, les ressources clientèle atteignent 165,1 milliards d'euros, en hausse de 2,7% sur un an. Ainsi, les encours de collecte hors bilan augmentent de 3,6% sur un an, notamment grâce à la collecte sur l'assurance-vie (+5,4% sur un an). Les encours de bilan, pour leur part, sont en hausse de 1,8% sur un an, tirés par la progression des dépôts à vue (+8,3%).

Le ratio crédit/collecte s'établit à 110% à fin juin 2014.

Le produit net bancaire du semestre s'établit à 1 891 millions d'euros, en baisse de 2,2% par rapport au premier semestre 2013. Ceci s'explique par la baisse de la marge d'intérêts de 2,9% au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013, en raison notamment du contexte de taux bas et de l'impact des rachats et remboursements anticipés qui avaient connu un pic aux premier et deuxième semestres 2013. Les commissions reculent par ailleurs de 1,4% sur un an, suite à l'effet notamment des nouvelles dispositions de la Loi bancaire. La progression des commissions sur gestion mobilière (+3,0% par rapport au premier semestre 2013) et sur assurances (+3,1% sur la même période) ne compense pas intégralement le recul sur la gestion de compte et les moyens de paiement (-5,7% sur la même période).

Les frais généraux restent maîtrisés. Ils affichent une hausse de 1,1% par rapport au premier semestre 2013, notamment à cause des dépenses liées au projet d'entreprise (11 millions d'euros sur le premier semestre 2014). Le coefficient d'exploitation est en hausse de 2,2 points par rapport au premier semestre 2013, et s'établit à 66,6% sur le premier semestre 2014.

Le coût du risque est en baisse de 20,6% par rapport au premier semestre 2013. Il témoigne d'une poursuite de l'amélioration du risque sur tous les marchés. Le taux de créances dépréciées sur encours ressort à 2,4%, stable par rapport à juin 2013. Le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) atteint 74,0% contre 74,5% au 30 juin 2013. Le coût du risque sur encours s'établit à 26 points de base sur le premier semestre 2014, contre 33 au premier semestre 2013.

Au total, le résultat net part du Groupe du semestre s'établit à 307 millions d'euros, en baisse de 7,9% par rapport au premier semestre 2013.

3- Banque de proximité à l'international

Le pôle enregistre un **résultat net part du Groupe** de -584 millions d'euros au premier semestre 2014 contre un profit de 53 millions d'euros au premier semestre 2013. Il intègre les conséquences de la situation du BES, qui génèrent notamment un impact négatif pour -525 millions d'euros au titre de la quote-part de résultat mis en équivalence et pour -206 millions d'euros au titre de la dépréciation du solde de la participation.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013*	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	1 360	1 204	+13,0%
Charges d'exploitation	(730)	(759)	(3,9%)
Résultat brut d'exploitation	630	445	+41,9%
Coût du risque	(400)	(315)	+26,9%
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(719)	(42)	x17,2
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(2)	9	ns
Résultat avant impôt	(491)	97	ns
Impôts sur les bénéfices	(70)	(27)	x2,5
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	14	10	+36,2%
RESULTAT NET	(547)	80	ns
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(584)	53	ns

* Retraité du passage en IFRS5 des entités cédées

Contribution de Cariparma aux résultats de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	S1-14 ¹	S1-13	Variation S1/S1 ²
Produit net bancaire	809	780	+3,7%
Charges d'exploitation	(461)	(487)	(5,2%)
Coût du risque	(210)	(203)	+3,4%
Résultat net	90	80	+12,4%
Résultat net part du Groupe	65	59	+9,8%

En Italie, Cariparma poursuit la transformation de son réseau et affiche des résultats en progression par rapport au semestre précédent. L'encours des crédits s'établit à 33,3 milliards d'euros au 30 juin 2014, en hausse de 0,7% par rapport au 30 juin 2013 dont 4,7% sur les crédits immobiliers. L'encours global de collecte bilan atteint quant à lui 35,7 milliards d'euros. Ainsi, Cariparma présente un ratio crédits (nets des provisions individuelles) rapporté à la collecte de 89%. Par ailleurs, la collecte hors bilan de Cariparma s'élève à 54,1 milliards d'euros à fin juin 2014 contre 50,2 milliards d'euros à fin juin 2013. Comme au semestre précédent, l'assurance-vie et les OPCVM restent très dynamiques sur l'ensemble du semestre. Leur encours a progressé de 15,3% par rapport à fin juin 2013.

Le produit net bancaire progresse de 3,7% après retraitements^{1,2} entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2013 grâce notamment à l'amélioration de la marge sous l'effet de la baisse du coût moyen de la collecte et du placement de l'excédent de liquidité auprès des autres entités italiennes du groupe. La hausse des commissions soutenues par la production en hors bilan impacte également favorablement le produit net bancaire.

Les charges d'exploitation diminuent de 5,2% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2013 en lien avec la baisse des effectifs de 2,3% sur un an et aux efforts continus d'optimisation des coûts. Le coefficient d'exploitation, à 57,0%¹ au premier semestre 2014, s'améliore de 5,4 points^{1,2} par rapport au premier semestre 2013

Le coût du risque s'établit sur le semestre à 210 millions d'euros, en hausse de 3,4% après retraitements¹ par rapport au premier semestre 2013. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 11,9%, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) de 44,9%.

Au total, le résultat net part du groupe de Cariparma s'établit à 65 millions d'euros sur le semestre, en hausse de 9,8 points par rapport au premier semestre 2013.

Les autres entités du Groupe à l'international présentent globalement un excédent de collecte par rapport aux crédits distribués au 30 juin 2014, avec 10,5 milliards d'euros de collecte bilan pour un montant de crédits bruts s'élevant à 9,8 milliards d'euros. Les résultats du premier semestre des principales filiales à l'étranger s'élèvent à 65 millions d'euros (hors BES).

¹ Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes consolidés locaux au 31/12/2013, après la clôture des comptes de Crédit Agricole S.A., soit +80m€ en PNB, dont +92m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109m€ de coût du risque ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements

² Après reclassement au T4-12 du complément de provision demandé par la Banque d'Italie, passé en AHM au T4-12 et dans la contribution de Cariparma au T1-13 (39 m€)

4- Gestion de l'épargne et assurance

Le pôle Gestion de l'épargne comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2014, les encours gérés du pôle s'élèvent à 1 198,9 milliards d'euros, en hausse de 54,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Cette progression des encours résulte d'une activité commerciale soutenue et bénéficie également d'un effet marché positif sur la période. Hors l'effet marché et change de +39,0 milliards d'euros, cette hausse ressort à 15,6 milliards d'euros, dont 12,6 milliards d'euros sur la gestion d'actifs et 3,6 milliards d'euros sur l'assurance épargne/retraite.

Le résultat net part du Groupe du pôle s'élève, ce semestre, à 761 millions d'euros, en baisse de 6,5% par rapport au même semestre de l'année précédente. Il est réalisé à 91% par la gestion d'actifs et l'activité assurances épargne/retraite.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Produit net bancaire	2 554	2 551	0,1%
Charges d'exploitation	(1 271)	(1 237)	+2,8%
Résultat brut d'exploitation	1 283	1 314	(2,4%)
Coût du risque	(45)	(3)	x13,5
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	8	10	(26,7%)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	-	ns
Résultat avant impôt	1 252	1 321	(5,3%)
Impôts sur les bénéfices	(422)	(427)	(1,0%)
RESULTAT NET	830	894	(7,3%)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	761	813	(6,5%)

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, les actifs sous gestion d'Amundi s'élèvent à fin juin 2014 à 821,4 milliards d'euros (+5,7% par rapport à fin décembre 2013). Sur le semestre, la collecte nette s'élève à 12,6 milliards d'euros. Elle a porté pour 17,7 milliards d'euros sur des actifs longs, à la fois en gestion active et en gestion passive, et a été tirée par l'ensemble des segments de clientèle, notamment les institutionnels (+6,9 milliards), les distributeurs tiers (+4,3 milliards d'euros), et les réseaux internationaux (+1,9 milliard d'euros). Sur les réseaux France, la décollecte a été quasi enrayée et s'établit, hors monétaire, à -0,3 milliard d'euros. L'effet marché et change s'élève, quant à lui, à 31,7 milliards d'euros sur la même période. Toujours sur le semestre, la collecte a été réalisée à hauteur de 8,1 milliards d'euros à l'international, avec une contribution positive sur toutes les zones géographiques.

Les résultats reflètent cette bonne dynamique ainsi que l'évolution favorable des marchés financiers depuis le début de l'année. Amundi affiche ainsi un résultat brut d'exploitation en hausse de 4,6% sur le premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013. Cette bonne performance traduit la croissance d'un produit net bancaire dopé par le niveau élevé des commissions, alors que les charges restent maîtrisées, avec un coefficient d'exploitation maintenu sur le semestre à 54,8%. Les charges présentent, hors les dépenses engendrées par les nouvelles entités (Smith Breeden aux Etats-Unis, Pologne, Pays-Bas), une augmentation de 1,2% sur le semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013. Au total, après un impact défavorable lié à l'augmentation du taux d'imposition en France à 38%, le résultat net part du Groupe d'Amundi s'établit à 167 millions d'euros pour le semestre, bénéficiant de l'augmentation de la quote-part de détention à 80%.

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, CACEIS poursuit la trajectoire croissante des encours conservés, avec une progression de 7,8% sur un an pour atteindre 2 352 milliards d'euros à fin juin 2014. Par ailleurs CACEIS a annoncé le renouvellement pour 5 ans du mandat auprès de CNP Assurances, portant sur un montant d'actifs de 280 milliards d'euros. Les encours administrés sont également en progression à 1 332 milliards d'euros, affichant sur la même période une hausse de 5,4%.

Les résultats du métier sont en recul par rapport au premier semestre 2013 sous l'effet du repli de la marge d'intérêt (hausse de la part des titres HQLA, faiblement rémunérés et baisse des spreads). Le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit ainsi à 38 millions d'euros, en baisse de 46,5% par rapport au premier semestre 2013.

L'activité **Banque privée** dans le Groupe voit ses encours gérés progresser de 2,5% par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à 135,5 milliards d'euros au 30 juin 2014 bénéficiant notamment d'un effet marché positif permettant de plus que compenser la décollecte de 0,6 milliard d'euros enregistrée au premier semestre 2014 .

Sur le périmètre France, les encours, à 63,2 milliards d'euros, sont en augmentation de 2,3% par rapport au 31 décembre 2013. A l'international, la hausse est de 2,6% pour atteindre 72,3 milliards d'euros.

Affecté par des provisions à caractère juridique, le résultat net part du Groupe du premier semestre 2014 s'établit à 28 millions d'euros, en baisse de 59,3% par rapport au premier semestre 2013.

Le pôle **Assurances** enregistre un chiffre d'affaires de 15,4 milliards d'euros pour le premier semestre 2014.

En Epargne / retraite, le Groupe a réalisé d'excellentes performances avec un chiffre d'affaires de 12,1 milliards d'euros au premier semestre. En France, la croissance du chiffre d'affaires atteint 3,5% entre le premier semestre 2013 et le premier semestre 2014 ; sur cette même période, le marché affiche un repli de 1,0% (source FFSA). A l'international, le chiffre d'affaires augmente de 51,5% sur un an à fin juin dont une progression en Italie particulièrement forte (+ 60,7%) et nettement supérieure à celle du marché (+ 25,0% à fin mai selon l'IAMA).

Les encours gérés sont en hausse de 5,6% sur un an et atteignent 242,0 milliards d'euros fin juin 2014, dont 196,5 milliards d'euros pour les contrats en euros (+ 4,4% sur un an) et 45,5 milliards d'euros pour les contrats en unités de compte (+11,1% sur un an), qui représentent 18,8% du total (+0,9 point en un an).

Pour la ligne métier Prévoyance / santé / emprunteur, le chiffre d'affaires atteint 1,9 milliard d'euros au premier semestre 2014. Entre le premier semestre 2013 et le premier semestre 2014, le chiffre d'affaire de la Prévoyance / Santé augmente de 4,7% et celui de l'assurance Emprunteur de 5,2% grâce aux bonnes performances sur le crédit habitat.

Depuis le début de l'année, la collecte nette s'élève à 4,3 milliards d'euros, dont 2,6 milliards d'euros en France.

L'assurance dommages maintient une dynamique commerciale très soutenue et affiche un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros pour le premier semestre 2014. En France, où le groupe réalise l'essentiel de son activité, le chiffre d'affaires est en hausse de 7,3% par rapport au premier semestre 2013. Le ratio combiné¹ (net de

¹ Ratio (Sinistralité + frais généraux) / Cotisations. Concerne Pacifica.

réassurance) reste bien maîtrisé, à 95,9% sur le premier semestre 2014, en dépit des événements climatiques de la période.

A 528 millions d'euros au premier semestre 2014, le résultat net part du Groupe progresse de 2,7% par rapport au premier semestre 2013 malgré la taxe systémique¹ et la hausse de 1,9 point du taux d'impôt sur les sociétés à 38%.

5- Services financiers spécialisés

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 364	1 454	(6,3%)
Charges d'exploitation	(664)	(694)	(4,4%)
Résultat brut d'exploitation	700	760	(8,0%)
Coût du risque	(543)	(779)	(30,3%)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	68	62	10,0%
Résultat avant impôt	225	43	x5,1
Impôts sur les bénéfices	(48)	(28)	+68,2%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(9)	12	ns
RESULTAT NET	168	27	x6,2
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	158	67	x2,4

Le pôle Services financiers spécialisés confirme la progression de ses résultats au premier semestre 2014 avec un résultat net part du Groupe de 158 millions d'euros contre 67 millions un an plus tôt. Dans un contexte réglementaire toujours contraint, les encours observent une baisse au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013, ceci tant sur le crédit à la consommation que sur le crédit-bail, tandis que le chiffre d'affaires factoré progresse significativement.

En ligne avec cette baisse des encours, le produit net bancaire du pôle enregistre une baisse de 6,3% par rapport au premier semestre 2013 et s'établit à 1 364 millions d'euros. Les charges sont en recul de 4,4% sur un an, traduisant les plans d'efficacité opérationnelle et les mesures d'optimisation des frais de recouvrement chez CACF tandis que chez CAL&F elles se stabilisent. Enfin, le coût du risque poursuit sa baisse (-30,3% par rapport au premier semestre 2013) tant chez CACF qu'au sein de CAL&F.

¹ Taxe systémique sur l'exigence minimum en fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A. au titre de sa détention de CAA de 6 millions d'euros pour le premier semestre 2014

Le métier **Crédit à la consommation** enregistre au 30 juin 2014 par rapport au 30 juin 2013¹ une baisse de 3,3 milliards d'euros de ses encours gérés qui s'établissent à 69 milliards d'euros. La répartition géographique de ces encours est inchangée par rapport au premier semestre 2013 avec 38% des encours localisés en France, 34% en Italie et 28% dans les autres pays. Après application de IFRS11 aux *joint-ventures* automobiles et le reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre, les encours se répartissent en 54,0 milliards d'euros d'encours pour compte propre, 12,3 milliards d'euros d'encours Crédit Agricole et 2,7 milliards d'euros d'encours gérés pour compte de tiers.

Dans le même temps, CACF a poursuivi l'un des objectifs fixé dans le plan stratégique et a renforcé son taux d'autofinancement qui progresse de 4,7 points par rapport au 31 décembre 2013 pour s'établir à 57,7%. Ces bons résultats s'appuient sur le succès confirmé de la collecte en Allemagne par CACF (passeport européen) pour un montant supérieur à 500 millions d'euros au premier semestre 2014 tandis que FGAC et Agos Ducato ont poursuivi au premier semestre 2014 leur programme de titrisations et d'émissions EMTN pour un montant supérieur à 3 milliards d'euros.

Le produit net bancaire de CACF s'élève à 1 091 millions d'euros au premier semestre 2014, en baisse de 8,3 % par rapport au premier semestre 2013 en lien avec la baisse des encours sur un an et le coût lié au renforcement des excédents de liquidité dans la perspective de la mise en œuvre des ratios de liquidité Bâle 3. Les charges d'exploitation reculent de 5,7% sur la même période traduisant les plans d'efficacité opérationnelle et les mesures d'optimisation des frais de recouvrement. Le coût du risque du crédit à la consommation s'établit à 513 millions d'euros, en baisse de 28,4% par rapport au premier semestre 2013, baisse liée essentiellement à Agos Ducato mais également aux autres entités du groupe CACF notamment en France (-18,0%). Le coût du risque d'Agos Ducato s'établit quant à lui à 312 millions d'euros au premier semestre 2014, en baisse de 31,6% par rapport au deuxième trimestre 2013. Au premier semestre 2014, il représente désormais 99 points de base sur les 264 points de base de coût du risque sur encours totaux du crédit à la consommation. Le taux de créances dépréciées d'Agos Ducato s'élève à 12,6 % avec un taux de couverture sur créances dépréciées (y compris provisions collectives) toujours très élevé à 99,8% à comparer avec un taux de 98,5% au 30 juin 2013. Cette poursuite de l'amélioration du risque chez Agos Ducato a permis à la filiale de retrouver sa capacité bénéficiaire au premier semestre 2014.

Au total, le résultat net part du Groupe de CACF ressort à 110 millions d'euros, multiplié par 2,7 en un an.

Les métiers du **crédit-bail et de l'affacturage** voient évoluer de façon différenciée leur encours en fonction des activités et des zones géographiques. Le trend baissier se poursuit sur le crédit-bail, se traduisant par un recul de 2,4% des encours totaux sur un an à 15,8 milliards d'euros. Inversement, les encours augmentent de 4,3% sur la même période en crédit-bail à l'international (4,0 milliards d'euros) et le chiffre d'affaires factoré augmente de 7,0% à 15,9 milliards d'euros à fin juin, comprenant une hausse de 7,6% sur la France (10,4 milliards d'euros).

Le produit net bancaire de CAL&F progresse de 2,5% au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013 grâce à une activité en hausse sur l'affacturage et aux effets du désengagement en cours d'une filiale de crédit-bail. Les charges sont stables sur la même période tandis que le coût du risque baisse de 51,8% en un an. Enfin, CAL&F enregistre ce semestre une perte de 15 millions d'euros en résultat net des activités arrêtées consécutive au désengagement en cours de la filiale de crédit-bail en Grèce, déjà gérée en run-off. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève au premier semestre 2014 à 49 millions d'euros en hausse de 86,0% au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013. Hors le résultat négatif sur la filiale de crédit-bail en Grèce, il s'élèverait à 64 millions d'euros.

¹ Retraité de l'application de IFRS11 aux *joint-ventures* automobiles et reclassement des encours de location-financement des partenariats automobiles des encours gérés pour compte de tiers vers les encours compte propre

6- Banque de financement et d'investissement

Au cours du premier semestre 2014, Crédit Agricole CIB, conformément à son modèle de *debt house*, a confirmé sa stratégie, offrant ainsi à ses clients prioritaires des solutions complètes dans le cadre de relations pérennes. Le semestre a également été marqué par la finalisation de la cession de Newedge. Le 6 mai 2014, Crédit Agricole CIB a en effet cédé à la Société Générale sa participation de 50% dans Newedge Group. Cette opération n'a pas généré d'impact significatif sur le compte de résultat en 2014.

Au premier semestre 2014, le résultat net part du Groupe de la **Banque de financement et d'investissement** ressort à 546 millions d'euros. Après retraitement des couvertures de prêts (-1 million d'euros en produit net bancaire), de l'effet du DVA courant (-38 millions d'euros en produit net bancaire) et de la première application du FVA (-153 millions d'euros en produit net bancaire y compris l'évolution de la méthodologie CVA/DVA), le résultat net part du Groupe s'élève à 688 millions d'euros ce semestre.

La contribution de la banque de financement à ce résultat net part du Groupe retraité s'élève à 502 millions d'euros (contre 335 millions d'euros au premier semestre 2013) et celle de la banque de marché et d'investissements à 238 millions d'euros (contre 174 millions d'euros au premier semestre 2013). Les activités en cours d'arrêt ont un impact de -72 millions d'euros sur le premier semestre 2014, à comparer à une perte de 5 millions au premier semestre 2013.

NB pour mémoire : Les informations présentées ci-dessous pour 2013 tiennent compte de l'application d'IFRS 11 pour l'entité UBAF.

Total Banque de financement et d'investissement (y compris activités en cours d'arrêt)

(en millions d'euros)	S1 2014	S1 2014 Impact FVA, CVA/DVA* et couverture de prêts	S1 2014* (hors FVA, CVA/DVA et couverture de prêts)	S1 2013*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	1 913	190	2 103	1 982	+6,1%
<i>dont banque de financement</i>	<i>1 159</i>	<i>(1)</i>	<i>1 158</i>	<i>989</i>	<i>+17,0%</i>
<i>dont banque de marché</i>	<i>775</i>	<i>191</i>	<i>966</i>	<i>891</i>	<i>+8,5%</i>
<i>dont activités en cours d'arrêt</i>	<i>(21)</i>	<i>0</i>	<i>(21)</i>	<i>102</i>	<i>ns</i>
Charges d'exploitation	(1 123)	-	(1 123)	(1 146)	(2,0%)
Résultat brut d'exploitation	790	190	980	836	+17,2%
Coût du risque	(105)	-	(105)	(215)	(50,9%)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	86	-	86	74	+16,7%
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	3	ns
Résultat avant impôt	770	190	960	698	+37,6%
Impôts sur les bénéfices	(213)	(66)	(279)	(183)	+52,1%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	0	ns
RESULTAT NET	558	124	682	515	+32,7%
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	546	122	668	506	+32,2%

* Retraité des couvertures de prêts, impacts DVA courant, impact CVA/DVA Day One (T1-13), impacts Cheuvreux & CLSA et Newedge (S1-13), impacts FVA Day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA (T2-14)

Les revenus de la **banque de financement** s'élèvent à 1 158 millions d'euros au premier semestre 2014, hors impact des couvertures de prêts. Ils intègrent ce semestre le dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour +92 millions d'euros. Ces bonnes performances sont le fruit d'une production soutenue associée à une consommation de liquidité en hausse. En banque commerciale, les revenus atteignent 576 millions d'euros, avec un bon niveau tant de la marge d'intérêt que des commissions. En financements structurés, les revenus de la période s'élèvent à 582 millions d'euros, en repli de 1,7% par rapport au premier semestre 2013, malgré les bonnes performances de l'*Asset Finance*. Le produit net bancaire annualisé rapporté à la consommation de liquidité est stable par rapport au premier semestre 2013, à 2,4%.

Crédit Agricole CIB maintient ses positions concurrentielles sur les activités de syndication en France (première place¹). Il se positionne également en deuxième position en Europe de l'Ouest et sur la zone EMEA¹ et passe du troisième au deuxième rang¹ en syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA. Crédit Agricole CIB conserve par ailleurs son rang de leader mondial sur le financement aéronautique². Finalement, CACIB passe de la quatrième à la deuxième place en tant que teneur de livre dans les financements à effet de levier européens sur la zone EMEA¹.

Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** s'élèvent à 966 millions au premier semestre 2014, hors impacts DVA courant, FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA, en progression de 8,5% par rapport au premier semestre 2013, qui incluait les revenus des courtiers pour 42 millions d'euros.

A 843 millions d'euros ce semestre hors impacts DVA courant, FVA Day One et évolution de la méthodologie CVA/DVA, les revenus des activités de *Fixed Income* progressent par rapport au premier semestre 2013 (+12,9%), portés par le dynamisme de la trésorerie (effet de base favorable) et des activités Credit & Rates. Crédit Agricole CIB maintient son premier rang en tant que teneur de livres sur l'activité de titrisation en Europe ABCP³. Par ailleurs, CACIB se situe à la troisième place mondiale sur les émissions obligataires supranationales et sur les émissions obligataires des agences en euros¹.

La banque d'investissement, à 123 millions d'euros, affiche des performances en recul de 14,0% par rapport au premier semestre 2013, qui intégrait pour 42 millions d'euros les revenus du courtage (CLSA New York et Tokyo) reclassés en IFRS5 au deuxième semestre 2013. Hors cet impact, les revenus de la banque d'investissement progressent de 21,8% au premier semestre 2014 par rapport à la même période de 2013. CACIB progresse ainsi de la huitième à la troisième place pour les opérations de fusions-acquisitions achevées avec une participation française¹ et passe de la sixième à la première position en tant que teneur de livres sur l'offre de convertibles en France¹.

La VaR reste à un niveau très faible de 4 millions d'euros au 30 juin 2014 (inférieure à 7 millions d'euros en moyenne sur le semestre).

Par ailleurs, le produit net bancaire du premier semestre 2014 de la **Banque de financement et d'investissement** inclut un impact de -167 millions d'euros lié à la première application du *funding valuation adjustment* (FVA, ou prise en compte du coût de refinancement dans la valorisation des dérivés non collatéralisés). Il inclut également deux éléments spécifiques se compensant largement, à savoir d'une part une dépréciation pour -62 millions d'euros de portefeuilles de créances immobilières européennes acquises sur le marché secondaire (localisées dans les activités en cours d'arrêt), et d'autre part le dénouement favorable d'un dossier du pôle « banque commerciale et autres » pour +92 millions d'euros.

Les charges de la **Banque de financement et d'investissement** enregistrent une baisse de 2,0% entre le premier semestre 2013, qui intégrait les charges du courtage (CLSA New York et Tokyo) pour 40 millions d'euros, entités reclassées en IFRS 5 au troisième trimestre 2013, et le premier semestre 2014.

¹ Source : Thomson Financial

² Source : Air Finance Database

³ Source : CPWare

Au premier semestre 2014, le coût du risque se traduit par une dotation nette de 105 millions d'euros, en baisse par rapport au deuxième trimestre 2013 (215 millions d'euros).

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 86 millions d'euros au premier semestre 2014, intégrant principalement la contribution de Al Bank Saudi Al Fransi (BSF).

Au final, le résultat net part du Groupe du premier semestre 2014 de la **Banque de financement et d'investissement** s'élève à 546 millions d'euros.

7- Activités hors métiers

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2014	S1 2013	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(1 136)	(1 254)	(9,4%)
Charges d'exploitation	(439)	(432)	+1,7%
Résultat brut d'exploitation	(1 575)	(1 686)	(6,6%)
Coût du risque	94	66	+41,8%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	33	(65)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	(4)	ns
Résultat avant impôt	(1 443)	(1 689)	(14,6%)
Impôts sur les bénéfices	583	585	(0,3%)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	ns
RESULTAT NET	(860)	(1 104)	(22,2%)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	(916)	(1 188)	(22,9%)

Au premier semestre 2014, le produit net bancaire du pôle s'établit à -1 136 millions d'euros, contre -1 254 millions d'euros au premier semestre 2013. Il intègre notamment le coût des volets 1 et 2 du Switch pour -372 millions d'euros (-218 millions d'euros au premier semestre 2013 y compris la rémunération de l'avance d'actionnaires et des T3CJ), des impacts favorables relatifs à la gestion active du portefeuille et le dénouement de positions ALM et la variation de la juste valeur des obligations échangeables en actions d'Eurazeo pour -18 millions d'euros. La réévaluation de la dette de Crédit Agricole CIB et de celle liée aux contrats d'assurances en UC a un impact de -286 millions d'euros au premier semestre 2014, comparable à la charge de -293 millions d'euros un an auparavant.

Les charges d'exploitation augmentent de 1,7% par rapport au premier semestre 2013, sous l'effet de charges centrales additionnelles dues notamment aux exercices réglementaires en cours (AQR, stress tests).

Le résultat net part du Groupe s'élève ainsi à -916 millions d'euros au premier semestre 2014 (et à -731 millions d'euros hors impacts de la réévaluation de la dette).

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 2.3 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014.

Tendances récentes et perspectives

Perspectives pour le second semestre 2014

Les incertitudes persistent donc sur l'ampleur du rebond des économies avancées. Aux États-Unis, où il y a pourtant un large consensus sur le retour à une croissance soutenue en 2014 et en 2015, des doutes s'expriment encore sur le potentiel de croissance post-crise. Ces doutes sont évidemment beaucoup plus forts en Europe : en France et en Italie bien sûr, mais même l'Allemagne ne va-t-elle pas s'essouffler en raison de l'atonie de ses partenaires ? Au Japon enfin, il n'est pas encore acquis que le rebond alimenté jusqu'ici par des politiques budgétaire et monétaire très accommodantes (les *Abenomics*, du nom du Premier ministre) puisse s'auto-entretenir.

Les perspectives à court terme des pays émergents ne sont pas beaucoup plus assurées. La croissance chinoise va rester soutenue par un réglage fin des autorités de Pékin, mais se situera en 2014 (7,4 %) et 2015 (7,0 %) en-deçà des niveaux des dernières années. Le Brésil et la Russie sont à la peine, et en net ralentissement. Seuls quelques-uns (l'Inde, la Pologne notamment) sont en phase d'accélération.

Malgré ces divergences et ces incertitudes, nous estimons toujours que l'ensemble des grandes économies va en 2014 voir sa croissance accélérer, mais avec des tempos différents : +1,0% en zone euro avant un modeste +1,6% en 2015, mais +1,6% aux Etats-Unis (malgré le très mauvais premier trimestre) avant +3,3% en 2015. Le Royaume-Uni pourrait connaître en 2014 un pic de croissance (+2,9%) avant de ralentir en 2015. Cette reprise molle et fragile pèse sur les bilans bancaires comme en témoigne les difficultés de la banque portugaise Espirito Santo, exposée à une économie durement éprouvée par des années de crise. Afin de lever les incertitudes et d'éviter tout phénomène de contagion, l'Etat portugais s'est finalement résolu à recapitaliser directement l'institution via un fonds de résolution bancaire.

Les performances attendues de l'économie française la situeront un peu en-dessous de la moyenne de la zone euro, avec +0,7% en 2014 et +1,4% en 2015. Ces chiffres ne permettront qu'un très modeste recul du chômage, et au mieux en toute fin d'année 2014. La consommation des ménages et un restockage modéré resteront les principaux moteurs de l'activité, avec un investissement hésitant et une contribution très modeste de la demande extérieure à la croissance. L'investissement et la compétitivité devraient toutefois être soutenus dès le second semestre par le programme de crédit d'impôt CICE, puis en 2015 par les baisses de charges également contenues dans le pacte de responsabilité. Reste l'enjeu de la réduction des déficits publics : l'effort se poursuit, mais il faudra peut-être, dans un environnement peu porteur, le renforcer pour que l'objectif de 3% du PIB soit atteint en 2015.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les marchés de taux et de change soient hésitants. Malgré la volonté de *forward guidance* des Banques centrales, ils sentent que les incertitudes sur la croissance peuvent conduire la FED et plus encore la BCE à infléchir leur action dans des directions aujourd'hui non anticipées. Ainsi, si nous prévoyons une remontée modeste et lente des taux au cours des prochains mois, nous pensons que nous ne sommes pas encore dans une situation "normale" où des perspectives solides de reprise entraîneraient mécaniquement des tensions sur la liquidité, et sur les taux.

Facteurs de risques

1. Risques de crédit	89
2. Risques de marché	91
3. Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board.....	92
4. Gestion du bilan	92
5. Risques opérationnels.....	93
6. Risques juridiques.....	93
7. Risques de non-conformité.....	94

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2013, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 232 à 277).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2014 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 5.6 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2013, pages 234 à 245. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2014.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit (1 210 milliards d'euros au 30 juin 2014 contre 1 262 milliards d'euros au 31 décembre 2013) est évaluée avant effet de compensation ou de prise en compte des collatéraux. Elle baisse de 4 % sur le premier semestre 2014.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 675,7 milliards d'euros au 30 juin 2014 contre 689 milliards au 31 décembre 2013. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Par zone géographique	Juin 14	Déc. 13
France (hors banque de détail)	33%	35%
France (banque de détail)	16%	16%
Europe de l'Ouest hors Italie	13%	14%
Italie	11%	11%
Amérique du Nord	11%	10%
Asie et Océanie hors Japon	5%	5%
Afrique et Moyen-Orient	3%	3%
Europe de l'Est	3%	3%
Japon	3%	2%
Amérique centrale et du Sud	2%	1%
Total	100%	100%

Par secteur d'activité	Juin 14	Déc. 13
Clientèle de banque de détail	28%	29%
Services non marchands / secteur public / collectivités	18%	18%
Banques	8%	8%
Energie	8%	8%
Autres activités financières non bancaires	5%	5%
Divers	3%	3%
Maritime	3%	3%
Immobilier	3%	3%
Automobile	3%	3%
Distribution / Biens de consommation	2%	3%
Industrie lourde	3%	2%
BTP	2%	2%
Aéronautique / aérospatial	2%	2%
Agroalimentaire	2%	2%
Autres transports	2%	2%
Assurance	2%	1%
Autres industries	1%	1%
Telecom	1%	1%
Santé / pharmacie	1%	1%
Tourisme / hôtels / restauration	1%	1%
Informatique / technologie	1%	1%
Media / édition	1%	1%
Total	100%	100%

Il est à noter la baisse constatée sur la zone France (hors banque de détail) liée à la cession de Newedge.

Exposition des prêts et créances par agent économique

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 5.3 des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.8 des états financiers consolidés.

2. Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 245 à 252 du document de référence 2013.

Principales évolutions :

I. Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du 1^{er} semestre 2014.

II. Exposition

II.1 VaR

La VaR du groupe Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée s'élève à 7 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014 en fonction des facteurs de risque principaux :

En m€	Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.				31 déc. 13
	VaR (99% - 1 jour)			30 juin 14	
	1 ^{er} janvier au 30 juin 14				
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	6	7	7	6	7
Crédit	2	6	4	3	6
Change	1	4	2	2	2
Actions	1	1	1	1	1
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	7	11	9	7	9

II.2. VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de CA-CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de CA-CIB, entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014 :

Evolution de la VaR stressée (99 %, 1J)					
(en millions d'euros)	30/06/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013
VaR stressée de CA-CIB	14	14	27	18	15

Sur le 1^{er} semestre 2014, la VaR stressée a principalement évolué en fonction des effets de compensation entre les lignes-Produits de CA-CIB.

II.3. Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation) de CA-CIB.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de CA-CIB, entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014 :

(en millions d'euros)	30/06/2014	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2013
IRC	338	282	386	339	291

L'IRC n'a pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2014.

3. Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du Financial Stability Board. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2014. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes au titre de leur examen limité sur l'information financière semestrielle.

Tableau de synthèse des expositions au 30 juin 2014

(in millions of euros)	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			
	Exposition brute	Décote	Provisions collectives	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	Catégorie comptable
RMBS	127	(15)	(13)	99	(1)	74	(38)	36	
CMBS	46	(3)	(12)	31		2	-	2	(3)
CDO super senior non couverts	589	(569)	(20)	-	(2)	1 107	(1 097)	10	
CDO mezzanines non couverts	52	(52)	-	-		298	(298)	-	
CLO non couverts	752	(7)	(11)	734		194	(1)	193	
Protections acquises auprès de monolines						68	(43)	25	(4)
Protections acquises auprès de CDPC						5	(1)	4	

(1) Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(2) Prêts et créances sur la clientèle – titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés).

(3) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

(4) Actifs financiers à la juste valeur par résultat – instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés).

Le détail de ces expositions est donné en pages 52 à 54 du présent document.

4. Gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 256 à 263 du document de référence 2013. Ils n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2014.

5. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2013, pages 272 à 274.

Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2014.

6. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale, sont décrites aux pages 274 à 276 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2013 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014 sous le numéro D.14-0183.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, il convient de noter les évolutions suivantes :

-Dans le dossier **IFI DaptaMallinjoud**, La Cour d'appel de Paris après avoir rendu une décision le 19 décembre 2013 en retenant la responsabilité solidaire du CDR pour manquement à son devoir de conseil et du Crédit Lyonnais pour manquement à son devoir de prudence, a renvoyé l'affaire à une audience de mise en état fixée au 16 décembre 2014. LCL et le CDR ont formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 19 décembre 2013.

-En ce qui concerne le dossier **Strauss**, suite à une décision rendue par la Cour Suprême des Etats-Unis en janvier 2014, réformant la compétence du juge américain sur un défendeur étranger n'ayant pas son activité principale sur le territoire des Etats-Unis, LCL a déposé en juin 2014 une nouvelle requête visant à établir l'incompétence du juge américain dans cette affaire. Il appartient désormais au juge de se prononcer, sans délai fixé.

-Dans le dossier **Bell**, l'accord conclu entre les Banques et les sociétés du Groupe Bell le 19 septembre 2013 est devenu définitif et a été exécuté. Il a permis de mettre un terme au litige entre les Banques et les sociétés du Groupe Bell.

- Dans le dossier **EIC**, suite au pourvoi en cassation de l'Autorité de la concurrence le 23 mars 2012, l'audience est prévue le 18 novembre 2014.

En ce qui concerne le dossier **OFAC**, les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. L'OFAC, Le Department of Justice (DOJ), le bureau du District Attorney du Comté de New York (DANY) ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines, souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de programmes américains de sanctions.

Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB ont conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités. Les conclusions de cette revue vont être prochainement partagées avec les autorités américaines, à l'occasion de réunions au cours desquelles la banque pourra présenter ses arguments.

Il n'est actuellement pas possible de connaître l'issue de ces discussions et présentations, ni la date à laquelle elles se termineront.

Si les constatations effectuées à l'occasion de cette revue les y conduisent, les autorités de contrôle américaines pourraient imposer, comme elles l'ont fait pour d'autres institutions financières, la mise en place de programmes renforcés de conformité et/ou prononcer des sanctions pécuniaires.

Dans le dossier Euribor/Libor et autres indices, à la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission Européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 au Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB répondront à la Commission Européenne sur ces griefs dans les délais requis, lesquels ne sont pas encore définitivement fixés.

Les deux actions de groupe (class actions) dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont été nommés, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor) sont désormais entrées dans une phase active devant la Cour de l'Etat de New York. Il s'agit d'actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor et Libor, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indument perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés. Les deux procédures en sont au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé ou vont déposer une demande visant à obtenir le rejet de ces demandes (motion to dismiss).

Dans le dossier US Program Suisse-USA, il est précisé que dans le premier paragraphe du risque juridique «**US Program Suisse-USA** » dans le document de référence Crédit Agricole SA 2013, le terme « résidents » est remplacé par le terme « contribuables ».

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2014 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 6 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe Crédit Agricole S.A.

7. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document de référence 2013, pages 277.

Actualisation du pilier 3 du groupe Crédit Agricole S.A.

1. Contexte réglementaire et périmètre prudentiel	95
I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle...	95
II. Périmètre prudentiel	95
III. Réforme des ratios de solvabilité.....	96
IV. Phase transitoire de mise en œuvre	98
2. Ratios prudentiels au 30 juin 2014.....	99
3. Composition et évolution des fonds propres prudentiels	102
I. Composition des fonds propres	102
II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels	109
4. Evolution des emplois pondérés.....	110

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

1. Contexte réglementaire et périmètre prudentiel

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agréés pour fournir les services et les activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRD4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

II. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités ad'hoc prudentiellement mises en équivalence. Ces sociétés ne présentent pas d'insuffisance de fonds propres. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés intermédiaires résumés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2014".

III. Réforme des ratios de solvabilité

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRD4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal Officiel* de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et sont entrées en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

a) Au numérateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres au 30 juin 2014, en Bâle 3 **non phasé**¹, sont calculés en prenant en compte les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 :

1. suppression de la majorité des filtres prudentiels, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Par exception, les plus et moins-values des opérations de couverture de flux de trésorerie et celles dues à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement (passifs évalués à la juste valeur) restent filtrées, ainsi que les plus et moins-values latentes sur les titres de dette souveraine qui le restent tant que la norme IAS 39 est en vigueur. De plus, un filtre est introduit au titre du DVA (variation de valeur due à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement sur les instruments dérivés au passif du bilan),
2. écrêtage des intérêts minoritaires pour une filiale éligible² dans la limite des fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale. Cet écrêtage s'applique à chaque compartiment de fonds propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires non éligibles sont exclus,
3. déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
4. déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* « EL »), calculé en distinguant les encours sains et les encours en défaut,
5. déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 %. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %. Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondérés à 250 %),
6. déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 17,65 %, le traitement étant identique à celui décrit au point précédent.

La déduction porte sur les participations directes supérieures à 10% et les participations indirectes (notamment à travers des OPCVM). Ces dernières font maintenant l'objet d'un traitement sous forme de déduction et non plus d'emplois pondérés. Leur montant est additionné à celui des participations financières directes ci-dessus, dans le cas où elles sont identifiées comme participations financières. A défaut, la part actions, voire la totalité du portefeuille de l'OPCVM est déduit du CET1 sans application de la franchise,

7. restriction des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 aux instruments de dette hybride qui répondent à des critères d'inclusion pour être éligibles en Bâle 3,

¹ Tels qu'ils seraient calculés en 2022 après la période de transition

² Etablissement de crédit et certaines activités d'investissement

8. corrections de valeur découlant de l'évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : les établissements doivent appliquer le principe de prudence et ajuster le montant de leurs actifs mesurés à la juste valeur et déduire éventuellement toute correction de valeur.

Certains de ces éléments font par ailleurs l'objet d'une mise en application progressive ou "phasée" décrite ci-dessous au point IV.

b) Au dénominateur des ratios de solvabilité, Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché sur les opérations de dérivés liés à la qualité de crédit de la contrepartie (*CVA – Credit Valuation Adjustment*),
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation),
- des notations externes dont la référence est modifiée pour le calcul de la pondération des contreparties financières en méthode Standard,
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode *Internal Rating Based*,
- du renforcement des mesures de détection et de suivi du risque de corrélation,
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49 du CRR. En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole S.A., la pondération est à 370 % étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA). Par ailleurs, ces exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans CAA ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), à compter du 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros au titre de CAA.

c) Au total, dans le régime Bâle 3, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1,
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1,
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

Outre les niveaux minima de ratios requis, des "coussins de fonds propres", composés exclusivement de fonds propres de base de catégorie 1, seront appliqués aux ratios (cf. point IV ci-dessous) de façon à renforcer la capacité de résilience du secteur bancaire :

- le coussin de conservation,
- le coussin contracyclique,
- le coussin pour les établissements d'importance systémique, et
- le coussin pour le risque systémique pour les établissements d'importance systémique.

IV. Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRD4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire :

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera portée à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.
- Mise en application progressive des coussins de fonds propres : les coussins de conservation, contracyclique et pour les établissements d'importance systémique entreront en application à partir de 2016 par incréments progressifs annuels jusqu'en 2019. Le coussin pour le risque systémique peut être mis en place dès 2014 par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité Bancaire Européenne.
- Introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :
 1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les plus et moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente: en 2014, les plus-values latentes resteront exclues du CET1, puis y seront progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). A l'inverse, les moins-values latentes sont intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres,
 2. déduction progressive de l'écrêtement ou de l'exclusion des intérêts minoritaires par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014,
 3. déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables (précédemment traités en emplois pondérés à 0 %) par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014. Le montant résiduel (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %),
 4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (pour mémoire, déduction en CRD3 à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2*),
 5. déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles : le montant dépassant la franchise, commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1er janvier 2014. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (traitement en emplois pondérés à 0 %),
 6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % : le montant résiduel du dépassement de franchise, commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014) reste traité selon la méthode CRD3 (déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2*) ; les éléments couverts par la franchise étant pondérés à 250%,
 7. Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les immobilisations incorporelles (dont les écarts d'acquisition) sont déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

2. Ratios prudentiels au 30 juin 2014

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD4, calculé conformément à la réglementation.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014 Phasé	30/06/2014 Non phasé	31/12/2013 Bâle 2
Capital et réserves part du groupe	42 056	43 456	40 814
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)	0	0	958
(+) Intérêts minoritaires	2 776	1 730	3 620
(-) Déductions du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	(15 117)	(15 117)	(15 350)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(413)	(413)	0
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(23)	(114)	0
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(14) ¹	(71) ¹	0
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(49)	(49)	0
(-) Anticipation des impacts " <i>prudent valuation</i> "	(700)	(700)	0
Ajustements transitoires et autres ajustements applicables aux fonds propres CET1	149	0	(201)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	28 665	28 722	29 841
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	2 869	2 869	8 461
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	7 464	0	0
Instruments <i>Tier 1</i> ou <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 1</i>	(1 710)	0	(2 156)
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(161)	0	(3 408) ²
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	8 462	2 869	2 898
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	37 127	31 591	32 739

¹ Pour mémoire les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 3 020 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 526 millions d'euros.

² Dont -544 millions d'euros sur le déficit EL provision, -32 millions d'euros sur les titrisations, -244 millions sur les dettes subordonnées des entités bancaires, -1 244 millions d'euros sur les participations dans des entités du secteur des assurances et -1 344 millions sur les participations financières supérieures à 10%.

Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres <i>Tier 2</i>	14 827	14 827	19 472
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	3 294	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	1 151	1 151	0
Instruments <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 2</i>	(2 565)	(4 275)	(2 156)
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	268	0	(2 715) ¹
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	16 975	11 703	14 602
FONDS PROPRES GLOBAUX	54 102	43 294	47 341
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	291 318	291 318	299 569
Ratio CET1	9,8%	9,9%	10,0%
Ratio <i>Tier 1</i>	12,7%	10,8%	10,9%
Ratio global	18,6%	14,9%	15,8%

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 28,7 milliards d'euros au 30 juin 2014 et font ressortir une baisse de 1,1 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2013. Les fonds propres CET1 phasés sont inférieurs de 0,1 milliard d'euros aux fonds propres non phasés.

Les événements marquants ayant impacté le CET1 au premier semestre 2014 comprennent, pour ce qui concerne les éléments non récurrents, le paiement du dividende en actions sur les résultats 2013 pour la part hors groupe qui impacte le capital social et les réserves (+254 millions d'euros) et l'acquisition de 5 % des minoritaires d'Amundi qui fait varier à la baisse les postes réserves et participations ne donnant pas le contrôle (-217 millions d'euros). L'ajustement de la valeur de mise en équivalence de BES, qui est passée à zéro au 30 juin 2014, a eu un effet neutre sur le CET1, la moindre déduction des fonds propres au titre de cette participation compensant son impact négatif sur le résultat du semestre.

- le poste capital et réserves part du Groupe pour le calcul du ratio non phasé est en hausse de 2,6 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2013, avec, notamment, un résultat net conservé qui s'élève à 0,7 milliard d'euros sur le semestre, la suppression d'une partie des filtres prudentiels sur les gains et pertes latents, et le paiement du dividende en actions sur les résultats 2013 pour la part hors groupe. Les capitaux propres et réserves part du Groupe phasés sont de ce fait inférieurs de 1,4 milliard d'euros aux non phasés,
- les fonds propres de base sur accord de l'ACPR représentatifs des avances d'actionnaires mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales, ont été intégralement remboursés pour un montant de 958 millions d'euros. Il en va de même pour les « T3CJ », titres de capital hybrides émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les Caisses régionales, qui figurent dans les intérêts minoritaires et dont l'encours s'élevait à 470 millions d'euros. Ces avances ainsi que les « T3CJ » n'étant pas éligibles à la CRD4, il a été prévu d'y substituer pour leur intégralité de nouvelles garanties spécifiques, qui ont pris effet le 2 janvier 2014, à travers le second volet de l'opération « Switch ». Ce second volet consiste à transférer aux Caisses régionales le risque afférent aux exigences

¹ Dont -544 millions d'euros sur le déficit EL provision, -32 millions d'euros sur les titrisations, -244 millions sur les dettes subordonnées des entités bancaires, et -1 895 millions sur les participations financières supérieures à 10%.

- prudentielles liées à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros au titre de CAA,
- les intérêts minoritaires s'élèvent en non phasé à 1,7 milliard d'euros, et sont supérieurs en phasé du montant de la réintégration de 80 % de l'écrêtement, soit 1,1 milliard d'euros,
 - l'insuffisance de provision par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en IRB s'élève à 0,4 milliard d'euros au 30 juin 2014 en non phasé comme en phasé. En Bâle 3, ce montant est désormais déduit du CET1,
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables sont un élément nouvellement éliminé des fonds propres. Ils s'élèvent en non phasé à 0,1 milliard d'euros et ne sont retenus en phasé qu'à hauteur de 20 % de ce montant,
 - les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % sont d'un montant plus faible qu'en Bâle 2 puisque ces dernières n'incluent plus ni les participations CET1 dans les assurances qui font l'objet du *Switch* ci-dessus, ni les créances subordonnées assurances qui sont des instruments de *Tier 2* (au 31 décembre 2013, elles étaient déduites à 50% du *Tier 1* et 50% du *Tier 2*). Les instruments de CET1 s'élèvent à 3,0 milliards d'euros et font l'objet du calcul de franchise dont le dépassement s'élève en non phasé à 0,1 milliard d'euros et en phasé à 20 % de ce montant,
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 0,5 milliard d'euros au 30 juin 2014 en non phasé. En Bâle 3, ils font l'objet du calcul de franchise et ne génèrent pas de dépassement au 30 juin 2014,
 - la prise en compte anticipée de la *Prudent valuation* s'élève à 0,7 milliard d'euros déduits du CET1.

En ce qui concerne les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) non phasés, ils sont inférieurs de 1,1 milliard d'euros à ceux du 31 décembre 2013, alors que ceux en phasé sont supérieurs de 4,4 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2013. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'*Additional Tier 1* qui évolue ainsi :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 2,9 milliards d'euros suite aux trois émissions réalisées au premier semestre 2014,
- la totalité du stock antérieur au 1^{er} janvier 2014 est, quant à lui, non éligible en non phasé. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir également un montant de dette correspondant à 80 % du stock au 31 décembre 2012, soit 7,5 milliards d'euros.
- En phasé, les créances subordonnées des assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites pour un montant de 1,7 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) non phasés sont en baisse de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013. Le *Tier 2* phasé s'inscrit quant à lui en hausse de 2,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013 :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 14,8 milliards d'euros, comprenant à la fois des titres subordonnés remboursables, des TSDI et un titre participatif. En phasé, la clause de maintien des acquis permet de retenir également un montant de dette non éligible correspondant à 80 % du stock non éligible au 31 décembre 2012. Au 30 juin, ce montant est constitué du montant réel de la dette *Tier 2*, auquel s'ajoute le report d'une quote-part de la dette AT1 (dans la limite du montant autorisé par cette clause), soit 3,3 milliards d'euros,
- comme en Bâle 2.5, figure dans cette catégorie de fonds propres l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et, désormais, les ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard. Ce poste représente un montant de 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2014. Il était nul au 31 décembre 2013,
- les créances subordonnées des assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites pour un montant de 4,3 milliards d'euros en non phasé et de 2,6 milliards d'euros en phasé.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2014 à 43,3 milliards d'euros et sont inférieurs de 4,0 milliards par rapport au 31 décembre 2013. Les fonds propres globaux phasés sont, quant à eux, supérieurs de 6,8 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2013.

3. Composition et évolution des fonds propres prudentiels

I. Composition des fonds propres

Comme indiqué dans le point ci-dessus, la CRD4 a apporté des évolutions majeures dans la composition des fonds propres par catégorie.

1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent le *Common Equity Tier 1* (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1):

A. Common Equity Tier 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital,
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité,
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion,
- les déductions, en sus de celles qui ont été précisées précédemment dans le point III sur la réforme des ratios de solvabilité, comprennent notamment les éléments suivants :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Le tableau ci-dessous présente le stock d'AT1 avec les trois émissions éligibles à Bâle 3, réalisées au premier semestre 2014, et celles du stock au 31 décembre 2012, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de la clause de maintien des acquis.

Les trois émissions éligibles à Bâle 3 comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent :

- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 %,
- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

TITRES SUPER-SUBORDONNES ET ACTIONS DE PREFERENCE AU 30 JUIN 2014

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2014 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)(1)
Titres super-subordonnés au 30/06/2014													
FR0010161026	CREDIT AGRICOLE S.A.	04/02/2005	600	EUR	6% puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS+0,025% , cap à 7,75%	04/02/2015 puis annuel	N	T1	N	A	C	371	371
FR0010248641	CREDIT AGRICOLE S.A.	09/11/2005	600	EUR	4,13% puis à compter du 09/11/2015, E3M+1,65%	09/11/2015 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	329	329
FR0010291997	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/02/2006	500	GBP	5,136% puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575%	24/02/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	248	238
FR0010359794	CREDIT AGRICOLE S.A.	11/08/2006	400	CAD	5,5% puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad +1,75%	11/08/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	41	40
US225313AA37	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/05/2007	1500	USD	6,637% puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325%	31/05/2017 puis tous les 10 ans	N	T1	N	A	C	650	644
FR0010533554	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/10/2007	500	USD	7,375%	19/10/2012 puis semestriel	N	T1	N	A	C	366	363
NZCASD0001S5	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/12/2007	250	NZD	10,035% puis à compter du 19/12/2012 5,04%, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M +1,90%	19/12/2017 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	159	148
FR0010575654	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/01/2008	400	GBP	7,589% puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP +3,55%	30/01/2020 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	214	206
FR0010603159	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/03/2008	850	EUR	8,2% puis à compter du 31/03/2018, E3M+4,80%	31/03/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	849	849
FR0010670422	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/09/2008	500	EUR	10,653% puis à compter du 30/09/2018, E3M+6,80%	30/09/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	500	500
FR0010772244	CREDIT AGRICOLE S.A.	26/06/2009	1350	USD	9,75%	26/12/2014 puis semestriel	N	T1	N	A	C	988	977
USF22797FK97	CREDIT AGRICOLE S.A.	13/10/2009	1000	USD	8,375% puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982%	13/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	729	722
FR0010814418	CREDIT AGRICOLE S.A.	26/10/2009	300	GBP	8,125% puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP+ 6,146%	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	362	348
FR0010814434	CREDIT AGRICOLE S.A.	26/10/2009	550	EUR	7,875% puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424%	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	548	548

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2014 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)(1)
USF22797RT78	CREDIT AGRICOLE S.A.	23/01/2014	1750	USD	7,875% puis à compter du 23/01/2024, taux de swap 5 ans USD + 4,898% (révision tous les 5 ans)	23/01/2024 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1 269	-
XS1055037177	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2014	1000	EUR	6,5% puis à compter du 23/06/2021, taux de swap 5 ans EUR + 5,12% (révision tous les 5 ans)	23/06/2021 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	988	-
XS1055037920	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2014	500	GBP	7,5% puis à compter du 23/06/2026, taux de swap 5 ans GBP + 4,535% (révision tous les 5 ans)	23/06/2026 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	601	-
-	CACEIS SA	28/11/2007	80	EUR	6,315% puis à compter du 28/11/2017, E3M+2,80%	28/11/2017 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	40	40
XS0406757525	Newedge Group	23/12/2008	205	USD	8,60% puis à compter du 23/12/2013, Libor3M + 6,5%	23/12/2013 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	-	74
IT0004743818	CARIPARMA	29/06/2011	120	EUR	E3M+7,29%	28/06/2016 puis trimestriel	N	T1	N	D	E	29	29
Actions de préférence (assimilées à des TSS)													
XS0161441000	CA PREFERRED FUNDING LLC	30/01/2003	1500	USD	7,00%	30/01/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		1 098	1 088
XS0173838847	CA PREFERRED FUNDING LLC	08/08/2003	550	USD	7,00%	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		-	399
NL0000113868	CA PREFERRED FUNDING LLC	19/12/2003	550	EUR	6,00%	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		550	550
TOTAL												10 928	8 463

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep au 31/12/2013 et montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3 au 30/06/2014

L'application de cette clause fait que le total des TSS s'élève à 7 410 m€

NB: la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

Légende:

A. A la discrétion de l'émetteur et du superviseur ; *dividend pusher* non-cumulatif

B. *Dividend pusher* non cumulatif

C. En cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision (« Événement de Supervision»), dépréciation des intérêts courus et du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission

D. A la discrétion de l'émetteur et du superviseur et *dividend stopper* non-cumulatif sur certains titres juniors ou de même rang, sinon *dividend pusher*

E. À la discrétion de Cariparma, ou, en cas de franchissement à la baisse par le ratio de fonds propres total du seuil de 6% ou d'un autre seuil minimum réglementaire applicable, ou sur intervention de l'autorité de supervision, dépréciation du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission

2. Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites. Les distinctions antérieures entre le *lower* et l'*upper Tier 2* n'existent plus,
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance,
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus,
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres de catégorie 2 à hauteur de 45 % (seulement en phasé),
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et les ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard,
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

La dette subordonnée est présentée ci-dessous avec la distinction existant au 31/12/2013 entre titres subordonnés à durée indéterminée et titre participatif, d'une part, et titre subordonnés remboursables, d'autre part.

TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE ET TITRE PARTICIPATIF AU 30 JUIN 2014

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Montant prudentiel au 30/06/2014 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)(1)
Titres subordonnés à durée indéterminée au 30/06/2014								
-	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/12/2001	937	EUR	5,641% puis à partir du 20/12/2011, E3M+0,75%	20/12/2011 puis trimestriel	937	937
FR0000181307	CREDIT AGRICOLE S.A.	07/03/2003	636	EUR	5,2% puis à compter du 07/03/2015, Taux d'emprunt d'état 12 ans +1,50 % (révision tous les 12 ans)	07/03/2015 puis tous les 12 ans	583	583
FR0000475790	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/06/2003	1050	GBP	5% puis à compter du 07/03/2015, taux d'emprunt d'Etat 12 ans +1,50% (révision tous les 12 ans)	20/06/2018 puis tous les 5 ans	191	184
FR0000189268	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/06/2003	497	EUR	4,7% puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'état 13 ans puis +1% ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'Etat 13 ans +1,25% (révisions tous les 13 ans)	03/07/2016 puis tous les 13 ans	434	447
FR0010036087	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/12/2003	505	EUR	5% puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'Etat 12 ans +0,75% (révision tous les 12 ans)	24/12/2015 puis tous les 12 ans	412	423
FR0000584997	LCL	04/11/1985	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,15%	-	96	96
FR0000165912	LCL	05/01/1987	229	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,30%	05/01/1994 puis annuel	106	110
Titres participatifs au 30/06/2014								
FR0000140071	LCL	22/10/1984	305	EUR	40% x TMO + 33% x TMO x (Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)	-	120	120
TOTAL							2 878	2 900

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep au 31/12/2013 et montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3 au 30/06/2014.

TITRES SUBORDONNES REMBOURSABLES AU 30 JUIN 2014

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Date d'échéance	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2014 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)(1)
-	AGOS SPA	27/12/2005	27/12/2015	34	EUR	27/12/2010 puis à chaque date de paiement d'intérêt	O	T2	N	14	14
IT0004387046	AGOS SPA	30/06/2008	29/06/2018	50	EUR	à partir du 28/06/2013	O	T2	N	40	50
-	AGOS SPA	23/05/2013	23/05/2023	8	EUR	-	N	T2	O	8	8
-	AGOS SPA	16/12/2013	18/12/2023	30	EUR	-	N	T2	O	2	-
-	CACEIS BANK France	17/12/2004	14/02/2015	50	EUR	-	N	T2	N	10	20
IT0004505902	CARIPARMA	30/06/2009	30/06/2016	77	EUR	-	N	T2	N	31	45
IT0004505910	CARIPARMA	30/06/2009	30/06/2016	223	EUR	-	N	T2	N	89	136
IT0004249881	CARISPEZIA	14/12/2007	14/12/2017	30	EUR	à partir du 14/12/2012	O	T2	N	19	18
-	CORSE	18/11/2004	18/11/2014	1	EUR	-	N	T2	O	0	0
-	CORSE	15/11/2005	15/11/2017	2	EUR	-	N	T2	O	1	1
-	CORSE	26/06/2008	26/06/2018	2	EUR	-	N	T2	O	1	2
-	CREALFI	30/12/2004	30/12/2014	1	EUR	30/12/2009 puis trimestriel	O	T2	N	0	0
FR0000188302	CREDIT AGRICOLE S.A.	06/03/2002	06/03/2014	620	EUR	06/03/2009	N	T2	O	-	117
FR0011205640	CREDIT AGRICOLE S.A.	05/06/2002	06/06/2017 ⁽²⁾	296	EUR	-	N	T2	O	168	224
FR0000188526	CREDIT AGRICOLE S.A.	28/06/2002	28/06/2014	601	EUR	28/06/2009	N	T2	O	-	117
FR0010138487	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2004	22/12/2016	396	EUR	22/12/2012	N	T2	O	231	231
FR0010163444	CREDIT AGRICOLE S.A.	28/02/2005	28/02/2017	531	EUR	28/02/2013	N	T2	O	307	410
FR0010236836	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/10/2005	20/10/2020	480	EUR	20/10/2012 puis annuel	N	T2	O	469	469
FR0010259473	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2005	22/12/2020	274	EUR	22/12/2010 puis trimestriel	N	T2	O	267	267
FR0010289082	CREDIT AGRICOLE S.A.	03/03/2006	03/03/2018	536	EUR	03/03/2012 puis trimestriel	N	T2	O	417	521
XS0343877451	CREDIT AGRICOLE S.A.	01/02/2008	01/02/2018	2 375	EUR	-	N	T2	O	1 875	2 343
FR0010567651	CREDIT AGRICOLE S.A.	04/02/2008	04/02/2020	417	EUR	04/02/2016 puis trimestriel	N	T2	O	407	406
FR0010599209	CREDIT AGRICOLE S.A.	16/04/2008	16/04/2020	747	EUR	16/04/2016 puis trimestriel	N	T2	O	732	730

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Date d'échéance	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/13 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2014 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2013 (en millions d'euros)(1)
FR0010692293	CREDIT AGRICOLE S.A.	18/12/2008	18/12/2020	238	EUR	18/12/2016 puis trimestriel	N	T2	O	235	234
XS0405953257	CREDIT AGRICOLE S.A.	18/12/2008	18/12/2023	450	GBP	-	N	T2	O	566	544
FR0010694166	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/12/2008	19/12/2018	500	EUR	-	N	T2	O	500	500
FR0010743070	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2009	08/04/2019	200	EUR	-	N	T2	O	199	198
FR0010743096	CREDIT AGRICOLE S.A.	17/04/2009	17/04/2019	975	EUR	-	N	T2	O	956	955
XS0432092137	CREDIT AGRICOLE S.A.	11/06/2009	11/06/2019	1 250	EUR	-	N	T2	O	1 191	1 194
FR0010762716	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/06/2009	24/06/2021	716	EUR	24/06/2016 puis trimestriel	N	T2	O	701	699
FR0010827030	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2009	22/12/2019	942	EUR	22/12/2014 puis trimestriel	N	T2	O	916	919
FR0010865642	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/03/2010	31/03/2020	885	EUR	31/03/2015 puis trimestriel	N	T2	O	872	861
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/06/2010	30/06/2020	1 158	EUR	-	N	T2	O	1 136	1 137
FR0010941021	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/09/2010	30/09/2022	719	EUR	30/09/2017 puis trimestriel	N	T2	O	710	710
XS0550466469 (3)	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/10/2010	19/04/2021	1 250	EUR	-	N	T2	O	1 113	1 113
FR0010968354	CREDIT AGRICOLE S.A.	22/12/2010	22/12/2022	2	EUR	-	N	T2	O	1	1
USF22797QT87 (4)	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/09/2013	19/09/2033	1 000	USD	19/09/2018 puis semestriel	N	T2	O	726	718
-	CREDIT DU MAROC	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	45	45
-	CREDIT DU MAROC	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	45	45
-	CREDIT DU MAROC	29/03/2011	29/03/2021	500	MAD	-	N	T2	N	47	46
-	MENAFINANCE	30/12/2004	30/12/2014	1	EUR	30/12/2009 puis trimestriel	O	T2	N	0	0
-	Newedge Group	15/12/1994	15/12/2014	22	EUR	-	N	T2	N	-	4
-	Newedge Group	29/12/2006	15/12/2016	95	USD	-	N	T2	N	-	41
-	Newedge Group	01/01/2008	01/01/2018	25	EUR	-	N	T2	N	-	25
TOTAL										15 048	16 120

(1) Montants utilisés pour la déclaration Corep au 31/12/2013 et montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3 au 30/06/2014

(2) Opération prorogeable au gré du souscripteur jusqu'au 6 juin 2017

(3) Si à tout moment l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR - (ou toute autorité de substitution) décide, au vu du cadre réglementaire applicable, que les titres ne sont plus reconnus en tant que Capital Lower Tier 2, l'émetteur peut, à partir du 1er janvier 2013, à son gré, et sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR, communiquer une notification de changement de statut aux détenteurs des titres conformément aux conditions de l'émission. Dès l'application de la notification d'un tel changement de statut, les clauses de subordination cessent de s'appliquer et les titres deviennent automatiquement des titres non subordonnés.

(4) Opération de contingent capital déclenché au seuil de 7 % de ratio CET1

II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)	30/06/2014	30/06/2014	31/12/2013
	Phasé	Non phasé	Bâle 2
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) (1)	46 966	46 966	42 294
Intérêts minoritaires	2 776	1 730	3 561
Ajustements réglementaires sur <i>Tier 1</i>			
Distribution à venir sur résultat N-1	0	0	0
Distribution de résultat anticipée	(242)	(242)	(382)
Autres instruments de capitaux propres (1)	0	0	1 428 ¹
Déductions du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(15 117)	(15 117)	(15 350)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur produits structurés	231	231	0
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés	(19)	(96)	(50)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie	(582)	(582)	(290)
Gains - pertes latents sur titres de capital et de dette disponibles à la vente filtrés Bâle 2	0	0	(1 189)
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(1 477)	0	0
Autres retraitements prudentiels	(2 672) ²	(2 672) ²	20
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(23)	(114)	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(413)	(413)	0
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(14)	(71)	0
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement inférieur à 10 %	0	0	0
Anticipation " <i>prudent valuation</i> "	(700)	(700)	0
Autre élément du CET1	(49)	(198)	(201)
Total CET1	28 665	28 722	29 841
Instruments de fonds propres AT1	10 333	2 869	8 461
Instruments <i>Tier 1</i> ou <i>Tier 2</i> d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 1</i>	(1 710)	0	(2 156)
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(28)	0	(1 630)
Autres éléments de <i>Tier 1</i>	(133)	0	(1 778)
Total Additionnal Tier 1	8 462	2 869	2 898
Total Tier 1	37 127	31 591	32 739
Instruments de fonds propres <i>Tier 2</i>	18 121	14 827	19 160
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	695	695	0
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	456	456	0
Instruments <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 2</i>	(2 565)	(4 275)	(2 156)
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(27)	0	(2 715)
Autres éléments de <i>Tier 2</i>	295	0	312

Total Tier 2	16 975	11 703	14 602
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance	0	0	0
FONDS PROPRES GLOBAUX	54 102	43 294	47 341

(1) Inclut au 31/12/2013 l'avance d'actionnaires de SAS Rue la Boétie à Crédit Agricole S.A. pour 958 millions d'euros et T3CJ pour 470 millions d'euros (emprunt super-subordonné de Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ayant reçu un accord spécial de l'ACPR).

(2) dont montant statutaire de 2 807 millions d'euros au titre des émissions de titres super-subordonnés à durée indéterminée retenues en AT1.

4. Evolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur le premier semestre 2014:

	Montant <i>(en millions d'euros)</i>
Emplois pondérés au 31 décembre 2013	299 569
Application de l'article 49 du CRR (Assurances)	4 501
Switch assurance	(33 911)
Impacts CRD4	12 137
<i>dont CVA</i>	5 532
<i>dont CCP</i>	1 151
Pondération de la franchise	8 689
Cession de Newedge, BNI Madagascar et CA Bulgarie	(5 846)
Effet change (USD)	400
Validations de Modèles	0
Variations organiques et autres	5 779
<i>dont VME pondérée Assurances</i>	3 256
<i>dont VME pondérée Caisses Régionales</i>	2 008
Emplois pondérés au 30 juin 2014	291 318
<i>dont risque de crédit</i>	259 080
<i>dont risque de marché</i>	9 386
<i>dont risque opérationnel</i>	22 852

Les emplois pondérés Bâle 3 s'élèvent à 291,3 milliards d'euros au 30 juin 2014, en baisse de 3 % par rapport à l'encours de fin décembre 2013 en Bâle 2.5 (299,6 milliards d'euros). L'évolution sur le semestre intègre :

- Le traitement relatif au conglomérat financier prévu par l'article 49 du CRR qui a pour effet de pondérer la totalité du capital et des réserves de l'assurance à 370% (en Bâle 2.5, la partie correspondante à la différence de mise en équivalence n'était pas pondérée mais déduite du Tier 1), pour un impact de 4,5 milliards d'euros,
- La mise en place des garanties Switch au 2 janvier 2014, consistant à transférer aux Caisses régionales 33,9 milliards d'euros d'emplois pondérés correspondant au poids prudentiel lié à la détention par Crédit Agricole S.A. de Crédit Agricole Assurances (CAA) ,
- L'intégration des impacts CRD4 pour 12,1 milliards d'euros, dont 5,5 milliards d'euros au titre du CVA et 1,2 milliard d'euros au titre du *Central Counterparty Clearing House*,
- La pondération de la franchise de 17,65% utilisée à 250% (8,7 milliards d'euros de franchise utilisée),
- La cession de Newedge, BNI Madagascar et Crédit Agricole Bulgarie pour un impact global de -5,8 milliards d'euros.

2. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES DU 30 JUIN 2014

(ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
en date du 4 août 2014**



SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	114
>> PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	114
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	115
>> COMPTE DE RESULTAT	115
>> RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	116
>> BILAN ACTIF.....	117
>> BILAN PASSIF.....	118
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	119
>> TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	121
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	124
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES....	124
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU SEMESTRE	128
2.1. <i>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</i>	<i>128</i>
2.2. <i>Écarts d'acquisition</i>	<i>136</i>
2.3. <i>Parties liées</i>	<i>136</i>
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET AU RESULTAT GLOBAL	138
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	<i>138</i>
3.2. <i>Commissions nettes.....</i>	<i>139</i>
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>139</i>
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>141</i>
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>141</i>
3.6. <i>Charges générales d'exploitation.....</i>	<i>142</i>
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>142</i>
3.8. <i>Coût du risque.....</i>	<i>143</i>
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	<i>143</i>
3.10. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	<i>144</i>
4. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	147
4.1. <i>Information sectorielle par secteur opérationnel.....</i>	<i>150</i>
4.2. <i>Spécificités de l'assurance</i>	<i>152</i>
4.3. <i>Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales</i>	<i>155</i>
5. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	156
5.1. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>156</i>
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>158</i>
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>159</i>
5.4. <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....</i>	<i>161</i>
5.5. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....</i>	<i>163</i>
5.6. <i>Exposition au risque souverain.....</i>	<i>164</i>
5.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>169</i>
5.8. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	<i>170</i>
5.9. <i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	<i>171</i>
5.10. <i>Immeubles de placement</i>	<i>173</i>
5.11. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	<i>174</i>
5.12. <i>Provisions</i>	<i>174</i>
5.13. <i>Capitaux propres.....</i>	<i>177</i>
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	180



7.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	183
8.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	185
8.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....</i>	<i>186</i>
8.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	<i>190</i>
8.3.	<i>Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i>	<i>202</i>
9.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) OU AUTRES EVENEMENTS.....	203
10.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	212
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2014	213

Cadre général

>> *Présentation juridique de l'entité*

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Etats financiers consolidés

>> Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Intérêts et produits assimilés	3.1	13 668	28 651	14 538
Intérêts et charges assimilées	3.1	(7 879)	(15 974)	(8 443)
Commissions (produits)	3.2	3 826	7 501	3 871
Commissions (charges)	3.2	(2 517)	(5 043)	(2 668)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 325	3 417	857
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4-5.2	1 734	2 009	1 009
Produits des autres activités	3.5	16 045	28 291	14 404
Charges des autres activités	3.5	(20 256)	(33 178)	(15 719)
PRODUIT NET BANCAIRE		7 946	15 674	7 849
Charges générales d'exploitation	3.6	(5 181)	(10 470)	(5 187)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(305)	(663)	(326)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 460	4 541	2 336
Coût du risque	3.8	(1 124)	(2 893)	(1 404)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 336	1 648	932
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		89	1 178	637
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	8	97	14
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		1 433	2 923	1 583
Impôts sur les bénéfices		(354)	(98)	(255)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		6	56	15
RESULTAT NET		1 085	2 881	1 343
Participations ne donnant pas le contrôle		200	376	178
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		885	2 505	1 165
Résultat de base par action (en euros) ⁽¹⁾	5.13	0,317	1,009	0,470
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	5.13	0,317	1,009	0,470

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Les informations au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 ont été retraitées des effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation présentés en notes 1, 9 et 11.

En outre, afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 30 juin 2013 de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie et de Crelan ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession. Au 31 décembre 2013, la contribution de Crelan a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

>> Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
			Retraité	Retraité
Résultat net		1 085	2 881	1 343
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	(89)	41	(7)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.10	-	-	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(89)	41	(5)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10	(22)	(39)	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	31	(15)	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10	3	-	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(77)	(13)	(39)
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10	(14)	(286)	(106)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	1 380	(70)	(521)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10	339	(406)	(265)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.10	72	15	(16)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		1 777	(747)	(908)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	3.10	22	(130)	(25)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	(525)	227	321
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10	8	(3)	2
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		1 282	(653)	(610)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		1 205	(666)	(649)
Résultat net et autres éléments du résultat global		2 290	2 215	694
Dont part du Groupe		2 053	1 923	525
Dont participations ne donnant pas le contrôle		237	291	169

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en notes 1,9 et 11.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 30 juin 2013, du 31 décembre 2013 et du 30 juin 2014.

>> Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Caisse, banques centrales		68 472	68 151	42 468
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	346 098	363 171	399 014
Instruments dérivés de couverture		23 709	28 736	41 831
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	269 223	261 166	261 330
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3	376 957	369 286	375 663
Prêts et créances sur la clientèle	5.3	308 951	303 837	325 044
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 343	10 627	14 236
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 902	14 660	14 602
Actifs d'impôts courants et différés		3 970	4 650	7 152
Compte de régularisation et actifs divers		47 841	50 097	55 768
Actifs non courants destinés à être cédés		739	1 762	21 496
Participation aux bénéficiaires différée		-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 445	20 583	20 372
Immeubles de placement	5.10	3 695	3 570	2 902
Immobilisations corporelles	5.11	3 887	3 897	3 957
Immobilisations incorporelles	5.11	1 559	1 572	1 647
Ecarts d'acquisition	2.2	13 335	13 324	13 572
TOTAL DE L'ACTIF		1 518 126	1 519 089	1 601 054

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en notes 1, 9 et 11.

>> Bilan Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	01/01/2013 Retraité
Banques centrales		3 036	2 852	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	275 510	299 802	351 321
Instruments dérivés de couverture		24 361	31 137	42 329
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	158 506	152 378	154 964
Dettes envers la clientèle	5.7	465 220	477 263	467 997
Dettes représentées par un titre	5.8	177 664	160 799	162 718
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 024	7 323	12 776
Passifs d'impôts courants et différés		3 125	2 066	5 470
Compte de régularisation et passifs divers		43 988	48 194	55 711
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		445	1 101	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	4.2	271 202	255 457	244 577
Provisions	5.12	4 341	4 475	4 651
Dettes subordonnées	5.8	25 758	28 353	29 784
Total dettes		1 466 180	1 471 200	1 555 374
Capitaux propres		51 946	47 889	45 680
Capitaux propres - part du Groupe		46 966	42 294	40 175
Capital et réserves liées		32 697	30 780	30 538
Réserves consolidées		10 259	7 052	13 486
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 106	1 997	2 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		19	(40)	-
Résultat de l'exercice		885	2 505	(6 389)
Participations ne donnant pas le contrôle		4 980	5 595	5 505
TOTAL DU PASSIF		1 518 126	1 519 089	1 601 054

Les effets du changement de méthode comptable liés aux nouvelles normes de consolidation sont présentés en notes 1, 9 et 11.

>> **Tableau de variation des capitaux propres**

	Part du groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés			
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
(en millions d'euros)																	
Capitaux propres au 1er Janvier 2013 retraité	7 494	30 511	(370)		37 635	2 921	(382)	2 539		40 174	5 588	(71)	(12)	(83)	5 505	45 679	
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Dividendes versés au 1er semestre 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(234)	-	-	-	(234)	(234)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(5)	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	109	-	-	-	109	104	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	(14)	-	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	-	-	-	-	(14)	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(19)	1	-	(18)	-	-	-	-	(18)	(125)	-	-	-	(125)	(143)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(579)	(2)	(581)	-	(581)	-	(8)	-	(8)	(8)	(589)	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	5	-	-	5	(23)	(36)	(59)	-	(54)	(8)	(1)	-	(1)	(9)	(63)	
Résultat au 1er semestre 2013	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	1 165	1 164	178	-	-	-	178	1 342	
Autres variations	-	11	-	-	11	1	-	1	-	12	(18)	-	-	-	(18)	(6)	
Capitaux propres au 30 juin 2013	7 494	30 508	(369)		37 633	2 320	(421)	1 899	1 165	40 697	5 615	(80)	(12)	(92)	5 523	46 220	
Augmentation de capital	11	(11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation des titres autodétenus	-	-	209	-	209	-	-	-	-	209	-	-	-	-	-	209	
Dividendes versés au 2nd semestre 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(68)	-	-	-	(68)	(68)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	57	-	-	57	-	-	-	-	57	14	-	-	-	14	71	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11	49	209	-	269	-	-	-	-	269	(54)	-	-	-	(54)	215	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	137	27	164	-	164	-	(72)	-	(72)	(72)	92	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(15)	-	-	(15)	(102)	(4)	(106)	-	(121)	7	(4)	-	(4)	3	(118)	
Résultat au 2nd semestre 2013	-	-	-	-	-	-	2	2	1 340	1 342	198	-	-	-	198	1 540	
Autres variations	-	(55)	-	-	(55)	(1)	-	(1)	-	(56)	(4)	-	-	-	(4)	(60)	
Capitaux propres au 31 Décembre 2013	7 505	30 487	(160)		37 832	2 354	(397)	1 957	2 505	42 294	5 762	(154)	(13)	(167)	5 595	47 889	
Affectation du résultat 2013	-	2 505	-	-	2 505	-	-	-	(2 505)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er Janvier 2014	7 505	32 992	(160)		40 337	2 354	(397)	1 957	-	42 294	5 762	(154)	(13)	(167)	5 595	47 889	
Augmentation de capital	224	520	-	-	744	-	-	-	-	744	-	-	-	-	-	744	
Variation des titres autodétenus	-	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	-	(18)	-	2 890	2 872	-	-	-	-	2 872	-	-	-	-	-	2 872	
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽¹⁾	-	(65)	-	-	(65)	-	-	-	-	(65)	-	-	-	-	-	(65)	
Dividendes versés au 1er semestre 2014	-	(879)	-	-	(879)	-	-	-	-	(879)	(249)	-	-	-	(249)	(1 128)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	124	-	-	124	-	-	-	-	124	-	-	-	-	-	124	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	-	(160)	-	-	(160)	-	-	-	-	(160)	(588)	-	-	-	(588)	(748)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	3	-	-	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	224	(475)	(5)	2 890	2 634	-	-	-	-	2 634	(837)	-	-	-	(837)	1 797	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 213	(55)	1 158	-	1 158	-	39	(3)	36	36	1 194	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(12)	-	-	(12)	29	(19)	10	-	(2)	(1)	1	-	1	-	(2)	
Résultat du 1er semestre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	885	885	200	-	-	-	200	1 085	
Autres variations	-	(3)	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	(14)	-	-	-	(14)	(17)	
Capitaux propres au 30 juin 2014	7 729	32 502	(165)	2 890	42 956	3 596	(471)	3 125	885	46 966	5 110	(114)	(16)	(130)	4 980	51 946	



- (1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 15 janvier 2014 ainsi que le 1^{er} avril 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en EUR) pour 2 890 millions d'euros (cf. Note 2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période).
- (2) L'effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle correspond principalement à la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 384 millions d'euros et l'acquisition de 5% complémentaires d'Amundi pour - 191 millions d'euros.

>> **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Résultat avant impôt		1 433	2 923	1 583
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		312	678	335
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.2	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 555	14 169	7 148
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(89)	(1 178)	(638)
Résultat net des activités d'investissement		28	(173)	(16)
Résultat net des activités de financement		1 981	4 108	2 165
Autres mouvements		(1 992)	(3 990)	(989)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		9 795	13 614	8 005
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(831)	(15 865)	3 926
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(19 160)	38 106	21 629
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		4 705	(24 193)	(28 386)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(607)	(2 792)	(2 367)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		314	311	287
Impôts versés		849	(659)	(663)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(14 730)	(5 092)	(5 574)
Flux provenant des activités abandonnées		10	(181)	(210)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)		(3 492)	11 264	3 804
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(414)	(17)	7
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(351)	(636)	(322)
Flux provenant des activités abandonnées		(112)	(55)	(347)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)		(877)	(708)	(662)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		2 054	36	(719)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		792	(3 166)	(1 640)
Flux provenant des activités abandonnées		(8)	(25)	48
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)		2 838	(3 155)	(2 311)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		1 371	(2 979)	(751)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(160)	4 423	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		55 962	51 540	51 540
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		65 385	41 813	41 813
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(9 423)	9 727	9 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		55 802	55 963	51 619
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		65 434	65 385	52 790
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(9 632)	(9 422)	(1 171)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(160)	4 423	79

* Composé du solde net du poste Caisses et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 30 juin 2014, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 269 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2014 s'établit à 329 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment l'acquisition des titres Amundi diminuée des cessions des titres des entités nordiques de CA CF, de Semeru Asia Equity High Yield Fund, de BNI Madagascar et CA Bulgarie.

Par ailleurs, les principales cessions de titres des sociétés mises en équivalence concernent Newedge et Crédit Agricole Immobilier.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 743 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions/cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 755 millions d'euros, diminuées de la cession des titres ESAF, Immobiliara Colonial et à la sortie de trésorerie des titres IFUK. Enfin le Groupe Crédit Agricole SA a souscrit à l'augmentation de capital de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.).

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 2 890 millions d'euros les émissions réalisées d'instruments de capitaux propres ainsi que la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 384 millions d'euros. En outre, 373 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. aux minoritaires.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 30 juin 2014, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 15 807 millions d'euros et les remboursements à - 10 232 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 31 millions d'euros et les remboursements à 2 633 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2013 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{er} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétroactive. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a eu pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) et de 16 FCT dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole S.A. en tant que sponsor des conduits et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation a entraîné une augmentation de la taille du bilan de 8 270 millions d'euros et un impact résultat jugé non matériel.

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte.

Bien que l'investissement soit réalisé pour le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole S.A. reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation a entraîné une augmentation de la taille du bilan de 2 814 millions d'euros et aucun impact résultat.

Pour l'activité d'asset management, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un pouvoir décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle. À défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants doivent reconnaître les actifs et les passifs au prorata de leurs droits et obligations. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée ; au 30 juin 2014, le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de co-entrepreneur dans 55 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, a pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités.

L'impact sur la taille de bilan au 1er janvier 2013 est de -26 647 millions d'euros et n'a pas d'impact sur la situation nette.

Les principaux impacts des nouvelles normes de consolidation sont présentés en note 9 Principaux impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements et les évolutions du périmètre de consolidation en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2014.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 seront communiquées au 31 décembre 2014. Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1 ^{er} janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 pourrait avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Le recensement des droits et taxes concernés et le chiffrage des impacts est en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 du groupe Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du groupe Crédit Agricole S.A. sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Informations significatives du semestre

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2014.

2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

I- Opérations de structure de la période

- **Projet de cession de Crelan (IFRS 5)**

Un accord de cession a été conclu le 22 avril 2014 par le groupe Crédit Agricole en vue de la cession de 50% du capital de la banque belge Crelan aux Caisses coopératives belges actuellement coactionnaires avec le groupe Crédit Agricole à hauteur de 50%.

La détention de Crédit Agricole S.A. dans Crelan s'exerce via la SAS Belgium CA, elle-même détenue à hauteur de 45% par la Caisse Régionale Nord Est, à hauteur de 45% par la Caisse Régionale Nord de France et à hauteur de 10% par Crédit Agricole S.A.

Crelan est consolidée dans le groupe Crédit Agricole S.A. selon la méthode de la mise en équivalence. En application de la norme IFRS 5, les titres Crelan font l'objet d'un reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés au 1er janvier 2014.

Compte tenu du prix de cession convenu, le résultat de cession projeté sur cette opération est non significatif.

Les résultats opérationnels du 31 décembre 2013 et du 30 juin 2013 ont été reclassés, dans les comptes retraités, en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

- **Projet de cession de CAL Hellas (IFRS 5)**

Crédit Agricole SA et Crédit Agricole Leasing & Factoring ont signé des accords exclusifs de cession avec un acheteur externe au cours du mois de juin 2014. Ces accords prévoient la cession :

- des titres de participations CAL Hellas par Crédit Agricole Leasing & Factoring pour 1 €,
- des titres de dettes émis par CAL Hellas, détenus par Crédit Agricole SA et Lixxcrédit, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Au 30 juin 2014, les critères d'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité » étant remplis pour la cession des titres de participation et des titres de dettes, les actifs et passifs de la filiale, les créances détenues par le Groupe, le résultat opérationnel de la filiale ainsi que la perte, résultant de la mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés, ont fait l'objet d'un classement dans les postes dédiés du bilan et du compte de résultat, soit 507 millions d'euros à l'actif, 358 millions d'euros au passif et - 14,5 millions au compte de résultat.

- **Cession de Crédit Agricole Immobilier**

La cession par Crédit Agricole S.A. de 50% des titres de Crédit Agricole Immobilier à SACAM Immobilier a été réalisée le 31 mars 2014. Cette opération s'inscrit dans le projet de transformation de la filière immobilière du groupe Crédit Agricole S.A. qui s'appuie sur le rachat par SACAM Immobilier, structure détenue à 100% par les Caisses régionales, de 50% de Crédit Agricole Immobilier à Crédit Agricole S.A. et sur le regroupement des activités de Crédit Agricole Immobilier et de SACAM Square Habitat. La première opération inclut la signature d'un pacte d'actionnaires prévoyant l'équilibre des pouvoirs entre Crédit Agricole S.A. et SACAM Immobilier.

En application de la norme IFRS 5, s'agissant d'une activité destinée à être cédée :

- la contribution de l'entité aux différents soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat a été conservée au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2014,
- au 31 décembre 2013, les actifs de Crédit Agricole Immobilier étaient comptabilisés sur une ligne distincte à l'actif du bilan consolidé, Actifs non courants destinés à être cédés, à hauteur de 477 millions d'euros, et les passifs sur une ligne distincte au passif, Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés, pour 223 millions d'euros.

Le résultat de cession dégagé au premier semestre 2014 sur la cession des titres est non significatif.

A l'issue de cette opération, soit au 30 juin 2014, en application d'IFRS 11, la détention du Groupe de 50% dans CA Immobilier est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

- **Cession d'entités nordiques de CA Consumer Finance**

La cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de CA Consumer Finance, a été finalisée après obtention des autorisations réglementaires.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés avait été reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs en Actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 468 millions d'euros et les passifs en Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente pour 331 millions d'euros,
- le résultat de l'exercice 2013 en Résultat net d'impôt des activités en cours de cession pour - 76 millions d'euros.

Le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 a été retraité du résultat opérationnel de ces entités pour l'exercice 2012.

Les impacts de la finalisation de cette opération sont non significatifs sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2014.

- **Cession de Newedge et acquisition de 5% complémentaires d'Amundi**

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 mai la finalisation des transactions prévues dans l'accord signé le 20 décembre 2013 entre Crédit Agricole CIB et Société Générale prévoyant la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune de courtage, et l'acquisition par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi leur filiale commune de gestion d'actifs.

Cession de Newedge

La cession de 50% de Newedge à Société Générale a été annoncée le 7 mai 2014.

Compte tenu des démarches et négociations engagées, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 et IAS 31 dès le 30 septembre 2013.

Dans les comptes au 31 décembre 2013, la contribution de Newedge dans les comptes dédiés du bilan et du compte de résultat, à hauteur du taux de détention du groupe Crédit Agricole S.A. dans Newedge, soit 48,9%, était la suivante :

- les Actifs non courants détenus en vue de la vente représentaient 24 438 millions d'euros et les Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente 24 189 millions d'euros dans les comptes publiés au 31 décembre 2013,
- le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession, soit - 162 millions d'euros, correspondait principalement à l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs.

Dans les comptes retraités au 31 décembre 2013, en application d'IFRS 11, la participation dans Newedge n'est plus consolidée par intégration proportionnelle mais est mise en équivalence dans les rubriques du bilan et du compte de résultat dédiées aux activités abandonnées. Compte tenu de ce changement de méthode de consolidation, la contribution de Newedge au poste Actifs non courants détenus en vue de la vente s'élève à 249 millions d'euros en réduction de 24 189 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 publié.

Au 1er semestre 2014, la finalisation de la cession génère un impact non significatif dans les comptes de Crédit Agricole CIB.

Acquisition de 5% complémentaires d'Amundi

L'acquisition par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi, sans effet sur la structure de gouvernance de la société, a été réalisée le 6 mai 2014. Au terme de cette opération, Crédit Agricole S.A. détient 80% d'Amundi.

L'impact de cette opération est une diminution des Capitaux Propres – Part du Groupe de 162 millions d'euros et une diminution de la part des Participations ne donnant pas le contrôle de 191 millions d'euros.

- **Cession de Crédit Agricole Bulgarie**

La cession de Crédit Agricole Bulgarie, détenue à 100% par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A., a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient remplies au 31 décembre 2013.

A cette date, les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie sont classés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour respectivement 211 millions d'euros et 232 millions d'euros. L'impact en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession était de - 39 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 30 juin 2014, compte-tenu de la date de finalisation de l'opération, un gain de 9 millions d'euros a été comptabilisé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

- **Cession de BNI Madagascar**

BNI Madagascar est classé en IFRS 5 depuis 2012. L'opération de règlement / livraison des actions détenues par IUB Holding, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. au Consortium IOFHL a été conclue le 6 Juin 2013.

Au 30 juin 2014, l'impact de la cession de BNI Madagascar sur le Résultat consolidé – Part du Groupe de Crédit Agricole SA est une plus-value nette de frais de 2,8 millions d'euros. Cet impact inclut une provision pour garantie de passif comptabilisée par IUB Holding pour 2,4 millions d'euros.

A la demande des Autorités de Tutelle Malgaches, Crédit Agricole SA continuera d'accompagner pendant deux ans cette banque via la mise à disposition de collaborateurs du Groupe.

II- Opérations du groupe Crédit Agricole S.A. au Portugal

- **Dissolution de Bespar le 15 mai 2014**

Le 15 mai 2014, Crédit Agricole S.A. et Espírito Santo Financial Group S.A. ont annoncé la dissolution et le partage des actifs et passifs de Bespar entre les actionnaires à hauteur de leur quote-part.

En conséquence, Crédit Agricole SA et Predica ont reçu le même jour leur quote-part des actions Banco Espírito Santo précédemment détenues par Bespar. Cette opération est accompagnée d'une clause de non cession des titres Banco Espírito Santo reçus pendant 180 jours à compter de la date de règlement / livraison des titres émis dans le cadre de l'augmentation de capital de Banco Espírito Santo, soit jusqu'au 13 décembre 2014.

Bespar était consolidée selon la méthode de mise en équivalence à un taux d'intérêt de 26,38%. A l'issue de cette opération, le groupe Crédit Agricole S.A. détenait 20,12% dans Banco Espírito Santo.

- **Augmentation de capital dilutive de Banco Espirito Santo**

Le 16 mai 2014, Banco Espirito Santo a procédé à une augmentation de capital de 1 045 millions d'euros. Le Groupe a souscrit à hauteur de 10 millions d'euros et a cédé ses droits préférentiels de souscription résiduels.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, le Groupe a été dilué à hauteur de 5,48% ; son taux de détention dans Banco Espirito Santo est ainsi passé de 20,12% à 14,64%.

- **Valeur de Mise en Equivalence de Banco Espirito Santo**

Les difficultés récentes rencontrées par Banco Espirito Santo et ses actionnaires ont conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à considérer qu'il existait un indice objectif de perte de valeur de Banco Espirito Santo.

Le résultat du 1^{er} semestre 2014 communiqué lors du Conseil d'Administration de Banco Espirito Santo le 30 juillet 2014 est une perte de - 3 577 millions d'euros. Les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2014 intègrent par conséquent une perte enregistrée au titre de sa quote part dans Banco Espirito Santo de -525 millions d'euros sur le semestre. Les commissaires aux comptes de Banco Espirito Santo n'ont pas, à la date du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., émis leur opinion sur les comptes présentés.

De plus, compte tenu des conséquences de ces résultats sur la situation de Banco Espirito Santo S.A., la Banque du Portugal a annoncé le 3 août 2014 la mise en résolution de Banco Espirito Santo S.A. Le Groupe Crédit Agricole S.A. a ainsi déprécié la valeur totale de cette participation dans ses comptes consolidés. Au 30 juin 2014, la valeur comptable résiduelle de sa participation dans Banco Espirito Santo S.A. est nulle.

Sur le semestre, l'impact de l'ensemble des opérations et éléments de valorisation liés à la participation du Groupe Crédit Agricole S.A. dans Banco Espirito Santo est de -664 millions d'euros sur le Résultat net part du Groupe.

- **Cession de Bes Seguros**

La cession de Bes Seguros, détenue à 53.7 % et consolidée selon la méthode de l'intégration globale, a été initiée au cours du deuxième trimestre 2014.

En application de la norme IFRS 5, s'agissant d'une activité destinée à être cédée :

- la contribution de l'entité aux différents soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat est conservée et aucune perte latente liée à la valorisation de Bes Seguros n'a été identifiée.
- au 30 juin 2014, les actifs de Bes Seguros sont comptabilisés sur une ligne distincte à l'actif du bilan consolidé, Actifs non courants destinés à être cédés, à hauteur de 119 millions d'euros, et les passifs sur une ligne distincte au passif, Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés, pour 87 millions d'euros.

III- Analyse des impacts de mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11

La note 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées précise que les normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014 avec application rétroactive.

Ces évolutions normatives conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle et à faire évoluer la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ainsi que les informations à communiquer en annexe.

Outre les informations communiquées dans la note 1, les impacts liés à l'application des nouvelles normes de consolidation sont précisées dans la note 9 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements et dans la note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2014.

IV- Participation dans le capital de la Banque d'Italie

Le décret-loi n°2013-133 du 30 novembre 2013, transformé, après modifications, en loi n°2014-5 du 29 janvier 2014, a introduit de nombreuses nouveautés en matière de droits patrimoniaux et administratifs attachés aux titres constitutifs du capital de la Banque d'Italie.

Ces modifications ont été intégrées dans les nouveaux statuts de la Banque d'Italie, validés par l'assemblée extraordinaire du 23 décembre 2013 et approuvés par décret du Président de la République italienne du 27 décembre 2013.

Ces évolutions ont substantiellement transformé la nature des titres de capital de la Banque d'Italie, comme l'atteste l'avis de professionnels indépendants. Sur cette base, les banques italiennes détentrices de ces titres, en application des règles prévues par la norme IAS 39, ont considéré les nouveaux titres comme des instruments financiers distincts de ceux précédant le décret-loi n°2013-133, et en conséquence, ont procédé à un échange de titres, avec comptabilisation des nouveaux titres sur la base de leur juste valeur. Il a en outre été considéré que ces nouveaux titres possédaient des caractéristiques permettant de les inscrire en Actifs financiers disponibles à la vente, conformément aux conditions prévues par les normes IFRS.

Il convient de signaler que certaines autorités nationales et internationales mènent actuellement des analyses approfondies du traitement de cette opération dans le référentiel normatif international. Des conclusions de ces analyses pourrait émerger une interprétation différente des principes comptables IFRS qui remette en cause le traitement adopté.

La participation du groupe Cariparma, soit 6 360 titres de capital de la Banque d'Italie, représentant 2.12% du capital, était inscrite en Titres disponibles à la vente pour un montant de 67 millions d'euros dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013.

Les nouveaux titres de la Banque d'Italie, d'une valeur unitaire de 25 000 euros, souscrits par Cariparma, ont été inscrits en Actifs disponibles à la vente pour un montant de 159 millions d'euros, avec maintien du taux de détention du capital de la Banque d'Italie à 2.12%.

Cet échange de titres a conduit à la comptabilisation au premier semestre 2014 d'une plus-value de 92 millions d'euros dans la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur des titres reçus bénéficie d'un régime fiscal dérogatoire de 12% issu de la loi du 29 janvier 2014. En outre, le 24 avril 2014 a été publié un décret portant diverses mesures fiscales dont le relèvement du taux de taxation applicable à l'échange de titres de la Banque d'Italie de 12% à 26%. Une charge fiscale de 33 millions d'euros, correspondant à un taux d'impôt sur les sociétés de 26%, a été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2014. L'impact de cette opération en Résultat net part du Groupe est de 44 millions d'euros.

V- Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), cette dernière étant mise en équivalence pour les besoins prudentiels. L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027) mais certaines facultés de résiliation anticipée ont été introduites à la main du bénéficiaire.

Globalement, le montant au titre des garanties Switch s'élève à 23,9 milliards d'euros soit un équivalent d'emplois pondérés de 87 milliards d'euros correspondant à une économie en terme d'exigence de fonds propres prudentiels de 8,1 milliards d'euros.

Ainsi, en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Le traitement comptable des garanties globales est assimilable à celui de garanties financières reçues et leur rémunération est intégralement comptabilisée en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties globales, et le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, le produit d'indemnisation et la charge de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

VI- Emission par Crédit Agricole S.A. d'obligations super subordonnées à durée indéterminée

Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé des émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 à taux fixe révisable :

Une première émission le 15 janvier 2014 pour 1,75 milliard d'USD

Une deuxième émission le 1er avril 2014 pour 0,5 milliard de GBP

Une troisième émission le 1er avril 2014 pour 1 milliard d'Euros

Ces titres super subordonnés à durée indéterminée, intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts, sont qualifiés d'instruments de capitaux propres en application des normes IFRS et comptabilisés en Capital et réserves liées, pour un montant global de 2 890 millions d'euros au 30 juin 2014 (cf. Tableau de variation des capitaux propres). Les intérêts versés et les primes d'émission sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

En application d'IAS 12, l'économie d'impôt résultant du versement des intérêts est comptabilisée en résultat de la période dans la mesure où cet impôt n'est pas constitutif d'une retenue à la source et où les intérêts versés sont prélevés des résultats accumulés non distribués de Crédit Agricole S.A.

En application de la nouvelle réglementation européenne CRDIV/CRR applicable au 1er janvier 2014, ces obligations entrent dans le calcul des fonds propres additionnels Tier 1 du groupe Crédit Agricole S.A.

2.2. Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2013 Retraité BRUT	31.12.2013 Retraité NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30.06.2014 BRUT	30.06.2014 NET
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
- dont Groupe LCL	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
Services Financiers Spécialisés	2 735	1 022	-	-	-	-	-	2 735	1 022
- dont crédit à la consommation	1 714	953	-	-	-	-	-	1 714	953
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
- dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont factoring	452	69	-	-	-	-	-	452	69
Gestion de l'épargne et Assurances	4 552	4 552	13	-	-	2	(3)	4 565	4 565
- dont gestion d'actifs	2 049	2 049	13	-	-	2	-	2 065	2 065
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
- dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	(3)	1 211	1 211
- dont banque privée internationale	634	634	-	-	-	-	-	634	634
Banque de financement et d'investissement	1 701	476	-	-	-	-	-	1 701	476
-dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 701	476	-	-	-	-	-	1 701	476
-dont courtiers, autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque de proximité à l'international	3 425	2 010	-	-	-	(1)	-	3 390	2 009
- dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
- dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
- dont Ukraine	115	-	-	-	-	-	-	82	-
- dont autres pays	173	85	-	-	-	(1)	-	171	84
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 676	13 324	13	-	-	1	(3)	17 652	13 335
Part du Groupe	17 251	13 075	10	-	-	1	24	17 252	13 110
Participations ne donnant pas le contrôle	425	249	3	-	-	-	(28)	400	224

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation complémentaire au 30 juin 2014.

2.3. Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint du Groupe, ou ayant une influence notable sur le Groupe, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par le Groupe, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ;
- des entités soumises à l'influence notable du Groupe ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec le Groupe ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée au Groupe, détient le contrôle exclusif, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel du Groupe ou à celui d'une de ses parties liées.

► **Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2014.

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés sous contrôle conjoint, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en application d'IFRS 11, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 30 juin 2014 sont relatifs aux groupes UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur la clientèle : 3 433 millions d'euros ;
- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 800 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 597 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (Note 3.1 Produits et charges d'intérêts, 3.2 Commissions nettes et 5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle).

► **Autres conventions entre actionnaires**

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au 30 juin 2014.

3. Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 30 juin 2013 des comptes de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie et de Crelan, et au 31 décembre 2013 des comptes de Crelan dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole S.A. ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

3.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	527	1 238	582
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 387	5 063	2 559
Sur opérations avec la clientèle	5 795	12 267	6 099
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 499	6 967	3 524
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	301	623	312
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	758	1 596	1 007
Sur opérations de location-financement	393	870	441
Autres intérêts et produits assimilés	8	27	14
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	13 668	28 651	14 538
Sur opérations avec les établissements de crédit	(400)	(875)	(456)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(879)	(1 419)	(712)
Sur opérations avec la clientèle	(2 994)	(6 548)	(3 441)
Sur dettes représentées par un titre	(2 224)	(4 398)	(2 355)
Sur dettes subordonnées	(688)	(1 476)	(746)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(649)	(1 075)	(669)
Sur opérations de location-financement	(89)	(197)	(99)
Autres intérêts et charges assimilées	44	14	35
Charges d'intérêts	(7 879)	(15 974)	(8 443)

(1) Dont 87 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2014 contre 122 millions d'euros au 30 juin 2013 et 204 millions d'euros au 31 décembre 2013.

3.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014			31/12/2013 Retraité			30/06/2013 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	84	(27)	57	241	(48)	193	120	(32)	88
Sur opérations internes au Crédit Agricole	362	(534)	(172)	563	(1 116)	(553)	307	(592)	(285)
Sur opérations avec la clientèle	873	(94)	779	1 675	(164)	1 511	864	(81)	783
Sur opérations sur titres	27	(40)	(12)	184	(167)	17	156	(131)	25
Sur opérations de change	14	(6)	7	32	(13)	19	17	(7)	10
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	146	(87)	58	242	(125)	117	134	(79)	55
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	998	(1 392)	(394)	1 911	(2 693)	(782)	983	(1 407)	(424)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 322	(337)	985	2 653	(717)	1 936	1 290	(339)	951
Produits nets des commissions	3 826	(2 517)	1 309	7 501	(5 043)	2 458	3 871	(2 668)	1 203

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Dividendes reçus	342	435	157
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	779	26	(799)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option ⁽¹⁾	2 269	2 525	269
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(98)	531	1 317
Résultat de la comptabilité de couverture	33	(100)	(87)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 325	3 417	857

(1) Ce poste comprend principalement la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte pour 1 558 millions d'euros (- 15 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 1 542 millions d'euros au 30 juin 2014) du fait de l'évolution des marchés financiers. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "produits nets des autres activités".

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire une charge de - 99 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une charge de - 393 millions d'euros au 30 juin 2013 et une charge de - 529 millions d'euros au 31 décembre 2013.

A compter du 1er janvier 2014, l'impact de la Fair Value Adjustment sur les instruments dérivés non collatéralisés a été pris en compte pour un montant de - 167 millions d'euros.

L'impact au 1^{er} janvier 2013 de la première application de la norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. s'élevait à - 132 millions d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 382 millions d'euros/DVA = + 250 millions d'euros).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 942	(3 940)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 951	(1 834)	117
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 991	(2 106)	(115)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 249	(16 257)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 197	(9 075)	(1 878)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9 052	(7 182)	1 870
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	52	(13)	39
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	52	(13)	39
Total Résultat de la comptabilité de couverture	20 243	(20 210)	33

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		
	Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 109	(10 127)	(18)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 250	(5 729)	(1 479)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 859	(4 399)	1 461
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 946	(24 941)	5
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 806	(12 041)	765
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	12 140	(12 900)	(760)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	10	(96)	(87)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	10	(96)	(87)
Total Résultat de la comptabilité de couverture	35 065	(35 165)	(100)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	5 865	(5 890)	(25)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 073	(2 788)	285
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 792	(3 102)	(310)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	14 946	(14 932)	14
Variations de juste valeur des éléments couverts	8 071	(6 857)	1 214
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 875	(8 075)	(1 200)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	4	(80)	(76)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	4	(80)	(76)
Total Résultat de la comptabilité de couverture	20 815	(20 902)	(87)

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Dividendes reçus	583	620	447
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 178	1 783	854
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(30)	(394)	(288)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	3	-	(4)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 734	2 009	1 009

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 Coût du risque.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(4)	(12)	(7)
Autres produits nets de l'activité d'assurance	4 688	6 901	4 024
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽¹⁾	(9 104)	(12 169)	(5 558)
Produits nets des immeubles de placement	72	117	85
Autres produits (charges) nets	137	276	141
Produits (charges) des autres activités	(4 211)	(4 887)	(1 315)

(1) La variation de - 3 546 millions d'euros des provisions techniques d'assurance est essentiellement due à une dotation aux provisions mathématiques de - 2 061 millions d'euros. Cette provision est imputable à hauteur de - 1 516 millions aux contrats en unités de compte et - 404 millions d'euros aux contrats en euros.

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Charges de personnel	(3 162)	(6 312)	(3 141)
Impôts et taxes	(250)	(503)	(258)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 769)	(3 655)	(1 788)
Charges générales d'exploitation	(5 181)	(10 470)	(5 187)

Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(2 079)	(4 213)	(2 125)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(182)	(367)	(183)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(75)	(25)	(11)
Autres charges sociales	(527)	(1 084)	(535)
Intéressement et participation	(114)	(231)	(110)
Impôts et taxes sur rémunération	(185)	(392)	(177)
Total Charges de personnel	(3 162)	(6 312)	(3 141)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour 27 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013 et une charge de 30 millions d'euros au 30 juin 2013.

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Dotations aux amortissements	(304)	(665)	(326)
Immobilisations corporelles	(177)	(387)	(195)
Immobilisations incorporelles	(127)	(278)	(131)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	2	-
Immobilisations corporelles	-	3	-
Immobilisations incorporelles	(1)	(1)	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(305)	(663)	(326)

3.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(2 036)	(4 307)	(2 237)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-	(13)	(9)
Prêts et créances	(1 932)	(3 877)	(2 112)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	(8)	(17)	(10)
Engagements par signature	(37)	(57)	(32)
Risques et charges	(59)	(343)	(74)
Reprises de provisions et de dépréciations	905	1 907	972
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	15	19	3
Prêts et créances	723	1 569	794
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	9	5	3
Engagements par signature	46	46	36
Risques et charges	112	268	136
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 131)	(2 400)	(1 265)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(14)	(12)	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(77)	(565)	(179)
Récupérations sur prêts et créances amortis	156	204	95
Décotes sur crédits restructurés	(26)	(38)	(26)
Pertes sur engagements par signature	-	2	-
Autres pertes	(32)	(84)	(29)
Coût du risque	(1 124)	(2 893)	(1 404)

Au 31 décembre 2013, les dotations de provisions et de dépréciations sur prêts et créances comprennent les dotations constatées sur les portefeuilles de CDO et RMBS pour - 123 millions d'euros. Les reprises de provisions sur prêts et créances comprennent 316 millions d'euros de reprises nettes de provisions collectives sur les portefeuilles de CDO et RMBS. Les pertes sur prêts et créances comprennent - 209 millions d'euros de moins-values sur cessions de CDOs et RMBS.

Au 30 juin 2014, les impacts au titre des opérations de cession de CDO et RMBS sont non significatifs.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	6	67	2
Plus-values de cession	9	89	18
Moins-values de cession	(3)	(22)	(16)
Titres de capitaux propres consolidés	2	21	3
Plus-values de cession	5	27	3
Moins-values de cession	(3)	(6)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	9	9
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	97	14

3.10. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	(14)	(286)	(106)
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	(14)	(286)	(106)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 380	(70)	(521)
Ecart de réévaluation de la période	1 756	392	(336)
Transferts en résultat	(648)	(451)	(176)
Autres reclassifications	272	(11)	(9)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	339	(406)	(265)
Ecart de réévaluation de la période	326	(393)	(317)
Transferts en résultat	4	6	3
Autres reclassifications	9	(19)	49
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	72	15	(16)
Ecart de réévaluation de la période	-	-	(5)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	72	15	(11)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	22	(130)	(25)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(525)	227	321
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	8	(3)	2
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 282	(653)	(610)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(89)	41	(7)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-		2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(22)	(39)	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	31	(15)	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3	-	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(77)	(13)	(39)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 205	(666)	(649)
Dont part du Groupe	1 168	(582)	(640)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	37	(85)	(9)



Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2013 Retraité				Variation				30/06/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(469)	-	(469)	(289)	(14)	-	(14)	(17)	(483)	-	(483)	(306)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	2 966	(723)	2 243	2 220	1 380	(402)	978	953	4 346	(1 125)	3 221	3 173
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	550	(183)	367	360	339	(115)	224	219	889	(298)	591	579
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(41)	(2)	(43)	(39)	72	(8)	64	58	31	(10)	21	19
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 006	(908)	2 098	2 252	1 777	(525)	1 252	1 213	4 783	(1 433)	3 350	3 465
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	160	(59)	101	102	22	8	30	29	182	(51)	131	131
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 166	(967)	2 199	2 354	1 799	(517)	1 282	1 242	4 965	(1 484)	3 481	3 596
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(290)	86	(204)	(192)	(89)	31	(58)	(55)	(379)	117	(263)	(247)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(290)	86	(204)	(192)	(89)	31	(58)	(55)	(379)	117	(263)	(247)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(215)	10	(205)	(205)	(22)	3	(19)	(19)	(237)	13	(224)	(224)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(505)	96	(409)	(397)	(111)	34	(77)	(74)	(616)	130	(487)	(471)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 661	(871)	1 790	1 957	1 688	(483)	1 205	1 168	4 349	(1 354)	2 994	3 125



	31/12/2012				Variation				30/06/2013			
	Retraité								Retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(183)	-	(183)	(182)	(106)	-	(106)	(52)	(289)	-	(289)	(234)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 036	(800)	2 235	2 292	(521)	212	(309)	(359)	2 515	(588)	1 927	1 933
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	958	(332)	625	610	(265)	107	(158)	(152)	693	(225)	468	458
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(55)	(2)	(58)	(51)	(16)	2	(14)	(12)	(71)		(71)	(63)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	3 756	(1 134)	2 619	2 669	(908)	321	(587)	(575)	2 848	(813)	2 035	2 094
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	289	(59)	231	229	(25)	2	(23)	(22)	264	(57)	207	207
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 045	(1 193)	2 852	2 898	(933)	323	(610)	(597)	3 112	(870)	2 242	2 301
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(330)	100	(228)	(214)	(7)	3	(4)	(8)	(337)	103	(234)	(222)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(2)	-	(1)	(2)	2	-	2	2	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(332)	100	(229)	(216)	(5)	3	(2)	(6)	(337)	103	(234)	(222)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(175)	10	(165)	(165)	(38)	1	(37)	(38)	(213)	11	(202)	(203)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(507)	110	(397)	(381)	(43)	4	(39)	(44)	(550)	114	(436)	(425)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 538	(1 083)	2 455	2 517	(976)	327	(649)	(641)	2 562	(756)	1 806	1 876

4. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – réseau LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Banque de financement et d'investissement ;

- auxquels s'ajoute un pôle « Activités hors métiers ».

Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoa en Espagne, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Crédit Agricole Romania, Crédit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crelan S.A. en Belgique classée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal).;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;

- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FGA Capital S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors corporates et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

4.1. Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	30/06/2014							Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Banque de Financement et d'Investissement	Activités hors métiers ⁽¹⁾	
	Caisses régionales	LCL						
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire		1 891	1 360	2 554	1 364	1 913	(1 136)	7 946
Charges d'exploitation		(1 259)	(730)	(1 271)	(664)	(1 123)	(439)	(5 486)
Résultat brut d'exploitation		632	630	1 283	700	790	(1 575)	2 460
Coût du risque		(125)	(400)	(45)	(543)	(105)	94	(1 124)
Résultat d'exploitation		507	230	1 238	157	685	(1 481)	1 336
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	613		(719)	8	68	86	33	89
Gains ou pertes nets sur autres actifs			(2)	6		(1)	5	8
Variations de valeur des écarts d'acquisition								-
Résultat avant impôt	613	507	(491)	1 252	225	770	(1 443)	1 433
Impôts sur les bénéfices		(184)	(70)	(422)	(48)	(213)	583	(354)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			14		(9)	1		6
Résultat net de la période	613	323	(547)	830	168	558	(860)	1 085
Participations ne donnant pas le contrôle		16	37	69	10	12	56	200
Résultat net part du Groupe	613	307	(584)	761	158	546	(916)	885

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 99 millions d'euros en Produit net bancaire, + 34 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 65 millions d'euros en Résultat net dont - 2 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2013

Retraité

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Banque de Financement et d'Investissement	Activités hors métiers (1)	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire		3 811	2 436	5 130	2 902	3 569	(2 175)	15 673
Charges d'exploitation		(2 514)	(1 517)	(2 494)	(1 422)	(2 286)	(899)	(11 132)
Résultat brut d'exploitation		1 297	919	2 636	1 480	1 283	(3 074)	4 541
Coût du risque (1)		(304)	(604)	(27)	(1 459)	(496)	(3)	(2 893)
Résultat d'exploitation		993	315	2 609	21	787	(3 077)	1 648
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 064		(100)	16	123	127	(52)	1 178
Gains ou pertes nets sur autres actifs		5	9	2	-	(1)	82	97
Variations de valeur des écarts d'acquisition								-
Résultat avant impôt	1 064	998	224	2 627	144	913	(3 047)	2 923
Impôts sur les bénéfices		(368)	(91)	(901)	(27)	(278)	1 567	(98)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(24)		(76)	156		56
Résultat net de l'exercice	1 064	630	109	1 726	41	791	(1 480)	2 881
Participations ne donnant pas le contrôle		31	61	163	(43)	16	148	376
Résultat net part du Groupe	1 064	599	48	1 563	84	775	(1 628)	2 505

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 347 millions d'euros en Résultat net dont - 8 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

30/06/2013

Retraité

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Banque de Financement et d'Investissement	Activités hors métiers (1)	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire		1 935	1 204	2 551	1 454	1 959	(1 254)	7 849
Charges d'exploitation		(1 245)	(759)	(1 237)	(694)	(1 146)	(432)	(5 513)
Résultat brut d'exploitation		690	445	1 314	760	813	(1 686)	2 336
Coût du risque		(158)	(315)	(3)	(779)	(215)	66	(1 404)
Résultat d'exploitation		532	130	1 311	(19)	598	(1 620)	932
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	599		(42)	10	62	73	(65)	637
Gains ou pertes nets sur autres actifs		6	9			3	(4)	14
Variations de valeur des écarts d'acquisition								-
Résultat avant impôt	599	538	97	1 321	43	674	(1 689)	1 583
Impôts sur les bénéfices		(187)	(27)	(427)	(28)	(171)	585	(255)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			10		12	(7)		15
Résultat net de l'exercice	599	351	80	894	27	496	(1 104)	1 343
Participations ne donnant pas le contrôle		17	27	81	(40)	9	84	178
Résultat net part du Groupe	599	334	53	813	67	487	(1 188)	1 165

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 393 millions d'euros en Produit net bancaire, + 135 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 258 millions d'euros en Résultat net dont - 6 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

4.2. Spécificités de l'assurance

Marge brute des sociétés d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
		Retraité	Retraité
Primes émises	15 009	25 701	13 635
Variation des primes non acquises	(394)	(26)	(346)
Primes acquises	14 615	25 675	13 289
Autres produits d'exploitation	7	107	95
Produits des placements	4 002	7 763	3 878
Charges des placements	(202)	(250)	(121)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	835	1 237	668
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 603	2 381	87
Variation des dépréciations sur placements	(21)	(311)	(221)
Produits des placements nets de charges	7 217	10 820	4 291
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(19 086)	(31 207)	(14 930)
Produits des cessions en réassurance	298	390	166
Charges des cessions en réassurance	(283)	(493)	(238)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	15	(103)	(72)
Frais d'acquisition des contrats	(990)	(1 899)	(951)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(3)	(2)
Frais d'administration	(641)	(1 204)	(600)
Autres produits et charges opérationnels courants	(191)	(313)	(214)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	946	1 873	906
Charge de financement	(145)	(270)	(136)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-
Impôts sur les résultats	(271)	(608)	(254)
Résultat net de l'ensemble consolidé	530	995	516
Participations ne donnant pas le contrôle	1	3	2
Résultat net part du groupe	529	992	514

(1) Dont - 9,8 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 30 juin 2014 (- 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013), - 1,1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 30 juin 2014 (- 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2013) et - 8,2 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 30 juin 2014 (- 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

	30/06/2014			31/12/2013 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs disponibles à la vente	176 546	19 549	(1 369)	168 391	12 602	(1 689)
Effets publics et valeurs assimilées	15 966	1 329	23	16 739	415	(240)
Obligations et autres titres à revenu fixe	138 496	14 802	(1 300)	133 801	9 357	(1 254)
Actions et autres titres à revenu variable	17 074	2 457	(108)	13 967	2 148	(194)
Titres de participation non consolidés	5 010	961	16	3 884	682	(1)

	30/06/2014		31/12/2013 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 226	16 799	14 340	16 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 979	3 773	3 171	3 655
Effets publics et valeurs assimilées	11 247	13 026	11 169	12 590
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	5 169	5 133	5 547	5 484
Immeubles de placement	3 640	5 722	3 493	5 527

	Valeur au Bilan	
	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	83 533	69 878
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	35 889	34 619
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 426	5 941
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 471	19 777
Actions et autres titres à revenu variable	12 490	8 466
Instruments dérivés	1 257	1 075

	Valeur au Bilan	
	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des placements assurance	283 114	261 649

Ventilation des provisions techniques d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	133 801	3 418	10 734	1 450	149 403
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 139	-	7 664	-	102 803
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 081	-	712	-	2 793
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	15 826	-	377	-	16 203
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	246 847	3 418	19 487	1 450	271 202
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(703)	(260)	(34)	(310)	(1 307)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	246 144	3 158	19 453	1 140	269 895

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 15 526 millions d'euros avant impôts, soit 10 226 millions d'euros net d'impôts (cf. note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013				
	Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	2 913	10 340	1 437	141 580
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	8 804	-	146	-	8 950
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	233 153	2 913	17 954	1 437	255 457
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(666)	(208)	(38)	(298)	(1 210)
Provisions techniques nettes ⁽²⁾	232 487	2 705	17 916	1 139	254 247

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions d'euros net d'impôts (cf. note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

	30/06/2014	31/12/2013
	PBD	Retraité
	passive	PBD passive
Participation aux bénéfices différée		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	16 123	9 809
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(493)	(960)
Autres participations différées (annulation PRE)	573	101
Total	16 203	8 950

(1) Au 30 juin 2014, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 15 526 millions d'euros avant impôts, soit 10 226 millions d'euros net d'impôts. Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions d'euros après impôts (cf. note 5.2 « Actifs financiers disponibles à la vente »).

4.3. Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales

	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	6 998	14 172	7 086
Charges de fonctionnement	(3 804)	(7 658)	(3 753)
Résultat brut d'exploitation	3 194	6 514	3 333
Coût du risque	(507)	(1 005)	(697)
Résultat d'exploitation	2 687	5 509	2 636
Autres éléments du résultat	1	5	3
Charge d'impôt	(957)	(2 032)	(910)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	1 731	3 482	1 729
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	63	46	20
Résultat net cumulé (100%)	1 794	3 528	1 749
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements (~25%)	461	906	449
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	160	152	153
Résultat de dilution / relation sur variation de capital	(7)	5	(3)
Autres retraitements et éliminations de consolidation	(1)	1	-
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	613	1 064	599

(1) Ecart entre les dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et les dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 916	281 660
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 182	81 511
Valeur au bilan	346 098	363 171
<i>Dont Titres prêtés</i>	96	1

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Créances sur la clientèle	310	358
Titres reçus en pension livrée	72 273	85 156
Titres détenus à des fins de transaction	48 490	45 802
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	36 598	35 360
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	8 358	7 091
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 534	3 351
Instruments dérivés	137 843	150 344
Valeur au bilan	258 916	281 660

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	1 096	1 087
Créances sur la clientèle	193	206
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	35 889	34 619
Titres à la juste valeur par résultat sur option	50 004	45 599
<i>Effets publics et valeurs assimilés</i>	13 426	5 941
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	22 862	27 138
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	13 716	12 520
Valeur au bilan	87 182	81 511

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	244 116	266 511
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 394	33 291
Valeur au bilan	275 510	299 802

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Titres vendus à découvert	35 154	30 246
Titres donnés en pension livrée	73 694	87 007
Dettes représentées par un titre	-	-
Instruments dérivés	135 268	149 258
Valeur au bilan	244 116	266 511

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014		31/12/2013 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	-	-	-	-
Autres dépôts	3 521	-	-	-
Titres de dette	27 873	(109)	33 291	9
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur	31 394	(109)	33 291	9

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	64 402	2 245	(229)	65 062	1 224	(584)
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 968	15 316	(1 391)	175 211	9 804	(1 331)
Actions et autres titres à revenu variable	17 370	2 572	(165)	14 783	2 332	(255)
Titres de participation non consolidés	7 483	1 516	63	6 110	1 189	(182)
Total des titres disponibles à la vente	269 223	21 649	(1 722)	261 166	14 549	(2 352)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	269 223	21 649	(1 722)	261 166	14 549	(2 352)
Impôts	-	(7 087)	611	-	(4 712)	737
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts) ⁽²⁾	-	14 562	(1 111)	-	9 837	(1 615)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 193 millions d'euros (190 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 804 millions d'euros (2 619 millions d'euros au 31 décembre 2013).

(2) Au 30 juin 2014, le montant des plus-values nettes latentes de 13 451 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 8 222 millions d'euros au 31 décembre 2013) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 10 226 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 221 millions d'euros au 31 décembre 2013) ; le solde de 3 225 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 30 juin 2014 en capitaux propres recyclables (plus-value nette latente de 2 001 millions d'euros au 31 décembre 2013).

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
		Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	60 468	61 257
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	7 442	6 365
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	2 904	4 549
Valeurs reçues en pension	132	200
Titres reçus en pension livrée	28 297	29 157
Prêts subordonnés	346	479
Titres non cotés sur un marché actif	5 564	5 007
Autres prêts et créances	89	90
Valeur brute	94 896	96 190
Dépréciations	(390)	(407)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	94 506	95 783
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	923	2 043
Comptes et avances à terme	281 528	271 460
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	282 451	273 503
Valeur au bilan	376 957	369 286

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013
		Retraité
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	19 668	14 639
Autres concours à la clientèle	254 398	256 322
Titres reçus en pension livrée	3 117	2 066
Prêts subordonnés	135	139
Titres non cotés sur un marché actif	11 903	11 070
Créances nées d'opérations d'assurance directe	772	487
Créances nées d'opérations de réassurance	284	277
Avances en comptes courants d'associés	127	126
Comptes ordinaires débiteurs	15 399	14 600
Valeur brute	305 803	299 726
Dépréciations	(11 317)	(10 661)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	294 486	289 065
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	6 751	7 183
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	8 007	8 170
Valeur brute	14 758	15 353
Dépréciations	(293)	(581)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 465	14 772
Valeur au bilan	308 951	303 837

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	30/06/2014				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administrations générales	36 598	3 525	1 540	345	34 713
Banques centrales	11 868	-	-	-	11 868
Etablissements de crédit	83 029	522	390	-	82 639
Grandes entreprises	141 658	5 328	2 850	1 478	137 330
Clientèle de détail	142 304	7 881	4 531	866	136 907
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	415 457	17 256	9 311	2 689	403 457

(1) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 890 millions d'euros.

	31/12/2013				Total
	Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administrations générales	32 913	3 071	(1 427)	(321)	31 165
Banques centrales	13 489	-	-	-	13 489
Etablissements de crédit	82 700	650	(407)	-	82 293
Grandes entreprises	140 383	5 544	(2 813)	(1 468)	136 102
Clientèle de détail	141 784	7 673	(4 362)	(851)	136 571
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	411 269	16 938	(9 009)	(2 640)	399 620

(1) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 508 millions d'euros.



5.4. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 30 juin 2014

Nature des actifs transférés	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette*			
Détenus à des fins de transaction	31 697	-	31 697	-	31 697	30 494	-	30 494	-	30 494	1 203	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	31 697	-	31 697	-	31 697	30 494	-	30 494	-	30 494	1 203	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 873	-	2 873	-	2 875	2 873	-	2 873	-	2 873	2	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 873	-	2 873	-	2 875	2 873	-	2 873	-	2 873	2	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	11 880	-	9 267	2 613	11 911	9 284	-	9 253	31	9 288	2 623	-	-	-
Instruments de capitaux propres	270	-	-	270	270	31	-	-	31	31	239	-	-	-
Titres de dette	11 610	-	9 267	2 343	11 641	9 253	-	9 253	-	9 257	2 384	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	17 204	14 722	2 179	303	17 204	5 046	2 956	2 090	-	10 827	6 377	-	-	-
Titres de dette	2 482	-	2 179	303	2 482	2 090	-	2 090	-	2 090	392	-	-	-
Prêts et avances	14 722	14 722	-	-	14 722	2 956	2 956	-	-	8 737	5 985	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	1 089	-	1 089	-	1 072	1 089	-	1 089	-	1 089	(17)	-	-	-
Titres de dette	1 089	-	1 089	-	1 072	1 089	-	1 089	-	1 089	(17)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	64 743	14 722	47 105	2 916	64 759	48 786	2 956	45 799	31	54 571	10 188	-	-	-
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	64 743	14 722	47 105	2 916	64 759	48 786	2 956	45 799	31	54 571	10 188	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2013

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette*			
Détenus à des fins de transaction	25 902	-	25 902	-	25 902	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	472	-	472	-	457	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 649	-	11 676	1 974	13 574	11 687	-	11 613	74	11 687	1 887	-	-	-
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383	74	-	-	74	74	309	-	-	-
Titres de dette	13 266	-	11 676	1 591	13 191	11 613	-	11 613	-	11 613	1 578	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	16 899	14 359	2 404	136	16 899	9 980	7 685	2 295	-	9 980	6 920	563	-	-
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540	2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
Prêts et avances	14 359	14 359	-	-	14 359	7 685	7 685	-	-	7 685	6 675	563	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	1 915	-	1 915	-	1 869	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	58 837	14 359	42 369	2 110	58 701	49 892	7 685	42 133	74	49 892	8 810	563	-	-
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	58 837	14 359	42 369	2 110	58 701	49 892	7 685	42 133	74	49 892	8 810	563	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))

5.5. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	30/06/2014
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	407	-	2	(22)	2	-	1	390
Créances sur la clientèle	10 661	-	1 948	(1 308)	16	1	(1)	11 317
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 640	-	224	(159)	9	(1)	(25)	2 688
Opérations de location financement	581	-	80	(217)	-	(151)	-	293
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 885	(2)	31	(283)	3	-	(4)	1 630
Autres actifs financiers	119	-	10	(35)	5	-	1	100
Total Dépréciations des actifs financiers	13 653	(2)	2 071	(1 865)	26	(150)	(3)	13 730

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	546	-	3	(121)	(20)	-	(1)	407
Créances sur la clientèle	11 471	(7)	3 809	(4 397)	(141)	-	(74)	10 661
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 798	-	322	(420)	(55)	-	(5)	2 640
Opérations de location financement	559	(2)	235	(213)	(1)	-	3	581
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 270	48	407	(813)	(12)	-	(15)	1 885
Autres actifs financiers	128	(3)	19	(10)	(12)	-	(3)	119
Total Dépréciations des actifs financiers	14 974	36	4 473	(5 554)	(186)	-	(90)	13 653

5.6. Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions aux Etats, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

30/06/2014 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	-	804	2	10	-	816	(17)	799
Belgique	-	1 256	1	-	628	1 885	(87)	1 798
Espagne	-	-	3	-	-	3	-	3
Etats-Unis	-	447	-	3	2 452	2 902	(9)	2 893
France	676	33 168	3	921	331	35 099	(2 226)	32 873
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	5 400	-	113	-	5 513	(277)	5 236
Japon	-	2 473	2	-	422	2 897	-	2 897
Portugal	-	-	-	2	53	55	-	55
Total ⁽¹⁾	676	43 548	11	1 049	3 886	49 170	(2 616)	46 554

(1) L'exposition au 30 juin 2014 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CAL Hellas et BES Seguros).

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	-	550	-	27	1 650	2 227	3	2 230
Belgique	-	265	4	-	304	573	0	573
Espagne	-	-	13	-	-	13	-	13
Etats-Unis	-	441	-	-	2 994	3 436	(7)	3 429
France	319	36 514	93	784	797	38 507	(2 146)	36 361
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	91	-	-	-	91	(0)	91
Italie	-	4 880	7	154	0	5 041	(182)	4 859
Japon	-	1 056	-	25	245	1 326	-	1 326
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
Total ⁽¹⁾	319	43 797	116	991	5 990	51 213	(2 331)	48 882

(1) L'exposition au 31 décembre 2013 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance et Newedge).

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

30/06/2014 (en millions d'euros)	Expositions brutes
Allemagne	261
Belgique	872
Espagne	718
Etats-Unis	34
France	27 975
Grèce	-
Irlande	610
Italie	5 608
Japon	-
Portugal	81
Total Exposition	36 159

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Expositions brutes
Allemagne	263
Belgique	865
Espagne	592
Etats-Unis	49
France	21 229
Grèce	-
Irlande	576
Italie	4 920
Japon	-
Portugal	954
Total Exposition	29 448

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité bancaire
Variations entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30/06/2014
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 880	308	-	37	-	(481)	656	5 400
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 971	308	-	36	-	(571)	656	5 400
Espagne	13	(10)	-	-	-	-	-	3
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	(7)	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	20	(17)	-	-	-	-	-	3
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	154	-	-	-	(42)	-	1	113
Portugal	1	-	-	-	-	-	1	2
Prêts et créances	155	-	-	-	(42)	-	2	115
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	53	53
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	-	-	-	-	-	-	53	53
Total activité Banque ⁽¹⁾	5 146	291	-	36	(42)	(571)	711	5 571

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CAL Hellas et BES Seguros au 30 juin 2014 et CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013).

Variations entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013 Retraité
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 252	83	-	(19)	(37)	(642)	1 243	4 880
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 494	77	-	(24)	(37)	(782)	1 243	4 971
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	8	-	-	-	-	(8)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	8	-	-	-	-	(8)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(27)	-	8	154
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	174	-	-	-	(27)	-	8	155
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	135	-	-	-	-	(135)	-	-
Total activité Banque ⁽¹⁾	4 811	77	-	(24)	(64)	(925)	1 271	5 146

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance - Activité d'assurance
Variations entre le 31 décembre 2013 et le 30 juin 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30/06/2014
Espagne	592	115	-	5	-	(1)	7	718
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	45	-	(12)	-	-	-	609
Italie	4 920	295	13	7	(20)	(419)	812	5 608
Portugal	954	169	(50)	(7)	-	(996)	12	82
Total activité Assurance	7 042	624	(37)	(7)	(20)	(1 416)	831	7 017

Variations entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 1er janvier 2013 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013 Retraité
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 560	82	90	(7)	-	(771)	-	954
Total activité Assurance	7 971	444	68	(34)	(21)	(3 479)	2 093	7 042

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	68 652	69 770
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	9 596	11 112
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	4 307	8 175
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	34 893	33 487
TOTAL	103 545	103 257
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	7 016	3 144
Comptes et avances à terme	47 945	45 977
TOTAL	54 961	49 121
Valeur au bilan	158 506	152 378

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	128 402	123 406
Comptes d'épargne à régime spécial	240 888	234 616
Autres dettes envers la clientèle	83 311	106 261
Titres donnés en pension livrée	10 756	11 265
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	794	711
Dettes nées d'opérations de réassurance	401	373
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	668	631
Valeur au bilan	465 220	477 263

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	192	179
Titres du marché interbancaire	20 321	20 377
Titres de créances négociables	72 191	60 300
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	81 391	76 583
Autres dettes représentées par un titre	3 569	3 360
Valeur au bilan	177 664	160 799
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	17 154	18 354
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	8 338	9 736
Dépôt de garantie à caractère mutuel	144	141
Titres et emprunts participatifs	122	122
Valeur au bilan	25 758	28 353

(1) Ce poste comprend les émissions de type « Covered bonds ».

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables « TSR ».

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS », de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI », de titres de créances complexes de capital jumelés « T3CJ » et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie.

Au 30 juin 2014, l'encours des titres super subordonnés est de 5 383 millions d'euros contre 5 386 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie (958 millions d'euros) ainsi que les titres « T3CJ » (470 millions d'euros) ont été remboursés intégralement le 2 janvier 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés.

5.9. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

30/06/2014 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	271 034	116 400	154 634	137 947	2 926	13 761
Prises en pension de titres ⁽²⁾	59 160	15 513	43 647	27 389	7 925	8 333
Prêts de titres ⁽³⁾	4 495	-	4 495	-	270	4 225
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	334 689	131 913	202 776	165 336	11 121	26 319

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,72 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 42,04 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 58,97 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	330 438	158 731	171 707	156 067	5 408	10 232
Prises en pension de titres ⁽²⁾	53 101	-	53 101	43 156	1 332	8 613
Prêts de titres ⁽³⁾	3 878	-	3 878	-	383	3 495
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	387 417	158 731	228 686	199 223	7 123	22 340

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,89 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge

Compensation – Passifs financiers

30/06/2014 (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	274 799	116 402	158 397	137 955	3 340	17 103
Mises en pension de titres ⁽²⁾	72 670	15 513	57 157	27 180	14 169	15 807
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	347 469	131 915	215 554	165 135	17 509	32 910

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,23 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 47,89 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	337 965	158 710	179 255	156 067	7 911	15 277
Mises en pension de titres ⁽²⁾	78 655	-	78 655	43 156	16 895	18 604
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	416 620	158 710	257 910	199 223	24 806	33 881

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,37 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,94 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge

Les montants bruts effectivement compensés comptablement concernent les dérivés et les opérations de pensions livrées traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux critères de la norme IAS 32R :

- pour les dérivés, il s'agit des opérations traitées avec la chambre de compensation « LCH Clearnet Ltd Swapclear » compensées par devise
- pour les opérations de pension livrée, il s'agit des transactions traitées avec les chambres de compensation LCH Clearnet Ltd (Repoclear), LCH Clearnet SA, et Fixed Income Clearing Corporation (FICC) compensées par devise et par maturité.

5.10. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Valeur brute	3 637	-	(30)	164	(24)	-	17	3 764
Amortissements et dépréciations	(67)	-	-	(1)	11	-	(12)	(69)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	3 570	-	(30)	163	(13)	-	5	3 695

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
Valeur brute	2 993	161	(13)	605	(168)	-	59	3 637
Amortissements et dépréciations	(91)	-	-	(3)	66	-	(39)	(67)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	2 902	161	(13)	602	(102)	-	20	3 570

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ». La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 5 830 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 5 667 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en millions d'euros)

Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	Valeur de marché estimée au 30 juin 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement	5 830	4	5 800	16
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	5 830	4	5 800	16

(en millions d'euros)

Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	Valeur de marché estimée au 31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement	5 667	23	5 642	1
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	5 667	23	5 642	1

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	7 537	-	(2)	221	(190)	(11)	102	7 657
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 639)	-	2	(184)	112	3	(64)	(3 770)
Valeur au bilan	3 898	-	-	37	(78)	(8)	39	3 887
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 620	-	(12)	173	(23)	-	-	4 757
Amortissements et dépréciations	(3 048)	-	10	(149)	12	-	(24)	(3 198)
Valeur au bilan	1 572	-	(2)	24	(11)	-	(28)	1 559

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	7 552	39	-	413	(602)	(45)	180	7 537
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 595)	1	-	(404)	438	28	(107)	(3 639)
Valeur au bilan	3 957	40	-	9	(164)	(17)	73	3 898
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 441	(4)	-	418	(201)	(10)	(24)	4 620
Amortissements et dépréciations	(2 794)	4	-	(328)	117	9	(56)	(3 048)
Valeur au bilan	1 647	-	-	90	(84)	(1)	(80)	1 572

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.12. Provisions

	31/12/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	30/06/2014
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne logement	333	-	13	-	(1)	-	-	-	345
Risques d'exécution des engagements par signature	299	-	37	(1)	(47)	6	-	10	304
Risques opérationnels	65	-	12	(5)	(5)	-	-	-	67
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 566	-	79	(105)	(38)	2	(2)	82	1 584
Litiges divers	1 193	-	56	(89)	(71)	6	-	5	1 100
Participations	8	-	1	-	-	-	-	-	9
Restructurations	30	-	1	(4)	(1)	-	-	-	26
Autres risques	981	-	53	(41)	(83)	1	11	(16)	906
Total	4 475	-	252	(245)	(246)	15	9	81	4 341



	01/01/2013 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne logement	334	-	77	-	(78)	-	-	-	333
Risques d'exécution des engagements par signature	309	-	57	(5)	(47)	(15)	-	-	299
Risques opérationnels	70	-	24	(3)	(24)	-	-	(2)	65
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 695	-	116	(137)	(79)	(5)	(20)	(4)	1 566
Litiges divers	1 081	-	303	(43)	(56)	(32)	(1)	(59)	1 193
Participations	55	-	4	(2)	(33)	-	(3)	(13)	8
Restructurations	33	-	17	(6)	(3)	-	-	(11)	30
Autres risques	1 106	-	321	(227)	(289)	(5)	(19)	94	981
Total	4 683	-	919	(423)	(609)	(57)	(43)	5	4 475

Au 30 juin 2014, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 196 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	17 527	13 502
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 987	24 831
Ancienneté de plus de 10 ans	30 586	32 736
Total plans d'épargne-logement	73 100	71 069
Total comptes épargne-logement	12 216	12 718
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	85 316	83 787

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2014 pour les données au 30 juin 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement	29	34
Comptes épargne-logement	171	196
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	200	230

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4	5
Ancienneté de plus de 10 ans	341	327
Total plans d'épargne-logement	345	333
Total comptes épargne-logement	-	-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	345	333

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2014
Plans d'épargne-logement	333	12	-	-	345
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
Total provision au titre des contrats épargne-logement	333	12	-	-	345

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL. Le risque porté par les Caisses régionales est comptabilisé via leur consolidation par mise en équivalence.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

5.13. Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2014

Au 30 juin 2014, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2014	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	1 454 590 012	56,46%	56,59%
Actions en autodétention	6 147 747	0,24%	
Salariés (FCPE)	108 456 028	4,21%	4,22%
Public	1 007 171 987	39,09%	39,19%
TOTAL	2 576 365 774	100,00%	100,00%

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales. Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en auto-détention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux. Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant 50 millions d'euros.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 30 juin 2014, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 729 097 322 euros composé de 2 576 365 774 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	30/06/2014 (en millions d'euros)	31/12/2013 Retraité (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	Janvier 2003	1 500		1 098	1 088
CA Preferred Funding LLC	Juillet 2003	550		-	399
CA Preferred Funding LLC	Décembre 2003		550	550	550
TOTAL		2 050	550	1 648	2 037

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2013 (en millions d'unités)	Rachats partiels et remboursements (en millions d'unités)	Montant en devises au 30 juin 2014	Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération
23/01/2014	USD	-	-	1 750	1 283	(42)
01/04/2014	GBP	-	-	500	607	(10)
01/04/2014	EUR	-	-	1 000	1 000	(13)

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés à durée indéterminée sont :

(en millions d'euros)	30/06/2014
Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée	(65)
Evolutions des nominaux en 2014	-
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres	26
Frais d'émission nets d'impôt	(18)
Autres	-

Résultat par action

	30/06/2014	31/12/2013 Retraité	30/06/2013 Retraité
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	885	2 505	1 165
Résultat net attribuable aux titres super subordonnés ⁽¹⁾	(83)		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	802		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 533 581 233	2 482 438 418	2 478 032 948
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 533 581 233	2 482 438 418	2 478 032 948
Résultat de base par action <i>(en euros)</i> ⁽¹⁾	0,317	1,009	0,470
Résultat de base par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	0,314	0,987	0,464
Résultat de base par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,003	0,022	0,006
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i> ⁽¹⁾	0,317	1,009	0,470
Résultat dilué par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	0,314	0,987	0,464
Résultat dilué par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,003	0,022	0,006

Le calcul intègre la prime d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires super subordonnées Additional Tier 1 réalisées au 1er semestre 2014 pour un montant de - 83 millions d'euros (cf note 2 Informations significatives du semestre).

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 18 février 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2014 le paiement d'un dividende par action de 0,35 euro, correspondant à un taux de distribution de 35 % (hors autocontrôle) du Résultat net part du groupe, majoré d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement.

<i>(en euros)</i>	2013	2012	2011	2010	2009
Dividende ordinaire	0,35	-	-	0,45	0,45
Dividende majoré	0,385	-	-	-	-

Une option a été offerte à chaque actionnaire entre un paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option a porté sur 100% du dividende unitaire, sur la base d'un prix des actions nouvelles ne pouvant être inférieur à 90% de la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette décote de 10% correspond à la décote maximale autorisée par l'article L.232-19 du Code de Commerce en matière de paiement de dividende en action.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 879 millions d'euros. Le paiement s'est effectué pour 746 millions d'euros en actions Crédit Agricole S.A. (soit l'émission de 74 775 677 actions) et 133 millions d'euros en numéraire.

6. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	144 965	180 251
. Engagements en faveur des établissements de crédit	33 870	46 020
. Engagements en faveur de la clientèle	111 095	134 231
Ouverture de crédits confirmés	93 555	111 329
- Ouverture de crédits documentaires	6 297	6 836
- Autres ouvertures de crédits confirmés	87 259	104 493
Autres engagements en faveur de la clientèle	17 539	22 902
Engagements de garantie	83 569	91 043
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 383	12 889
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 126	2 373
Autres garanties	6 257	10 516
. Engagements d'ordre de la clientèle	75 186	78 154
Cautions immobilières	2 017	2 525
Autres garanties d'ordre de la clientèle	73 169	75 629
Engagements reçus		
Engagements de financement	66 982	107 195
. Engagements reçus des établissements de crédit	62 668	93 460
. Engagements reçus de la clientèle	4 314	13 735
Engagements de garantie	233 868	201 687
. Engagements reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	75 231	67 104
. Engagements reçus de la clientèle	158 637	134 583
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	16 951	16 868
Autres garanties reçues	141 687	117 715

(1) Dont 23,9 milliards d'euros relatifs aux garanties globales Switch mises en place le 2 janvier 2014, en amendement des garanties précédentes octroyées le 23 décembre 2011 pour 14,7 milliards d'euros.

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	151 400	182 179
Titres prêtés	7 621	6 113
Dépôts de garantie sur opérations de marché	17 404	19 591
Titres et valeurs donnés en pension	119 343	129 064
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	295 768	336 947
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	14	2
Titres et valeurs reçus en pension	262 154	270 453
Titres vendus à découvert	35 140	30 244
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	297 308	300 699

Garanties détenues

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 107,7 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 130,1 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

Créances reçues et apportées en garantie

Au 30 juin 2014, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole SA a déposé 74,7 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 88,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 14,8 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 30 juin 2014, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 21,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 21,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, et 7,2 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2014, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 4,6 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 10,8 milliards au 31 décembre 2013).



Au 30 juin 2014, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A, 31,5 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 5.4 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

7. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole S.A.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé au cours du premier semestre 2014 des reclassement tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours du premier semestre 2014 des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ». La possibilité de reclassement entre ces deux catégories est prévue par IAS 39. Cela concerne des parts de fonds communs de titrisation souscrits dans le cadre d'activités de financement et répondant à la définition de la catégorie « Prêts et créances ».

Ces reclassements ont été opérés à la date du 30 juin 2014.

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances » et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

Pour les actifs reclassés au cours du premier semestre 2014, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 30 juin 2014 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2014			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 30/06/2014	Valeur de marché estimée au 30/06/2014	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30/06/2014	Valeur de marché estimée 30/06/2014	Valeur au bilan 30/06/2014	Valeur de marché estimée 30/06/2014	Valeur au bilan 31/12/2013 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2013 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2 236	2 220	-	-	-	2 236	2 220	2 786	2 755
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	418	418	418	418	418	-	-	-	-
Total Actifs reclassés	2 654	2 638	418	418	418	2 236	2 220	2 786	2 755

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat ou en capitaux propres relative aux actifs reclassés au cours du premier semestre 2014 est reprise dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	En 2014, jusqu'à la date de reclassement	En 2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	2	-
Total Actifs reclassés	2	-

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

		Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement						
		Actifs reclassés en 2014		Actifs reclassés antérieurement				
				Impact cumulé au 31/12/2013 Retraité		Impact en 2014		Impact cumulé au 30/06/2014
Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(104)	(174)	2	-	(102)	(174)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	5	5	-	-	-	-	-	-
Total Actifs reclassés	5	5	(104)	(174)	2	-	(102)	(174)

Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur le premier semestre 2014 présentent des taux d'intérêts effectifs s'élevant à 2,23 %, avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 428 millions d'euros.

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 30 juin 2014	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	671 443	695 029	214	441 828	252 987
Créances sur les établissements de crédit	376 957	383 871	128	382 687	1 056
Comptes ordinaires & prêts JJ	11 268	11 251	-	11 247	4
Comptes et prêts à terme	331 261	338 200	128	337 702	370
Valeurs reçues en pension	132	134	-	11	123
Titres reçus en pension livrée	28 297	28 292	-	28 105	187
Prêts subordonnés	346	348	-	52	296
Titres non cotés sur un marché actif	5 564	5 557	-	5 481	76
Autres prêts et créances	89	89	-	89	-
Créances sur la clientèle	294 486	311 158	86	59 141	251 931
Créances commerciales	19 575	19 695	10	4 525	15 160
Autres concours à la clientèle	243 916	259 795	76	40 513	219 206
Titres reçus en pension livrée	3 117	3 113	-	3 100	13
Prêts subordonnés	133	130	-	5	125
Titres non cotés sur un marché actif	11 757	11 887	-	21	11 866
Créances nées d'opérations d'assurance directe	772	773	-	-	773
Créances nées d'opérations de réassurance	284	283	-	1	282
Avance en comptes courants d'associés	127	70	-	-	70
Comptes ordinaires débiteurs	14 805	15 412	-	10 976	4 436
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 902	17 469	17 469	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	11 923	13 696	13 696	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 979	3 773	3 773	-	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	686 345	712 498	17 683	441 828	252 987

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	657 250	670 129	256	435 537	234 336
Créances sur les établissements de crédit	369 284	375 002	182	368 879	5 941
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 955	12 936	-	12 930	6
Comptes et prêts à terme	321 396	327 160	127	321 609	5 424
Valeurs reçues en pension	200	200	-	12	188
Titres reçus en pension livrée	29 157	29 133	-	29 133	-
Prêts subordonnés	479	110	-	110	-
Titres non cotés sur un marché actif	5 007	461	55	90	316
Autres prêts et créances	90	5 002	-	4 995	7
Créances sur la clientèle	287 966	295 127	74	66 658	228 395
Créances commerciales	14 583	14 561	-	957	13 604
Autres concours à la clientèle	246 408	260 473	74	49 865	210 534
Titres reçus en pension livrée	2 066	134	-	5	129
Prêts subordonnés	137	2 065	-	2 031	34
Titres non cotés sur un marché actif	9 825	2 816	-	1	2 815
Créances nées d'opérations d'assurance directe	487	488	-	-	488
Créances nées d'opérations de réassurance	277	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	126	127	-	30	97
Comptes ordinaires débiteurs	14 057	14 186	-	13 769	417
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	16 564	16 564	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	11 488	12 909	12 909	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 172	3 655	3 655	-	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	671 910	686 693	16 820	435 537	234 336

Les montants ont été modifiés par rapport aux montants publiés au 31 décembre 2013.

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 30 juin 2014	Juste valeur au 30 juin 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	158 506	159 121	297	158 802	22
Comptes ordinaires & prêts JJ	21 088	21 076	77	20 977	22
Comptes et emprunts à terme	102 525	103 160	220	102 940	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	34 893	34 885	-	34 885	-
Dettes envers la clientèle	465 220	464 724	1 700	374 147	88 877
Comptes ordinaires créditeurs	128 402	128 509	3	128 387	119
Comptes d'épargne à régime spécial	240 888	240 610	-	202 451	38 159
Autres dettes envers la clientèle	83 311	82 869	37	34 206	48 626
Titres donnés en pension livrée	10 756	10 764	1 661	9 103	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	794	902	-	-	902
Dettes nées d'opérations de réassurance	401	403	-	-	403
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	668	668	-	-	668
Dettes représentées par un titre	177 664	181 207	91 951	87 505	1 751
Dettes subordonnées	25 758	24 642	23 739	903	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	827 148	829 694	117 687	621 357	90 650

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2013 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	152 378	154 424	1 380	151 915	1 129
Comptes ordinaires & prêts JJ	20 033	20 115	1 088	19 022	5
Comptes et emprunts à terme	98 858	100 942	292	99 526	1 124
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	33 487	33 367	-	33 367	-
Dettes envers la clientèle	479 178	484 309	3 063	371 627	109 619
Comptes ordinaires créditeurs	123 406	123 388	-	123 271	117
Comptes d'épargne à régime spécial	234 616	234 614	-	198 067	36 547
Autres dettes envers la clientèle	108 176	113 331	124	41 964	71 243
Titres donnés en pension livrée	11 265	11 264	2 939	8 325	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	711	708	-	-	708
Dettes nées d'opérations de réassurance	373	373	-	-	373
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	631	-	-	631
Dettes représentées par un titre	157 788	153 755	75 005	78 606	144
Dettes subordonnées	28 353	27 444	25 229	2 215	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	817 697	819 932	104 677	604 363	110 892

Les montants au 31 décembre 2013 ont été modifiés par rapport aux montants publiés.

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex: l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des Risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des Risques de Marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des Risques de Marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark to Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude sur paramètres : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés. Cet ajustement diffère des ajustements de Mark to Market décrits plus haut dans la mesure où ils ne visent pas à corriger un écart observé, mais à se prémunir contre une incertitude. Dans ce cadre, ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude de modèle : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances et en l'absence de données de marché observables ou pertinentes, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

L'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.

Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 916	47 692	206 093	5 131
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	310	-	-	310
Titres reçus en pension livrée	72 273	-	72 273	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 490	47 640	139	711
Effets publics et valeurs assimilées	36 598	36 524	74	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 358	7 582	65	711
Actions et autres titres à revenu variable	3 534	3 534	-	-
Instruments dérivés de transaction	137 843	52	133 681	4 110
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 182	54 135	28 904	4 143
Créances sur les établissements de crédit	1 096	-	1 096	-
Créances sur la clientèle	193	-	-	193
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	35 889	22 066	13 763	60
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	50 004	32 069	14 045	3 890
Effets publics et valeurs assimilées	13 426	13 426	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 862	17 327	5 534	1
Actions et autres titres à revenu variable	13 716	1 316	8 511	3 889
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	269 178	235 637	31 220	2 321
Effets publics et valeurs assimilées	64 402	63 404	998	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	179 968	156 219	23 538	211
Actions et autres titres à revenu variable	24 808	16 014	6 684	2 110
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	23 709	2 191	21 518	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	638 985	339 655	287 735	11 595
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		82	-	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		3	2 151	-
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		-	170	-
Total des transferts vers chacun des niveaux		3	252	2 151

(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281 660	45 610	231 901	4 149
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 157	-	85 157	-
Titres détenus à des fins de transaction	45 801	45 531	253	17
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	35 360	35 170	190	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 091	7 011	63	17
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	3 350	3 350	-	-
Instruments dérivés	150 344	79	146 491	3 774
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	81 511	50 460	27 065	3 986
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	206	-	-	206
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 620	21 538	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 598	28 922	12 955	3 721
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	5 941	5 941	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27 137	21 804	5 332	1
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	12 520	1 177	7 623	3 720
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	261 121	228 953	29 286	2 882
Effets publics et valeurs assimilées	65 062	64 032	1 030	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 211	151 580	22 724	907
Actions et autres titres à revenu variable	20 848	13 341	5 532	1 975
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	28 736	1 628	27 091	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	653 028	326 651	315 343	11 034
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			222	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		3 780		4 146
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		-	72	
Total des transferts vers chacun des niveaux		3 780	294	4 146

(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	244 116	36 142	202 890	5 084
Titres vendus à découvert	35 154	35 154	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	73 694	391	73 303	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	135 268	597	129 587	5 084
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 394	1 224	25 400	4 770
Instruments dérivés de couverture	24 361	493	23 647	221
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	299 871	37 859	251 937	10 075
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		-	-	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		-	-	1 082
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		-	30	-
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	30	1 082

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	266 511	31 209	230 326	4 976
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 009	391	86 618	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 256	572	143 708	4 976
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 291	1 840	26 232	5 219
Instruments dérivés de couverture	31 137	563	30 411	163
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	330 939	33 612	286 969	10 358
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		-	-	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		-	-	8 039
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		-	79	-
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	79	8 039

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'Etat et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau deux sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités).
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans

le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue
- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables.
- des expositions non linéaires sur devises émergentes

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;

- les Swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybride taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, actions, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits cross-assets de type dual range, les paniers de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées.
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, ont été introduits des paramètres de valorisation adaptés à l'appréciation du risque intrinsèque des expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012
- Le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31/12/2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

Classes d'instruments	Evaluation bilan en MC		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 336	3 766	Produits annulables de maturité longue (swaps annulables, swaps zero coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité forward	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0% / 100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0% / 50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)		Corrélation taux/taux	50% / 80%
			Produits multi-sous-jacents (dual range, ...)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation taux/change	-50% / 50%
					Corrélation - Fx/Equity	-50% / 75%
					Corrélation - Change/Change	-20% / 50%
Corrélation - Taux d'intérêt/Equity	-25% / 75%					
Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10% / 100%					
Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75% / 75%					
Dérivés de crédit	746	816	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50% / 90%



Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<i>(en millions d'euros)</i>															
Solde d'ouverture (01/01/2014)	11 034	358	17	-	17	3 774	59	206	1	3 720	3 721	-	907	1 975	17
Gains / pertes de la période	(344)	53	3	-	3	(550)	7	-	-	65	65		(26)	104	
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(453)	53	3		3	(550)	7			65	65		9	(40)	
Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	109				-						-		(35)	144	
Achats de la période	1 146				-	288		9		380	380			469	
Ventes de la période	(1 228)	(140)			-	(498)	(6)	(22)		(276)	(276)			(286)	
Emissions de la période	-				-										
Dénouements de la période	(424)				-	(133)							(252)	(39)	
Reclassements de la période	(430)	39			-								(418)	(51)	
Variations liées au périmètre de la période	-				-										
Transferts	1 841	-	691	-	691	1 229	-	-	-	-	-		-	(62)	(17)
Transferts vers niveau 3	2 151		691		691	1 263					140			57	
Transferts hors niveau 3	(170)				-	(34)								(119)	(17)
Solde de clôture (30/06/2014)	11 595	310	711	-	711	4 110	60	193	1	3 889	3 890	-	211	2 110	-

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 327 millions d'euros.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Solde d'ouverture (01/01/2013)	10 358	4 976	5 219	163
Gains / pertes de la période	(675)	(558)	(134)	17
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(675)	(558)	(134)	17
Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	-			
Achats de la période	90	90		
Ventes de la période	(729)	(353)	(376)	
Emissions de la période	136		27	109
Dénouements de la période	(125)	(65)	(24)	(36)
Reclassements de la période	-			
Variations liées au périmètre de la période	(32)			(32)
Transferts	1 052	994	58	-
Transferts vers niveau 3	1 082	998	84	
Transferts hors niveau 3	(30)	(4)	(26)	
Solde de clôture (31/12/2013)	10 075	5 084	4 770	221

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 691 millions d'euros.

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 30 juin 2014 à + 844 millions d'euros et se décompose, hors variations de périmètre, ainsi :

- Une variation des gains et pertes de la période de + 331 millions d'euros
- Des achats nets de + 1 056 millions d'euros
- Des ventes nettes de - 499 millions d'euros
- Des émissions nettes de - 136 millions d'euros
- Des dénouements nets pour - 299 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction
- Des reclassements nets pour - 430 millions d'euros
- Des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de + 789 millions d'euros s'expliquant principalement par +691 millions d'euros de titres comptabilisés en titres détenus à fins de transaction et + 265 millions d'euros sur les dérivés de transaction.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations de ces produits de couverture (et leurs variations), en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation equity/equity ;
- corrélation equity/change ;
- corrélation equity/taux ;
- corrélation change/change.

Si des positions de corrélation faisant intervenir des indices Equity sont en augmentation par rapport à fin 2012, les deux principales expositions à la corrélation demeurent, à savoir:

- la corrélation taux/change, principalement USD/JPY-USD, USD/JPY-JPY sur le book *Long Terme FX* (ex PRDC) et EUR/GBP-EUR sur le book d'instruments Hybrides ;
- la corrélation taux/taux.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond aux taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des swaps de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du Mark to Market, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur.

La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations cross assets (ex : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

En prenant en compte le fait que les corrélations sont mises à jour sur une base régulière et font l'objet de contrôles périodiques via notamment les consensus de place, les chocs retenus au 31 décembre 2013 apparaissent pouvoir permettre de couvrir le niveau d'incertitude pouvant exister quant à leur niveau en date d'arrêt.

Au 30 juin 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 7.9 millions d'euros. La forte réduction constatée par rapport au 31 décembre 2013 (14.4 millions d'euros) provient pour environ 5.5 millions d'euros de la forte réduction de la position de Corrélation CMS en Euro. Les impacts sur les autres périmètres sont significativement plus réduits, notamment sur les books *LTFX* et Hybrides.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- *Long Term FX* : 3.3 millions d'euros (vs. 3.5 millions d'euros)
- Instruments Hybrides : 2.9 millions d'euros (vs. 3.2 millions d'euros)
- *Cross Asset* : 1.2 millions d'euros (stable)

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Le périmètre hors dérivés de taux concerne les titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO : l'ampleur de l'incertitude est captée via un choc de 1 bp sur les spreads de crédit.

Au 30 juin 2014, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser ces produits est quasi-nulle.

8.3. Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2014	31/12/2013 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	62	102
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	17	15
Comptabilisée en résultat durant la période		-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(12)	(55)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		-
Marge différée en fin de période	67	62

9. Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 30 juin 2013 de Newedge Group, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie, de CAL Hellas, de BES Seguros, de Crelan et de BNI Madagascar a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En application d'IFRS 10 et IFRS 11, la contribution aux résultats et aux bilans du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013 de Newedge Group, de FGA Capital, de Forso Denmark, de Forso Finland, de Forso Norway, de Forso Sweden, de Menafinance et d'UBAF a été reclassée en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence au résultat, et en Participation dans les entreprises mises en équivalence au bilan.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	31/12/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés		28 651	111	(341)	-	28 992
Intérêts et charges assimilés		(15 974)	(113)	142	-	(16 116)
Commissions (produits)		7 501		(63)	-	7 564
Commissions (charges)		(5 043)	(4)	5	-	(5 048)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		3 417	7	-	-	3 417
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		2 009	-	-	-	2 009
Produits des autres activités		28 291	-	(364)	-	28 655
Charges des autres activités		(33 178)	-	279	-	(33 457)
PRODUIT NET BANCAIRE		15 674	1	(342)	-	16 016
Charges générales d'exploitation		(10 470)	(1)	141	-	(10 611)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(663)	-	4	-	(667)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 541	-	(197)	-	4 738
Coût du risque		(2 893)	-	68	-	(2 961)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 648	-	(129)	-	1 777
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 178	-	106	(2)	1 074
Gains ou pertes nets sur autres actifs		97	-	(19)	-	116
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		2 923	-	(42)	(2)	2 967
Impôts sur les bénéfices		(98)	-	42	-	(140)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		56	-	-	2	54
RESULTAT NET		2 881	-	-	-	2 881
Participations ne donnant pas le contrôle		376	-	-	-	376
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		2 505	-	-	-	2 505

Compte de résultat au 30 juin 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Impact IFRS 5	30/06/2013 Publié
Intérêts et produits assimilés		14 538	-	(193)	(114)	14 845
Intérêts et charges assimilées		(8 443)	-	93	56	(8 592)
Commissions (produits)		3 871	-	(36)	(359)	4 266
Commissions (charges)		(2 668)	-	10	230	(2 908)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		857	-	-	(30)	887
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		1 009	-	-	(2)	1 011
Produits des autres activités		14 404	-	(182)	(6)	14 592
Charges des autres activités		(15 719)	-	137	6	(15 862)
PRODUIT NET BANCAIRE		7 849	-	(171)	(219)	8 239
Charges générales d'exploitation		(5 187)	-	70	184	(5 441)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(326)	-	2	9	(337)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 336	-	(99)	(26)	2 461
Coût du risque		(1 404)	-	27	15	(1 446)
RESULTAT D'EXPLOITATION		932	-	(72)	(11)	1 015
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		637	-	52	(1)	586
Gains ou pertes nets sur autres actifs		14	-	-	(8)	22
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		1 583	-	(20)	(20)	1 623
Impôts sur les bénéfices		(255)	-	20	7	(282)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		15	-	-	13	2
RESULTAT NET		1 343	-	-	-	1 343
Participations ne donnant pas le contrôle		178	-	-	-	178
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		1 165	-	-	-	1 165

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Résultat net	2 881	-	-	2 881
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	41	-	6	35
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	(2)	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	41	-	4	37
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(39)	-	(1)	(38)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(15)	-	(1)	(14)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(13)	-	2	(15)
Gains et pertes sur écarts de conversion	(286)	-	60	(346)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(70)	-	2	(72)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(406)	-	(81)	(325)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	15	-	(1)	16
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(747)	-	(20)	(727)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(130)	-	20	(150)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	227	-	2	225
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	-	(3)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(653)	-	(1)	(652)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(666)	-	1	(667)
Résultat net et autres éléments du résultat global	2 215	-	1	2 214
Dont part du Groupe	1 923	-	-	1 923
Dont participations ne donnant pas le contrôle	291	-	-	291

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	Autres ⁽¹⁾	30/06/2013
Résultat net	1 343	-	-	-	1 343
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7)	-	(2)	-	(5)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	2	-	2	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(5)	-	-	-	(5)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(38)	-	(1)	-	(37)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3	-	-	-	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1	-	-	-	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(39)	-	(1)	-	(38)
Gains et pertes sur écarts de conversion	(106)	-	20	-	(126)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(521)	-	6	92	(435)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(265)	-	(2)	-	(263)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(16)	-	(16)	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(908)	-	8	92	(824)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	(25)	-	(7)	-	(18)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	321	-	1	(32)	288
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	2	-	(1)	-	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(610)	-	1	60	(551)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(649)	-	-	60	(589)
Résultat net et autres éléments du résultat global	694	-	-	60	754
Dont part du Groupe	525	-	-	60	585
Dont participations ne donnant pas le contrôle	169	-	-	-	169

(1) La correction au 30 juin 2013 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente à hauteur de + 92 millions d'euros et la rubrique Impôts sur gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente de - 32 millions d'euros.

Bilan actif au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Caisse, banques centrales		68 151	-	(33)	68 184
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		363 171	2 814	32	360 325
Instruments dérivés de couverture		28 736	-	(14)	28 750
Actifs financiers disponibles à la vente		261 166	-	391	260 775
Prêts et créances sur les établissements de crédit		369 286	2	249	369 035
Prêts et créances sur la clientèle		303 837	8 263	(5 536)	301 110
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 627	-	(23)	10 650
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 660	-	-	14 660
Actifs d'impôts courants et différés		4 650	-	(87)	4 737
Compte de régularisation et actifs divers		50 097	5	(134)	50 226
Actifs non courants destinés à être cédés		1 762	-	(24 189)	25 951
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 583	-	1 487	19 096
Immeubles de placement		3 570	-	-	3 570
Immobilisations corporelles		3 897	-	(568)	4 465
Immobilisations incorporelles		1 572	-	(33)	1 605
Ecarts d'acquisition		13 324	-	(410)	13 734
TOTAL DE L'ACTIF		1 519 089	11 084	(28 868)	1 536 873

Bilan actif au 1^{er} janvier 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Caisse, banques centrales		42 468	-	(246)	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		399 014	2 190	(3 094)	399 918
Instruments dérivés de couverture		41 831	-	(19)	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente		261 330	50	659	260 621
Prêts et créances sur les établissements de crédit		375 663	2	(9 906)	385 567
Prêts et créances sur la clientèle		325 044	8 025	(12 737)	329 756
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 236	-	(56)	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 602	-	-	14 602
Actifs d'impôts courants et différés		7 152	-	(116)	7 268
Compte de régularisation et actifs divers		55 768	5	(1 781)	57 544
Actifs non courants destinés à être cédés		21 496	-	-	21 496
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 372	-	1 812	18 560
Immeubles de placement		2 902	-	(139)	3 041
Immobilisations corporelles		3 957	-	(560)	4 517
Immobilisations incorporelles		1 647	-	(53)	1 700
Ecarts d'acquisition		13 572	-	(411)	13 983
TOTAL DE L'ACTIF		1 601 054	10 272	(26 647)	1 617 429

Bilan passif au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	31/12/2013 Publié
Banques centrales		2 852	-	-	2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		299 802	2 814	45	296 943
Instruments dérivés de couverture		31 137	-	(35)	31 172
Dettes envers les établissements de crédit		152 378	-	(1 563)	153 941
Dettes envers la clientèle		477 263	(7 328)	(29)	484 620
Dettes représentées par un titre		160 799	15 588	(2 722)	147 933
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 323	-	-	7 323
Passifs d'impôts courants et différés		2 066	-	(60)	2 126
Compte de régularisation et passifs divers		48 194	-	(214)	48 408
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		1 101	10	(24 189)	25 280
Provisions techniques des contrats d'assurance		255 457	-	-	255 457
Provisions		4 475	-	(100)	4 575
Dettes subordonnées		28 353	-	(1)	28 354
Total dettes		1 471 200	11 084	(28 868)	1 488 984
Capitaux propres		47 889	-	-	47 889
Capitaux propres - part du Groupe		42 294	-	-	42 294
Capital et réserves liées		30 780	-	-	30 780
Réserves consolidées		7 052	-	-	7 052
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 997	-	-	1 997
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		(40)	-	-	(40)
Résultat de l'exercice		2 505	-	-	2 505
Participations ne donnant pas le contrôle		5 595	-	-	5 595
TOTAL DU PASSIF		1 519 089	11 084	(28 868)	1 536 873

Bilan passif au 1^{er} janvier 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	01/01/2013 Retraité	Impact IFRS 10	Impact IFRS 11	01/01/2013 Publié
Banques centrales		1 061	-	-	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		351 321	2 190	(1 123)	350 254
Instruments dérivés de couverture		42 329	-	(82)	42 411
Dettes envers les établissements de crédit		154 964	20	(5 706)	160 650
Dettes envers la clientèle		467 997	(6 136)	(9 505)	483 638
Dettes représentées par un titre		162 718	14 108	(1 780)	150 390
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 776	-	-	12 776
Passifs d'impôts courants et différés		5 470	-	(76)	5 546
Compte de régularisation et passifs divers		55 711	90	(8 064)	63 685
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		22 015	-	-	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance		244 577	-	-	244 577
Provisions		4 651	-	(115)	4 766
Dettes subordonnées		29 784	-	(196)	29 980
Total dettes		1 555 374	10 272	(26 647)	1 571 749
Capitaux propres		45 680	-	-	45 680
Capitaux propres - part du Groupe		40 175	-	-	40 175
Capital et réserves liées		30 538	-	-	30 538
Réserves consolidées		13 486	-	-	13 486
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 540	-	-	2 540
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-	-
Résultat de l'exercice		(6 389)	-	-	(6 389)
Participations ne donnant pas le contrôle		5 505	-	-	5 505
TOTAL DU PASSIF		1 601 054	10 272	(26 647)	1 617 429

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Retraité	Impacts IFRS10	Impacts IFRS11	Autres impacts	31/12/2013 Publié
Résultat avant impôts	2 923	-	(42)	(2)	2 967
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	678	-	(5)	-	683
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	14 169	-	(210)	1	14 378
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 178)	-	(106)	2	(1 074)
Résultat net des activités d'investissement	(173)	-	19	-	(192)
Résultat net des activités de financement	4 108	113	(47)	-	4 042
Autres mouvements	(3 990)	-	(49)	(1)	(3 940)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	13 614	113	(398)	2	13 897
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(15 865)	-	725	1	(16 591)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	38 106	(1 450)	323	1	39 232
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(24 193)	1 530	281	-	(26 004)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 792)	(78)	(34)	1	(2 679)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	311	-	-	-	311
Impôts versés	(659)	-	39	-	(698)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(5 093)	2	1 334	-	(6 429)
Flux provenant des activités abandonnées	(181)	-	(49)	(1)	(131)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	11 264	115	845	-	10 304
Flux liés aux participations (2)	(17)	-	1	(1)	(17)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(636)	-	(20)	-	(616)
Flux provenant des activités abandonnées	(55)	-	4	-	(59)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(707)	-	(15)	-	(692)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	36	-	28	-	8
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	(3 166)	(113)	(711)	-	(2 342)
Flux provenant des activités abandonnées	(25)	-	9	-	(34)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(3 155)	(113)	(674)	-	(2 368)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(2 979)	-	(2)	-	(2 977)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	4 423	2	154	-	4 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	51 540	-	(2 499)	-	54 039
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	41 813	-	(246)	-	42 059
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	9 727	-	(2 253)	-	11 980
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 963	2	(2 345)	-	58 306
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	65 385	-	(37)	-	65 422
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(9 422)	2	(2 308)	-	(7 116)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	4 423	2	154	-	4 267

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2013 Retraité	Impacts IFRS10	Impacts IFRS11	Autres impacts	30/06/2013 Publié
Résultat avant impôts	1 583	-	(20)	(20)	1 623
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	335	-	(10)	(1)	346
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	7 148	-	(96)	(19)	7 263
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(638)	-	(52)	-	(586)
Résultat net des activités d'investissement	(16)	-	(0)	(0)	(16)
Résultat net des activités de financement	2 165	57	(29)	(0)	2 137
Autres mouvements	(989)	-	(15)	10	(984)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	8 004	57	(202)	(10)	8 160
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 926	-	(85)	10 366	(6 356)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	21 629	(725)	(1 290)	57	23 587
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(28 384)	765	819	6	(29 975)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 367)	(39)	1 130	(0)	(3 457)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	287	-	-	-	287
Impôts versés	(663)	-	3	3	(669)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(5 574)	1	577	10 430	(16 583)
Flux provenant des activités abandonnées	(210)	-	-	(34)	(176)
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	3 804	58	355	10 367	(6 976)
Flux liés aux participations (2)	7	-	0	-	7
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(322)	-	5	0	(327)
Flux provenant des activités abandonnées	(347)	-	-	-	(347)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(662)	-	5	-	(667)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	(719)	-	28	0	(747)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	(1 640)	(57)	(157)	-	(1 427)
Flux provenant des activités abandonnées	48	-	-	-	48
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(2 312)	(57)	(129)	-	(2 126)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(751)	-	36	-	(787)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	79	1	267	10 367	(10 556)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	51 540	-	(2 499)	(10 367)	64 406
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	41 813	-	(246)	-	42 059
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	9 727	-	(2 253)	(10 367)	22 347
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	51 619	1	(2 232)	-	53 850
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	52 790	-	(28)	-	52 818
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(1 171)	1	(2 204)	-	1 032
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	79	1	267	10 367	(10 556)

10. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 août 2014 la Banque du Portugal a annoncé l'application de mesures de résolution à Banco Espirito Santo S.A. Les informations disponibles à date sur ces mesures sont détaillées dans un communiqué de presse de la Banque du Portugal. Comme indiqué en page 22 la participation du groupe Crédit Agricole S.A. dans Banco Espirito Santo S.A. a été intégralement dépréciée au 30 juin 2014. Le groupe Crédit Agricole S.A. suivra la mise en œuvre des mesures de résolution annoncées par la Banque du Portugal.



11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2014

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
Banque Chalus		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse Régionale Alpes Provence		France		Entreprise associée	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse Régionale Alsace Vosges		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Aquitaine		France		Entreprise associée	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse Régionale Atlantique Vendée		France		Entreprise associée	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse Régionale Brie Picardie		France		Entreprise associée	Équivalence	27,3	27,3	27,3	27,3
Caisse Régionale Centre Est		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre France		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre Loire		France		Entreprise associée	Équivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse Régionale Centre Ouest		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Champagne Bourgogne		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente-Périgord		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Côtes D'Armor		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale De L'Anjou Et Du Maine		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Des Savoie		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Finistère		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Franche Comté		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Guadeloupe		France		Entreprise associée	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse Régionale Ile Et Vilaine		France		Entreprise associée	Équivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse Régionale Languedoc		France		Entreprise associée	Équivalence	25,7	25,7	25,7	25,7
Caisse Régionale Loire - Haute Loire		France		Entreprise associée	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse Régionale Lorraine		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Martinique		France		Entreprise associée	Équivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse Régionale Morbihan		France		Entreprise associée	Équivalence	27,8	27,7	27,8	27,7
Caisse Régionale Nord De France		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord-Est		France		Entreprise associée	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Caisse Régionale Normandie		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Normandie Seine		France		Entreprise associée	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse Régionale Paris Et Île De France		France		Entreprise associée	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Pyrénées Gascogne		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Réunion		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Sud Méditerranée		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Sud Rhône Alpes		France		Entreprise associée	Équivalence	25,7	25,7	25,7	25,7
Caisse Régionale Toulouse 31		France		Entreprise associée	Équivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
Caisse Régionale Touraine Poitou		France		Entreprise associée	Équivalence	26,3	26,3	26,3	26,3
Caisse Régionale Val De France		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France		Entreprise associée	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
CRCAM SUD MED. SUC		Espagne	France	Succursale	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfmo		France		Filiale	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France		Filiale	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France		Entreprise associée	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam		France		Entreprise associée	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés d'investissement									
Bercy Participations		France		Entreprise associée	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
CA Centre France Développement		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CAFC Immobilier		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CAM ENERGIE SAS		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole F.C. Investissement		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilier d'A Côte		France		Entreprise associée	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	26,6	26,6
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France		Entreprise associée	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Nord Est Expansion		France		Entreprise associée	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Prestimmo		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France		Entreprise associée	Équivalence	25,5	25,5	25,7	25,7
Développement touristique-immobilier									
Aquitaine Immobilier Investissement		France		Entreprise associée	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Franche Comté Développement Foncier		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France		Entreprise associée	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Normandie Seine Foncière		France		Entreprise associée	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
S.A. Foncière de l'Erable		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Arcadim Fusion		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Crystal Europe		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe		France		Entreprise associée	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI 106 BD GL DE GAULLE	E2	France		Filiale	Équivalence	28,2		28,2	



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Divers									
Adret Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitain Rendement		France		Entreprise associée	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Armor Fonds Dédié	E2	France		Filiale	Equivalence	25,0		25,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières		France		Entreprise associée	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier		France		Entreprise associée	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 2		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Centre-Est		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance	S1	France		Entreprise associée	Equivalence		25,0		25,0
Centre France Location Immobilière		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CR Provence Cote d'Azur LCR	E2	France		Filiale	Equivalence	25,0		25,0	
Émeraude Croissance		France		Entreprise associée	Equivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Europimmo		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc		France		Entreprise associée	Equivalence	25,7	25,7	25,7	26,4
Force Lorraine Duo		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profite 20		France		Entreprise associée	Equivalence	25,6	25,6	25,8	25,7
Force Run		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France		Entreprise associée	Equivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
Force 4		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island	S2	France		Entreprise associée	Equivalence		25,0		25,0
Immobilière de Picardie		France		Entreprise associée	Equivalence	27,3	27,3	27,3	27,3
Infosud Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	22,2	22,2
Morbihan Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	27,8	27,7	27,8	27,7
Nacarot		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	7,7	7,7
NMP Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
NS Immobilier Finance		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France		Entreprise associée	Equivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
PCA IMMO		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG Invest		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Immord		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS Brie Picardie Expansion		France		Entreprise associée	Equivalence	27,3	27,3	27,3	27,3
SCI Euralliance Europe		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Fauvins		France		Entreprise associée	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Scica HL		France		Entreprise associée	Equivalence	25,4	25,4	25,1	25,1
Sud Rhône Alpes Placement		France		Entreprise associée	Equivalence	25,7	25,7	26,0	25,9
Toulouse 31 Court Terme		France		Entreprise associée	Equivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
Val de France Rendement		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Voix du Nord Investissement		France		Entreprise associée	Equivalence	25,0	25,0	6,3	6,3
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	80,2	80,2	60,1	60,1
Bankoa		Espagne		Entreprise associée	Equivalence	30,0	30,0	28,7	28,7
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal		Entreprise associée	Equivalence	14,6	10,8	14,6	20,1
BNI Madagascar	D4 - S2	Madagascar		Filiale	Globale		51,0		51,0
Cariparma		Italie		Filiale	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Carispezia		Italie		Filiale	Globale	83,0	80,0	62,2	60,0
Credit Agricole Bank Albania S.A.		Albanie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bulgaria	D4 - S2	Bulgarie		Filiale	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Egypte		Filiale	Globale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Financement		Suisse		Entreprise associée	Equivalence	36,4	36,4	33,3	33,3
Crédit Agricole Polska S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania		Roumanie		Filiale	Globale	100,0	99,7	100,0	99,7
Credit Agricole Service sp z o.o.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc		Maroc		Filiale	Globale	78,6	78,6	78,6	78,6
Crelan Insurance SA	D4	Belgique		Filiale	Equivalence	5,0	5,0	16,6	22,1
Crelan SA	D4	Belgique		Entreprise associée	Equivalence	5,0	5,0	16,6	22,1



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Europabank	D4	Belgique		Filiale	Equivalence	5,0	5,0	16,6	22,1
Lukas Finance S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole		Ukraine		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Belgium CA S.A.S.		France		Entreprise associée	Equivalence	10,0	10,0	33,1	33,1
Bespar	S1	Portugal		Entreprise associée	Equivalence		26,4		26,4
IUB Holding		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	D4	Belgique		Filiale	Equivalence	5,0	5,0	16,6	22,1
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
Aetran Administrative Dentverlening B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France		Entreprise associée	Equivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfbo Financieringen B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BCC Credito Consumo		Italie		Entreprise associée	Equivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Creaffi		France		Filiale	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG		Allemagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv	S2	Danemark		Filiale	Globale		100,0		100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.		Espagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)		Belgique		Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA BANK POLSKA	D6	Pologne		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH	D6	Allemagne		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH	D6	Autriche		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.	D6	Belgique		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S	D6	Danemark		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.	D6	Grèce		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFC	D6	Portugal		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc	D6	Irlande		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.	D6	Pays-Bas		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	D6	Irlande		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.	D6	Italie		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.	D6	Espagne		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora	D6	Portugal		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.	D6	Grèce		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska	D6	Pologne		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH	D6	Autriche		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.	D6	Suisse		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	S2	Suède		Filiale	Globale		100,0		100,0
Finaref AS	S2	Norvège		Filiale	Globale		100,0		100,0
Finaref OY	S2	Finlande		Filiale	Globale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto SNC	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark	D6	Danemark		Succursale	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland	D6	Finlande		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway	D6	Norvège		Succursale	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden	D6	Suède		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine		Entreprise associée	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
InterBank N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
THEOFINANCE AG	S1	Suisse		Filiale	Globale		100,0		100,0
THEOFINANCE LTD		Maurice	France	Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
THEOFINANCE SA		Uruguay		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie		Entreprise associée	Equivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc		Entreprise associée	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne		Espagne	France	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	D4	Grèce		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7
Crédit du Maroc Leasing		Maroc		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,7	85,7
Credium		République Tchèque		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.	D6	Espagne		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.	D6	Royaume-Uni		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.	D6	Italie		Co-entreprise	Equivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet		France		Entreprise associée	Equivalence	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement S.A.S.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	S2	Danemark		Filiale	Globale		100,0		100,0
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France		Entreprise associée	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION DE L'EPARGNE									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO		Chine		Entreprise associée	Equivalence	33,3	33,3	26,2	24,5
AMUNDI		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI (UK) Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI AI S.A.S.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi AI LONDON BRANCH		Royaume-Uni		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Belgium	E2	Belgique		Succursale	Globale	100,0		78,6	
AMUNDI DEUTSCHLAND		Allemagne		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Distributors Usa Llc	E1	Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0		78,6	
AMUNDI Finance		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Finance Emissions		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Group		France		Filiale	Globale	78,6	73,6	78,6	73,6
AMUNDI Hellas MFMC S.A.		Grèce		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Hong Kong Ltd.		Hong-Kong		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI HONG KONG BRANCH		Hong kong		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Iberia S.G.I.LL.C.S.A.		Espagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	87,2	84,5
AMUNDI Immobilier		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI India Holding		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Intermediation		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Investments USA LLC		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Japan		Japon		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
AMUNDI Japan Holding		Japon		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.		Japon		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI LONDON BRANCH		Royaume-Uni		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Luxembourg S.A.		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd		Malaysie		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Nederland (Amsterdam)		Pays-Bas		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Polska		Pologne		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Private Equity Funds		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI SGR S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI SINGAPORE LTD BRUNEI BRANCH		Brunei Darussalam		Succursale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Singapore Ltd.		Singapour		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Smith Breeden		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Suisse		Suisse		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI Tenue de Comptes		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
AMUNDI USA Inc		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
BFT Gestion		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
CA Suisse (Hong Kong)		Hong kong	Suisse	Succursale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA (Suisse) S.A.		Suisse		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Suisse (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Brasil DTVM		Brésil		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Private Banking		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)		Pays-Bas		Succursale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)		Belgique		Succursale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)		Irlande		Succursale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)		Italie		Succursale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Sw itzerland S.A.		Suisse		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
CFR AM		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)		Espagne	Luxembourg	Succursale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.		Bahamas		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco		Filiale	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
Eolite Gestion		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg		Entreprise associée	Equivalence	50,0	50,0	39,3	36,8
IKS KB		République Tchèque		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du sud		Entreprise associée	Equivalence	40,0	40,0	31,4	29,4
Partinvest S.A.		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
State Bank of India Fund Management		Inde		Entreprise associée	Equivalence	37,0	37,0	29,1	27,2
WAFI Gestion		Maroc		Entreprise associée	Equivalence	34,0	34,0	26,7	25,0
Sociétés de Bourse									
Sociétés d'investissement									
CACEIS S.A.		France		Filiale	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Assurance									
Assurances Mutuelles Fédérales		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal		Filiale	Globale	53,7	50,0	53,7	55,0
CA Assicurazioni		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI		Italie	Irlande	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE		France	Irlande	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE		France	Irlande	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA		Italie	Irlande	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale France		France	Luxembourg	Succursale	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
CALI Europe Succursale Pologne		Pologne	Luxembourg	Succursale	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dolcea Vie	S4	France		Filiale	Globale		100,0		100,0
Finaref Assurances		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France		Filiale	Globale	99,9	99,8	99,9	99,8
Pacifica		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole</i>		Espagne		Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
ACACIA	D3	France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
ACAJOU		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Absolute Credit	D5	France		Filiale	Globale	30,0		23,6	
AMUNDI Corporate 3 Anni		Italie		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	89,0	100,0	89,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	D5	Luxembourg		Filiale	Globale	28,7		22,5	
AMUNDI GRD 22 FCP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	99,0	100,0	99,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	D3	Hong Kong		Filiale	Globale	97,8	97,8	76,9	72,3
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	D3	Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	D3	Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	D3	Luxembourg		Filiale	Globale	57,9	57,9	45,5	38,7
Amundi Performance Absolue Equilibre	D3	France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
BFT opportunité		France		Entité structurée contrôlée	Globale	86,7	100,0	86,7	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
CAA 2013-3		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA Priv.Financ.		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Chorial Allocation	D3	France		Filiale	Globale	99,9	99,9	78,5	73,5
Edram opportunités		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9	100,0	99,9	100,0
FCPR PREDICA 2008		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP A GRO		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Federal		France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,0	100,0	98,0	100,0
Genavent	D3	France		Filiale	Globale	48,1	48,1	37,8	38,4
Genavent Partners Lp	D3	Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
GRD1		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
GRD20		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	94,7	100,0	94,7
GRD9		France		Entité structurée contrôlée	Globale	97,4	98,5	97,4	98,5
LRP - CPT JAN/IER 2013 0.30 13-21 11/01A		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	D3	France		Filiale	Globale	89,2	89,2	70,1	62,7
Predica 2006 FCPR A		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,7	99,9	99,7	99,9
PREDIQUANT STRATEGIES		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	78,9	78,9	78,9	78,9
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	75,9	75,9	75,9	75,9
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21		Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
ACTIOA VIE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,1		99,1	
ACTIOA VIE N2 C	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,6		98,6	
AF INDEX EQ JAPAN A E CAP	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	47,2		47,2	
AF INDEX EQ USA A4E	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	86,3		86,3	
AM CR 1-3 EU PC 3D	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	69,6		69,6	
AMUNDI ACT.MONDE P	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	60,2	60,2	60,2	60,2
AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	57,5		57,5	
AMUNDI ACTIONS.MNERG FCP 3DEC	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale				
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	60,9		60,9	
AMUNDI B EU COR AEC	D5 - E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	44,3		44,3	
AMUNDI BOND GLOBAL CORP A E 3DEC	D5	Luxembourg	France	Entité structurée contrôlée	Globale	54,4		54,4	
AMUNDI CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	60,9		60,9	
AMUNDI EQ E IN AHEC	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	75,6		75,6	
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	71,4		71,4	
AMUNDI INDEX EURO P FCP 3DEC	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0		0,0	
AMUNDI INDEX JAPON P FCP 3DEC	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0		0,0	
AMUNDI INDEX USA P FCP 3DEC	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0		0,0	
AMUNDI LCL DH2-4 AV MAI 13 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9		99,9	
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	71,4		71,4	
AMUNDI PULS ACTIONS	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	91,1		91,1	
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	97,3		97,3	
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,6		98,6	
AMUNDI TRIANANCE 3 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	43,5		43,5	
ANTINEA FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	55,9		55,9	
ARC FLEXIBOND-D	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	64,5		64,5	
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	80,6		80,6	
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	41,7		41,7	
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	74,3		74,3	
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	87,8		87,8	
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,0		99,0	
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	40,8		40,8	
ATOUT SERENATIONS	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,7		99,7	
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	34,3		34,3	
AXA EUR.SM.CAP E 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	63,7		63,7	
BEST BUS MODELS RC	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale				
CA MASTER EUROPE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	51,9		51,9	
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	84,6		84,6	
CAPITOP MONDOBLUG SI.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	50,6		50,6	
CPR ACTIVE US P FCP	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale				
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	64,5		64,5	
CPR R.ST.0-100E0-1	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
CPR REAX.0 50 3DEC	D5 - S4	France		Entité structurée contrôlée	Globale				
CPR REAX.0-100 3DE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	94,0		94,0	
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
CPR REFL RESP 0-100 13DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	54,2		54,2	
CPR REFL SOLID P 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	54,2		54,2	
CPR REFLEX CBL.100 P FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	68,3		68,3	
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,7		99,7	
CPR SILVER AGE P 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	49,8		49,8	
DNA 0% 12-211220	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	92,8		92,8	
DNA 0% 16/10/2020	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	90,5		90,5	
DNA 0% 21/12/20 EMTN	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	70,7		70,7	
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	76,9		76,9	
DNA 0% 27/06/18 INDX	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	75,9		75,9	
DNA 0%11-231216 INDX	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	77,4		77,4	
DNA 0%12-240418 INDX	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	82,6		82,6	
DOLCEYS 1 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	96,1		96,1	
DOLCEYS 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,5		99,5	
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	86,8		86,8	
EMERITE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9		99,9	
EMERITE 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9		99,9	



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle				% d'intérêt			
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
ENMIUM FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9				99,9			
EXPAN.VIE 2 FCP 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
EXPANSIA VIE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
EXPANSIA VIE 3 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
EXPANSIA VIE 4 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FIXEO VIE 2	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FIXEO VIE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FLORIS.EQUIL.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FLORIS.FRUDEN.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FLORISS.DYNAM.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FLORISS.EXPAN.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
FONDS AV ECHUS NÂ*1	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	95,9				95,9			
GRD CAR 39 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
GRD FCR 99 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
GRD IFC 97 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
IND.CAP EMERG.-C-3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	65,9	54,3		65,9	54,3			
INDOCAM.FLAMME.FCP.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
INDOS.EUROPP.3DEC	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale								
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	46,5				46,5			
INDOSUEZ EUROPE EXPENSION FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	57,0				57,0			
INDO.FLEX.100 -C-3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	95,4				95,4			
INVEST RESP S3 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	69,4	70,6		69,4	70,6			
JAY ANNE 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE 3 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE 4 3DEC FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE 5 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE 6 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE 7 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JAY ANNE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
JPM.US S E.P.-A.EURA	D5 - E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	95,6				95,6			
LCL 5 HORIZONS AV FEV2013	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0				0,0			
LCL ACT.USA ISR 3D	D5 - E1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	40,1				40,1			
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	48,8				48,8			
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	48,9				48,9			
LCL AUT 11 VIE SW 7.5 3DEC	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale								
LCL AUT VIE 11 PR 10 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,3				98,3			
LCL AUT.VIE2011 SW.10/20 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	97,7				97,7			
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,0				99,0			
LCL D.CAPT.JU.10 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	84,5	84,6		84,5	84,6			
LCL D.H.2-4 ANS AV NOV 13	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL DEVELOPP.M.P.M.E.C	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	93,9				93,9			
LCL FLEX 30	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	68,6				68,6			
LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL FOR S F AV (FEV11) 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL FOR SEC AV SEPT10 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL GAR.100 AV3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL HOR.AV.FEV11 3	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0				0,0			
LCL MGEST 60 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	89,0				89,0			
LCL MGEST FL0-100	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	80,6				80,6			
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	43,8				43,8			
LCL ORIENTATION DYNAM FCP3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	89,0				89,0			
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP.3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	90,4				90,4			
LCL ORIENTATION PRUDENT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	92,2				92,2			
LCL PERSP. 3DEC FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	85,1				85,1			
LCL PREMIUM J VIE 2014	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	96,0				96,0			
LCL PREMIUM VIE 14 C	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,1				99,1			
LCL SEC 100 AV(JUN08) FCP 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL SEC 106(MARS 10) FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,7				99,7			
LCL SECU.100(JUIL.11)	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	49,1				49,1			
LCL STRATEGIE 100	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	60,2				60,2			
LCL T.H. AV(04/14) C	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,7				99,7			
LCL TR.HORIZ AV(AV11) FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL TRIPLE H 2013	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL TRIPLE HORIZ AV 09/12 3DEC	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale								
LCL TRIPLE HORIZ AV JANV 14 C 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL TRIPLE HORIZON AV 09/13 C 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL V.RDM 8 AV (FEV.10) FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	78,8				78,8			
M.D.F.89 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OBJECTIF DYNAMISME FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OBJECTIF MEDIAN FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,3				99,3			
OBJECTIF PRUDENCE FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,2				99,2			
OBJECTIF RENDEMENT 1 3DEC FCP	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OCELIA 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OCELIA FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OPALIA VIE 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9				99,9			
OPALIA VIE 3 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9				99,9			
OPALIA VIE 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0				100,0			
OPCIMMO LCL SPPCAV 5DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	92,6				92,6			



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
OPIMMO PREM SPPICAV 5DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	95,7		95,7	
OPTALIME FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	92,6		92,6	
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	83,2		83,2	
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	44,4		44,4	
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	84,9		84,9	
OPTIMANCE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,7		98,7	
OPTIMZ BES TIMING II 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	81,9		81,9	
ORIANCE VIE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PARC RETRAIT.21 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	93,8		93,8	
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	74,1		74,1	
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	84,8		79,4	
PERSPECTIVE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PIMENTO 2 FCP 3DEC	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0		0,0	
PIMENTO 3 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PIMENTO 4 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PIMENTO 5 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PREFERENCE RENDEMENT EXCLUSIF 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PREFERENCE RENDEMENT FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PREMIUM PLUS 0% 09-17 EMTN	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9		99,9	
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PREMIUM PLUS PLC 0% 09-17 IND	D5	Irlande		Entité structurée contrôlée	Globale	98,9		98,9	
PROTEIN VIE 3 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
PULSIA VIE FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,6		99,6	
RAVIE FCP 5DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
RONDEYS 2 3DEC FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
RONDEYS 3 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
RONDEYS FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
RSD 2006 FCP 3DEC	D5	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SCI VICO D'AZIR VILLEFAUX	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SELECTANCE 2017 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SEVALES 3D	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	69,5	69,4	69,5	69,4
SOLIDARITE	D5 - S3	France		Entité structurée contrôlée	Globale				
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	49,4		49,4	
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 3 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 4 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 6 FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
SONANCE VIE 9	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	98,1		98,1	
TRIANCE 2 3DEC	D5 - S1	France		Entité structurée contrôlée	Globale	0,0		0,0	
TRIANCE N5 C	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	48,7		48,7	
TRIANCE N6 C	D5 - E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	49,0		49,0	
UNIPERRE ASSURANCE (SCPI)	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
VAR FLAMME FCP	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		100,0	
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	44,2		44,2	
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	41,1		41,1	
VENDOME INV. FCP 3DEC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	91,6		91,6	
OPCI									
OPCI Camp Invest		France		Entité structurée contrôlée	Globale	68,8	69,0	68,8	69,0
Opci Immanens	D3	France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
Opci Immo Emissions	D3	France		Filiale	Globale	100,0	100,0	78,6	73,6
OPCI Iris Invest 2010		France		Entité structurée contrôlée	Globale	80,1	80,0	80,1	80,0
OPCI Messidor		France		Entité structurée contrôlée	Globale	93,6	94,0	93,6	94,0
Predica OPCI Bureau		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
CAA 2013-2		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CNP ACP 10 FCP	D6	France		Entité structurée contrôlée	Equivalence	50,2	50,2	50,2	50,2
CNP ACP OBLIG	D6	France		Entité structurée contrôlée	Equivalence	50,3	50,3	50,3	50,3
SA RESICO		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI BMEDIC HABITATION		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERALE PERIERE VICTOIRE		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLERS		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERCOM		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GRENIER VELLEF		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 1		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Divers									
AMUNDI Informatique Technique Services		France		Filiale	Globale	99,8	99,8	80,0	75,9
CA CI Gestion		France		Filiale	Globale	82,0	100,0	82,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SAS Caagis		France		Filiale	Globale	50,0	50,0	62,9	62,9
SCI La Baume		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Via Vita		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT									
Établissement bancaire et financier									
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite		Entreprise associée	Equivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Altura Markets	S2 - D4 - D6	Espagne		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Citic Calyon Financial Brokerage Corp. Ltd	S2 - D4 - D6	Chine		Co-entreprise	Equivalence		42,0		41,1
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	D3	Emirats Arabes Unis		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Chicago)	D3	Etats-Unis		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	D3	Emirats Arabes Unis		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	D3	Emirats Arabes Unis		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finland)		Finlande	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Germany)		Allemagne	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-kong	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Iles-Caymans)	D3	Iles Cayman		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (India)		Inde	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japan)		Japon	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)		Etats-Unis	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (New-York)		Etats-Unis	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapore)		Singapour	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (South Korea)		Corée du sud	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Sweden)		Suede	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (UK)		Royaume-uni	France	Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam		Succursale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Filiale	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cube Financial Holding Ltd.	S1 - D4 - D6	Royaume-uni		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Himalia Pfc		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Newedge (Dubai)	S2 - D4 - D6	Emirats Arabes Unis		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Newedge (Genève)	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Newedge (Hong-Kong)	S2 - D4 - D6	Hong-kong	France	Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Newedge (Zurich)	S2 - D4 - D6	Suisse	France	Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Australia PTY Ltd.	S2 - D4 - D6	Australie		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Broker Hong-Kong Ltd.	S2 - D4 - D6	Hong-kong		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Broker India PTE Ltd.	S2 - D4 - D6	Inde		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Canada Inc.	S2 - D4 - D6	Canada		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Facilities Management Inc.	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Financial Hong-Kong Ltd.	S2 - D4 - D6	Hong-kong		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Financial Singapore Pte Ltd.	S2 - D4 - D6	Singapour		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Group	S2 - D4 - D6	France		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Newedge (Frankfurt)	S2 - D3 - D4 - D6	Allemagne		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Newedge (UK)	S2 - D3 - D4 - D6	Royaume-uni		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Japan Inc.	S2 - D4 - D6	Japon		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge Representações Ltda.	S2 - D4 - D6	Bésil		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge UK Financial Ltd.	S2 - D4 - D6	Royaume-uni		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
New edge USA LLC	S2 - D4 - D6	Etats-Unis		Co-entreprise	Equivalence		50,0		48,9
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce Pfc		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cifap		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
QLSA Financial Products Ltd		Bermudes		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Guernesey		Entité structurée contrôlée	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole North America Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Taiwan (CAST)		Taiwan		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France		Filiale	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletrec		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez CM II Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment L.P.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Acier Alliage EUR FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Acier Alliage USD FCC	D5	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Armo-Invest		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,2	97,3
Atlantic Asset Securitization LLC	D5	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Benelpart		Belgique		Filiale	Globale	99,0	99,0	96,3	96,3
CAL Conseil		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calciphos		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,2	97,3
Calxis Finance		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,6	99,7	97,4	97,5
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Private Banking Management Company	E2	Luxembourg		Filiale	Globale	100,0		97,8	
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipso Finance S.r.l	D6	Italie		Co-entreprise	Equivalence	50,0		48,9	
ESNI (compartiment Cédit Agricole CIB)	E2	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		97,8	
Eucalyptus FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
FCT Cablage FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
FIC-FDC	D3	Brésil		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,5	97,6
Héphaïstos EUR FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Héphaïstos GBP FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Héphaïstos Multidevises FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Héphaïstos USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Lafina		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	96,6	96,6
LMA SA	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Merisma		France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Miadim		France		Filiale	Globale	99,0	99,0	96,9	96,9
Molinier Finances		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	96,5	96,5
Pacific EUR FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Pacific IT FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Pacific USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Sagrantino Italy SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Segemil		Luxembourg		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,2	97,3
Semeru Asia Equity High Yield Fund	S2	Iles Cayman		Entité structurée contrôlée	Globale		70,9		69,3
Shark FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
SNGI		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabecq		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	96,6	96,6
Sofipac		Belgique		Filiale	Globale	99,0	99,0	97,2	97,3
TCB		France		Filiale	Globale	86,5	86,5	97,5	97,5
Transpar		Belgique		Filiale	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Triple P FCC	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
UBAF	D6	France		Co-entreprise	Equivalence	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	D6	Corée du sud		Succursale	Equivalence	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	D6	Singapour		Succursale	Equivalence	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF(Japon)	D6	Japon		Succursale	Equivalence	47,0	47,0	46,0	46,0
Vulcan EUR FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Vulcan GBP FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
Vulcan USD FCT	D5	France		Entité structurée contrôlée	Globale	100,0		0,0	
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.		France		Mère	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole SA		Royaume uni	France	Succursale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode 30 Juin 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-14	31-déc.-13	30-juin-14	31-déc.-13
Établissement bancaire et financier									
BFC Antilles Guyane		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France		Filiale	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France		Filiale	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net		France		Filiale	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France		Entreprise associée	Equivalence	21,6	21,4	14,8	14,8
Sodica		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		Etats-Unis		Filiale	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)	S5	France		Filiale	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Cards & Payments		France		Filiale	Globale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilités	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen HL1		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Net Europe		Luxembourg		Filiale	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	94,9	94,9
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France		Filiale	Globale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Kalliste Assur		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
UI Vavin 1		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Uni-Edition		France		Filiale	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Selexia S.A.S.	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
SNC Alsace	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
SNC Eole	D2	France		Filiale	Equivalence	50,0	100,0	50,0	100,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10									
D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés qui exposent les effets de la première application des normes IFRS 10 relative aux états financiers consolidés et IFRS 11 relative aux partenariats.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Catherine Pariset

Valérie Meeus

AUTRES INFORMATIONS RECENTES SUR L'EVOLUTION RECENTE

ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société Anonyme au capital de 7 729 097 322 €
Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE

STATUTS

Les statuts mis à jour au 23 juin 2014 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex.

ARTICLE 5 – DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7 729 097 322 euros. Il est divisé en 2 576 365 774 Actions Ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il peut être créé, dans les conditions légales et réglementaires, des Actions de Préférence sans droit de vote, émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce et dont les droits sont définis par les présents statuts.

Pourront être créées plusieurs catégories d'Actions de Préférence ayant des caractéristiques différentes en ce qui concerne notamment (i) leur Date d'Émission, (ii) leur Prix d'Émission et (iii) leur Taux. Il sera en conséquence procédé, par l'organe social décidant l'émission d'Actions de Préférence, à la modification corrélative du présent article 6 "Capital social" en vue de préciser la désignation (A,B,C, etc.) et les caractéristiques de la catégorie ainsi émise et notamment celles mentionnées aux (i) à (iii) ci-dessus.

Pour les besoins des présents statuts :

- "**Actions Ordinaires**" désigne les actions ordinaires de la Société ;
- "**Actions de Préférence**" désigne les actions de préférence sans droit de vote quelle que soit leur catégorie pouvant être émises par la Société et dont les droits sont définis pas les présents statuts ;
- "**Actions**" désigne les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence ;
- "**Assemblée**" désigne toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale ;
- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'Actions Ordinaires à laquelle les porteurs d'Actions de Préférence peuvent participer ;

- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire ;
- "**Assemblée Spéciale**" désigne l'assemblée spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée ;
- "**Date d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
- "**Prix d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le prix d'émission unitaire de chaque Action de Préférence de la catégorie considérée, soit sa valeur nominale augmentée, le cas échéant, de sa prime d'émission ;
- "**Prix d'Émission Ajusté**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le Prix d'Émission, tel que réduit de tout montant éventuellement versé et/ou de la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant à chaque Action de Préférence de la catégorie considérée en circulation au titre d'une réduction de capital non motivée par des pertes ;
- "**Taux**" désigne le taux arrêté par l'organe social compétent lors de l'émission des Actions de Préférence et servant de base de calcul à la détermination du Dividende Prioritaire, étant précisé que ce taux sera égal à la moyenne du TEC 10 ans (taux des emprunts d'État à 10 ans), ou tout autre indice qui serait substitué au TEC 10 ans, sur les 3 jours ouvrés précédant la date de la décision d'émission, augmentée d'une marge maximum de 12 %.

En cas de division ou de regroupement des Actions Ordinaires, les Actions de Préférence seront divisées ou regroupées dans les mêmes conditions et leurs termes seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération.

En cas d'attribution gratuite d'Actions de Préférence aux porteurs d'Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, les termes des Actions de Préférence seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération. Il ne sera pratiqué aucun ajustement en cas d'élévation du nominal par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en Actions prévues au paragraphe 9. de l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'Actions Ordinaires ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs Actions Ordinaires, un droit de préférence à la souscription des Actions et des valeurs mobilières donnant accès à des Actions de la Société.

Les Actions de Préférence sont privées de droit préférentiel de souscription pour toute émission ultérieure d'Actions et de valeurs mobilières donnant accès à des Actions conformément à l'option prévue à l'article L.228-11, alinéa 5 du Code de commerce.

4. Les porteurs d'Actions de Préférence ne bénéficieront pas des augmentations de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisées par incorporation de réserves (sauf la réserve légale) ou bénéfiques, ni des attributions gratuites de valeurs mobilières donnant accès à des Actions réalisées au profit des porteurs d'Actions Ordinaires. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisée par incorporation de primes de toute nature ou de la réserve légale au capital, les porteurs d'Actions Ordinaires et les porteurs d'Actions de Préférence bénéficieront de l'augmentation de capital au prorata de leurs droits dans le Capital Notionnel (tel que défini à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts) et dans la limite, s'agissant des Actions de Préférence, de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale (c'est-à-dire que le montant total des augmentations du nominal des Actions de Préférence, ou le montant nominal total des Actions de Préférence nouvellement émises, selon le cas, par incorporation de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, ne pourra excéder le produit (i) de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale et (ii) du nombre d'Actions de Préférence en circulation, calculé à la date de réalisation de l'augmentation de capital considérée) ; lorsque l'augmentation de capital est réalisée par attribution gratuite d'Actions nouvelles, les Actions nouvelles attribuées gratuitement seront de même catégorie que les Actions ayant donné droit à l'attribution gratuite.
5. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser, à l'exception des réductions du capital social consécutives à un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, qui peuvent être décidées par le conseil d'administration.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes Actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires dans les proportions entre Actions Ordinaires et Actions de Préférence qu'elle déterminera.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'Actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D' ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, applicables aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'Actions Ordinaires représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des Actions Ordinaires et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés et le nombre total des Actions de Préférence qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les Actions Ordinaires excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'Actions Ordinaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'Actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ou ses Assemblées Spéciales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'Actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les Actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'Actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux Actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

A. Indivisibilité des Actions

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à l'Action Ordinaire appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le droit de vote attaché à l'Action de Préférence appartient au nu-propiétaire dans les Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée.

Les copropriétaires d'Actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales ou aux Assemblées Spéciales, selon le cas, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'Actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes de toute nature, appartient au nu-propiétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

B. Droits et obligations attachés aux Actions

1. La possession d'une Action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et, sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque Action Ordinaire dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution- liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque Action Ordinaire donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales. Une Action Ordinaire ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales.

3. Chaque Action de Préférence de même catégorie dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution-liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Les Actions de Préférence ne disposent pas du droit de vote dans les Assemblées Générales.

Chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée donne le droit, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, de participer aux Assemblées Générales et de participer et voter aux Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence considérée. Elle ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales des autres catégories d'Actions de Préférence.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs Actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'Actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'Actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'Actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :
 - 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce ;
 - l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
 - 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée Générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1^{ère} Assemblée Générale Ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date, lieu de naissance et domicile sont établies par le directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L.225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une Action Ordinaire. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une Action Ordinaire ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration nomme le directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégués qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ; celle-ci nomme également deux commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLEES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les porteurs d'Actions de Préférence ont le droit de participer aux Assemblées Générales mais ne disposent pas du droit d'y voter.

Les assemblées spéciales réunissent les porteurs d'Actions d'une catégorie donnée pour statuer sur toute modification des droits attachés à cette catégorie.

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, les décisions des Assemblées Générales obligent tous les porteurs d'Actions.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

A. Accès aux Assemblées Générales - Pouvoirs

Tout porteur d'Actions, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions Ordinaires, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Accès aux Assemblées Spéciales – Pouvoirs

Tout porteur d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, quel que soit le nombre d'Actions de Préférence qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Spéciale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions de Préférence nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions de Préférence, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Spéciale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

C. Dispositions applicables à toutes les Assemblées

Lorsque le porteur d'Actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses Actions.

Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'Actions peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'Actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux porteurs d'Actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE – BUREAU DES ASSEMBLEES

1. A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les porteurs d'Actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'Actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM – VOTE – NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des Actions Ordinaires dans les Assemblées Générales et sur l'ensemble des Actions de Préférence de la catégorie concernée dans les Assemblées Spéciales, déduction faite dans chaque cas des Actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'Actions Ordinaires libérées des versements exigibles et chaque membre d'une Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée a autant de voix qu'il possède d'Actions de Préférence de la catégorie considérée libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'Actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
 - statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
 - donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
 - nommer et révoquer les administrateurs,
 - approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
 - autoriser le rachat d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Préférence dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
 - nommer les commissaires aux comptes,
 - statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'Actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'Actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - ASSEMBLEES SPECIALES

1. Les Assemblées Spéciales réunissent les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie.

Les porteurs d'Actions Ordinaires n'ont aucun droit de participation aux Assemblées Spéciales et n'y ont aucun droit de vote.

Conformément à la loi, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie qu'elles réunissent présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième Assemblée Spéciale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions de Préférence présents ou représentés.

2. Les décisions collectives qui relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont pas soumises à l'approbation des Assemblées Spéciales.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce, lorsqu'elles modifient les droits particuliers relatifs à une ou plusieurs catégories d'Actions de Préférence tels qu'ils résultent des présents statuts, les décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ne sont définitives qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des porteurs de chaque catégorie d'Actions de Préférence concernée statuant au plus tard le même jour que l'Assemblée Générale. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.228-17 du Code de commerce, sera soumis à l'approbation de toute Assemblée Spéciale concernée, tout projet de fusion ou scission de la Société dans le cadre duquel les Actions de Préférence ne pourraient pas être échangées contre des actions comportant des droits particuliers équivalents.

3. Outre les dispositions légales précitées, seront soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée :
 - toute émission d'Actions qui comporteraient ou donneraient accès à des titres comportant une priorité dans les paiements en cas de Distribution (telle que définie à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfiques", paragraphe 4. des présents statuts) et/ou dans le boni de liquidation par rapport aux Actions de Préférence de la catégorie concernée et/ou une imputation des pertes inférieure au prorata de ces titres dans le capital social en cas de réduction de capital motivée par des pertes, et
 - tout projet de transformation de la Société en une société d'une autre forme.

A toutes fins utiles, il est précisé que ne seront pas soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence existantes, sans que cette liste ne soit limitative :

- l'émission d'Actions Ordinaires, ou l'émission d'une nouvelle catégorie d'Actions de Préférence dont les caractéristiques ne diffèrent par rapport aux Actions de Préférence déjà émises qu'en ce qui concerne le Prix d'Émission, la Date d'Émission et/ou le Taux et les conséquences de ces caractéristiques sur les droits des Actions de Préférence de cette catégorie, et
- les rachats et/ou annulations d'Actions s'inscrivant dans le cadre (i) d'un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, (ii) de la mise en oeuvre de programmes de rachat d'Actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et (iii) d'une offre publique de rachat sur les Actions Ordinaires ou toute catégorie d'Actions de Préférence.

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 31 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.
2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :
 - doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
 - distribuer aux porteurs d'Actions Ordinaires et aux porteurs d'Actions de Préférence un dividende.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute Distribution (telle que définie au paragraphe 4. ci-après) s'effectuera dans les conditions décrites aux paragraphes 3. à 9. ci-après.

3. Tout porteur d'Actions Ordinaires et tout porteur d'Actions de Préférence qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence ainsi inscrites, dans la limite de 10 % maximum du dividende versé aux autres Actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en Actions Ordinaires ou Actions de Préférence nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur.

Le nombre d'Actions éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

Il est précisé qu'en cas de paiement du dividende en Actions, les Actions attribuées seront dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende et que l'ensemble de ces Actions sera immédiatement assimilé aux Actions antérieurement détenues par le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence pour le bénéfice du dividende majoré.

Toutefois, s'il existe des rompus en cas d'option pour le paiement du dividende en Actions, le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence remplissant les conditions légales pourra verser une soulte en espèces pour obtenir une Action supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront pour la première fois pour le paiement des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (fixés par l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2014).

4. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires et le Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. du présent article) aux porteurs d'Actions de Préférence, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

Il est précisé que, pour pouvoir distribuer le Dividende Prioritaire aux porteurs d'Actions de Préférence, l'Assemblée Générale Ordinaire devra avoir également décidé de procéder à une Distribution, quel que soit son montant, aux porteurs d'Actions Ordinaires. Les porteurs d'Actions de Préférence disposeront toutefois d'une priorité dans les conditions prévues au paragraphe 5. du présent article.

Sera assimilé à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires pour l'application du présent paragraphe 4., et donnera lieu en conséquence au versement aux porteurs d'Actions de Préférence de l'intégralité du Dividende Prioritaire (et ce, même dans le cas où aucun dividende n'aurait été distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires), tout versement aux porteurs d'Actions Ordinaires dans le cadre d'un rachat d'Actions, étant précisé que ne seront pas assimilés à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires (i) les rachats d'Actions dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée), sauf si ces rachats sont effectués par voie d'offre publique d'achat, et (ii) les offres publiques d'achat qui sont offertes à l'ensemble des porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence proportionnellement à leur part dans le capital social. Dans le cas d'un rachat assimilé à une Distribution, le Dividende Prioritaire sera versé à la date à laquelle est réalisé l'événement considéré, qui sera alors réputée constituer une "Date de Paiement" tel que ce terme est défini au paragraphe 9. du présent article.

Aucun Dividende Prioritaire (y compris dans le cas visé au paragraphe précédent) ne sera distribué aux porteurs d'Actions de Préférence et aucun dividende (y compris sous forme d'acompte) ne sera distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires en cas d'Événement Prudentiel affectant la Société.

Aux fins du paragraphe précédent, "**Événement Prudentiel**" désigne l'une quelconque des deux situations suivantes :

- (i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur ;
 - (ii) la Société a reçu une notification écrite du SGCB l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au paragraphe (i).
5. Toute distribution, quelle que soit sa forme, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration et prélevée sur l'un quelconque des postes de capitaux propres (bénéfice, y compris un bénéfice établi sur un bilan intercalaire en cas d'acompte sur dividende, report à nouveau, réserves, primes ou autres) (une "Distribution") sera affectée ainsi que suit :
 - (i) en premier lieu aux porteurs d'Actions de Préférence, à concurrence du montant du Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. ci-après du présent article), et
 - (ii) en second lieu aux porteurs d'Actions Ordinaires, à hauteur du solde.

En conséquence, aucune Distribution ne pourra être versée aux porteurs d'Actions Ordinaires au titre d'un exercice si le Dividende Prioritaire payable aux porteurs d'Actions de Préférence pour cet exercice n'a pas été distribué et versé dans son intégralité.

Une Distribution se rattache à l'exercice au cours duquel elle est versée et constitue une Distribution au titre de cet exercice, sauf s'agissant des acomptes sur dividende. Un acompte sur dividende versé avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes relatifs à l'exercice "n" se rattache à l'exercice "n+1" et constitue donc une Distribution au titre de l'exercice "n+1". Ces règles de rattachement des Distributions s'appliquent à toute Distribution, qu'elle soit versée aux porteurs d'Actions Ordinaires ou qu'il s'agisse du Dividende Prioritaire versé aux porteurs d'Actions de Préférence.

6. Si le Dividende Prioritaire n'est pas distribué au titre d'un exercice considéré, le montant du Dividende Prioritaire non distribué n'est pas reportable et la Société n'aura aucune obligation de distribution de ce montant envers les porteurs d'Actions de Préférence.
- 6.A. En cas de Distribution dans les conditions prévues aux paragraphes 4. et 5. du présent article, le montant du dividende (le "Dividende Prioritaire") payable pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée sera calculé au titre de chaque exercice social auquel il se rattache (autre que le premier exercice au titre duquel un Dividende Prioritaire est payable aux porteurs d'Actions de Préférence, dont le montant est déterminé dans les conditions prévues au paragraphe 6.B. ci-après), en multipliant :
 - (i) le Taux applicable à la catégorie considérée, par
 - (ii) le rapport entre l'Encours (tel que défini au paragraphe 6.C. du présent article) de la catégorie considérée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation à la date de la décision de distribution.

Pour les besoins de ce calcul, l'Encours sera déterminé après prise en compte de la Réduction de l'Encours ou de la Reconstitution de l'Encours découlant respectivement de la Perte Nette ou du Bénéfice (tels que ces termes sont définis au paragraphe 6.C. du présent article) de l'exercice précédant immédiatement celui au titre duquel le Dividende Prioritaire est payable.

Il est précisé que, dans le cas où un Dividende Prioritaire serait payé avant une date de Réduction de l'Encours ou de Reconstitution de l'Encours, le Dividende Prioritaire sera réputé avoir été déterminé à titre provisoire (sur la base de l'Encours calculé d'après les derniers comptes consolidés annuels certifiés disponibles). Le Dividende Prioritaire sera recalculé dès que la Réduction de l'Encours ou la Reconstitution de l'Encours aura été effectuée. Dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait supérieur à celui déjà versé, il sera procédé au versement d'un complément de dividende aux porteurs d'Actions de Préférence à la plus prochaine date à laquelle une Distribution est versée aux porteurs d'Actions Ordinaires. En revanche, dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait inférieur à celui déjà versé, aucune restitution ne sera demandée aux porteurs d'Actions de Préférence, sous réserve des dispositions légales et réglementaires contraires.

- 6.B. Au cas où l'Assemblée Initiale décidait de distribuer un Dividende Prioritaire, le Dividende Prioritaire payable pour chaque Action de Préférence à cette occasion sera calculé en appliquant au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus le rapport entre (a) le nombre de jours écoulés pendant la période comprise entre la date d'émission (incluse) et la Date de Paiement (exclue) et (b) 365 ;

où "**Assemblée Initiale**" désigne la première Assemblée Générale se tenant après la clôture de l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et décidant une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et/ou statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises.

Par exception au premier alinéa du paragraphe 6.B. ci-dessus, en cas de versement d'un ou plusieurs acompte(s) sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires avant l'Assemblée Initiale, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence à la date de versement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires, un montant égal au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus. Si ce montant est inférieur au montant visé au paragraphe 6.B. du présent article tel que calculé à la date de l'Assemblée Initiale et que l'Assemblée Initiale est l'assemblée statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et constatant le versement d'acompte(s) sur dividende au profit des porteurs d'Actions de Préférence et d'Actions Ordinaires, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence un complément égal à la différence si elle est positive entre le montant visé au paragraphe 6.B. du présent article et le montant déjà versé à l'occasion du paiement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires. Ce versement complémentaire interviendra le lendemain de la réunion de l'Assemblée Initiale.

6.C. Pour les besoins des présents statuts, "**Encours**" désigne le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation par le Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée, (i) diminué de la somme de chaque Réduction de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée et (ii) augmenté de la somme de chaque Reconstitution de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée, dans chaque cas depuis la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée.

En cas de résultat net consolidé négatif, part du groupe, (la "**Perte**") tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société au-delà de la Franchise (la "**Perte Nette**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera réduit d'un montant (la "**Réduction de l'Encours**") égal au produit (i) de la Perte Nette et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée (telle que définie ci-après) déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée. La réduction de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, "**Franchise**" désigne la différence entre (i) le montant des capitaux propres consolidés, part du groupe, hors instruments de capitaux propres consolidés de la Société auxquels les Actions de Préférence sont subordonnées, tels que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société et (ii) le montant du Capital Notionnel tel que ressortant des comptes sociaux annuels certifiés de la Société.

Si, postérieurement à une Réduction de l'Encours, un résultat net consolidé positif, part du groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société est constaté (un "**Bénéfice**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera augmenté d'un montant (la "**Reconstitution de l'Encours**") égal au produit (i) du Bénéfice et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné.

La Reconstitution de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné postérieurement à une Réduction de l'Encours.

Nonobstant ce qui précède, aux fins du calcul du Dividende Prioritaire payable au titre d'un exercice donné, la Reconstitution de l'Encours ne pourra, sauf accord préalable du SGCB, être prise en compte comme indiqué ci-dessus que si un Dividende Prioritaire (quel que soit son montant) a été distribué au titre des deux précédents exercices sociaux.

En tout état de cause, l'Encours d'une catégorie d'Actions de Préférence sera plafonné au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation et du Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée.

La "**Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, le rapport entre le Capital Notionnel des Actions de Préférence de la catégorie considérée et le Capital Notionnel.

Où :

"**Capital Notionnel**" désigne, sur la base de la comptabilité sociale et à une date donnée, le capital social composé d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence, augmenté du montant des primes de toute nature et de la réserve légale.

"**Capital Notionnel des Actions de Préférence**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, à une date donnée :

- (i) le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée initialement émises par leur Prix d'Émission,
- (ii) augmenté, pour chaque nouvelle émission d'Actions de Préférence de même catégorie ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence réalisée depuis leur émission, de l'augmentation du montant nominal du capital social et, le cas échéant, de l'augmentation des primes de toute nature correspondantes ; à toutes fins utiles, il est précisé qu'une émission d'Actions de Préférence ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale n'aura aucun

- impact sur le Capital Notionnel des Actions de Préférence, l'augmentation du capital social étant compensée par une réduction des primes de toute nature et/ou de la réserve légale,
- (iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale réalisée depuis l'émission des Actions de Préférence proportionnelle à la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant l'augmentation de la réserve légale considérée,
 - (iv) diminué de la somme des diminutions éventuelles du Capital Notionnel imputables aux Actions de Préférence de la catégorie considérée depuis l'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée, c'est-à-dire la somme des montants suivants :
 - (A) un montant égal à la part des réductions de capital motivées par des pertes imputable aux Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
 - (B) un montant égal au produit (x) de la réduction du montant des primes de toute nature et/ou de la réserve légale à l'occasion d'une réduction de capital motivée par des pertes ou d'une perte imputée sur ces postes, et (y) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant la réduction de capital motivée par des pertes ou l'imputation de la perte considérées, et
 - (C) pour les réductions de capital non motivées par des pertes, un montant égal :
 - (x) au montant versé, et/ou à la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant aux porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée et donnant lieu à une imputation sur le capital social, les primes de toute nature et/ou la réserve légale, et
 - (y) en cas d'annulation d'Actions de Préférence ne donnant lieu à aucun versement ni aucune remise d'actif aux porteurs d'Actions de Préférence à l'occasion de l'annulation (notamment en cas d'annulation d'Actions de Préférence auto-détenues), au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée annulées par leur Prix d'Émission Ajusté en vigueur à la date d'annulation.
7. Les Actions de Préférence porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles sont émises. Aucun Dividende Prioritaire ne leur sera versé au cours de cet exercice, sous réserve toutefois du cas où un acompte sur dividende rattaché à l'exercice suivant serait versé aux porteurs d'Actions Ordinaires.
8. Le Dividende Prioritaire est versé à la date (la "**Date de Paiement**") à laquelle les Distributions sont réalisées ou réputées réalisées (conformément au deuxième alinéa du paragraphe 4. ci-dessus) au profit des porteurs d'Actions Ordinaires.
9. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'Actions Ordinaires et à chaque porteur d'Actions de Préférence, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué, y compris toute distribution de Dividende Prioritaire ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en Actions à émettre, les Actions attribuées étant dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende à savoir, selon le cas, des Actions Ordinaires ou des Actions de Préférence de même catégorie.

ARTICLE 32 - RACHAT D' ACTIONS DE PREFERENCE PAR LA SOCIETE

A. Programme de rachat et offre publique de rachat

Sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration peut, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire (ou, le cas échéant, de toute autorité de tutelle qui y serait substituée) (le "SGCB") s'agissant des Actions de Préférence, procéder au rachat d'Actions de Préférence et/ou d'Actions Ordinaires et, le cas échéant, les annuler, dans les proportions qu'il déterminera, dans le cadre (i) d'un programme de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ou (ii) de toute offre publique de rachat.

B. Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société

1.1 Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses et conditions visées au paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article.
2. Toute notification de rachat en vertu du présent article 32.B est irrévocable, étant précisé qu'une notification de rachat pourra être soumise à des conditions, notamment la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers.
3. En cas de rachat d'une partie seulement des Actions de Préférence, les Actions de Préférence seront rachetées de manière proportionnelle entre les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie. Lorsque le nombre d'Actions de Préférence devant être rachetées de manière proportionnelle n'est pas un nombre entier, le nombre d'Actions de Préférence effectivement rachetées au porteur sera le nombre entier immédiatement inférieur.
4. Toutes les Actions de Préférence ainsi rachetées seront définitivement annulées à leur date de rachat.
5. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-19 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant procédé au rachat. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

1.2 Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Dans les conditions prévues au paragraphe 1.1 "Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article, le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses suivantes :

- (i) le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter à tout moment à compter du dixième anniversaire de la date d'émission des Actions de Préférence concernées, tout ou partie des Actions de Préférence concernées au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification, sous réserve (i) qu'un Dividende Prioritaire ait été distribué au titre des deux derniers exercices sociaux précédant le rachat, sauf si le SGCB dispense la Société de cette condition, et (ii) que l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée ne soit pas inférieur au produit du Prix

- d'Émission Ajusté de la catégorie considérée et du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation ;
- (ii) si une émission, conversion, fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, et que cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette émission, conversion, fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence concernés par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence (et non une partie seulement) de ladite catégorie au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification ;
 - (iii) si en raison d'un changement dans la législation ou la réglementation française, ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission des Actions de Préférence, le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter l'intégralité (et non une partie seulement) de la quote-part d'Actions de Préférence (chaque catégorie d'Actions de Préférence étant traitée également au prorata de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel qui lui est applicable) qui cesserait d'être éligible en Fonds Propres de Base au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date à laquelle le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) ;
 - (iv) en cas d'illégalité ou de changement dans la législation ou la réglementation française, ou de changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, qui pourrait entraîner pour les porteurs de ces Actions de Préférence une modification défavorable de leur situation économique, le conseil d'administration peut, au regard des intérêts légitimes de la Société et de ces porteurs d'Actions de Préférence, à condition d'en avoir notifié ces porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date de l'illégalité, de l'entrée en vigueur du changement dans la législation ou la réglementation française ou du changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, selon le cas.

1.3 Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Pour les besoins du présent article 32.B,

- "**Fonds Propres de Base**" désigne les fonds propres de base (*Core Tier One Capital*) (i) tels que définis à l'article 2 du Règlement n°90-02 du 23 février 1990, tel que modifié, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ou (ii) éligibles comme tels sans plafond par le SGCB.
- "**Montant de Rachat**" désigne, pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée :
 - (i) le Prix d'Émission Ajusté applicable à la catégorie concernée,
 - (ii) majoré d'un montant égal au produit (a) du rapport entre l'Encours applicable à la catégorie concernée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie concernée en circulation à la date de rachat, (b) du Taux et (c) du rapport entre le nombre de jours écoulés pendant la Période de Calcul et 365 jours ;
- "**Période de Calcul**" désigne la période comprise entre :
 - (a) d'une part,
 - la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n-1" (incluse), si :
 - (x) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" ne s'est pas encore tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", ou
 - (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue, un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci n'a pas encore été versé et ne le sera pas à la date de rachat ; ou
 - la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n" (incluse), si :
 - (x) un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci a déjà été versé ou sera versé à la date de rachat, ou
 - (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", et
 - (b) d'autre part, la date de rachat (exclue), qui est réputée intervenir au cours de l'exercice "n" pour les besoins du présent paragraphe.

Par exception, si le dernier Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou "n" l'a été à l'occasion du versement d'un acompte sur dividende, la Période de Calcul sera :

- (a) la période comprise entre la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient avant la date de rachat et la date de rachat, ou
- (b) zéro, si l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient après la date de rachat.

ARTICLE 33 - CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, peut, dans les cas et sous les conditions visées au paragraphe 2. ci-dessous du présent article, convertir toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) en Actions Ordinaires et selon un ratio de conversion (calculé avec trois décimales, la quatrième décimale étant arrondie à la décimale la plus proche et 0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001) (le "**Ratio de Conversion**") déterminé sur la base, s'agissant des Actions Ordinaires, de la Valeur de l'Action Ordinaire (telle que définie au paragraphe 8. du présent article) et, s'agissant des Actions de Préférence, du Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société" des présents statuts).
2. La procédure de conversion ne pourra être mise en oeuvre qu'en cas de survenance des deux événements suivants :
 - une fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée, et cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, et
 - la Société a sollicité l'accord préalable du SGCB sans l'avoir obtenu dans des délais compatibles avec l'opération envisagée pour procéder au rachat des Actions de Préférence concernées conformément au (ii) du paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", et pour autant que les conditions ci-dessous soient satisfaites à la date de conversion :
 - (i) que l'Assemblée Générale Extraordinaire ait décidé ou autorisé la conversion, et
 - (ii) l'accord du SGCB sur la conversion aura été obtenu.
3. A l'occasion de la procédure de conversion, la Société s'engage à rechercher les moyens raisonnables, compte tenu des conditions qui prévaudront alors sur le marché, destinés à permettre aux porteurs d'Actions de Préférence qui le souhaiteraient de reclasser les Actions Ordinaires auxquelles la conversion de leurs Actions de Préférence leur donneront droit.
4. La décision de conversion fera l'objet d'une notification aux porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires avant la date effective de la conversion.
5. Lorsque le nombre total d'Actions Ordinaires devant être reçues par un porteur en appliquant le Ratio de Conversion au nombre d'Actions de Préférence qu'il détient n'est pas un nombre entier, ledit porteur recevra le nombre d'Actions Ordinaires immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale à la fraction de la Valeur de l'Action Ordinaire formant rompu.
6. Toute notification de conversion en vertu des présentes dispositions sera irrévocable, étant précisé qu'une notification de conversion pourra être soumise à des conditions.
7. Toutes les Actions de Préférence ainsi converties seront définitivement assimilées aux Actions Ordinaires à leur date de conversion.
8. Aux fins du présent article, "Valeur de l'Action Ordinaire" désigne la plus grande des deux valeurs suivantes :
 - (a) la moyenne, pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) suivant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus), et
 - (b) 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) précédant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus).

9. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-18 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société (i) si l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la conversion, au plus tard à la date de convocation de cette assemblée ou (ii) si l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue ses pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre la conversion, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 34 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelle que cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les Actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale et les Assemblées Spéciales conservent pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

3. En cas de liquidation de la Société, les Actions de Préférence viendront au même rang entre elles et au même rang que les Actions Ordinaires dans les conditions ci-après.

Les Actions de Préférence et les Actions Ordinaires disposeront sur l'actif net, après paiement de toutes les dettes sociales, de droits identiques, proportionnellement à la part que représente chaque catégorie d'Actions dans le Capital Notionnel et, s'agissant des Actions de Préférence de chaque catégorie, dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté (tel que défini à l'article 6 "Capital social" des présents statuts).

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions de Préférence au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation, de sorte que le principe visé au paragraphe précédent soit respecté et le tout uniquement dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté s'agissant des Actions de Préférence.

ARTICLE 35 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'Actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'Actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

CONSEQUENCES DE LA LOI DE SEPARATION ET DE REGULATION DES ACTIVITES BANCAIRES DU 26 JUILLET 2013

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'Organe central et membre du Réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du « No Creditor Worse Off than on Liquidation » - NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 7 août 2014

M. Jean-Marie SANDER	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Alsace-Vosges
M. Dominique LEFÈBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
M. Philippe BRASSAC	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur Secrétaire général de la FNCA Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Mme Pascale BERGER	Représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole
Mme Caroline CATOIRE	Administrateur de sociétés
M. Pascal CÉLÉRIER	Directeur général de la Caisse régionale de Paris et d'Île-de-France
M. Jean-Louis DELORME	Président de la Caisse régionale de Franche-Comté
Mme Laurence DORS	Directeur associé Anthenor Partners Administrateur indépendant de sociétés
M. Daniel EPRON	Président de la Caisse régionale de Normandie
Mme Véronique FLACHAIRE	Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc
M. Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
Mme Françoise GRI	Directrice générale de Pierre & Vacances-Center Parcs
Mme Monica MONDARDINI	Administrateur délégué de CIR S.p.A Administrateur délégué de "Gruppo Editoriale L'Espresso"
M. Gérard OUVRIER-BUFFET	Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire
M. Marc POUZET	Président de la Caisse régionale Alpes Provence
M. Jean-Louis ROVEYAZ	Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
M. Christian STREIFF	Vice-Président du Conseil d'administration du groupe Safran Président de C.S. Conseils
M. François VEVERKA	Consultant en activités bancaires et financières (Banquefinance Associés)
M. François HEYMAN	Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)
M. Christian MOUEZA	Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)
M. Xavier BEULIN	Président de la FNSEA
M. François MACÉ	Censeur Directeur général de la Caisse régionale Nord de France
M. François THIBAUT	Censeur Président de la Caisse régionale Centre Loire
M. Bernard de DREE	Représentant du Comité d'entreprise

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Information publiée le 30 juin sur le site internet : <http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Rapports-annuels-et-resultats>

Les informations relatives aux implantations du groupe Crédit Agricole S.A., requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, sont détaillées ci-après.

Le nom des entités consolidées du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 ainsi que leur nature d'activité et leur implantation géographique ont été publiés dans le Document de référence 2013, dans la section 6 relative aux comptes consolidés, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2014 sous le numéro D.14-0183.

Les implantations consolidées retenues dans le périmètre de ce reporting sont l'entité mère, les filiales, les co-entreprises et les succursales. Sont exclues les entités classées en Activités destinées à être cédées et activités abandonnées selon la norme IFRS 5 ainsi que celles consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les Produits nets bancaires et Effectifs au 31 décembre 2013 agrégés à l'échelle des Etats et territoires sont les suivants :

		31/12/2013	
	Pays	PNB (en millions d'euros)	Effectif (en équivalent temps plein)
France (y compris Dom Tom)	France	7 946	38 976
	France Dom Tom	40	300
Autres pays de l'UE	Allemagne	391	1 129
	Autriche	4	9
	Belgique	27	93
	Danemark	9	28
	Espagne	190	258
	Finlande	16	27
	Grèce	18	263
	Irlande	187	182
	Italie	2 898	11 198
	Luxembourg	561	1 221
	Pays-Bas	175	356
	Pologne	394	5 843
	Portugal	113	450
	Republique Tchèque	23	125
	Roumanie	12	276
	Royaume-Uni	184	853
	Slovaquie	3	25
	Suède	22	54
	Autres pays de l'Europe	Albanie	8
Monaco		109	371
Norvège		5	14
Russie		34	153
Serbie		32	854
Suisse		391	1 247
Ukraine		114	2 645
Guernesey		2	0
Canada		0	79
Amérique du Nord	Etats-Unis	890	824
	Bahamas	3	16
Amérique centrale et du Sud	Bermudes	1	0
	Brésil	41	136
	Iles Caïmans	13	0
	Uruguay	0	29
	Algérie	14	23
Afrique et Moyen Orient	Egypte	185	2 273
	Emirats Arabes Unis	37	85
	Maroc	184	2 735
	Maurice	0	184
Asie et Océanie (hors Japon)	Australie	68	31
	Brunei	0	2
	Chine	34	132
	Corée du sud	36	94
	Hong-Kong	181	595
	Inde	32	114
	Malaisie	7	15
	Singapour	161	411
	Taiwan	28	66
	Thaïlande	-2	0
Japon	Vietnam	1	22
Japon	Japon	193	466
Total général		16 015	75 529

Les entités implantées à Guernesey, aux îles Caïmans et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Les effectifs de l'entité implantée aux îles Caïmans sont situés aux Etats-Unis.

Crédit Agricole Suisse Bahamas est en cours de liquidation.

Le montant du Produit net bancaire des implantations étrangères correspond à leur contribution territoriale aux comptes consolidés avant élimination des opérations intragroupe réciproques.

Les Effectifs correspondent aux effectifs équivalents temps plein pondéré par le taux d'intégration de l'entité dans les comptes consolidés.

La présente déclaration a fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes de la sincérité de ces informations et de leur concordance avec les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au sens du paragraphe V de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

La même information a été publiée sur le périmètre du groupe Crédit Agricole le 30 juin 2014 et est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financiere/Comptes-du-groupe-Credit-Agricole>

PUBLICATION DES INDICATEURS G-SIB SUR LE PERIMETRE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Communiqué de presse du 25 juillet 2014

Groupe Crédit Agricole : Communication sur les indicateurs requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs)

Le Groupe Crédit Agricole communique aujourd'hui les indicateurs au 31 décembre 2013, requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs).

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*, BCBS) évalue l'importance systémique des banques dans un contexte mondial grâce à une approche fondée sur des indicateurs. Classé parmi les G-SIBs en 2013, le Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales) doit en conséquence fournir annuellement les indicateurs relatifs à ce statut. Ces indicateurs seront utilisés par le BCBS pour déterminer la surcharge en capital liée au statut de G-SIB intégrée aux exigences de ratio CET1 pour le Groupe Crédit Agricole.

L'importance systémique mondiale est mesurée par l'impact que pourrait avoir la défaillance d'une banque sur le système financier mondial et l'économie au sens large, plutôt que par le risque de défaillance lui-même. Les indicateurs retenus reflètent la taille des banques, leur interdépendance, l'absence de substituts directs ou d'infrastructure financière pour les services qu'elles fournissent, leur activité (transfrontière) à l'échelle mondiale et leur complexité.

La méthodologie utilisée est développée dans le document de juillet 2013 intitulé *Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes*. Développer une méthodologie comprenant à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'importance systémique des institutions financières à un niveau mondial se fait sous l'égide du Conseil de Stabilité Financière (*Financial Stability Board*, FSB) et répond à la décision des dirigeants du G20.

Les indicateurs présentés ci-après sont calculés sur la base d'instructions spécifiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et ne sont donc pas directement comparables à des informations publiées par ailleurs.

En particulier, ces instructions sont fondées sur un périmètre de consolidation prudentiel, et non comptable. Les activités d'assurance sont ainsi exclues des indicateurs présentés ici. En outre, les

méthodes de calcul selon les instructions du BCBS peuvent conduire à des divergences avec d'autres informations publiées. Par exemple, la donnée « expositions totales » publiée ci-après est fondée sur les définitions de Bâle 3 utilisées dans l'Étude Quantitative d'Impact (QIS) de décembre 2012 qui ont été mises à jour depuis, notamment par les règles du BCBS publiées en janvier 2014. Les présentations trimestrielles et celle du Plan à Moyen Terme utilisent ces dernières méthodes de calcul, appliquant en particulier un traitement différent aux actifs d'assurance.

Information pour le Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2013

Catégorie	Indicateur individuel	Coefficient de pondération	Millions d'euros
Activité transfrontière	Créances transfrontières	10%	355 550
	Engagements transfrontières	10%	305 124
Taille	Expositions totales telles que définies pour le calcul du ratio de levier de Bâle III	20%	1 746 395
Interdépendance	Actifs dans le système financier	6,67%	163 301
	Passif dans le système financier	6,67%	286 461
	Encours de titres	6,67%	250 135
Substituabilité / infrastructure financière	Actifs sous conservation	6,67%	2 254 000
	Activités de paiement	6,67%	20 175 277
	Prises fermes sur les marchés obligataires et boursiers	6,67%	65 360
Complexité	Montant notionnel des instruments dérivés négociés de gré à gré	6,67%	13 817 621
	Actifs de niveau 3	6,67%	7 462
	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	6,67%	62 091

EVOLUTION DES NOTATIONS

Au 7 août 2014

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Dette long terme senior	A	A2	A
Perspective/Surveillance	Perspective négative	Perspective négative	Perspective stable
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1
Dernière décision de notation	10/07/2014	29/05/2014	03/07/2014
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective négative de la note LT inchangée	Perspective de la note LT changée à négative ; affirmation de la note LT	Affirmation des notes LT/CT ; perspective stable de la note LT inchangée

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et des actualisations A.01 à A.03.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2014 présentés dans cette actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant dans la section « Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle », qui contient une observation.

Fait à Paris, le 8 août 2014

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Catherine Pariset
1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Pierre Coll
Société représentée par Denis Picarle	
1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination **Barbier Frinault et Autres** par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence, de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
1. Personnes responsables	561 DR, 281 A01, 78 A02	259
2. Contrôleurs légaux des comptes	562 DR, 282 A01, 79 A02	260
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	6 à 10 - 16 à 19 DR	
3.2 Informations financières intermédiaires	3 à 61, 77 A02	3 à 68
4. Facteurs de risques	112 à 116 - 124 à 133 - 231 à 322 - 344 à 346 - 351 - 354 à 355 - 365 à 381 - 388 - 398 à 400 - 408 à 416 - 429 à 431 - 510 - 514 - 516 à 517 DR, 38 à 130 A01	88 à 94 - 163 à 168 - 174 à 176
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	2 à 3 - 20 à 22 - 219 à 227 - 536 à 537 DR	
5.2 Investissements	202 - 219 à 227 - 338 à 339 - 359 à 361 - 459 à 476 - 553 à 554 DR	71- 121 à 123 - 128 à 135
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	24 à 36 - 219 à 227 - 553 à 554 DR	
6.2 Principaux marchés	26 à 36 - 392 à 398 DR	147 à 155
6.3 Événements exceptionnels	N.A.	
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	277 DR	
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	23 DR, 2 à 5 A01	
7.2 Liste des filiales importantes	326 à 327 - 459 à 476 - 503 à 506 DR	213 à 225 - 255 à 257
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	35 à 36 - 387 - 426 à 427 DR	142 - 173 à 174
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	37 à 100 DR	
9. Examen de la situation financière et du résultat	202 à 218 DR, 8 à 37 A01	70 à 86 - 95 à 110
9.1 Situation financière	334 à 339 - 480 à 481 DR	117 à 120
9.2 Résultat d'exploitation	332 à 333 - 482 DR	115 à 116
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	7 à 15 - 218 - 280 à 295 - 334 à 337 - 381 à 382 - 431 à 432 - 519 DR	70 à 71 - 95 à 110 - 119 à 120 - 177 à 179
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	338 à 339 DR, 144 à 145 A01	121 à 123
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	204 - 259 à 262 - 378 à 379 DR	92
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant	N.A.	

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence, de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements	553 à 554 DR	
11. Recherche et développement, brevets et licences	N.A.	
12. Informations sur les tendances	2 à 3 - 219 à 227 - 458 - 487 DR, 37 A01	87
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N.A.	
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	107 à 119 - 135 à 168 - 555 DR	254
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	109 - 167 DR	
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	82 à 85 - 116 à 117 - 119 - 169 à 199 - 435 à 441 - 529 DR, 62 à 75 A02	142
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	116 à 117 - 169 à 199 - 351 à 352 - 429 - 435 à 441 - 495 à 496 - 516 à 517 - 529 DR, 62 à 75 A02	174 à 175
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration du mandat	135 à 165 - 555 DR	
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	167 DR	
16.3 Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	114 à 117 DR, 65 à 67 A02	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	107 à 123 DR	
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 - 60 à 76 - 436 - 529 DR	255 à 256
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et <i>stock options</i>	9 à 10 - 14 à 15 - 120 - 135 à 166 - 179 à 192 - 194 à 199 - 352 - 439 à 441 - 496 DR, 62 à 64 A02	70 à 71 - 177 à 179
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8 à 9 - 351 à 352 - 439 à 441 - 555 DR	70 à 71 - 177
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 à 10 - 107 - 431 à 432 DR	70 - 177
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 à 15 - 431 à 432 - 539 à 540 DR	70 - 177
18.3 Contrôle de l'émetteur	9 à 10 - 23 - 107 - 167 DR	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement	9 à 10 DR	

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence, de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
de son contrôle		
19. Opérations avec des apparentés	328 à 331 - 485 à 486 - 520 - 556 à 559 DR, 76 à 77 A02	87 - 136 à 137 - 253
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾		323 à 534 DR
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>		N.A.
20.3 États financiers	323 à 476 - 479 à 532 DR, 138 à 279 A01	
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	477 à 478 - 533 à 534 DR	
20.5 Date des dernières informations financières		323 DR
20.6 Informations financières intermédiaires		3 à 61, 77 A02
20.7 Politique de distribution des dividendes	9 à 10 - 19 - 229 - 286 - 291 - 431 à 433 - 546 à 549 - 555 DR	70 à 71 - 177 à 179 - 228 à 252
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	167 - 274 à 276 - 429 à 430 DR	93 à 94 - 143
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		555 DR
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	8 à 15 - 431 à 433 - 519 - 536 à 537 DR, 83 A02	70 à 71 - 177 - 228 à 252
21.2 Actes constitutifs et statuts	536 à 552 DR	228 à 252
22. Contrats importants	328 à 331 - 485 à 486 - 553 à 554 - 556 à 559 DR, 77 A02	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N.A.
24. Documents accessibles au public		555 DR, 83 A02
25. Informations sur les participations	326 à 327 - 361 à 362 - 459 à 476 - 503 à 507 DR, 77 A02	121 à 123 - 128 à 135 - 213 à 225

N.A. : non applicable.

(1) En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 385 à 434 et 255 à 382, aux pages 435 à 436 et 383 à 384 et aux pages 147 à 183 du Document de référence 2011 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2012 sous le n° D.12-0160 ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 401 à 451 et 269 à 398, aux pages 452 à 453 et 399 à 400 et aux pages 159 à 190 du Document de référence 2012 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2013 sous le n° D.13-0141.

Les parties des Documents de référence n° D.12-0160 et n° D.13-0141 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/finance-et-actionnaires

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 7 729 097 322 euros
RCS Nanterre 784 608 416
12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole.com